



SÉANCE PLÉNIÈRE
VENDREDI 12 AVRIL 2019

PROCÈS VERBAL

in extenso

ADOPTE EN SEANCE PLENIERE DU 24 JUIN 2019

ISSN 2552-8238



**CONSEIL REGIONAL
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

**SEANE PLENIERE DU 24 JUIN 2019
et son prolongement le Mardi 25 juin 2019**

PROCES VERBAL

de la Séance Plénière du 12 avril 2019

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

Le Secrétaire de séance désigné

Mathieu HAZOUARD

Le Président du Conseil régional

Signé Alain ROUSSET

Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance Plénière du vendredi 12 avril 2019

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Secrétaire de séance : Mathieu HAZOUARD

-
- Discours introductif du Président. P. 11
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente. P. 10
- N° 1a – Fonctionnement du Conseil Régional : autorisation pour compléter la Commission Permanente P. 32
- N° 1b – Fonctionnement du Conseil Régional : remplacement au sein de la Commission Permanente P. 31
Résultat vote P. 87
- Fonctionnement du Conseil Régional : élection des vice-Présidents P. 87
Vote P. 90
- N° 2 – Dispositif en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres villes Nouvelle Aquitaine P. 37
Vote P. 49
- N° 3 – Accord-cadre entre la Région et l'Union Régionale HLM P. 50
Vote P. 55
- N° 4 – Stratégies Ruralités et plan d'actions en faveur des ruralités en Nouvelle-Aquitaine : Gouvernance – appel à projets ruralités 2019-2021. P. 56
Vote P. 67
- N° 5 – Accès au Droit et à la Justice sur les territoires ruraux. P. 68
Vote P. 72
- N° 6 – Point d'étape sur la politique contractuelle territoriale et approbation de trois contrats de territoire : Grand Angoulême – La Rochefoucauld Portes du Périgord, Brive-Tulle et Agenais. P. 73

- Vote P. 85
- N° 7 – Modification technique de l'article 4 du RI pour faciliter la mise en œuvre de logements jeunes privés en secteur rural. P. 86
- Vote P. 86
- N° 8 – Aides de rentrée pour les lycéens. P. 91
- Vote P.98
- N° 9 – Contrats Régionaux de Filières pour l'orientation, la formation et l'emploi : filière agriculture et aménagements paysagers. P. 99
- Vote P. 105
- N° 10 – Convention-cadre entre la Région et l'Alliance pour l'Insertion et l'Emploi en Nouvelle-Aquitaine (ALIENA). P. 106
- Vote P. 108
- N° 11 – Modification de la Convention quinquennale 2018/2022 portant création de CFA en Nouvelle-Aquitaine en lien avec la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. P. 109
- Vote P. 111
- N° 12 – Analyse de la mise en œuvre des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) Nouvelle-Aquitaine. P. 113
- Vote P. 115
- N° 13 – Programme Re-Sources : validation du contrat type sur le bassin Loire-Bretagne. P. 116
- Vote P. 117
- N° 14 – Plan directeur d'investissements du réseau ferroviaire de la Nouvelle-Aquitaine à horizon 2027. P. 118
- Vote P. 129
- N° 15 – Retiré de l'ordre du jour.
- N° 16 – Convention pour l'exploitation et le financement du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs 2019-2024. P. 130
- Vote P. 144

- N° 17 – Saisine de l’Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires et Routières à propos d’un différend avec SNCF Réseau concernant la tarification de la redevance quais (RQ) de la gare de Bordeaux. P. 145

Vote P. 146

- N° 18 – Favoriser la mobilité dans les territoires : Plan Régional des services routiers 2020-2030 et tarification commerciale interurbaine. P. 147

Vote P. 153

- N° 19 – Contrat de partenariats et de projets 2019-2020 entre le Grand Port Maritime de Bordeaux, Bordeaux-Métropole, le Département de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine. P. 154

Vote P. 156

- N° 20 – Transition énergétique – Energies renouvelables – Protocoles d’accord entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l’Entreprise Commune Pile à Combustible et Hydrogène de la Commission Européenne – FCH-JU. P. 157

Vote P. 157

- N° 21 – Soutien au sport pour tous – Stratégie Régionale Sport Santé Bien-Être 2019-2024. P. 158

Vote P. 166

- N° 22 – Aménagement culturel du territoire : conventions pluriannuelles d’objectifs (2019-2021) avec les fonds régionaux d’art contemporain (FRAC) et deux Centres d’art d’intérêt national. P. 167

Vote P. 170

- N° 23 – Spectacle vivant - conventions pluriannuelles d’objectifs d’établissements culturels labellisés par l’Etat. P. 171

Vote P. 172

- N° 24 – Convention pluriannuelle d’objectifs de l’Abbaye aux Dames, La Cité Musicale (17) P. 173

Vote P. 174

- N° 25 – Ecole Européenne Supérieure de l’Image – EESI (86) – Modifications des statuts. P. 175

Vote P. 175

- N° 26 – Convention opérationnelle d’action foncière pour le développement économique de la filière aéronautique dans le cadre du projet TARMAQ entre la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, la Ville de Mérignac et l’Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine P. 176
Vote P. 178
- N° 27 – Partenariat pour l’accompagnement des créateurs-repreneurs dans le cadre de la Fabrique à Entreprendre avec la Communauté de Communes de l’Estuaire et la Communauté d’Agglomération du Grand Angoulême. P. 179
Vote P. 179
- N° 28 – SAEML Territoires Charente : contrats de cession des actions détenues par la Région. P. 181
Vote P. 181
- N° 29 – Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l’Expertise et de l’Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Ajustements techniques. P. 182
Vote P. 183
- N° 30 – Harmonisation du régime indemnitaire des cadres d’emplois en attente du RIFSEEP – Ajustements techniques. P. 182
Vote P. 183
- N° 31 – Tableau des emplois. P. 182
Vote P. 183
- N° 32 – Gestion des élus et membres du CESER. P. 184
Vote P. 184

Motions

- Motion « La Nouvelle-Aquitaine s’engage dans le Grand Débat » P. 185
Motion rejetée P. 187
- Motion « Catalogne : pour la libération des prisonniers élus et militants associatifs » P. 188
Motion rejetée P. 190

- Vœu « Moratoire sur l'implantation de projets éoliens en Nouvelle-Aquitaine »

P. 191

Vœu rejeté P. 192

- Annexes

P. 193

- Procès-verbal de résultat de vote

P.194

- Liste des Conseillers Régionaux

P. 195

Etat des présences et des absences

Étaient présents :

Madame BARAT Geneviève (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (pouvoir en cours de séance à M. NEMBRINI, PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (PS), Madame Andréa BROUILLE (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Monsieur NAUCHE Philippe (PS), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV). Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS),

Madame ABELIN Véronique (UDI Ap), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM), Madame ALCORTA Martine (NI), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (pouvoir en cours de séance à Mme BROUILLE, PS), Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (pouvoir en cours de séance à M. BITEAU, LRG), Monsieur ARGENTON Xavier (pouvoir en cours de séance à M. DRAPRON, UDI Ap), Monsieur ASTIER Dominique (pouvoir en cours de séance à Mme VEYSSY, PS), Monsieur AUDI Antoine (LR-CPNT), Madame AVERLAN Joëlle (PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (UC NA), Madame BEDU Anne-Laure (pouvoir en cours de séance à Mme JEANSON, PS), Monsieur BELOT Nicolas (LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (pouvoir en cours de séance à M. DELPEYRAT-VINCENT, G), Monsieur BERROYER Jean-Paul (D.I.N.A.), Madame BEYRIS Maryline (PS), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (LRG), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (pouvoir en cours de séance à M. PERREAU, EC-EELV), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Madame BOULTAM Yasmina (PS), Madame BOURDIN Katia (EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (pouvoir en cours de séance à M. CHARBONNEAU, RN), Madame BRUN Yveline (pouvoir en cours de séance à Mme CHADOURNE, RN), Madame CALMELS Virginie (LR-CPNT), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Monsieur CAVITTE Pascal (pouvoir en cours de M. NAUCHE, PS), Madame CHADJAA Sally (UDI Ap), Madame CHADOURNE Sandrine (RN), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (RN), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (pouvoir en cours de séance à Mme BAYLE, UC NA), Madame CHAUMERON Lucie (pouvoir en cours de séance à M. VERDIN, RN), Monsieur CHÉRET Pierre (PS), Monsieur CIBERT Cyril (pouvoir en cours de séance à Mme WASZAK, PS), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (RN), Madame COMBRES Maryse (pouvoir en cours de séance à Mme LEICIAGUEÇAHAR, EC-EELV), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DARBON Alain (PS), Monsieur DAURÉ Jean-François (PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (pouvoir en cours de séance à Mme LE GUEN, D.I.N.A.), Monsieur DEGUILHEM Pascal (PS), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (G), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (RN), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (pouvoir en cours de séance à M. COLOMBIER, RN), Monsieur José DINUCCI (RN), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (pouvoir à Mme MARENDAT, UC NA), Monsieur DORTHE Philippe (PS), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI Ap), Monsieur DUBOIS Robert (RN), Monsieur DUFORSTEL Pascal (PS), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTARET-BORDAGARAY Claire (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (pouvoir en cours de séance à M. DESHAYES, PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (pouvoir en cours de séance à M. LAURENT, PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (pouvoir en cours de séance à Mme LAFFORE, PS), Monsieur FELTESSE Vincent (pouvoir en cours de séance à Mme BOUDINEAU, PS), Madame FERREIRA Otilia (MODEM), Monsieur FLORIAN Nicolas (pouvoir en cours de séance à Mme SIARRI, LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (pouvoir en cours de séance à M. TRIFILETTI, EC-EELV), Madame FROPOS Sabine (pouvoir en cours de séance à M. GERARD, D.I.N.A.), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Madame GÉRARD Anne (pouvoir en cours de séance à M. TIRANT, PS), Monsieur GERARD Vincent (D.I.N.A.), Monsieur GUERIN Guillaume (pouvoir en cours de séance à Mme DURRUTY, LR-CPNT), Madame HARRIBEY Laurence (pouvoir en cours de séance à Mme BOULTAM, PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (RN), Monsieur HUSTAIX Gilles (RN), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (RN), Monsieur JACQUILLARD William (G), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame JOUBERT Florence (RN),

Madame JUTEL Elisabeth (pouvoir en cours de séance à Madame LANZI, PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (pouvoir en cours de séance à Mme MARENDAT, UC NA), Monsieur LAMARA Laurent (RN), Monsieur LAOUANI Tarik (pouvoir en cours de séance à Mme DUTOYA, PS), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (PS), Madame LE GUEN Nathalie (D.I.N.A.), Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (EC-EELV), Madame LENFANT Julie (PS), Monsieur LENOIR Laurent (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (PS), Monsieur Bernard LUMMEAUX (LR-CPNT), Monsieur MALHERBE Gonzague (pouvoir en cours de séance à M. LAMARA, RN), Madame MARCHAND Régine (LRG), Madame MARENDAT Véronique (UC NA), Madame MARTY Christine (RN), Madame MESNARD Françoise (pouvoir en cours de séance à Mme PINVILLE, PS), Monsieur MINVIELLE Michel (PS), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Madame MOGA Martine (MODEM), Monsieur MOLIÉRAC Guillaume (pouvoir en cours de séance à M. SAINTE-MARIE, PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (pouvoir en cours de séance à Mme MOEBS, EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (pouvoir en cours de séance à M. DUFORESTEL, PS), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Madame NAYACH Laure (PS), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (pouvoir en cours de séance à Mme MOTOMAN, EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (RN), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (PS), Madame PINVILLE Martine (PS), Monsieur RABIT Philippe (LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascale (MODEM), Monsieur ROGISTER Thierry (RN), Madame ROUÈDE Laurence (PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Madame SAINT-PÉ Denise (pouvoir en cours de séance à Mme MOGA, MODEM), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien UDI Ap), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (PS), Monsieur SORE Serge (PS), Monsieur TAUZIN Arnaud (LR-CPNT), Monsieur TIRANT Benoit (PS), Madame TORTOSA Huguette (PS), Madame TRAPY Nathalie (pouvoir en cours de séance à M. CATHUS, PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOLET Thierry (PS), Madame TYTGAT Catherine (PS), Madame VALKO Odile (PS), Monsieur VERDIN Alain (RN), Monsieur VEUNAC Michel (MODEM), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (PS), Madame VOLPATO Mireille (pouvoir en cours de séance à Mme TYTGAT, PS), Madame WERBROUCK Séverine (pouvoir en cours de séance à M. HUSTAIX, RN), Monsieur WILSIUS Francis (LRG)

Étaient représentés :

Madame BONJEAN Elisabeth (pouvoir à M. LAGRAVE, PS), Monsieur BOUDIÉ Florent (pouvoir à M. ROUSSET, PS), Madame CHARAÏ Naïma (pouvoir à M. MINVIELLE, G), Madame CHEYROUX Claudie (pouvoir à M. PALUTEAU, RN), Monsieur CORREIA Eric (pouvoir à M. VINCENT, PS), Monsieur DELRIEUX Benjamin (pouvoir à Mme GENDREAU, PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (pouvoir à Mme à Mme BOURDIN, EC-EELV), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (pouvoir à M. HAZOUARD, PS), Madame HÉNAUT Christelle (pouvoir à M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE, RN), Madame LAMARQUE Gisèle (pouvoir à M. CORSAN, PS), Madame LAPORTE Hélène (pouvoir à Mme JOUBERT, RN), Madame Sophie METTE (pouvoir à Mme REQUENNA, MODEM), Monsieur MUÑOZ Jonathan (pouvoir à Mme AVERLAN, PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (pouvoir à M. PAGES, EC-EELV), Monsieur PUYJALON Eddie (pouvoir à M. OXIBAR, LR-CPNT).

*Considérant que tout membre concerné soit à titre personnel, soit à un autre titre que celui de conseiller régional, est considéré comme ne participant pas au vote, quitte la séance lors du débat et figure dans le résultat de vote après la mention « non-participation » ,

OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET
PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

M. LE PRESIDENT. – La séance peut commencer.

Je voudrais saluer la présence des élèves du lycée agricole et forestier de Sabres, qui nous rendent visite.

Je pense qu'ils ont été installés en bas parce qu'ils sont relativement nombreux, donc je les salue.

Est-ce que Mathieu HAZOUARD est là ?

Secrétaire de séance ?

Désigné d'office à l'unanimité.

Merci.

Sur les dossiers à l'ordre du jour, je crois qu'il y en a un, le 15, qui a été retiré.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRESIDENT. - Sur le procès-verbal de la précédente séance, est-ce qu'il y a des observations ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du lundi 4 mars 2019

ADOPTÉ

Ce PV est donc adopté.

DISCOURS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'ai pas de discours particulier à faire à l'ouverture de cette séance. Simplement rappeler les propositions d'organisation, vous avez vu que d'ici l'été, le nombre de séances plénières - c'était un souhait d'un certain nombre de collègues - va largement augmenter, puisque nous aurons une séance plénière dédiée au SRADDET, le 6 mai, et une séance plénière qui sera dédiée à la transition climatique, le 9 juillet. Je remercie tous les élus et toutes les élues du travail et de l'implication dans l'ensemble de ces dossiers.

Sur le SRADDET, on le rappellera avec Laurence ROUEDE, on engage une période assez longue, à la fois de consultation des autres Collectivités, nous ne considérons pas que le SRADDET, tel qu'il va être voté – ou pas d'ailleurs – par l'Assemblée, sera le Schéma définitif, puisque l'on a deux périodes : une période de consultation des partenaires et deuxièmement, une période d'enquête publique de trois mois. Et bien entendu, le Préfet, les services de l'État, auront à se prononcer sur le dossier. Je rappelle aussi que ce SRADDET doit respecter les textes de loi. S'il a un pouvoir réglementaire, c'est dans le cadre de la loi.

Pour aujourd'hui, notre plénière va porter sur les territoires, l'harmonisation des politiques de la Région, la présence territoriale, nous avons 30 % de nos effectifs, hors lycées, qui sont sur les territoires, avec notamment les chargés de mission emploi-formation, les chargés de mission des CADET, et tout le dispositif sur lequel nous allons être amenés à travailler va être de renforcer notre ingénierie territoriale. Je tire une leçon plutôt positive, celles et ceux qui étaient présents la semaine dernière à Felletin ont pu mesurer le rôle de la Région et le rôle de l'ingénierie. Le rôle de la Région parce que nous sommes arrivés à un travail considérable de Jean-Louis NEMBRINI et des services, à un projet de retournement complet du lycée de Felletin. Je rappelle que Felletin est un peu l'âme de la formation aux métiers du bâtiment, assez extraordinaire, Les maçons de la Creuse, lycée qui a été ouvert au début du siècle précédent, en 1911, investissement de 46 M€ de la Région pour en faire vraiment le lycée de l'avenir pour les métiers du bâtiment. Je pense que cela a été perçu sur le territoire de la Creuse – je parle sous le contrôle de Geneviève BARAT notamment, et d'Éric CORREIA – comme un aspect très fort.

Nous avons signé aussi, avec le Premier Ministre, sur une proposition du Président de la République, le plan « Creuse ». Nous allons intervenir sur 70 % des opérations de la Creuse qui sont proposées, et on a même anticipé sur tout cela. Je trouve d'ailleurs que cette action-là a été extrêmement forte. Cela nous donne une leçon sur la suite de nos stratégies. On va présenter aussi dans cette plénière un appel à projets sur les territoires très ruraux, les très petites communes de moins de 3500 habitants, je crois que c'est le MoDem qui avait demandé

de remonter la strate et on l'a fait bien volontiers. Il y a donc un travail qui va être amplifié sur le développement rural.

Vous verrez aussi – je le disais ce matin aux Présidents de groupes – qu'il y aura un dossier assez fort, qui est celui de proposer à l'État un double contrat de plan sur le maintien des petites lignes ferroviaires. On ne se fait pas d'illusion, c'est un défi, cela va amener la Région à doubler sa capacité d'investissement sur la régénération des lignes, mais on va également attendre de l'État qu'il double aussi sa participation. Pour l'instant, dans l'exécution du CPER, on est à 86 %, l'État est à 26 %, mais il y a eu une mission qui a été mise en place par Élisabeth BORNE auprès du Préfet PHILIZOT, qui vise à proposer un plan de l'État sur la réouverture des petites lignes, sur la régénération des petites lignes. Il y a la loi LOM qui est en cours d'élaboration. Et troisièmement, cet été, il y aura les arbitrages de l'État sur le ferroviaire, sur les petites lignes. L'enjeu a été, pour nous, d'anticiper cela – Renaud LAGRAVE y reviendra tout à l'heure – de telle sorte que nous puissions arriver avec notre copie et un effort financier démontrant notre volonté de faire auprès des territoires ruraux, parce que vous connaissez la carte, « il y a le feu » sur un certain nombre de lignes.

Dans un tout autre domaine, je vous invite à regarder une confidence du directeur régional de Pôle Emploi, nous avons de bons résultats sur le chômage et l'attractivité de la Région. Je pense que nous aurons aussi des résultats positifs en matière de rentrée fiscale, notamment liés à l'attractivité économique, qui va nous permettre d'avoir une forme de respiration, à la fois pour nos actions et pour limiter le plus possible notre endettement. Mais dans une prochaine plénière, nous aurons à débattre du BS et du Compte Administratif.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire en ouverture de séance.

Mme CALMELS. - Monsieur le Président, mes chers collègues, merci de me donner la parole très rapidement. Je voulais simplement vous dire que pour des raisons personnelles et de disponibilité et de dévolution, j'ai fait le choix de céder la présidence du groupe LR-CPNT, et que ce matin, c'est Guillaume GUERIN qui a été élu, à l'unanimité des membres de notre groupe, nouveau Président du groupe LR-CPNT.

Vous dire rapidement que cela a été un plaisir de vous affronter, Monsieur le Président, dans cette belle campagne de 2015, mais que maintenant il faut regarder l'avenir et que c'est bien qu'il y ait d'autres personnes qui prennent le relais. Et vous dire que dans la lignée de cette décision, je rends également mon siège à la Commission Permanente, mais je pense que nous allons en parler dans un instant.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Bonne chance pour votre future trajectoire.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, mes chers collègues, au nom du groupe Centriste, je ferai deux remarques sur notre séance.

La première est sur le calendrier des séances plénières d'ici l'été, nous aimerions que vous nous confirmiez ce calendrier. A priori, si nos informations sont bonnes, il y a une session par mois :

- 12 avril : territoires,
- 6 mai : SRADDET,
- 24 juin : Compte Administratif et Budget Supplémentaire,
- Et 9 juillet : transition écologique.

Est-ce que vous nous confirmez ce calendrier ?

Si c'est le cas, le calendrier appelle de notre part deux remarques : la première est que notre Assemblée travaillera, sur le deuxième trimestre 2019, à un rythme d'une session mensuelle. Nous avons toujours été favorables à ce que notre Assemblée travaille plus et mieux donc nous saluons la mise en place de ce rythme mensuel de sessions. De même que nous saluons le principe d'une dominante à chaque session : les territoires pour cette session, la transition écologique pour le 9 juillet.

Par contre, nous renouvelons nos critiques sur la production trop tardive du Compte Administratif. Nous sommes nombreux à être des élus impliqués, non seulement à la Région mais dans des collectivités territoriales, dans une grande majorité d'administrations territoriales, les CA sont votés entre mars et avril, et ce n'est pas un détail. Plus encore que le Budget, le CA est le point de repère, la réalité financière et politique de notre Institution. C'est donc le point structurant, il faut que l'on en dispose rapidement. Et le maintien du vote du CA en juin est un archaïsme et ce d'autant plus qu'à la demande du groupe Union Centriste, vous avez accepté de produire, dès fin octobre – et c'est une vraie avancée et on l'a saluée – un CA prévisionnel qui s'est révélé fort utile au calage du BP 2019. Il est donc juste inexplicable qu'avec un CA prévisionnel en octobre, vous attendiez le mois de juin de l'année suivante pour produire le CA définitif. Nous vous demandons donc de poursuivre l'élan d'amélioration qui est le vôtre, d'organiser l'Administration régionale pour qu'elle puisse produire un CA prévisionnel 2019 en octobre 2019, et le CA définitif 2019 en février-mars 2020.

Troisièmement, et c'est sans doute notre remarque la plus importante, l'enchaînement logique et souhaitable des séances aurait voulu que vous organisiez la séance thématique liée

à la transition écologique en amont du débat sur le SRADDET. En effet, clairement, une des lignes-forces de ce SRADDET doit être son audace et son ambition sur la mise en œuvre de la transition écologique, je crois que c'est d'ailleurs votre volonté. Pour cela, il aurait été souhaitable que nos débats sur la transition écologique orientent, nourrissent, corrigent, amendent les travaux sur le SRADDET qui sera soumis à la délibération des élus régionaux. Peut-être, Monsieur le Président, n'est-il pas trop tard pour modifier ce calendrier et merci en tout cas d'entendre nos remarques.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme REQUENNA. - Très brièvement, Monsieur le Président, et mes propos seront tout à fait liés à cette séance plénière mais avant, j'avais salué la dernière fois le fait que Nicolas FLORIAN ait été choisi pour être ensuite désigné comme maire de Bordeaux par la majorité municipale, il est aujourd'hui le nouveau maire de Bordeaux, je tiens à le saluer très amicalement, au nom du groupe MoDem et apparentés, et lui réitérer nos félicitations et tous nos encouragements.

Un mot plus léger maintenant sur le programme du jour, Monsieur le Président, vous nous aviez annoncé une séance thématique consacrée aux territoires. Finalement, alors que nous devons nous retrouver pour débattre essentiellement d'aménagement du territoire, sur 33 dossiers, 5 concernent la culture et le sport, 5 le développement économique, 6 les affaires générales, sans parler de ceux qui concernent la formation professionnelle et le transport. Mais sans doute n'ai-je pas tout à fait saisi la subtilité transversale et territoriale qui lie tous ces dossiers.

Enfin, et bien que l'aspect thématique de cette séance soit difficile à cerner, vous nous présentez quelques très bons dossiers, que nous ne manquerons pas de saluer, et d'autres aussi moins convaincants pour lesquels nous vous ferons part de nos observations pour que vive cette belle démocratie qui nous est si chère.

Pour une séance à thème, nous attendrons donc le 6 mai pour le SRADDET mais également avec impatience la séance du mois de juillet, en tout cas, si elle est bien consacrée à l'urgence climatique. Nous avons hâte de vous retrouver pour discuter d'actions fortes, réalistes, solides, appréhendables et ré appropriables pour les publics concernés en matière de préservation de l'environnement, de transition énergétique et écologique. Nombreux sont les français prêts à s'investir dans cette transition mais pour encourager les initiatives tant individuelles que collectives, nous devons être pragmatiques et non dogmatiques, nous devons être des aiguillons et non des ayatollahs. Et c'est à cette condition, Monsieur le Président, que vous nous aurez à vos côtés.

Monsieur le Président, connaissant votre talon d'Achille et regardant vers ma droite, je dis « à bon entendeur, salut ! ».

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, nous entamons aujourd'hui cette plénière sur des problématiques d'aménagement du territoire qui touchent la ruralité. Problématiques qui ne manquent pas et sont trop souvent le résultat de plusieurs décennies d'abandon des populations en zone rurale. La révolte des gilets jaunes n'est pas venue par hasard interpellier le pouvoir technocratique macronien et les français dans leur ensemble. La ruralité est venue crier son désespoir sur tous les carrefours de France. Le Grand débat, qui s'éternise, accouchera vraisemblablement de quelques cadeaux financiers et autres mesures annoncées très médiatiquement, mais le fond du problème sera toujours présent et pendant puisque le Président de la République a d'ores et déjà annoncé qu'il ne changerait pas de politique et continuerait les réformes, qui, je le rappelle, pour la plupart, sont dictées par Bruxelles.

Et oui, qu'il s'agisse des transports, des travailleurs détachés, toujours là, et qui continuent de payer leurs cotisations dans leur pays d'origine. Prenons le simple exemple d'une mesure d'aide aux foyers les plus modestes : la TVA à 0 %, pour les 50 produits de première nécessité, l'Europe l'interdit. La France n'a même plus le pouvoir de mettre en place une mesure de cette taille, elle n'a même plus la volonté de passer outre les injonctions bruxelloises depuis déjà bien longtemps. On découvre, au fil des interventions de la campagne, qu'elle va même bien souvent au-delà des directives et Règlements pointilleux et liberticides qu'elle nous impose.

Aujourd'hui, nous voterons bien sûr un certain nombre de dossiers sur la formation des filières, sur les contrats territoriaux ou sur le transport ferroviaire, qui vont, pour certains, dans le bon sens. En revanche, nous attendons de votre part un signe fort et de bon sens vis-à-vis du programme pharaonique d'installation d'éoliennes sur le territoire régional. Sur les seuls Départements de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne, c'est par centaines que sont programmés ces hachoirs à oiseaux, dont chaque spécimen exige plusieurs dizaines de tonnes de béton, je le rappelle. La pollution visuelle de tels bataillons d'éoliennes, dont les nouvelles générations ont une taille démesurée (de 180 à 190 mètres de haut), recueille l'opposition de populations de plus en plus nombreuses. Plusieurs Présidents de Départements de notre Région ont demandé déjà ou s'appêtent à demander ils l'ont dit officiellement – un moratoire sur leurs territoires. Alors, nous vous demandons de prendre l'initiative d'un moratoire régional. Ceci fera l'objet d'un vœu de notre groupe.

Enfin, nous réitérons notre demande d'un débat sur l'état de notre agriculture régionale, en n'oubliant pas que nous sommes la première Région agricole de France. Un état des lieux,

un bilan de nos actions et les pistes nouvelles à mettre en avant au moment de la réforme de la nouvelle PAC sont devenus indispensables au vu des chiffres alarmants, que nous développerons lors de cette plénière.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme LE GUEN. - Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, territoires et ruralité sont les deux thèmes principaux de cette plénière. Nous sommes réunis pour approuver la revitalisation de nos bourgs, de nos campagnes et terroirs, sources et racines de notre belle et profonde France, dont le déclin a surtout commencé à compter de 1981. Bourgs et villages oubliés par des programmes politiques d'élus locaux, plus avides de Centres commerciaux et de bétonnage, sources de taxes locales. Ces mêmes élus, ignorant le futur, et constatant à ce jour, n'ayant su se remettre réellement en question, que ces mêmes bourgs sont désertés par leur jeunesse, dont les seuls occupants sont, hélas, des plus de 50 ans, dont 25 % sont sans emploi. Ces mêmes bourgs que certains bien-pensants veulent faire revivre avec des populations venues d'ailleurs.

Nous devons aussi voter ce jour pour l'aide à l'insertion, à l'emploi et à la formation professionnelle. Oui, mais sans vouloir à tout prix soutenir grâce à d'innombrables conventions et certaines structures de formation, qui visent majoritairement à amorcer les pompes aspirantes de l'immigration afin d'alimenter ce formidable business. Oui, nous devons nous battre pour nos territoires oubliés du milieu parisianiste et de Bruxelles, cette Hydre qui n'a comme objectif que de les faire disparaître dans des länder européens. Oui, nous devons nous battre, mais pas en jetant les derniers des néo-aquitains dans les gouffres béants d'une certaine culture qui n'en a que le nom. Oui, nous devons nous battre, mais pas en subventionnant des aéroports sous le couvert du développement économique, afin de soutenir des barons locaux en mal de reconnaissance électorale. Et vous devez, vous, Monsieur le Président, avec vos alter egos des autres Régions, imposer au Gouvernement ses responsabilités.

En ce qui concerne le réseau ferroviaire régional, afin de le sauver avant qu'il ne soit trop tard et ce aussi afin d'économiser tout ce qui est hors compétences de la Région, que nous finançons actuellement par substitution d'un Gouvernement qui préfère le Zambèze à la Corrèze, parlons des chemins de fer. Nous vous prions aussi de monter au créneau pour lutter contre les inepties des nouvelles normes européennes qui pourraient interdire à la circulation les nouveaux trains commandés par la Région, tel ce qui se passe en Île-de-France. Sans perdre de vue que tout cela doit être accompagné d'une transition écologique rapide, mais pas

d'une transition expéditive à l'éolienne, défigurant notre belle terre de France, mais avec une transition sans prosélytisme écologique.

Sachez, Monsieur le Président, que nous soutiendrons toujours vos propositions si celles-ci vont dans l'intérêt et le sens de la grandeur de la France ou du bien-être de ses citoyens. Mais lorsque vous nous présenterez des mesures allant contre l'intérêt ou l'indépendance de notre patrie, chérie de notre peuple, nous serons toujours en travers de votre chemin. N'oubliez pas : nous sommes indépendants.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Isabelle BOUDINEAU pourrait le dire aussi bien que moi, j'ai une information qui est intéressante au sujet de l'Europe, le Parlement européen a adopté, il y a deux jours, le paquet mobilité, qui est une réglementation protégeant les conditions sociales et le temps de conduite des chauffeurs français contre les pays de l'Est, suite à une grosse bagarre qui a duré trois ans et qui avait d'ailleurs été lancée par Alain VIDALIES lorsqu'il était Secrétaire d'Etat aux transports. Et cela a été gagné grâce à l'implication de la France, de l'Allemagne, du Benelux, et de la Fédération Nationale des Transports Routiers. Donc c'est plutôt une bonne nouvelle pour « nos petits français ».

M. DELPEYRAT. - Merci Monsieur le Président.

Quelques mots rapides sur cette plénière. Je voudrais à mon tour saluer amicalement et de manière républicaine Nicolas FLORIAN, notre collègue qui a été élu maire de Bordeaux. Mais je voudrais aussi saluer deux personnes qui font l'actualité ce matin : Paul FRANCOIS, un charentais, qui a gagné son procès pour la troisième fois contre Monsanto, et je suis heureux que les hommes et les femmes qui se battent contre ces entreprises qui empoisonnent et notre environnement, et malheureusement les êtres humains qui y habitent, commencent à remporter des batailles, y compris sur le plan juridique, qui vont permettre d'engager les transitions nécessaires. Et un petit mot pour une autre personnalité parce que j'y suis sensible, qui est Katie BOUMAN, qui est une jeune scientifique du MIT, qui a créé les algorithmes qui ont permis d'obtenir une photographie, pour la première fois, ce qui était apparemment inimaginable, d'un trou noir, et qui a fait faire un pas de géant à l'Astrophysique. Je tenais à lui rendre hommage au nom de toutes les femmes scientifiques qui ont trop souvent été oubliées et même retirées parfois de leurs découvertes, au profit de leurs collègues masculins, je pense notamment aux femmes qui avaient permis la mission APOLLO et qui ont donné lieu à un film merveilleux. Donc bravo à elle.

Pour revenir à notre plénière, Monsieur le Président, je me réjouis à la fois du calendrier que vous avez annoncé, qui lance le signal que notre Région est une Région en transition

avec ses territoires, et qui prend toute la mesure du changement climatique avec des mesures qui seront à la hauteur, je l'espère, le 9 juillet. J'ai entendu que cette plénière consacrée aux territoires ne le serait pas forcément, je me permets d'indiquer tout à fait le contraire, en tout cas, à la lecture des délibérations qui sont présentées, qu'il s'agisse de la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, de l'accord avec l'Union régionale HLM, du plan d'actions en faveur de la ruralité, de l'accès aux droits et à la justice sur les territoires, bref, je ne continue pas. C'est une plénière extrêmement importante pour les territoires ruraux qui attendent un certain nombre de politiques publiques concrètes de notre part, et je pense que ce de ce point de vue, la Région Nouvelle-Aquitaine s'honore de consacrer une plénière à cette thématique.

Je voudrais simplement répondre à ce qui a été dit tout à l'heure à ce sujet, que nous savons toutes et tous parce que je crois que ce serait à la fois nous leurrer nous-mêmes et surtout leurrer nos concitoyens, nous ne pourrions pas, nous seuls à l'échelon régional, répondre à l'ensemble des défis qui ont été posés par la crise longue et durable que connaît notre pays depuis ce fameux mouvement des gilets jaunes, et qui appelle à plus de justice sociale, fiscale, à un respect de chacun dans son travail, y compris dans des travaux qui, malheureusement, sont parfois subis, mal payés, mal considérés, et qui ont donné lieu, au plus haut sommet de l'Etat, à des propos particulièrement malheureux. Je crois que nos concitoyens attendent du respect, de l'action, mais que si l'État n'apporte pas un certain nombre de réponses à la place qui est la sienne, évidemment que les actions que nous pouvons conduire seront importantes, évidemment qu'elles sont nécessaires mais je crains que cela ne suffise pas.

Je dis cela parce que tous les géographes et les économistes de la Géographie, notamment qui ont travaillé sur cette crise, montrent que c'est aussi la crise à la fois, sans doute la première de la transition climatique que nous devons prendre et qui a suscité un certain nombre de réactions, mais aussi celle d'une économie qui fonctionne désormais dans une extrême polarisation, au profit de quelques-uns et de quelques territoires et au détriment de tous les autres. Et tout ceci amène à repenser notre système de manière globale et pas simplement renvoyer chacun en lui demandant de se débrouiller là où il est.

C'est pourquoi nous vous proposons une motion sur le Grand débat parce qu'il nous paraîtrait étonnant que notre Région, qu'une Institution comme la nôtre, n'ait pas, sur ce point, un message à adresser au Gouvernement et à l'État. Je regrette d'ailleurs, malheureusement dans une tradition très française mais qui atteint son paroxysme, je le crains, sous ce quinquennat, où l'on a affaire à un État-Bercy très jacobin, les suites à donner à ce Grand débat n'aient pas pu faire l'objet par exemple de contrats avec l'ensemble des Régions, des territoires, pour justement décentraliser plus et rendre plus efficace l'action publique, qui, reconnaissons-le aujourd'hui, n'est pas toujours d'une efficacité redoutable.

Et enfin, nous avons proposé un amendement pour rappeler notre attachement au service public parce que nous pensons que face aux transitions qui sont devant nous et face aux difficultés que nous connaissons, le service public reste un élément extrêmement important d'égalité et d'égalité territoriale. Et je constate que ce qui se passe d'ailleurs parce qu'il y a un mouvement de privatisation frénétique avec Aéroports de Paris, les barrages hydroélectriques et que sais-je encore, nous sommes sans doute au bout de cette frénésie et de cette logique qui consistait à penser qu'en privatisant tout, tout serait résolu, et donc nous avons déposé un amendement en ce sens.

Mais pour conclure, Monsieur le Président, nous nous félicitons à la fois que cette plénière soit consacrée aux territoires, et du contenu des délibérations proposées.

Je vous remercie.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président.

Je vais être assez bref puisque Stéphane a déjà évoqué un certain nombre de positions que je voulais évoquer avec vous en propos liminaire. Je reviendrai quand même un peu sur le sujet de Paul FRANCOIS.

Je voulais également faire écho à ce qui se passe sur notre territoire national depuis le début de la crise des gilets jaunes, qui, si l'on adhère ou pas à leur mode de fonctionnement ou leur mode de communication, doit nous interpeller par rapport à la longueur de la mobilisation, qui est quand même d'ampleur et qui doit forcément interroger l'ensemble de la classe politique. Ne pas occulter le fait qu'il s'agit probablement d'une crise révélatrice de profondes fractures au sein de notre société et donc nous devons, y compris à l'échelon régional, entendre les revendications de ces gens-là, de manière à ce que nous intégrions dans nos politiques régionales, l'emblématique d'une terrible réalité qui est celle des travailleurs pauvres.

Et cette mobilisation, qui finalement exprime des attentes de nos concitoyens, ne peut pas se contenter des réflexions « sommaires » conduites à l'issue du Grand débat, et nous devons intégrer dans nos décisions, dans nos actions, l'amélioration de la vie de nos concitoyens et des travailleurs pauvres, qui peinent à vivre de leur travail et c'est quand même une situation un peu difficile à accepter. Mettre en œuvre une véritable transition écologique parce que même si l'on a taxé les gilets jaunes, à un moment, de ne pas être très engagés sur cette problématique-là, je pense que de plus en plus, ils mesurent la nécessité de cette transition écologique par rapport à l'avenir des générations futures et on le voit avec la montée du mouvement des lycéens et des Marches pour le climat. Et refonder probablement en profondeur notre démocratie afin que les citoyens aient l'impression de pouvoir agir dans le quotidien, dans notre système démocratique.

À l'échelon régional, nous devons également rester efficaces pour que cette démocratie réponde à ces attentes-là et donc faire évoluer probablement la façon dont nous travaillons. Et cela me permet de saluer l'agenda que vous nous proposiez, Monsieur le Président, où avec des séances plénières thématiques, un rythme accéléré, des thèmes qui correspondent à ces attentes qui s'expriment dans la rue, saluer cet agenda, qui, à mon avis, va dans le sens de la réponse attendue par le mouvement des gilets jaunes.

Je voulais conclure mon propos – Stéphane a introduit là-dessus, je vais conclure là-dessus – sur cette victoire historique remportée par mon ami paysan, Paul FRANCOIS, de Charente, qui depuis 2004 se bat contre le géant Monsanto parce qu'il a été lui-même empoisonné par l'utilisation de ces herbicides-là. Et attirer votre attention sur le fait que l'utilisation de ces pesticides, au-delà de mettre en danger la santé de nos paysans, met aussi en danger les riverains.

Attirer votre attention, Monsieur le Président, sur le fait qu'aux côtés de Paul FRANCOIS, nous avons constitué une association, en 2011, qui s'appelle Phyto-victimes, j'étais avec lui, on est trois fondateurs de cette association - et cela me permet de saluer mon ami Dominique MARION, qui était à l'époque Président de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique - bien sûr Paul FRANCOIS, qui en a été le Président fondateur.

Et attirer votre attention sur le fait qu'au moment où nous avons créé cette association, en 2011, nous étions un certain nombre d'agriculteurs autour de Paul FRANCOIS, de Dominique MARION et de moi-même, et malheureusement, aujourd'hui, un certain nombre de ces agriculteurs manquent à l'appel parce que la maladie les a emportés. Et ces agriculteurs-là avaient la reconnaissance de malades professionnels, et c'est l'utilisation de ces pesticides qui les a tués. Je vous invite à réfléchir à ce que provoque cette situation-là à l'échelon familial parce que ce sont des drames. Je peux citer mon ami Jacky FERRAND, qui a dû enterrer son fils à 42 ans, en Charente aussi, c'est juste dramatique.

Et au-delà de la santé – c'est là-dessus que je voulais prolonger le débat – faire le constat que les pesticides aujourd'hui sont des menaces pour la santé mais sont aussi des menaces sur d'autres enjeux, qui nous concernent tous, sur les équilibres territoriaux, et je ne peux pas m'empêcher de penser à mes collègues ostréiculteurs, conchyliculteurs, mytiliculteurs en baie de Charente qui voient régulièrement leurs coquillages mourir à cause de la dégradation des écosystèmes et des pollutions qui viennent de la terre. Ne pas m'empêcher de penser à la problématique de l'eau, qui sera au cœur de nos débats le 9 juillet sur le changement climatique, mais qui est aussi une ressource en difficulté par rapport à l'utilisation des pesticides et plus globalement, des substances de synthèse avec les engrais également.

Sur la problématique des biodiversités, et le combat de Paul FRANCOIS va dans ce sens-là, il constate aujourd'hui, en ayant converti la totalité de sa structure en bio, que la biodiversité reprend ses droits quand on lui laisse de la place et donc les pesticides sont aussi des enjeux liés à la biodiversité. Quand le CNRS de Chizé nous alerte avec la disparition de 30 à 40 % de la population d'oiseaux...

M. LE PRÉSIDENT. - On ne refait pas le débat que l'on va faire en plénière début juillet.

M. BITEAU. - Non, mais j'attire votre attention en lien avec ce qui s'est passé hier et la victoire de Paul FRANCOIS.

Sur également le climat parce que les jeunes aujourd'hui sont dans la rue pour demander à ce que l'on protège le climat, et les pesticides sont aussi des substances qui menacent le climat. Donc je pense que l'on doit s'appuyer sur des décisions de justice comme celle d'hier pour accélérer le mouvement dans nos travaux et avancer sur la réduction des pesticides. Et je sais, Monsieur le Président, c'est pour cela que je me permets de vous interpeller, que vous êtes particulièrement sensible à ce sujet des pesticides et donc nous devons accélérer le mouvement. La discussion a assez duré, maintenant, il faut agir.

Merci de votre attention.

M. SEBTON. - Merci Monsieur le Président.

Je vais faire très court parce que comme on l'indiquait, je pense qu'il est plus intéressant de passer du temps sur les dossiers plutôt qu'une heure et demie sur les propos liminaires des Présidents, et ce serait peut-être à repenser pour les prochaines séances.

Le groupe UDI voulait féliciter Nicolas FLORIAN, on est très honoré d'avoir le maire de Bordeaux au sein de notre hémicycle. C'est notre capitale, cela compte et cela renforce l'intérêt de cette Assemblée. On voulait aussi remercier et féliciter Virginie CALMELS, qui quitte la présidence du groupe LR-CPNT et on voulait rappeler que l'on a beaucoup apprécié son courage et que notre groupe n'oublie pas qu'il y a quatre ans maintenant, si l'on a été élu, c'est parce qu'elle a eu le courage d'être tête de liste.

Nous allons arriver sur les dossiers de la plénière mais il y a quand même un sujet annexe que l'on voulait aborder, il ne vous a pas échappé qu'il y a quelques semaines, un reportage sur France 2 a fait l'honneur, ou plutôt le déshonneur, des Régions de France. C'était un reportage plutôt à charge et on a été interpellé, j'imagine comme vous, par nos concitoyens. Nous constatons que cette réforme - que vous n'avez pas forcément voulue, Monsieur le Président, je ne mets pas cela sur votre compte - n'a pas produit les effets escomptés, c'est-à-dire des économies, des économies d'échelle, je vous laisse le qualificatif qui a été repris encore dans ce reportage, qui venait de votre bouche. On voudrait prendre le

temps, maintenant qu'il y a un recul de quatre ans, pour travailler, estimer, évaluer quelles sont réellement ou pas les économies que la fusion des Régions a pu engendrer, ou est-ce qu'il y a eu des débordements. Mais que nous puissions, en tant qu'élus, défendre un réel état des lieux de ce qu'est la fusion des Régions.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Le fait que vous ayez évoqué cela est intéressant. J'avoue que l'émission pendant laquelle j'ai été interviewé, je ne crois pas d'ailleurs que la Nouvelle-Aquitaine s'en soit mal sortie dans cette émission. J'ai simplement rappelé deux ou trois choses : première chose, la réforme n'a jamais été basée avec un objectif d'économies.

C'est une stupidité.

M. D'AMECOURT. - 14 milliards d'euros étaient annoncés par le Ministre, votre ami.

M. LE PRESIDENT. - Laissez-moi terminer. C'est une stupidité qui a été formulée par un Ministre qui n'y connaissait rien.

M. D'AMECOURT. - On est d'accord, Monsieur le Président.

Mme REQUENNA. - Là, on est dans la subtilité, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - C'était un Président de Conseil Départemental qui a lu une note de l'Administration Centrale parce que cela permettait de mettre le trouble au niveau des Régions et de ne pas renforcer la puissance politique et financière des Régions. C'est un peu comme sur l'Europe, on a fait l'élargissement plutôt que de faire l'approfondissement. Et c'était ma position en tant que Président de l'Association des Régions de France.

Maintenant, le problème est est-on plus efficace dans l'ensemble de la Région ? Qu'est-ce que j'observe ? J'observe que les entreprises de Limousin et de Poitou-Charentes ont vu leur accompagnement et leur nombre doubler, y compris sur les exploitations agricoles.

M. D'AMECOURT. - Forcément, on a repris la dette.

M. LE PRESIDENT. - Mais je ne parle pas de cela. Sortons de la polémique, de grâce ! Allez voir les entreprises en Poitou-Charentes ou en Limousin, je vous dis, que ce soit l'agriculture ou l'industrie, les aides à ces entreprises ont été doublées, et c'est quand même essentiel.

Deuxièmement, si vous aviez été avec nous et Jean-Louis NEMBRINI à Felletin, la semaine dernière, vous auriez vu ce que la grande Région peut apporter à un lycée qui était en voie de déperdition, qui avait perdu plus de la moitié de ses élèves. Je ne dis pas que tout est bien, simplement, je dis que l'on fait le travail et qu'on le fait sur un certain nombre d'opérations, on va le voir tout à l'heure : les cœurs de villes avec Martine PINVILLE, le plan

ferroviaire avec Renaud LAGRAVE. Et quand deux entreprises fusionnent, les économies ne sont pas immédiates. Si vous regardez comment cela se passe, les économies ne sont pas immédiates mais il n'y a pas eu de dérive – je parle sous le contrôle d'Andréa BROUILLE et on le verra dans le Compte Administratif – des crédits de fonctionnement. C'est une discussion que j'ai eue avec le Premier Ministre vendredi dernier, la veille, puisqu'il avait organisé un dîner républicain, tout le monde est tombé d'accord, quelle que soit sa sensibilité ou ses responsabilités, que si l'on veut aider les territoires ruraux, il faut y mettre de l'ingénierie. Si c'est de l'ingénierie, c'est du fonctionnement, donc il faut que l'on assume aussi le rôle de la dépense publique régionale pour accompagner des territoires sinon, je ne comprendrais pas les discours qui sont prononcés en disant « il faut accompagner plus fortement les territoires ruraux ». C'est ce que l'on fait, mais il y a des crédits de fonctionnement aussi derrière.

Mme MONCOND'HUY. - Merci.

Tout d'abord, je souhaiterais lever mon verre à ce début de plénière puisque ce sont des verres en vaisselle pour une fois, c'était une suggestion d'une élue de notre groupe, Laurence MOTOMAN, et merci d'avoir accepté cette proposition, qui est à la fois un geste symbolique...

Mme REQUENNA. - C'est Hélène ESTRADE la première qui en a parlé dans cette Assemblée.

Mme MONCOND'HUY. - Je salue le fait qu'elle ait été acceptée par tous. C'est un geste symbolique qui montre que le changement de pratiques est en route.

Mme MOTOMAN. - Le principal est que ce soit fait.

M. LE PRESIDENT. - Je vous signale simplement qu'il y a des jeunes de 12/13 ans ou 15 ans qui nous regardent et qu'il faudrait peut-être être aussi dans le film de notre séance plénière.

Mme MONCOND'HUY. - Je rejoins rapidement mon collègue Stéphane DELPEYRAT ainsi que Benoît BITEAU sur la victoire de notre David régional contre le Goliath Monsanto, à laquelle j'ajouterai la décision juridique relative à la décision de Beynac. Deux exemples qui montrent la perspicacité de la justice face à certaines politiques.

Nous votons aujourd'hui plusieurs délibérations en faveur de la ruralité. Territoires, ruralité, c'est un prisme prioritaire que nous ne pouvons que saluer mais ce prisme ne doit pas être celui d'une politique en silo. On ne saurait résumer la prise en compte des problématiques spécifiques de 80 % de la population néo-aquitaine à une politique sectorielle. La ruralité devrait être au cœur de la politique territoriale de toute Collectivité. Prêter attention aux territoires est pour nous, changer le regard que nous portons sur eux. Aujourd'hui, pour apprécier la pertinence géographique de nos interventions régionales, nous nous fondons sur

des critères de fragilité et c'est vrai que ces territoires se sentent fragiles, et j'ai envie de citer Gauvain SERS, artiste montant de la scène creusoise qui chante si bien le sentiment des campagnes de perdre la maîtrise de leur sort à travers le destin d'un « instit au pull vert » qui voit son école fermée par les « ils » de Paris : « A vouloir regrouper les cantons d'à côté en 30 élèves par salle, cette même philosophie qui transforme le pays en un Centre commercial, cela ne leur a pas suffi qu'on n'ait plus d'épicerie, que les médecins se fassent la malle ? On est les oubliés, la campagne, les paumés, les trop loin de Paris, le cadet de leurs soucis ».

Mais résumer un territoire à sa fragilité revient à mettre les lunettes de celui qui s'en considère comme le centre fort et le risque de réduire le territoire dit « fragile » à sa supposée fragilité est grand. Or, là encore, tout est question de lunettes. Aujourd'hui, le territoire le plus fragile de la Région est Bordeaux. Et oui, la ville gagne des habitants, le prix de l'immobilier explose, il y a une gentrification galopante. Comment réguler le marché du foncier ? Les problèmes de congestion de la circulation à Bordeaux ? Cela change le regard quand même.

Mettre au cœur de nos politiques la question de la ruralité et des territoires implique de changer nos lunettes, d'accepter qu'une recette qui fonctionne ici ne fonctionnera pas forcément là-bas, que si par exemple la priorité, que nous partageons, est la création et le maintien de l'emploi sur les territoires, la réponse ne sera pas la même à Bordeaux, où l'on crée une startup ou un emploi industriel comme l'on mange un cannelé, ou à Guéret, où c'est le secteur associatif qui est le plus pourvoyeur d'emploi, y compris pour un jeune souhaitant créer une activité. Un monde associatif qu'il faut donc soutenir à ce titre. Mettre de l'ingénierie au service du développement de tous les territoires de la Région est, pour nous, l'attitude politique la plus juste. Mais ici aussi, l'ingénierie, qui est l'alliance de l'expertise et de l'inventivité au service d'un territoire vécu n'a pas qu'un seul visage. Un tiers-lieu, un expert de l'accompagnement de l'ESS, un emploi associatif, peuvent tous contribuer au développement d'un territoire. Changer de regard est reconnaître que le développement des territoires ne sera pas exogène, qu'il ne sera pas octroyé par la grande ville ou par les retombées de liaisons aériennes, mais qu'il sera endogène et qu'on le soutiendra par des mesures répondant aux réalités de chaque territoire, grâce à l'expertise des élus qui en sont les experts du quotidien, on y revient.

Les délibérations que nous votons aujourd'hui vont dans le bon sens. Elles sont un premier pas dans cette direction. Nous appelons d'abord à ce que les financements consacrés soient à la hauteur de l'enjeu pour nos territoires et surtout, qu'ils impulsent une prise en compte généralisée de ce regard plus équitable. C'est un enjeu d'équité territoriale, un enjeu économique, un enjeu social, mais pour finir, c'est aussi un enjeu écologique. Là encore, le territoire le plus fragile de notre Région est Bordeaux. À l'heure où nous devons construire la résilience de nos territoires face aux conséquences lourdes du changement climatique - que

nous subirons bientôt – Bordeaux, avec ses terres agricoles qui s'éloignent, son autonomie alimentaire qui se réduit d'autant, ses besoins croissants en énergie, sera loin d'être le territoire le plus attractif face à La Souterraine ou face à Niort. C'est à l'échelle des territoires que nous construirons la résilience de notre Région, une raison de plus de saluer la priorité qui leur est donnée aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Ce sur quoi il faut que l'on soit attentif mais je pense que tout le monde en est persuadé, c'est que c'est vraiment le passage à l'acte concret - c'est un peu le discours que j'ai tenu devant le Premier Ministre l'autre soir – sur les territoires. J'ai fait le point l'autre jour sur les chargés de mission CADET, pour l'instant, on en a trois : un à Bergerac, un à La Souterraine et un à Oloron. Sur Bergerac, qui a l'expérience la plus longue – je parle sous le contrôle de Bernard – les accompagnements d'entreprises et les créations d'emplois dans ces entreprises ont doublé en trois ans. Donc je pense que l'on voit l'efficacité du dispositif.

Je voudrais attirer l'attention, Léonore, sur la déviation de Beynac. Ce qui s'est passé au tribunal n'est rien d'autre que la victoire de trois châtelains qui mènent le branle parce qu'ils ont peur d'y perdre la vie. Ce n'est rien d'autre. Parce que quand vous photographiez deux camions ou deux cars qui se croisent dans le village, vous tremblez qu'un jour il n'y ait pas le feu à un bus, avec 40 morts, parce qu'il est impossible de sortir dans ces conditions entre les murs des maisons, le camion et le bus. Il faut bien penser aussi, maintenant que nous avons cette responsabilité transport scolaire, à ces conséquences.

M. GUERIN. - Merci Président.

L'ordre du jour de la plénière étant très lourd, comme vous pouvez le constater, un certain nombre de délibérations entraîneront des explications de vote peut-être un peu longues de notre part, c'est pour cela que je serai extrêmement court.

Je voudrais simplement rebondir sur les propos de notre collègue SEBTON pour remercier, ici, dans cet hémicycle – je l'ai fait tout à l'heure au sein du groupe LR – Virginie CALMELS, la saluer au nom de tous les élus LR et je pense pouvoir le dire, au nom de l'intergroupe qui va des LR au MoDem, parce que Virginie a mené une campagne courageuse, pleine de convictions, face à vous et ce n'était pas toujours facile. Je crois donc que rien que pour cela, on peut, une nouvelle fois, chère Virginie, te remercier. Merci à toi.

Au risque de rabâcher un peu, Président, je regrette que l'on n'ait pas eu des éléments de réponse que nous avons demandés la dernière fois lors de la dernière séance plénière. L'un de nos collègues, Yves D'AMECOURT, vous a même interpellé par écrit sur le sujet des fonds LEADER et de la consommation des crédits qui sont alloués par ces fonds. On avait demandé des éléments précis, à savoir combien de dossiers sont encore en traitement,

combien de dossiers ont vu les fonds débloqués, etc. Sur les territoires - vous le savez parce que vous êtes un fin connaisseur de votre Région et vous arpentez très régulièrement les 12 Départements de cette Nouvelle-Aquitaine - les remontées de terrain commencent à être assez inquiétantes et il ne se passe pas une semaine sans que l'on ait des entreprises ou même des structures associatives qui s'interrogent sur le fait qu'elles soient ou non payées, un jour, des fonds qu'elles ont réclamés. Donc si vous pouvez nous aiguiller sur le sujet, Président, ce serait sympathique parce que nous n'avons eu que des réponses extrêmement vagues et assez peu de chiffres précis, et on aimerait bien pouvoir les avoir, enfin.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Ce que Samuel BROSSARD me rappelle à l'oreille est qu'après la précédente plénière et la demande d'Yves D'AMECOURT, un courrier a été envoyé à tous les Conseillers régionaux.

M. D'AMECOURT. - Il ne répond pas précisément, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Deuxièmement, Isabelle, je crois qu'il y a eu une réunion dans une Commission...

Mme BOUDINEAU. - Oui, Commission des finances, régulièrement, on fait le point aussi régulièrement en GIA sur l'Europe. On sait que les GAL appellent maintenant vraiment l'Etat à ce que les fonds restent régionalisés parce qu'il y a un vrai risque que soit renationalisé le FEADER. Les GAL appuient totalement les Régions et savent parfaitement les efforts que l'on a déployés pour sauver ces dossiers-là. De mémoire, mais la consommation des crédits se fait à une telle vitesse accélérée que dès qu'un tableau a plus de 15 jours, il ne veut plus dire grand-chose, le système est totalement débloqué. Le logiciel de l'ASP est au point, les mises en paiement se font à toute allure, on a effectivement un peu de stock à gérer encore avant d'être en vitesse de croisière mais grâce à l'implication de la Région, des ouvertures de 30 postes, grâce aussi aux avances faites aux structures, tous les comités d'animation de GAL que je fais dans les trois anciennes Régions, les GAL se montrent extrêmement reconnaissants envers l'action que l'on a menée pour sauver leurs dossiers. Il n'y aura pas plus de problèmes de consommation sur ces crédits que la génération précédente, on a vraiment sauvé la situation.

M. LE PRESIDENT. - J'ai besoin que l'on ne fasse pas, dans ce jeu assez compliqué que les Régions mènent avec l'État, qui souhaite récupérer le maximum de fonds européens pour la trésorerie de l'État – tout le monde le sait – je rappelle que c'est l'Alsace, à l'époque dirigée par Adrien ZELLER, la première Région qui a expérimenté la gestion des fonds européens, avec un succès extraordinaire. Ne faisons pas un point de débat politicien parce

que cela ne sert pas le débat politique et la bataille que je mène pour que l'État ne nous prive de ces fonds. Il faut faire très attention. C'est un enjeu de reconversion de l'agriculture et en plus, je pense que tout le monde sait les problèmes qu'il y a eu : premièrement, l'État a voulu garder le paiement sauf qu'il avait un logiciel qui n'allait pas et il nous a « encarafé » le financement des GAL dans le cadre de LEADER.

Deuxièmement, les préfetures, avec lesquelles nous avons un accord, ont plié les gaules et les agents qui instruisaient les dossiers ont disparu, il a fallu que la Région les compense, les remplace.

Troisièmement – et je crois que tout le monde l'a voté – nous avons fait l'avance d'une partie des crédits pour plus de 5 M€, je crois. Donc là-dessus, ne faisons pas de débat politicien parce que ce serait vraiment médiocre.

M. GUERIN. - Président, il ne s'agit pas là de faire un débat politicien.

M. LE PRESIDENT. - Si, vous avez toutes les preuves et toutes les informations.

M. GUERIN. - Absolument pas. Ce que vous soulignez là n'est pas spécifique à la Nouvelle-Aquitaine. Voulez-vous que je vous cite des Régions de Droite qui ne sont pas mieux que nous ? Il y en a plein. Donc ce n'est pas un débat politicien, ce n'est pas le sujet. Le sujet est que quand vous êtes élu Conseiller régional et accessoirement élu de territoire parce que souvent, vous avez un mandat exécutif dans une mairie ou dans un canton, on vous parle très régulièrement de ces fonds qui n'arrivent pas et pardonnez-moi mais le citoyen lambda se contrefiche de savoir si c'est l'État qui paye ou si c'est la Région qui instruit et inversement...

M. LE PRESIDENT. - A vous de défendre ce que fait la Région.

M. GUERIN. - C'est pour cela que l'on vous pose des questions, parce que l'on est en Nouvelle-Aquitaine mais c'est valable en Auvergne-Rhône-Alpes et ailleurs, quand on vous pose des questions à vous, exécutif, on attend un peu plus qu'un courrier-circulaire qui a été envoyé, certes, mais qui n'est pas très précis, Président.

M. LE PRESIDENT. - Quand même, cela fait six fois que l'on en parle dans cette enceinte. Dans toutes les Commissions Permanentes, tout le monde a l'information et tout le monde sait à quoi s'en tenir, ne dites pas cela.

Mme BROUILLE. - Il y a eu un travail remarquable de fait par les équipes de Samuel BROSSARD, qui vous a été proposé en Commission des finances pendant deux heures, lundi dernier. Le diaporama a été donné à tous les groupes politiques, vous avez tous les éléments sur l'état d'avancement, sur nos retards, le pourquoi, le comment. C'est vrai que ces remarques-là, alors que vous avez tous les éléments, c'était une demande de votre Président de la Commission des finances d'en parler, lundi, on a passé deux heures sur ce sujet et je

trouve dommage qu'encore vous disiez que vous n'avez pas les éléments. Pour votre information, vous les avez tous, Monsieur GUERIN.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

M. CHERET. - Je m'exprime ici au nom du groupe Socialiste et apparentés et je tiens, à ce titre, à excuser Matthias FEKL, qui a malheureusement subi un contretemps de dernière minute.

Un sentiment, pour commencer, Monsieur le Président. Une fusion est un peu comme un escalier dont on ne voit pas encore la fin. Cela doit être aussi une ambition où ensemble, collectivement, nous devons monter les marches. Président, cette plénière s'inscrit dans une temporalité particulière. Vous avez souhaité que cette plénière soit consacrée principalement aux territoires et en même temps – et c'est moi qui utilise cette expression – nous tenons séance aujourd'hui alors que les conclusions du Grand débat national sont rendues publiques. Comment pouvons-nous lier notre action régionale, nos politiques publiques régionales, avec le mouvement des gilets jaunes que nous avons connu toutes ces dernières semaines ? Si l'on doit bien se garder d'opposer la France des Métropoles avec nos autres territoires, nous devons malgré tout observer la réalité en face. Ce n'est ni une analyse politique, ni une vue de l'esprit, c'est factuel et objectif. Selon différentes enquêtes de terrain, on observe que l'origine géographique des gilets jaunes est nettement plus importante en zone rurale et dans les petites agglomérations, en dessous des 20 000 habitants. « Avant, il y avait la lutte des classes et maintenant, on est entré dans une lutte des territoires », abonde Jean VIARD. Partout, les Métropoles captent la lumière et donnent le sentiment aux gens qui sont à côté qu'ils ne sont plus dans le film.

Autre trait distinctif, par ailleurs, des gilets jaunes, c'est leur situation de forte précarité. Finalement, au cœur de notre réflexion aujourd'hui, au niveau national comme ici, au sein de notre Assemblée régionale, ce sont les questions de stagnation du pouvoir d'achat, de pression du chômage, de déficit de services publics, de désertification médicale, de dévitalisation commerciale, que nous devons prendre en compte. Comment pouvons-nous, ici, en Région, avec vous Président, être vigilants, attentifs et comme vous dites, être « volontaires et proactifs » pour agir ? Vous l'avez-vous-même souligné à plusieurs reprises, la Région est l'une des plus attractives de France mais cela ne signifie pas que tout va bien, notamment sur le plan social. Votre leitmotiv est bien de placer la formation professionnelle au cœur de notre politique économique. Elle est incarnée ici par le pôle de formation aux métiers du cuir de Thiviers, en Dordogne, un exemple majeur de ce que nous pouvons faire et de ce que nous devons faire. Ou l'Aérocampus de Latresne, un succès éclatant à côté de Bordeaux, devenu, sur un ancien site de la délégation générale de l'armement, l'un des principaux

Centres formant aux métiers de l'aéronautique. D'autres projets, bien sûr, et on pourrait citer – comme vous l'avez fait tout à l'heure – le lycée de Felletin, bien évidemment.

Alors, pour la cohésion de nos territoires, il faut se tourner, à plus long terme, vers une politique de bassins d'emplois, capables d'irriguer la création d'entreprises en dehors des seuls centres urbains, et de développer le commerce de proximité, sans oublier de favoriser l'habitat adapté à l'accueil des familles, y compris au cœur de villes.

Sur quoi allons-nous délibérer aujourd'hui ? Vous le disiez aussi, sur les politiques de transport. C'est un élément important de la politique des territoires et de l'irrigation de ces territoires, avec Renaud LAGRAVE. Mais nous parlerons aussi, avec Martine PINVILLE qui nous présentera la stratégie régionale pour la revitalisation des centres villes et centres-bourgs, comme un axe d'intervention important pour conforter les territoires dans leur action de développement. Laurence ROUEDE aussi, développer l'accord-cadre entre les Régions et l'Union Régionale HLM autour des objectifs communs comme le logement des jeunes, la revitalisation des centres-bourgs, ou la rénovation énergétique des parcs HLM. Geneviève BARAT encore, détaillera l'appel à projets ruralité, qui a pour ambition d'aider, de soutenir et d'accompagner les initiatives d'intérêt général issues du monde rural. Reine-Marie WASZAK fera un point d'étape sur les contrats de territoires, avant que nos collègues, Sandrine LAFFORE pour l'agenais, Pascal CAVITTE pour le contrat Brive-Tulle et Jean-François DAURE pour les secteurs du Grand-Angoulême et La Rochefoucauld-du-Périgord, n'en détaillent les contenus.

Avec notre politique contractuelle, la Région s'engage à aménager et développer durablement les territoires, les plus attractifs, mais aussi ceux qui rencontrent le plus de difficultés, en zone rurale comme en zone urbaine. Les premiers contrats sont déjà signés. La Région y déploiera des stratégies de développement, avec pour objectif de renforcer les solidarités entre le monde rural et le monde urbain.

Il faut aussi insister sur l'ascenseur social, un sujet qui vous est cher, qui doit nous être cher à tous, qui est en panne et dont on devrait davantage parler dans le débat public. Il persiste un sentiment d'être enfermé dans son statut social d'origine. Les dégâts peuvent être colossaux, vous le soulignez régulièrement. Dans votre volonté d'affirmer une quête de sens face à l'isolement et à la pauvreté, je voudrais souligner la délibération qui sera présentée par Jean-Louis NEMBRINI, en faveur de la gratuité des manuels scolaires, qui va honorer notre Assemblée de sa volonté d'agir en faveur de notre jeunesse, mais aussi d'un soutien aux familles les plus fragiles tout particulièrement.

Je voudrais terminer en vous livrant une réflexion qui me semble pouvoir encore être utile en 2019, à celles et à ceux qui s'intéressent à la vie publique, à la citoyenneté et à

l'éducation. Cette réflexion est inspirée par un historien, qui, au cours d'un colloque où il était question de savoir si la pensée de Jean JAURES restait d'actualité au XXIème siècle, a rappelé que pour JAURES, on ne pouvait avancer si l'on n'était pas capable de se respecter les uns, les autres, de conjuguer la petite et la grande patrie, de ne pas perdre le sens de la réalité du monde et de la réalité tout court d'ailleurs, et de refuser un monde désenchanté.

Un siècle plus tard, malgré l'évolution de nos sociétés, le conseil demeure pertinent, notamment celui de refuser le désenchantement et bien évidemment, nous devons l'appliquer ici, à l'avenir de nos territoires. Si l'état du monde, avec les désordres et les risques qui nous menacent, l'évolution de nos sociétés mais aussi de nos territoires dans la diversité nous interrogent, le mouvement des gilets jaunes, qui, quels que soient les bancs de cette Assemblée, doit nous interpeller, n'incite pas à l'optimisme. Nous avons le devoir de ne pas peindre chaque jour en noir, sinon, comment agir si l'on n'a pas l'espoir d'un monde meilleur ? Cet espoir, que certains appellent la foi, n'est pas uniquement de nature religieuse. Martin LUTHER KING le définissait d'une belle formule – et je reviens à mon introduction – en disant que c'est « monter la première marche de l'escalier, même quand on ne voit pas tout l'escalier ».

Voilà justement ce que nous devons souhaiter, cher Président, pour cette plénière bien sûr, mais aussi et surtout pour porter les politiques publiques de notre Collectivité, d'avoir le courage et l'envie de toujours monter la première marche, celle de l'action au service des autres et du bien public, et de la préparation de l'avenir, même si nous ne voyons pas tout l'escalier, celui du monde de demain. C'est ainsi que nous éviterons le désenchantement pour nos territoires. Voilà, Président, ce que nous pouvons espérer, ensemble, pour vivre pleinement la fin de notre mandat.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL :
REMPLACEMENT AU SEIN DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de passer à la suite de l'ordre du jour.

On a d'abord une formalité à remplir, qui est le remplacement de notre cher Gérard VANDENBROUCKE à la CP. Je suis saisi d'une candidature, qui est celle de François VINCENT. Je vous rappelle qu'au bout d'une heure, comme d'habitude depuis 20 ans, puisque nous remplaçons poste pour poste en fonction du respect de la proportionnelle, s'il n'y a pas d'autre candidature, avant de passer à la suite, la candidature de François VINCENT sera donc adoptée.

Mme LE GUEN. - Le groupe DINA va vous déposer une liste, conformément aux articles de la Collectivité territoriale L.4133-6 et L.4133-5. Nous demandons le renouvellement intégral des membres de la CP par vote. Vous étiez informé, par courtoisie, nous l'avons dit cette semaine à vos services. J'entends que cela puisse déranger certains groupes, qui sont d'ailleurs surreprésentés en CP, c'est la raison pour laquelle nous vous déposons une liste aujourd'hui, de façon à revenir à l'équité dans cette CP et la représentativité de tous les groupes. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Votre intervention est totalement de droit. Simplement, les changements de la CP seront extrêmement marginaux et je ne suis pas sûr que nous donnions une belle image, avec les arrière-pensées qu'il y a dans votre proposition, chère Madame.

(Intervention hors micro inaudible)

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas l'usage depuis 20 ans, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, mais c'est de droit.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL :
AUTORISATION POUR COMPLETER LA COMMISSION PERMANENTE

M. LE PRESIDENT. - Auparavant, on me rappelle que j'ai oublié de faire voter sur l'autorisation de compléter la CP, qui est un préalable avant de proposer un nom. Je suppose que l'Assemblée est d'accord là-dessus.

N° 1a

Vote sur le «Fonctionnement du Conseil régional :
autorisation pour compléter la Commission Permanente»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, NI (1)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL :
REPLACEMENT AU SEIN DE LA COMMISSION PERMANENTE

M. COLOMBIER. - En quelques mots sur cette affaire que nous avons évoquée en réunion des Présidents de groupes, rappeler qu'il y avait une tradition - mais les traditions peuvent être bousculées – que chaque groupe politique, lors de l'absence, quelle qu'en soit la cause, d'un des membres de la CP... les autres groupes respectaient leur volonté de remplacer de nom à nom au sein du même groupe. C'est une tradition, je pense que c'est, en même temps, une liberté que chacun se donnait car, il ne faut pas l'oublier, la CP a été votée en début de mandature à la proportionnelle et donc représentait, de façon la plus précise et démocratique, la conformité des sensibilités politiques. Il est vrai qu'il y a eu des groupes qui se sont créés, l'intervenante qui m'a précédé justifie sa démarche, apparemment, qui entraînera donc un vote, c'est la loi, par le fait qu'il y ait de nouveaux groupes qui seraient surreprésentés. Je pense que dans ce cas-là, je note des arrière-pensées politiques, pour ne pas dire politiciennes, et permettez-moi de dire que la situation est un peu particulière puisqu'il s'agit quand même de remplacer un de nos collègues qui est décédé à la suite d'une longue maladie. Et je trouve particulièrement indécent de profiter de cette situation pour mettre en place ce genre de manœuvre apparemment politique, puisqu'il s'agirait de revoir les représentations du groupe.

Je n'irai pas plus loin et nous nous conformerons à la loi, et peut-être nous expliquer, de manière pragmatique, comment cela va se passer.

M. LE PRESIDENT. - On ne va peut-être pas faire un débat, c'est la loi. Je vais dire ce qui va se passer.

Je suis saisi de deux candidatures sur le remplacement d'un membre de la majorité. Il faut que vous m'amenez votre liste, Madame, le nom du candidat.

Mme LE GUEN. - Tout à fait, nous arrivons.

M. LE PRESIDENT. - Quel est le nom du candidat ?

Mme LE GUEN. - C'est une liste, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Pour l'instant, si je procède par ordre, je suis saisi de la candidature de ?

Mme LE GUEN. - Nathalie LE GUEN.

M. LE PRESIDENT. - Très bien.

On passe à la présentation par chaque groupe, ou des regroupements de groupes, nous ne sommes pas là en train de faire un débat sur le fond des dossiers politiques puisqu'il y a des groupes constitués, c'est la proportionnelle à la plus forte moyenne, plus les groupes se regrouperont, d'une certaine manière, plus on ira vite. Je rappelle que l'on a un emploi du temps et une charge qui n'est pas négligeable.

Les conditions supposent des listes paritaires. Toutes les listes qui sont déposées sont paritaires, et avec alternativement une femme/un homme, ou un homme/une femme, etc.

Deuxièmement, nous allons, pour ne pas encombrer le débat de cette élection, faire l'élection à la salle 214.

Troisièmement, le bureau de vote, en fonction des présences... finalement, c'est Léonore MONCOND'HUY qui est Secrétaire de séance pour les votes, et Présidente du bureau.

Au niveau des scrutateurs et du bureau de vote pour le déroulement du vote et le dépouillement : Charline CLAVEAU-ABBADIE, Vital BAUDE, Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Pascale REQUENNA, Christelle CHASSAGNE, Aurélien SEBTON, Guillaume GUERIN, Gonzague MALHERBE et Aurélie DE AZEVEDO.

Je vous propose une suspension de séance de telle sorte que les groupes puissent se réunir pendant une demi-heure, et je vous demande de constituer les listes et de me déposer les listes sur mon bureau.

Mme ALCORTA. - Monsieur le Président, une question, vous avez signalé qu'il fallait des listes paritaires. Je pensais que dans le Règlement, il y avait aussi la possibilité de candidatures individuelles. Confirmez-vous ou n'est-ce pas le cas ?

M. LE PRESIDENT. - La plupart des listes seront...

Mme ALCORTA. - Je voulais savoir ce qui est réglementaire, c'est tout.

M. LE PRESIDENT. - La CP peut aller d'1 à 60 membres donc il peut y avoir un candidat.

Chers collègues, au niveau des salles, cela va être un peu compliqué, la salle MAURIAC est à votre disposition, la salle à manger qui est derrière mon bureau est à votre disposition.

Je vous propose une suspension de séance d'une demi-heure.

Suspension de séance

Reprise de la séance

M. LE PRESIDENT. - A priori, j'ai toutes les listes. Vous allez me dire si je n'oublie personne. J'ai la liste déposée par le groupe PS et apparentés-EELV-Génération.s et les Radicaux de Gauche, j'ai la liste déposée par le Rassemblement National, j'ai la liste déposée par le groupe MoDem et apparentés, la liste UDI et apparentés, la liste du groupe des Droites indépendantes, une candidature individuelle de Martine ALCORTA, la liste LR-CPNT, et la liste Union Centriste.

Ai-je oublié quelque chose ?

Dois-je lire les candidats ?

Il est 13 h 00, je vous propose – comme le maire de Rochefort me l'a gentiment suggéré et parce que je ne peux rien lui refuser – d'aller déjeuner, et à la reprise, je fais l'ordre du jour et on procède aux opérations de vote.

Mme REQUENNA. - Non ! On n'a rien fait !

M. LE PRESIDENT. - J'ai évoqué que les opérations de vote ne se feront pas ici mais se feront au fur et à mesure, dans la salle à côté.

Mme REQUENNA. - On ne peut pas commencer quelques délibérations avant d'aller déjeuner ?

M. LE PRESIDENT. - Il est 13 h 00.

Cela nous permettra de tirer les listes.

Mme REQUENNA. - Et de faire campagne alors...

M. LE PRESIDENT. - Et de faire campagne.

La séance est suspendue. Je vous invite à déjeuner et on se retrouve à 14 h 15.

Interruption de séance – pause-déjeuner

Reprise de la séance

M. LE PRESIDENT. - Je vous ai évoqué les listes tout à l'heure, elles ont été déposées dans les temps, à 13 h 00. L'impression des listes pour les opérations de vote a été faite. Le bureau de vote est ouvert et je remercie Léonore MONCOND'HUY d'en prendre la responsabilité.

Je rappelle que j'ai aussi désigné les plus jeunes dans chaque groupe. Je n'ai pas besoin de relire la liste... Charline CLAVEAU-ABBADIE, Vital BAUDE, Mathieu BERGE, Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Pascale REQUENNA, Christelle CHASSAGNE, Aurélien SEBTON, Guillaume GUERIN, Gonzague MALHERBE et Aurélie DE AZEVEDO sont mobilisés pour le suivi et le dépouillement du scrutin.

On va procéder de la manière suivante : je vais appeler, par groupe de dix – sous le contrôle de Marie-Pia LAREE – cela s'affichera derrière moi.

Se prépare le premier groupe, qui va de Madame ABELIN à Madame BARAT.

Il faut que tout le monde aille voter donc vérifiez, quand on appelle vos noms, que vous allez voter. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. C'est assez insupportable. Le cabinet n'a pas à circuler dans les rangs.

Mme VOLPATO. - Demander que ce ne soit pas toujours par ordre chronologique ascendant mais descendant parce que nous sommes toujours de A à W. Pourrait-on passer de W à A ?

M. LE PRESIDENT. - On s'en fiche !

Ma chère Mireille, il vaut mieux être la dernière et la meilleure que...

Opérations de vote en cours :

Bureau de vote :

- Présidente des opérations de vote, Madame Léonore MONCOND'HUY en l'absence de Monsieur Benjamin DELRIEUX
- Un représentant par groupe d'élus déclaré

Vote par appel alphabétique

**DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS ET
CENTRES VILLES DE NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRÉSIDENT. - C'est un dossier que nous attendons et que les plus petites communes attendent, que l'on a évoqué à diverses reprises entre nous. Je vais demander à Martine PINVILLE, qui a travaillé énormément autour de la revitalisation des centres-bourgs, de nous présenter, succinctement mais vigoureusement, la revitalisation des centres-bourgs et des centres villes.

Mme PINVILLE. - Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer d'être la plus succincte possible, un peu plus de 2 minutes et demie.

Je suis ravie de vous présenter ce dispositif relatif à la revitalisation des centres villes et des centres-bourgs et certaines modalités également de partenariat. Je pourrais dire que l'on part d'un constat, on part d'un constat sur nos territoires, dans nos bourgs ruraux, dans nos centralités que je vais appeler « secondaires », ou même dans nos villes moyennes, un constat de désertification commerciale, mais également de l'habitat dégradé, ou voire des services de centralité qui sont souvent déportés en périphérie. Fort de ce constat, comment mettre en place une politique régionale pour répondre à ces besoins ?

On a pu voir, et un certain nombre de villes de notre Région, ce sont 22 villes qui bénéficient du dispositif qui s'appelle « Cœur de ville », dispositif gouvernemental qui accompagne les villes moyennes de la Région Nouvelle-Aquitaine, et qui les accompagne en termes d'ingénierie, avec un certain nombre de dispositifs. Et notamment, des dispositifs régionaux puisque ces 22 villes « Cœur de ville » pourront bénéficier des aides régionales, des aides sectorielles, comme de droit.

Il y a ensuite ces centralités d'équilibre, ces centralités secondaires, ce sont celles qui couvrent des bassins d'emploi avec la source INSEE de 1000 à 5000 emplois, ce que j'appelle plus communément les « chefs-lieux de cantons » - même si ce n'est pas répertorié comme cela – ces centralités secondaires qui sont vraiment dans nos territoires, en termes notamment d'aménagement du territoire, des centralités fortes et indispensables. On peut voir que ces centralités-là n'ont pas les capacités en ingénierie, les capacités financières, mais les capacités – on le verra tout à l'heure avec Laurence ROUEDE – en termes d'habitat, pour structurer cet habitat. Donc la politique plus spécifique ou plus forte de la Région va aider ces centralités secondaires. Ce sont entre 70 et 90 centralités qui pourraient bénéficier de ce

dispositif, pour lequel la Région va mobiliser des financements. Comment la politique régionale va-t-elle se mettre en place et être mieux identifiée ?

C'est avec un soutien à l'ingénierie pour vraiment avoir une vision transversale d'un projet de ville, de territoire, à développer, mais c'est aussi dans le cadre du soutien de la mise en œuvre de projets à caractère structurant, on peut penser à des halles, à des rénovations énergétiques, un certain nombre de projets qui peuvent être accompagnés. On ira aussi jusqu'à financer le déficit d'opérations dans le cadre d'îlots stratégiques, dans le cadre de l'habitat, mais ce sera aussi engager des actions collectives, individuelles, relatives au commerce et à l'artisanat pour que réellement, ces centralités reprennent tout leur sens et structurent nos territoires. Ce sera aussi l'émergence de projets innovants que nous pourrons accompagner.

Mais – et le Président y tenait particulièrement – nous avons aussi nos petits bourgs ruraux, nos petites centralités, que l'on connaît tous et que l'on a dans nos territoires, et bien là, ce sera dans le cadre des contrats de territoires, ce seront les dispositifs régionaux habituels que l'on peut connaître et qui là, nous permettront, dans un espace concerté, d'accompagner ces plus petites centralités.

Ce travail là s'est fait en concertation et je veux rappeler les rencontres que nous avons pu avoir avec les Départements, avec aussi des Communautés de communes et des communes. J'évoque les Départements parce que nous les avons rencontrés lors de déplacements mais également lors de la CTAP, on a rencontré tous les élus des territoires. Ce qui sera intéressant est de travailler en articulation parce que l'on sait qu'il y a des politiques qui sont menées par les villes, par les Communautés de communes ou par les Communautés d'Agglomération, les Départements, et je pense qu'il sera intéressant que nous articulions nos politiques dans le cadre de conventions. C'est un travail qui va se mettre en place et se faire au fil des mois et de la volonté de toutes les parties.

Travail qui a également été fait et concerté avec les Chambres consulaires, avec les bailleurs, avec la banque des territoires (la Caisse des Dépôts et Consignations) parce que tout cela aussi, par rapport à ces centralités secondaires, doit être un accompagnement fort, décisif et structurant pour l'aménagement de notre territoire et de la Nouvelle-Aquitaine.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais vous dire très rapidement sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci et merci pour le tour de la Région et la concertation que vous avez menée.

Qui souhaite intervenir sur ce dossier ?

M. VEUNAC. - Je lis l'intervention de Pascale REQUENNA, qui est retenue par ses occupations de scrutatrice.

« Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, nous nous réjouissons que le champ des centres-bourgs et centres villes soit investi par le Conseil Régional. C'est un sujet capital et le bilan que vous proposez sur certains centres de communes en difficulté est juste. Pour autant, nous dressons un constat très mitigé du nouveau dispositif présenté, premier en la matière à s'appliquer à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

Dans les points forts, nous notons que pour les villes moyennes, le dispositif prend appui sur le programme gouvernemental « Cœur de ville ». La Région prendra ainsi sa place parmi les partenaires mobilisés par l'État et participera au financement des projets désignés. C'est tout simple mais cela nous rappelle l'importance capitale d'une bonne articulation entre les politiques régionales et celles d'autres acteurs, à commencer par l'État, évidemment. Si nous nous réjouissons du lien tissé avec le programme « Cœur de ville », nous soulignons cependant un point de vigilance. Ce programme dénombre bel et bien 22 villes moyennes devant être aidées en Nouvelle-Aquitaine, 6 d'entre elles apparaissent dans des territoires que vous avez identifiés comme vulnérables, il est cohérent de votre part de s'y investir prioritairement, mais n'oubliez pas les 16 autres. Nous y veillerons.

Autre point fort, Martine PINVILLE nous a indiqué qu'il y aurait besoin de bilan pour faire régulièrement des points d'étapes sur l'avancée et la qualité de l'aiguillage des projets soutenus. C'est une très bonne idée, qu'il aurait fallu peut-être intégrer directement dans le texte.

Vous imaginez bien que si j'ai dit des points forts, je vais aussi annoncer des points faibles, mais qui me conduisent à nos éternels points de dissension.

Ce dispositif prend appui sur la carte des vulnérabilités établies dans le cadre de la politique contractuelle. Vous le savez, nous n'adhérons pas à cette carte, qui présente des arbitrages et des mariages forcés, et pour laquelle nous pensons que le maillage en 52 territoires n'est pas assez fin. Nous avons déjà énoncé cette critique, je ne m'étendrai pas davantage là-dessus. Ce dispositif a quand même été pour moi l'occasion de jeter un œil, à nouveau, sur cette carte des vulnérabilités mais aussi sur l'ancienne carte, établie en octobre 2014 par vos soins, Monsieur le Président. Cela m'a renvoyée à l'impact en termes de vulnérabilité territoriale de la fusion des trois anciennes Régions. Cette fusion a automatiquement modifié la carte des vulnérabilités de l'ancienne Aquitaine puisque des territoires jugés plus vulnérables se sont ajoutés aux ex-territoires aquitains. Ces anciens

« faibles » aquitains ont donc changé de catégorie et leur situation a été qualifiée d'« intermédiaire ». Les taux d'intervention pour leur venir en aide ont baissé. En somme, tout ce qui s'appuie sur la carte des vulnérabilités territoriales nous rappelle, inlassablement, l'infortune de la fusion des Régions et ce dispositif ne fait pas exception.

Sur plusieurs aspects, le document nous remémore encore les critiques dressées à l'encontre de la politique contractuelle. Les communes sont rangées dans trois catégories en fonction de leurs performances en termes d'emploi. Nous nous retrouvons avec une vision très économiste des choses. Les champs d'intervention sont plus larges mais le critère de sélection est limité, ce qui remet en cause la pertinence des interventions. Toujours en lien avec la politique contractuelle, nous avons appris que les projets portés dans le cadre de ce dispositif de revitalisation pourront se retrouver dans les tableaux détaillant les opérations des contrats passés avec les territoires. Vous savez ce que nous en pensons : ces tableaux sont bien trop vides, même si vous essayez de le masquer avec ce dispositif en y ajoutant du sectoriel.

J'ajouterai qu'en l'état, et alors même que vous y êtes particulièrement sensible, rien n'empêche ce dispositif d'intervenir auprès des Collectivités qui soutiennent le développement de Centres commerciaux qui naissent en périphérie, au détriment des centres villes/centres-bourgs, et qui ainsi, torpillent ou condamnent les commerces indépendants au lieu de soutenir et de valoriser leur valeur et leur différence.

En conclusion, nous avons le sentiment d'être au coin du gué, avec du bon et du moins bon, mais considérant que les Collectivités y trouveront légitimement un intérêt, nous nous contenterons de nous abstenir. »

M. LE PRESIDENT. - Merci.

D'abord, on s'appuie sur des statistiques que l'on a élargies, de telle sorte qu'il n'y ait pas ce jeu de bargaining où, à un moment donné l'on dise « je suis plus pauvre que l'autre » pour pouvoir avoir accès aux différentes interventions.

Ensuite, je vous citerai juste un exemple par rapport à la délimitation des contrats que notre cher Gérard VANDENBROUCKE avait mis en place, plutôt autour des SCOT – ce qui montrait déjà un degré de complémentarité – j'étais, il y a une quinzaine de jours, à signer un contrat entre La Rochelle et l'Aunis, et l'Île de Ré, et on a eu cette réflexion que vous évoquez, mais traditionnellement, il y a au moins un des Aunis qui... et l'Île de Ré aussi. Et finalement, tout le travail qui a été fait, avec l'appui de l'ingénierie de la Région, a montré que quand on regardait simplement les trajets domicile-travail, il y a bien des interfaces et des complémentarités. Cette relation, qui vise à créer ce qui nous manque en France entre les grandes villes et la campagne, c'est-à-dire le ruissellement – rappelez-vous tous les débats

que l'on a eus – ces contrats territoriaux créent du ruissellement par une obligation à travailler ensemble.

Mme ESTRADE. - Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la dévitalisation des centres-bourgs et des centres villes est une réalité que personne ici ne peut contester et à laquelle nous sommes tous confrontés. S'y attaquer avec détermination est l'ambition manifestée par la Région avec ce nouveau dispositif, qui vient d'ailleurs s'ajouter à ce que nous avons déjà voté en 2017 et 2018. Nous partageons cette ambition, bien évidemment, mais néanmoins, nous nous interrogeons sur les moyens portés ici pour relever ce défi de taille. Ce nouveau dispositif fait de l'aide à l'ingénierie et du financement d'études stratégiques, les piliers d'une construction sur lesquels viendront ensuite se poser d'éventuels investissements. Tout cela à moyens constants, sur la base des politiques sectorielles actuelles déjà existantes. Ces moyens-là seront-ils à la hauteur de la grande ambition ici manifestée par la Région ?

Avec un exemple, Monsieur le Président, nous pouvons vous apporter un élément de réponse. Monsieur le Président, comme vous le savez, je suis élue d'un territoire du nord-Gironde, appartenant à la Communauté d'Agglomération du Libournais, la CALI. Une partie de ce territoire est en grande souffrance : chômage important, échec scolaire supérieur à la moyenne nationale, des jeunes sans qualification, des salaires peu élevés. Bref, des indices inquiétants pour les élus que nous sommes et qui font le terreau de votes extrêmes et de gilets jaunes. Il y a quelques mois, pour tenter d'enrayer ce phénomène, Monsieur le maire de Coutras a eu la fausse bonne idée d'envisager l'implantation d'un village de marques, promettant ainsi la création de 400 emplois directs, avec des investissements privés à la hauteur de 80 M€ pour la construction du site, soit un travail pour des entreprises locales et bien évidemment, de nombreux emplois indirects. Ce projet offre du rêve à une population qui en a cruellement besoin. Ce projet est présenté comme une aubaine pour ce territoire mais il ignore, volontairement, le danger bien réel de dévitalisation des centres villes et des centres-bourgs alentours, centres villes comme Angoulême, Bergerac, Périgueux et bien évidemment, celui très proche de Libourne.

Monsieur le Président, sans aucune ambiguïté, en cohérence avec la politique régionale et justement avec le dispositif proposé aujourd'hui, vous avez émis un avis défavorable, un avis, qui, je le crois, est largement partagé ici sur les bancs de cette Assemblée, et la CDAC est d'ailleurs allée dans le même sens. Mais face à ce qui est présenté aujourd'hui comme une véritable opportunité de développement économique sur le territoire, largement ressentie comme telle par une large majorité de la population locale, les moyens proposés par la Région pour contrebalancer ce projet et pour proposer un plan B, se limitent, à ce jour, à 60 000 €

d'aide à l'ingénierie. 60 000 € qui ont d'ores et déjà été alloués à la CALI. Ces moyens-là, Monsieur le Président, nous apparaissent dérisoires, pour ne pas dire ridicules, face aux 80 M€ mis sur la table par les investisseurs. Autant vous dire que dans les chaumières du nord-Libournais, on se gausse de l'aide de la Région et du plan B qui tarde à venir.

Monsieur le Président, dans ce cas-là – et nous le craignons, dans d'autres cas à venir aussi – nous voyons bien que les moyens de la Région ne sont pas totalement adaptés, que la réponse n'est pas à la hauteur des enjeux et des attentes des territoires. Plus que de l'ingénierie ou des études multiples et surtout longues, ne peut-on envisager, Monsieur le Président, une rencontre entre vous, portant le poids d'une Région grande, avec des investisseurs et les Collectivités locales concernées, rencontre qui pourrait – nous le pensons – inverser le cours des choses ? Réussir à convaincre les partenaires potentiels à investir non pas dans un village carton-pâte tel que l'on nous le propose, mais dans le beau bâti existant des cœurs de nos villes comme Libourne et Coutras, ce serait – nous semble-t-il – Monsieur le Président, un beau challenge et une preuve intangible de l'efficacité de la Région à relever ce défi de la revitalisation qui s'impose à nous. Comme il est écrit dans cette délibération, il n'y a pas de fatalisme rédhibitoire et une action publique volontaire, continue et articulée entre les différents niveaux d'action territoriale, est susceptible d'inverser le cours des choses. Après les écrits, Monsieur le Président, il est temps de passer aux actes.

Pour conclure, Monsieur le Président, nous doutons de l'efficacité de ce dispositif complémentaire et nous regrettons d'ailleurs – comme nos collègues – que des villes bénéficiant du dispositif « Cœur de ville » en soient exclues. Pour ces raisons, notre groupe s'abstiendra.

M. LE PRESIDENT. - Je ne vous ferai pas l'injure qu'à la fois votre équipe, de votre groupe, et vous-même, n'ayez pas compris la démarche qui est la nôtre. Martine PINVILLE y répondra plus précisément que moi tout à l'heure.

Le premier constat que l'on a sur un certain nombre de territoires, c'est peut-être moins vrai pour Libourne et Coutras mais c'est quand même vrai, il faut, pour que des dossiers surgissent, qu'il y ait des ingénieurs de développement qui soient mis en place. Penser que le projet arrive tout seul ou bien qu'il arrive sur le village de marques, comme vous le disiez, parce que des promoteurs viennent voir un maire et vendent leur projet, cela ne se passe pas ainsi. Quand on a discuté avec le Premier Ministre, l'autre jour, à Felletin, en Creuse, c'était bien le constat : plus on est dans un territoire éloigné des Métropoles, les moins riches, plus il a de difficultés pour répondre à des appels à projets et pour organiser le contact avec les entreprises, le développement des entreprises. Je disais, ce matin – vous l'avez noté, je suppose – que quand je regarde le bilan du chargé de mission que l'on a mis en place à

Bergerac, et on peut comparer Bergerac et Libourne, même si Bergerac est plus éloigné de Bordeaux que Libourne, le résultat est spectaculaire. Simplement un ETP. Il est évident que l'action de la Région ne va pas s'arrêter là, ne nous faites pas ce procès, vous le savez bien. Vous verrez que le dossier qui suit est un accord avec les Offices HLM.

J'ai pris parti, comme vous, contre le village de marques. La seule condition que je mets - je l'ai dit en CTAP, je l'ai dit à diverses reprises devant les maires – c'est qu'il n'est plus possible que l'on continue de signer des permis de construire pour des grandes surfaces à la périphérie...

Mme ESTRADE. - On est d'accord.

M. LE PRESIDENT. - Parce que les engagements qui vont être mis en place, et tout cela va se décliner de la plénière « territoires », mais vous ne pouvez pas me faire le procès, ou à Martine PINVILLE, de ne pas y avoir pensé, c'est, premièrement, comment je reconquiers des commerces fermés ? Il faut d'abord les acquérir. Comment je reconquiers des logements au-dessus de ces commerces ? Il faut d'abord les acquérir et il faut qu'il y ait des opérateurs. C'est pour cela que tout à l'heure, nous allons passer une convention avec les Offices de HLM, qui sont souvent les mieux placés, sauf si les Intercommunalités ont la capacité. Mais pour avoir été maire d'une ville dont le centre-ville était la partie la moins peuplée de la ville de Pessac, un des premiers points a été de ramener des habitants en centre-ville. Et en même temps, je ne peux pas présenter un projet avec des engagements de financements si je ne connais pas le montant des opérations, qui seront différentes dans les 70 villes. De la même manière, ce que vous devriez souligner est que nous aurions pu simplement dire, au niveau de la Région, comme cela se passe d'habitude : « l'Etat lance son opération « Cœur de ville » sur une vingtaine de villes et la Région arrive en abondement ». Cela signifie que l'on n'existe pas et que l'on n'a pas de politique.

Là, ce que l'on se dit et que l'on propose à l'Assemblée est que l'on se préoccupe des villes plus petites, des centres-bourgs, là où l'on peut arrêter la désertification, là où l'on peut maintenir les services. Mais il faut les reconquérir. C'est ce que l'on vous propose. Ne nous faites pas le procès de dire « cela va se réduire à un ETP », cela va être des millions d'euros qui vont être mis sur ces centres villes. On l'a déjà fait. Je me souviens d'un village en Limousin où l'on a rouvert une boucherie, ou une épicerie. Ne nous faites pas ce procès parce que l'on démarre une opération structurelle pour ne pas laisser ces petits bourgs seuls à monter les projets. Quand vous regardez les contrats de territoires que nous signons, il y a beaucoup de territoires qui ont des idées mais où le projet n'est pas finalisé, ni son plan de financement. Et l'apport de la Région est d'abord un apport en ingénierie. Un de vos collègues, sur ces bancs, Marc MATTERA – un ami de Dordogne – m'avait fait remarquer, dans les premiers mois du

Conseil Régional d'Aquitaine : « vous oubliez, Monsieur le Président, qu'entre la ville de Bordeaux et sa capacité d'attirer les meilleurs fonctionnaires, les meilleurs ingénieurs, et nous, il y a un monde ». Et c'est cela que l'on est en train de transformer.

Qui souhaite prendre la parole sur ces centres-bourgs ?

Mme CHADOURNE. - Monsieur le Président, chers collègues, le Rassemblement National est attaché à la ruralité, composante du pays réel, et à sa préservation. Nous avons toujours déploré le manque d'intérêt des Gouvernements successifs pour nos campagnes, au profit d'une concentration des moyens financiers dans les Métropoles régionales : grilles baissées sur les commerces, immeubles délabrés, hôpitaux et écoles fermés. Nos campagnes françaises, autrefois façonnées par les champs cultivés et vivantes par le son des cloches, sont aujourd'hui abandonnées. Aujourd'hui, la ruralité est en déprise, du fait de trois phénomènes :

- La métropolisation, qui concentre les richesses dans les grandes villes et crée ainsi un déséquilibre avec les territoires ruraux,

- La désindustrialisation de notre pays, qui supprime les bassins d'emploi, poussant ainsi la population à l'exode rural,

- L'immigration, qui génère une insécurité et plus particulièrement des cambriolages. Pour rappel, les cambriolages ont augmenté de 5 % rien que pour le premier trimestre 2019.

Effectivement, la redynamisation de la ruralité passe par la revitalisation des centres-bourgs. C'est d'ailleurs Jacques COLOMBIER, vice-Président de notre Région à l'époque, qui avait initié cette politique en 1988. Mais j'ose espérer, mes chers collègues, que vous n'êtes pas dupes sur l'avenir de nos campagnes si notre politique nationale n'évolue pas.

L'aménagement du territoire, compétence octroyée à la Région, doit en réalité être le résultat d'une politique nationale. C'est une vision globale et à long terme qu'il faut porter. En effet, nous ne pouvons pas lier les trois fléaux que j'ai évoqués précédemment, uniquement par des rénovations et des aménagements : ré industrialisation de notre pays, localisme, arrêt de l'immigration, rééchelonnement des peines pour mettre fin à l'insécurité, tout ce que nous défendons depuis des années et que vous rejetez par pure idéologie bien-pensante.

Je souhaiterais également attirer votre attention sur le fait que certains maires continuent encore d'accepter des permis de construire pour des Centres commerciaux en périphérie de leurs communes. Il serait intéressant d'introduire ce critère dans la sélection des centres-bourgs à redynamiser. Même si les populations locales ne peuvent pas être punies du fait de l'incompétence de leurs maires, il faut réfléchir collectivement à un moyen de sensibiliser les

élus locaux sur les conséquences de telles décisions urbanistiques. Parallèlement à ces constructions de Centres commerciaux en périphérie, le stationnement devient payant dans les centres villes, ce qui tue le petit commerce de proximité. « Dieu se rit des Hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes. »

Nous voterons en faveur de cette délibération car elle va dans le bon sens, mais n'oubliez pas, mes chers collègues, que ce sont vos mouvements politiques qui ont voté pour les lois MAPTAM et NOTRe, qui ont grandement contribué au déséquilibre territorial. N'oubliez pas non plus que parallèlement aux milliards d'euros déversés dans la politique de la ville, vous avez oublié la France rurale, celle qui travaille et ne se plaint jamais.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc vous êtes satisfaite que l'on travaille pour les petites villes.

Merci.

Y-a-t-il d'autres interventions ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci Monsieur le Président.

Notre groupe a assez insisté sur l'importance de l'articulation entre la Région et les territoires pour ne pas saluer cette séance et ses premières délibérations. On les votera. On a quand même des commentaires à faire.

Sur l'aide aux centres villes, cela rejoint largement l'analyse du MoDem, vous vous appuyez sur une classification entre Agglomérations fragiles et celles qui ne le sont pas, vous savez les réticences que l'on a sur cette classification. Et vous dites globalement « vous êtes aidés par le dispositif « Cœur de ville » ». Pour le moment, le dispositif « Cœur de ville » - et le maire que je suis est bien placé pour vous le dire – est une espérance, Monsieur le Président, au mieux, et de la communication peut-être, mais on n'a pas vu grand-chose au point de vue soutien financier. Je pense qu'il faut quand même que la Région regarde, de manière très pratique, ce qui aura été donné dans ce dispositif « Cœur de ville ».

Sur le sujet très important où vous avez pris position, sur la politique commerciale, alors que le modèle économique de la grande distribution est contesté aujourd'hui, vous dénoncez la poursuite de la fuite en avant au niveau des mètres carrés en périphérie. Vous avez raison et on partage ce diagnostic. Mais je regrette que la délibération n'aille pas assez loin et que vous ne conditionniez pas l'aide de la Région à l'analyse des documents d'urbanisme SCOT, PLU et notamment un document qui devient clef, qui est le document d'aménagement commercial. Ou bien il est orienté centre-ville, ou bien il ne l'est pas. En tout cas, c'est là que l'on voit véritablement la volonté des municipalités. Il y a là une piste qui devient d'autant plus opératoire que la Cour européenne de justice a tranché, maintenant, elle autorise le maire à

faire un zonage dans lequel il dit « les commerces sont pertinents dans ce quartier, ils ne le sont pas dans tel autre ». Voilà une piste que l'on soumet à votre réflexion.

Sur les bourgs et centres villes, pour le coup, nous jugeons le dispositif intéressant parce qu'il combine la participation à une opération d'aménagement, 800 000 € ce n'est pas rien sur un bourg, avec de l'ingénierie et une aide aux investissements innovants. Il y a là quelque chose d'intéressant. Reste que nous souhaitons approfondir la réflexion sur la cible. La cible qu'il faut aider est ce que l'on appelle les centres-bourgs qui sont des bourgs « de services », c'est-à-dire les centres-bourgs compris entre 1000 et 2000 habitants, l'ancien réseau des chefs-lieux de cantons, globalement, en faisant une différence - qui est politiquement difficile à faire mais qu'il faut faire - entre les centres-bourgs de services et les petits villages résidentiels qui ont vocation à recevoir des gens et pas forcément recevoir des services. Il nous semble que le ciblage n'est pas assez précis.

Néanmoins, tout cela va quand même dans une bonne direction de retour sur nos territoires et le groupe Union Centriste votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je veux rappeler – mais Jean DIONIS DU SEJOUR le sait – que non seulement on sera présent sur les « Cœur de ville », parce que j'ai bien conscience que les financements d'Etat peuvent être totalement surréalistes, c'est de l'espoir, mais il faut que l'on ait tous conscience de cela parce que dans le même temps, on continue de demander plus d'Etat. C'est toute notre contradiction. Je vous propose de compter d'abord sur nos propres forces.

Deuxièmement, nous intervenons déjà sur les « Cœur de ville » - je ne sais pas si Guillaume est là – mais on intervient déjà sur Limoges, me dit-on. Encore une fois, regardons la réalité. Je ne demande pas que tout le monde dise « ce que vous faites est parfait, c'est bien, etc. » - quoi que... -. Je reviens sur Libourne, on est en train de travailler sur « Territoires d'industrie » et on est assez bien avancé là-dessus. Et je peux vous dire, sans vous donner les noms, que hier, la Région, le Conseil Régional, l'équipe du Conseil Régional a emmené un investisseur sur le Libournais, sur une opération industrielle extraordinaire. Je ne sais pas, parce qu'il y a deux sites qui sont en balance et c'est l'industriel qui décidera, mais on fait le travail sur le Libournais.

Mme ABELIN. - Monsieur le Président, je rejoins complètement le MoDem et l'intervention de Jean sur l'ensemble des interventions qu'ils ont faites. Sur le volet « État », le besoin qu'il y avait, et c'est aussi pour cela que nos communes « Cœur de ville » avaient besoin de l'État, c'est sur le volet financier mais pas que. C'est aussi sur le volet règles étatiques liées au logement, qui nous bloque sur un certain nombre de programmes qui

pourraient être faits et sur lequel il n'y a bien que l'État pour changer les choses. C'était là-dessus que c'était intéressant et on a aussi du mal, là-dessus, à faire bouger les lignes sur ce volet-là.

Sur l'ensemble du Règlement, notre groupe votera pour et on aura quand même deux remarques. Un regret sur le fait qu'il n'y ait pas de ligne particulière mise en avant, pas tant pour la ligne mais pour le fait que ce sont des programmes qui sont, par définition, multisectoriels, et que de déposer à chaque fois des dossiers de politiques sectorielles n'est pas un gage de simplicité pour nos communes.

Après, sur le volet « Cœur de bourg », une remarque, que cela arrive vraiment tardivement et notamment à une période dont on sait qu'elle va être peu faste à engager de nouveaux programmes, et donc un effet-levier limité.

M. LE PRÉSIDENT. - On me rappelle de vous rappeler qu'il y a un Budget de plus d'1.5 M€ sur... mais je laisse le soin à Martine...

M. PAGES. - Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe Écologistes se félicite de cette délibération et d'ailleurs, il tient à remercier particulièrement Martine PINVILLE pour la qualité de son écoute et pour sa capacité à tenir compte des apports des élus de la majorité.

On trouve que c'est une belle délibération et l'objectif d'essayer de faire un changement le plus colossal qui soit de la mentalité des élus des Collectivités territoriales et des acteurs économiques, les aider à trouver les moyens, on sait que le changement climatique et l'épuisement des ressources nous imposent d'inventer un nouveau récit pour ces centres-bourgs, qui n'en avaient plus. L'ingénierie va apporter des compétences et des convictions et donc, elle a toute sa place dans ce qui n'est pas, pour nous, une dépense publique, dans ce qui est réellement un investissement public.

Les Écologistes bataillent souvent seuls et depuis très longtemps, et leur apport pour revitaliser les centres-bourgs a déjà été de se battre pour éviter de les tuer, comme cela a été fait souvent, depuis trop longtemps et par de trop nombreux élus. Et au prétexte d'une fausse modernité et d'emplois toujours éphémères, on a voulu artificialiser des terres agricoles pour favoriser l'étalement, et souvent au profit de grandes surfaces et leurs Centrales d'achats, dont l'objectif de profit amène toujours aux délocalisations. On entre ainsi dans un cercle vicieux où les centres-bourgs se vident, il faut prendre sa voiture et on se trouve avec des ronds-points avec des gilets jaunes qui protestent contre l'injustice qui leur est faite. Ce qui est intéressant dans ces projets est que c'est lié au type d'approche urbanistique moderne, il y a un urbaniste, qui s'appelle Jeff SPECK qui a travaillé sur ce concept sur des villes américaines qui étaient

devenues complètement vides du fait du type d'urbanisation lié à la voiture qui avait été implantée.

Derrière cette revitalisation, il faut provoquer de nouveau le désir d'aller en centre-ville et il y a de multiples stratégies qui vont être développées grâce à l'ingénierie, on a la végétalisation, on a les déplacements doux, on a la sécurité de ces déplacements et l'intérêt à le faire. Et il y a aussi un volet artistique, qui est important, je pense, dans la revitalisation des centres-bourgs et il faut le noter, la culture sera un des points de résilience de nos territoires.

On salue et on votera pour cette délibération et on souhaite que ces lieux, qui, pour beaucoup, ne sont que des lieux de résidence, deviennent des résiliences et que chaque fois que les élus prennent des décisions à leur sujet, ils pensent globalement à l'empreinte écologique qu'elles vont impliquer.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais demander à Martine PINVILLE de répondre à ces interventions et on passera au vote.

Mme PINVILLE. - Merci pour toutes ces interventions et j'espère que je n'oublierai de répondre à aucune interrogation.

La première qui a été posée, par la mise en place d'une politique telle que celle-ci, comment fait-on un bilan ? On l'a prévu, dans un an ou un an et demi. Je trouve que c'est intéressant et de voir à ce moment-là ce qui peut fonctionner ou ne pas fonctionner. Je crois qu'il ne faut pas se priver de savoir-faire cette analyse mais je crois que c'est fait dans bien des politiques.

Une autre question qui a pu être posée, on entend quelquefois cette interrogation, pour ne pas dire « remise en cause » de cette carte des fragilités. On la croquera avec les vacances commerciales pour que l'on soit au plus près et que l'on soit le plus pertinent possible dans l'examen des dossiers qui seront portés.

Il y avait aussi une interrogation par rapport au document d'aménagement concerté, là aussi, on peut y inscrire un certain nombre de préconisations mais dans le dossier global que nous aurons à examiner, dans les dossiers qui seront déposés, on sera aussi en discussion et peut-être en exigence par rapport à la politique d'aménagement du territoire que la Région souhaite porter.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Ceci dit, je prends le point, que je garde un peu en réserve – Jean en parlait tout à l'heure – il faut l'instruire- on en parlera avec Martine PINVILLE – mais à partir du moment où il y a des extensions de grandes surfaces à la périphérie, on n'intervient pas dans le centre-ville. Cela va être la déontologie des équipes qui vont travailler sur ces projets parce que sinon, on ne s'en sortira pas.

Mme PINVILLE. - Un complément d'information sur les financements, le premier Budget est de l'ordre d'1.5 M€ mais je rappelle que ce Budget-là n'est pas un Budget fermé puisqu'il y aura toutes les politiques sectorielles qui vont aussi aider dans le cadre des différents projets, à tous les niveaux : villes moyennes, centralités secondaires ou centres-bourgs, villes de proximité, donc c'est un Budget beaucoup plus important qui sera donné à cette politique-là.

M. LE PRESIDENT. - Dommage que Jean DIONIS DU SEJOUR ne soit pas là – on se voit régulièrement par rapport aux projets de la ville d'Agen – comme on l'a fait pour Dax, comme on l'a fait pour Pau, comme on l'a fait pour Mont-de-Marsan ou d'autres villes, la Région va intervenir sur la reconstruction des halles, qui sont un élément essentiel de l'animation du centre-ville, et je pense même que c'est une somme qui est non négligeable.

Mme PINVILLE. - On finance également une étude sur la revitalisation de la centralité de l'Agenais.

M. LE PRESIDENT. - Le message lui sera transmis.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 2

Vote sur le «Dispositif en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres villes - Nouvelle-Aquitaine»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT (1-M. BLANCHE), Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, NI (1)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION : Les Républicains-CPNT (30), Mouvement Démocrate et Apparentés**

M. LE PRESIDENT. - Le dossier est donc adopté.

ACCORD-CADRE ENTRE LA REGION ET L'UNION REGIONALE HLM

Mme ROUEDE. - Président, chers collègues, c'est un accord inédit que l'on vous propose entre la Région et l'Union Régionale HLM, qui regroupe les Offices publics, les SA, les Coopératives HLM et des associations qui œuvrent en faveur du logement social. L'objectif de cette convention est de coordonner l'ensemble de nos actions pour être en mesure de développer et d'accompagner les bailleurs sur le développement d'une offre locative qui soit de qualité et sur l'ensemble du territoire régional puisque c'est bien le sujet qui nous a importé à l'origine. A la fois dans le cadre de ses différentes politiques liée à l'habitat et aussi en lien avec le SRADET, qui dira des choses avec un volet « habitat » et qui dit aussi des choses sur le commerce et sur la limitation du commerce de périphérie, la volonté de la Région est de co-construire des partenariats avec les grands acteurs de l'habitat en Région. On avait déjà passé une convention importante avec Action logement, une convention avec l'Union Régionale Habitat Jeunes et là, on passe une convention avec cette UR HLM qui regroupe 63 bailleurs.

L'origine de nos discussions et l'idée de cette convention était d'abord la vocation de soutenir les bailleurs sociaux dans une période qui est une période de transformation importante de leur modèle, transformation qui a été engagée avec la loi ELAN et avec les différentes lois de finances qui sont venues perturber le modèle qui était celui du logement social auparavant. On avait entamé les premières discussions avec l'UR HLM pour pouvoir l'accompagner sur ce qui nous tenait à cœur, c'est-à-dire la capacité des bailleurs de maintenir un tissu de bailleurs sociaux en capacité d'intervenir sur l'ensemble du territoire, pas seulement sur les territoires où les projets sont faciles à faire émerger, mais également sur les territoires où il y aurait besoin de susciter et d'accompagner plus les projets, en particulier dans les secteurs détendus. C'est le premier intérêt de notre convention.

Le deuxième intérêt est de mieux faire connaître, de mieux informer et finalement, de travailler ensemble à une meilleure visibilité et une meilleure efficacité de nos propres politiques sectorielles de l'habitat de nos propres dispositifs régionaux, de sorte qu'ils soient pleinement coordonnés avec l'ensemble des bailleurs qui auront à les porter ou à en bénéficier. Les grands objectifs que nous avons en commun sont les objectifs de rénovation et de production des logements, et en particulier en secteur rural, les objectifs de production des logements à destination des jeunes, la question de la mutation énergétique des logements, l'adaptation des logements au vieillissement, qui est un sujet extrêmement important dans notre Région, l'accompagnement – en lien avec ce que nous venons de voter – des projets de revitalisation des centres villes et des centres-bourgs, et l'idée d'une

production de logements qui soient bien intégrés dans l'environnement et qui prennent en compte les paysages et les espaces publics durables.

Nous allons organiser, suite à cette convention, un certain nombre de rencontres avec les bailleurs, sous l'égide de l'Union Régionale, pour justement leur présenter, plus en avant, l'ensemble des Règlements d'intervention que nous avons votés et en particulier, le dernier Règlement d'intervention sur l'habitat, qui est, à proprement parler, à destination des bailleurs. On veut cette convention effective jusqu'en 2027, on l'a pensée sur un terme assez long pour pouvoir travailler ensemble une stratégie de long terme avec finalement la possibilité, au-delà de l'existant, au-delà de vérifier que nos Règlements d'intervention sont bien connectés avec la réalité des besoins des territoires et des bailleurs, d'imaginer aussi d'autres moyens d'intervention à venir. C'est le début d'un partenariat qui s'amorce, avec un comité de suivi inédit qui nous permettra de travailler ensemble et d'évaluer nos différentes politiques sectorielles, au fur et à mesure.

Cela va s'inscrire dans un dialogue nouveau avec l'ensemble des bailleurs, il y avait eu l'intervention d'un maire à Angoulême lorsque l'on avait fait la « Journée des maires » sur la volonté de la Région de se positionner en intermédiaire entre les Collectivités et les bailleurs pour être en capacité d'accompagner des Collectivités à être plus attractives auprès de certains bailleurs, qui, sinon, auraient peut-être du mal à aller trouver des opérations d'aménagement qui seraient viables dans certains secteurs en déprise.

C'est vrai que cette convention ne porte pas d'engagement financier en tant que tel, à proprement parler, elle vient coordonner nos engagements financiers précédents et elle va nous inciter à renforcer nos politiques. Un des éléments très concrets - et cela a été voté à la dernière CP – est par exemple l'idée de porter ensemble une étude d'opportunité sur la création d'un Office Foncier Solidaire Régional. Cette étude est portée de façon quadripartite entre la Région, l'UR HLM, la banque des territoires et Action logement pour regarder s'il serait intéressant ou pas de créer, au niveau de la Région, un Office Foncier Solidaire qui est différent des Établissements Publics Fonciers. Les EPF sont là pour faire de l'acquisition et du portage de foncier pour le bénéfice des projets des Collectivités. Un OFS Régional aura vocation à dissocier la propriété du bâti et la propriété foncière pour aider à la création de logements là où ce n'est pas facile, pour permettre de neutraliser le coût du foncier, pour permettre de lutter contre la spéculation et finalement, pour permettre à des ménages parmi les plus modestes, de devenir propriétaires à moindre coût, dans la mesure où un OFS reste propriétaire du foncier et on dissocie la propriété foncière et la propriété du bâti.

Voilà exactement le style de travaux, de partenariats et d'émulations que l'on souhaite organiser et susciter avec cette nouvelle convention-cadre avec l'UR HLM pour engager la

Région, plus en amont, plus en avant, sur les questions structurantes que sont les questions d'habitat et de logement.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. RABIT. - Merci Monsieur le Président.

Je dois vous faire un aveu, Monsieur le Président, j'ai un peu de mal à vous suivre...

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas la première fois.

M. RABIT. - Du mal à suivre votre façon de fonctionner et la logique, pour ne pas dire la cohérence dans l'organisation de nos travaux, qui, généralement, vont du général au particulier. Visiblement, en Nouvelle-Aquitaine, ce n'est pas tout à fait le cas. J'en veux pour preuve cette session, où soi-disant on devait parler largement d'aménagement du territoire et visiblement, ce n'est pas tout à fait le cas puisque la pièce maîtresse, la structure faitière qui va encadrer toute cette politique d'aménagement du territoire est bien sûr le SRADDET. Or, vous n'allez nous soumettre ce SRADDET que lors de la prochaine session. On peut donc légitimement s'interroger sur la logique à nous faire discuter et approuver des politiques, qui, certes, s'imbriquent les unes dans les autres et qui doivent s'insérer dans un cadre général que nous n'avons pas encore adopté. C'est un peu comme si l'on approuvait des décrets d'application sans avoir approuvé préalablement le cadre législatif. Vous admettez que c'est quand même quelque peu incohérent.

Si je dis cela au moment de cette délibération sur les HLM, c'est valable également pour la rénovation des centres-bourgs, dont on a parlé tout à l'heure, et ce sera valable aussi pour la politique en faveur de la ruralité, dont on va parler dans un instant. Or, ce qui me paraît compliqué est qu'en juxtaposant des politiques sectorielles, sans avoir figé le cadre général, c'est se priver de cette vision d'ensemble pour mieux corriger les déséquilibres et agir - comme on l'a dit à plusieurs reprises – pour les territoires les plus vulnérables et les plus fragiles. Pour moi, c'est une façon de faire assez surprenante car que vous fassiez fi de votre opposition, quelque part, c'est un peu la loi du genre, mais que vous vous asseyez un peu sur l'accord de votre majorité est un peu plus compliqué, à moins qu'elle soit particulièrement docile.

Cela dit, cette délibération est quand même importante malgré tout, car elle s'inscrit – et on l'a dit à l'instant – dans une réforme du logement qui est en pleine mutation, qui est discutable en de nombreux points, notamment je citerais l'exemple des APL, mais on voit bien aussi que c'est à travers le logement que s'est creusée cette fracture territoriale, largement identifiée par la crise des gilets jaunes – et on l'a dit également à l'instant – avec un habitat vieillissant, avec un habitat qui ne répond plus aux normes en matière de rénovation

énergétique. Et une des craintes que nous pouvons avoir est également qu'elle ne s'adresse pas à toutes les strates de population, et notamment à toute la strate des communes comprises entre 3500 et 5000 habitants.

Troisième remarque, je me demande pourquoi l'ANRU, qui est quand même l'acteur reconnu, incontournable en matière de rénovation urbaine, qui est un acteur majeur pour la rénovation urbaine et du logement, mais qui est aussi un vecteur de financement, n'est pas partie prenante à cette convention. Je pense que c'est tout simplement une erreur, je pense qu'il aurait été souhaitable de l'associer pleinement à cette politique et je pense que c'est d'ailleurs notre intérêt. Ceci dit, sans préjuger de ce qui sera voté, vous annoncez une politique contractuelle de 100 M€ mais je dois dire qu'à ce stade, on n'en a pas vu beaucoup la couleur et que notamment en matière de logement ou de politique de la ville, les sommes dégagées sont ridicules, ce sont quelques dizaines de millions d'euros.

Enfin, je m'étonne que cette convention ne prévoie pas, comme d'ailleurs la loi ELAN en fait un des piliers, l'encouragement à l'accession à la propriété, avec éventuellement une incitation financière, comme le font déjà certains Offices HLM, car c'est à la fois un facteur de mixité sociale et également, un vecteur de fixation sur des territoires et donc une démarche propice à une meilleure intégration des populations.

En résumé, une démarche qui doit être encouragée, et nous la voterons, mais pour laquelle on peut largement mieux faire.

J'en terminerai en disant bravo à Reine-Marie WASZAK, qui est derrière moi et qui sera désormais notre interlocuteur privilégié en matière d'aménagement du territoire, et on le sait, il y a beaucoup à faire.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je ne sais pas quoi répondre à votre propos. Je vous conseille de relire les fiches avant que vous parliez.

M. PERREAU. - Merci Président.

Nous venons d'avoir un exposé très complet sur l'ambition de notre Collectivité, qui s'engage avec l'UR HLM pour le logement pour tous. Cet engagement répond notamment aux grands enjeux de vieillissement de la population, de reconquête des territoires délaissés, et de la qualité sanitaire des logements intégrés dans leur environnement et les paysages. En cela, nous souhaitons remercier Laurence ROUEDE d'avoir mené ces travaux.

Par ailleurs, je rencontre aussi, au quotidien, des chefs d'entreprises, des commerçants, des professionnels de santé, qui expriment leurs difficultés à exercer leur activité sereinement du fait d'une offre de réseau Internet ou mobile de faible qualité. Ce problème est également pris à bras le corps par notre Collectivité. Mais paradoxe, en apparence, j'ai eu l'occasion de recevoir également plusieurs personnes qualifiées et reconnues médicalement comme « électro sensibles » ou « chimico sensibles ». Elles vivent avec difficulté la prolifération de différentes technologies vectrices d'un bain d'ondes (objets connectés, wifi, compteur intelligent, des bornes, des antennes, etc.) et sans oublier d'ailleurs, la disparition engagée du réseau téléphonique commuté. C'est un autre problème, mais on l'aura aussi dans nos territoires ruraux. Est-ce que ces personnes sont les rares victimes d'une intolérance particulière ? Ou sont-elles l'avant-garde d'un risque à venir ? C'est difficile de réponse. Il semblerait toutefois intéressant et utile d'expérimenter des zones de sobriété électromagnétique à l'occasion de ces rénovations et constructions nouvelles, et d'en observer les effets.

Innover, c'est parfois se tromper, mais avoir le souci du plus fragile dans une communauté est une condition indiscutable du vivre ensemble. C'est vrai aujourd'hui, on l'a vu, pour l'accessibilité, obligatoirement prise en compte, c'est vrai pour la mixité économique, générationnelle, culturelle, c'est peut-être vrai demain pour de nouveaux types de pathologies, pour l'heure, mal cernées, mal comprises.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas trop répondre à cela. Il me semblait que quand on fibrait, plutôt que de mettre des mâts un peu partout, cela permettait d'éviter les réactions électro sensibles...

Mais je ne sais pas répondre à cela, je le prends en compte.

Je rappelle quand même – sous le contrôle de Laurence ROUEDE – que les Offices HLM sont, pour nous, un triple appui. D'abord, c'est un appui d'un opérateur qui est capable de racheter, d'acheter – et je parle sous le contrôle des maires qui sont ici – le premier problème que vous avez quand vous voulez réhabiliter, revivifier un centre-ville, c'est un problème de propriété : pas de porte, acquisition des murs, acquisition des logements. Si nous n'avons pas des opérateurs, nous ne faisons rien. C'est pour cela qu'il y a une relation entre le dossier qu'a présenté Martine PINVILLE et le dossier qu'a présenté Laurence ROUEDE. C'est le premier point.

Ensuite, une fois que l'on a réalisé ces acquisitions, il faut mettre en place des travaux de réhabilitation, d'ouverture, et en même temps, de mobilisation soit de nouveaux

commerces, commerçants, soit d'habitants. Et les Offices HLM peuvent parfaitement intervenir. Quelqu'un m'a posé la question sur l'ANRU, j'aime bien quand on a été maire parce que l'on sait que l'ANRU intervient sur les zones urbaines et pas sur les zones rurales, donc il faut faire très attention quand on donne des conseils.

Y-a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, je vais demander à Laurence de répondre.

Mme ROUEDE. - Par ailleurs, la Région vient en soutien sur l'ANRU, notamment avec la politique de la ville et parfois avec des interventions aussi sur la question des logements sociaux.

Je ne peux pas m'empêcher de revenir sur l'interrogation sur le SRADDET, d'abord, vous me permettrez de penser que l'on est dans une certaine cohérence et que ce que l'on vous propose aujourd'hui au vote sera en cohérence avec le SRADDET, qui est très avancé dans son écriture et que vous ne pouvez pas pleinement connaître à ce jour puisque vous l'aurez dans les jours qui viennent pour la préparation de la plénière du 6 mai. Vous rappeler simplement la grande différence et le rôle du SRADDET. Le SRADDET est un Schéma d'aménagement du territoire qui, finalement, sera un chapeau. C'est de notre ressort de faire en sorte que l'ensemble de nos politiques sectorielles, en termes d'aménagement du territoire, soient en cohérence avec le SRADDET et que l'on s'applique nos propres principes, vous le verrez. Vous rappeler que le SRADDET a aussi l'intérêt de ne pas parler qu'à la Région et de ne pas se parler qu'à nous-mêmes, et de ne pas nous engager que nous puisqu'il est également à destination des SCOT, des PLUI et des PLU et surtout, il ne faudra pas confondre, le SRADDET n'est pas un Règlement d'intervention et il n'est pas la somme des Règlements d'intervention de la Région.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

Des abstentions ?

N° 3

Vote sur l'«Accord-cadre entre la Région et l'Union Régionale HLM»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, NI (1)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Il en est ainsi décidé.

**STRATEGIES RURALITES ET PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR
DES RURALITES EN NOUVELLE-AQUITAINE : GOUVERNANCE –
APPEL A PROJETS RURALITES 2019-2021**

Mme BARAT. - Chers collègues, cher Président, quand, en janvier 2016, vous avez fait part de votre préoccupation de l'équilibre du territoire en créant cette délégation « Ruralité », il faut le dire, nous partions d'une page presque blanche. La ruralité est un concept vague et se définit trop souvent en opposition à l'urbain. Elle est avant tout multiple et nécessite des approches particulières. C'est pourquoi, nous proposons à cette Assemblée, suite à une recommandation de la Commission, de mettre un « s » à « Ruralité ».

Le passage de cette France paysanne à une France des Métropoles a été trop brutal et les promesses attendues pas vraiment au rendez-vous. Trop souvent, le ruissellement ne s'est pas confirmé, l'agriculture, autour de laquelle étaient structurés ces territoires, a connu une telle mutation, que ce maillage si important autour de la nourriture et du paysage, s'est délité, et tout cela à petit bruit. Il ne faut donc pas s'arrêter à ce vague à l'âme qui voudrait que ces territoires n'existent que par leur passé et le regret de celui-ci.

Devant ces constats, confirmés par un ressenti d'abandon exprimé lors de la dernière crise sociale, il fallait tranquillement poser une analyse. Effectivement, on ne peut que constater que la forte attractivité des Métropoles et du littoral se fait, hélas, au détriment des territoires dits « périphériques », avec pour conséquence des déserts médicaux, la fuite des services publics, des écoles qui ferment, une mobilité complexe, des entreprises qui peinent à se développer, une hémorragie de la jeunesse et bien d'autres effets collatéraux.

Pourtant, les territoires sont au cœur d'enjeux stratégiques : l'alimentation, l'eau, l'air, la préservation de la nature et de la biodiversité, la possibilité d'être des acteurs importants de la transition énergétique, et aussi une source d'équilibre pour la société. Effectivement, les scientifiques nous affirment que l'Homme ne peut s'épanouir dans un monde essentiellement minéral.

Pour tout cela, nous restons persuadés que l'enjeu du développement rural est une nécessité nationale. Ce cluster, Instance de concertation, d'innovation, d'expertise et de prospective, prétend porter modestement sa part de réponse à ces fractures territoriales et sociales. Il est complémentaire de toutes les politiques de la Région, notamment celle de la DATAR, à travers des actions telles que les Maisons de santé, tiers-lieux, contrats de

territoires, revitalisation centres-bourgs, logement, relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation. Il repose sur un engagement à débattre, à expérimenter, à projeter, afin de construire une politique plus en phase avec ces territoires, qui doivent faire face à des défis considérables, dont le plus essentiel est celui de se réapproprié un avenir.

Ce cluster, qui sera présidé par un maire rural, est ouvert aux Conseillers régionaux de la majorité et de l'opposition. Il se déclinera par un comité de pilotage. Ce cluster se veut le plus agile et réactif possible à travers son comité de pilotage. Il accompagnera la mise en place d'expérimentations sur les territoires ruraux, avec l'ambition de dupliquer des pratiques sur les différents territoires. Il se veut être à l'écoute et faire du sur-mesure pour ces Collectivités qui ne sont pas suffisamment visibles. Il validera les dossiers de l'appel à projets que nous vous proposons aujourd'hui, il jouera un rôle d'animation sur les territoires avec l'organisation de journées thématiques, et l'organisation d'un forum européen de la ruralité.

Deuxièmement, une Assemblée consultative, une Instance plénière ouverte, entre autres, aux maires qui en ont fait la demande à Angoulême, aux Conseillers régionaux et à tous les acteurs de la société civile liés au développement rural. Cette Assemblée pourra, par ses contributions, abonder et analyser la stratégie « Ruralités » de la Région. Un bilan des actions du comité de pilotage et des projets soutenus y sera fait, des séminaires sur la ruralité animés par des scientifiques y seront proposés.

Troisièmement, l'appel à projets « Ruralités », qui a été concerté avec l'ensemble des groupes – comme s'y était engagé le Président – s'adresse aux communes les plus rurales de notre Région, celles qui ne parviennent pas toujours à entrer dans nos dispositifs régionaux. C'était une demande forte des maires à Angoulême. Il embrasse large, les communes de moins de 3 500 habitants hors unités urbaines, et d'une manière très générale, les actions liées au développement rural et aux services aux populations. Il prévoit une aide à l'ingénierie pour les aider à préciser leurs projets, il est ouvert aux projets des associations pour peu qu'ils soient présentés en lien avec les mairies. Il est enfin doté de 2 M€ sur trois ans, soit 6 M€ au total, destinés aux communes rurales.

Parallèlement, les propositions du rapport Creuse avec l'INRA seront mises en action, entre autres un modèle de développement endogène et un forum « Ruralités ». Ce rapport nous a confirmé que l'isolement, le manque de partage et d'échange est un des premiers freins à l'évolution de ces territoires. Constat qui donne encore plus de sens à l'existence de ce cluster, qui se veut être avant tout un lieu où l'on parle.

En conclusion, cette stratégie se veut fédératrice, avec cet enjeu essentiel de relancer les territoires ruraux, avec le pari décomplexé d'en faire des lieux attractifs. Nous sommes

persuadés que cette démarche de développement territorial collectif pourra inverser le cours des choses. Pour conforter l'optimisme dont nous devons faire preuve, ce sondage, commandé il y a quelques mois par l'association Familles Rurales, qui affirme que 81 % de la population considère que vivre à la campagne est le mode de vie idéal. À nous tous de permettre et d'agir afin que ce désir profond d'une société devienne réalité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais aller voter donc je voudrais juste dire deux mots. Par rapport à l'amendement de l'UDI, dire que sur les montants des financements, c'est très réducteur par rapport à ce que nous faisons pour les très petites villes, puisque l'on a fait faire le calcul, on est aujourd'hui à 20 M€. Il faut que vous entendiez cela, si l'on peut vous le démontrer. Les crédits régionaux engagés pour les communes de moins de 3 500 habitants pour les seuls CP de 2018 et de 2019. On est en train de bâtir autre chose, c'est-à-dire avec un accompagnement et une ingénierie, comment est-on capable de mettre de l'intelligence collective, de mettre du désisolement dans l'ensemble de ces communes, notamment de les aider à amorcer.

Par ailleurs - je le dis pour rassurer tout le monde - 50 % des dossiers des entreprises aidées sont dans des communes de moins de 5 000 habitants, et pour des petites ou très petites entreprises. Par rapport à l'inquiétude grands Groupes-ETI, on est bien sur TPE-PME-villes de moins de 5 000 habitants. Et sur l'engagement financier, là, il y a un engagement financier spécifique, sur un projet spécifique, mais les actions que nous menons, sur les CP 2018 et début 2019, sur les villes de 3 500 habitants – où l'on vous a suivis pour mettre 3500 – on est largement « dans les clouds » de ce que vous demandez et même au-delà.

Je vais laisser le pilotage à Nathalie LANZI pour ne pas être porté pâle au vote, mais je reviens de suite.

M. SEBTON. - Puisque vous avez parlé de l'amendement que l'on a déposé, je voulais juste préciser que l'amendement qui consiste à passer de 2 à 4 M€ par an, à doubler la somme, il faut le prendre comme un amendement d'appel. Ce que l'on voulait dire est que pour toutes les raisons qui ont été énoncées – excusez-moi, j'étais scrutateur donc je n'ai pas tout entendu – mais l'idée est de dire que l'on a bien vu que la crise actuelle vient aussi d'un problème d'aménagement du territoire et que certaines personnes qui habitent dans des petites villes, des centres villes ou des centres-bourgs, se sentent complètement délaissées. Ce que l'on voulait dire est qu'il faut « mettre le paquet » là-dessus et que 2 M€, sur l'affichage, ne faisaient pas grand-chose. Il faudrait donc que cela devienne une priorité de la Région et j'entends bien après que vous expliquiez qu'il y a d'autres fonds d'intervention sur ces centres villes et

centres-bourgs, mais c'était surtout un amendement d'appel, et donc la somme correspond juste à une volonté de mettre plus l'accent là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT. – Mais cette priorité, je n'ai aucun souci. Le problème quand on travaille avec les petits territoires - et encore une fois, on était d'accord sur l'observation, avec le Premier Ministre, jeudi soir et vendredi matin – c'est l'ingénierie. C'est comment la Région accompagne. J'ai aussi demandé au Premier Ministre que si l'on fait cette action-là... et encore une fois, il faut que vous demandiez, dans une des Commissions des finances - je suggère à Olivier de le faire – le bilan des CADET à La Souterraine, à Bergerac ou à Oloron, le rôle de l'ingénierie. Donc là-dessus, ce n'est pas simplement un affichage de crédits, ce sont aussi les moyens pour que les projets surgissent. Là-dessus, il n'y a aucun souci.

Mais pardon, il faut aussi que vous acceptiez, à ce moment-là. Vous me dites « amendement d'appel », d'accord, mais acceptez alors, parce que cela va totalement dans ce sens, que nous fassions un effort financier pour les territoires les plus fragiles. On ne peut pas à la fois nous dire « intervenez plus » – c'est ce que l'on fait – dans les territoires ruraux et en même temps, nous critiquer parce que l'on a des niveaux d'intervention et de subvention plus élevés sur un territoire en souffrance. Ce serait contradictoire.

Je laisse les manettes à Nathalie.

*Séance sous la présidence de Madame Nathalie LANZI, Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme LANZI. - Monsieur GUERIN, c'est à vous.

M. GUERIN. - Merci Madame la Présidente.

Si cette délibération part d'un bon sentiment et semble, sur le papier, fort louable dans la démarche, les territoires ruraux et les petites communes qui l'émaillent souffrent d'un véritable sentiment d'abandon et la volonté de la Région de vouloir aider ces très petites communes mérite d'être saluée. Néanmoins, la concrétisation et la mise en application de ce dispositif semblent bien éloignées du but recherché, notamment en termes de souplesse de fonctionnement de ladite structure. Sur le cluster lui-même, nous n'avons jamais eu à nous prononcer sur sa constitution, nous avons simplement été amenés à prendre acte de la communication du Président sur le sujet. C'est dommage qu'il soit parti parce que nous le trouvons de plus en plus macroniste dans sa démarche.

Quelles seront les activités de ce cluster ? Si l'on s'en réfère au contenu-même de la délibération, ce cluster se veut un organe de concertation, d'innovation et d'expertise, avec pour objectif affiché d'être une structure légère, favorisant la concertation et la réactivité. Fort de ces objectifs, nous ne pouvons que nous féliciter conjointement de la création d'une telle structure. Mais lorsque l'on découvre la proposition d'organisation de la structure, le

désenchantement est malheureusement au rendez-vous. En effet, ce ne sont pas moins de trois organes qui viennent se juxtaposer, bien loin du principe de simplification, préalablement évoqué, et bien loin, cher Président, de vos discours sur la simplification en règle générale. Ainsi, cette structure se composerait, d'une part, d'un comité de pilotage de 10 à 12 membres, qui se réunirait quatre fois par an et qui définirait et approuverait les grandes orientations, d'une Assemblée constitutive avec des collèges thématiques, qui devrait regrouper près de 100 personnes, un Comité Technique, qui mettra en place les actions du cluster, il s'agit là d'un organe décisionnaire qui ne laisse pas de place aux élus en dehors de la vice-Présidente à la ruralité et encore moins aux élus de l'opposition.

Président, même si nous vous faisons une confiance quasi aveugle, il ne nous sera pas possible de relever les projets non sélectionnés, ni de contrôler les critères d'application, et nous le regrettons. Cet empilement de structures nous laisse perplexes, nous sommes bien loin de la légèreté affichée du cluster. N'est-on pas, Président, en train de mettre en place une énième usine à gaz ? Cette structure ne risque-t-elle pas de s'éloigner de l'objectif initial, qui est de soutenir directement et sans délai, les projets des petites communes rurales ? Nous le croyons. L'organisation annoncée nous paraît beaucoup trop lourde et vraisemblablement, trop administrative.

Maintenant, sur l'appel à projets, il ne faut pas perdre de vue l'objectif essentiel de cette délibération, à savoir : soutenir les projets des petites communes rurales. Si la strate éligible au champ d'application ne prête pas à discussion, à mes yeux, ne faudrait-il pas prêter une attention toute particulière aux communes de moins de 2000 habitants ? Car ce sont bien elles, qui, souvent, situées en milieu extrêmement rural, ont le plus besoin d'être aidées et considérées. Le fait que seules les communes ayant conventionné avec la commune chef de file puissent répondre à cet appel à projets ne risque-t-il pas de faire passer, une nouvelle fois, un grand nombre de communes hors des radars des financements habituels ? Dans la Creuse par exemple, dans les environs de Vassivière – que le Président connaît bien – le nombre de très petites communes qui se trouvent éloignées, voire très éloignées des centres-décisions, y compris de leur Siège de COMCOM, ne risquent-elles pas, au regard de l'organisation-même du dispositif ? Nous le craignons.

Par ma voix, nous avons demandé une étude de la carte des petites communes de la Nouvelle-Aquitaine pour affiner une décision juste et réaliste en termes de conduite des projets. Nous ne pouvons que regretter que ce point ne figure pas dans la délibération. De même, vous ne semblez pas envisager que les avis défavorables conduisant à ne pas retenir un projet soient communiqués aux élus et là encore, nous le regrettons.

Dans un autre registre, la délibération ne précise pas non plus clairement si la carte actuelle des degrés de vulnérabilité et des territoires vulnérables s'appliquera ou non pour cet appel à projets. Quid également des petits pôles urbains, qui, pour certains, pourraient être également des communes de moins de 3500 habitants, et qui se retrouveraient ainsi éligibles à deux sortes d'appels à projets : la revitalisation, d'une part, aux procédures plus directes, mais aussi éligibles à la stratégie « Ruralités », les obligeant à passer par le cluster. À nos yeux, il est essentiel de rendre ce dispositif plus lisible, en l'articulant avec les politiques existantes, notamment avec la politique contractuelle, afin d'éviter les empilements des Règlements.

Enfin, sur le calendrier, celui-ci nous paraît totalement irréaliste. La communication à l'ensemble des communes concernées peut-elle vraiment être réalisable dans les délais impartis ? Nous en doutons. Quant au délai accordé pour recueillir les informations et monter les projets, soit un mois et demi, cela nous paraît très court pour monter un dossier sérieux. Cela relève d'un vrai parcours du combattant pour ces petites communes. Quant à la durée des projets, elle ne doit pas excéder 12 mois, pourquoi ajouter une telle contrainte ? Nombre de projets risquent fort d'être retoqués...

Mme LANZI. - Pouvez-vous achever s'il vous plaît ?

Merci.

M. GUERIN. - Il aurait fallu plus de souplesse, Président.

C'est pour toutes ces raisons, Président, que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Je vous rappelle, Madame la Présidente, que ce matin, pour ma part, j'ai pris 2 minutes pour mon intervention linéaire.

Je vous remercie.

Mme LANZI. - Ce sont quatre minutes pour les interventions sur les dossiers.

M. PERREAU. - Merci Madame la Présidente.

J'entends, au fur et à mesure des interventions, qu'il y a des termes comme « ingénierie territoriale »... il commence à y avoir un commun qui se construit vraiment solidement. Je souhaite relever que dans cet appel à projets, il y a la possibilité, pour les associations, sous différentes conditions, de participer. Je crois que c'est quelque chose à relever et à noter parce

que dans les territoires à faible densité, souvent, la vie associative, ce sont des développeurs de proximité. Je pense que c'est quelque chose qu'il faut retenir.

Ensuite, je voulais ajouter que les bonnes nouvelles, les élus dans les territoires, les élus de territoires vont les porter, mais pour rappeler aussi que le coureur de marathon est arrivé à Athènes un peu fatigué et qu'il faut aussi donner de l'environnement à ces élus. Et je crois que pour rendre la politique régionale plus proche des gens, ces services mieux connus et plus faciles à appréhender, il faut imaginer aussi qu'un certain nombre de moyens soient de proximité dans les territoires. Je n'ai pas la réponse technique à cela mais c'est, je pense, une piste de travail sur laquelle il faut travailler.

Pour cette Région plus proche, plus simple d'accès, peut-être que ce n'est pas à la Région de faire cela toute seule. Peut-être que pour plus d'oralité, il faut plus de proximité et peut-être plus de décentralisation et les moyens qui vont avec. C'est une hypothèse de travail aussi.

M. MINVIELLE. - Merci Madame la Présidente.

Madame la Présidente, chers collègues, le monde rural va mal. Les femmes et les hommes qui habitent dans les territoires ruraux sont, pour l'immense majorité, en grande souffrance. Les coups de boutoirs des libéraux de tous ordres qui ont influencé les différentes politiques depuis des décennies, ces politiques libérales avec leurs interminables cortèges et cohortes de dérèglementations, de coupes budgétaires, de privatisations et autres abandons de services publics, ont mis en danger et mettent en danger notre ruralité. Oui, ces zones rurales dans lesquelles se battent, pour vivre, et se battent même parfois pour survivre, nos agriculteurs, nos artisans, nos commerçants, nos TPE, nos PME, bref, toutes celles et tous ceux qui veulent vivre dignement de leur travail sont abandonnés par les politiques publiques. Et la question de la ruralité est souvent reléguée au second plan des politiques publiques nationales. Cette discrimination territoriale, qui s'exerce sur les habitants des territoires ruraux, vient d'exploser dernièrement à la face d'un monde politique décontenancé et désorienté. Cette souffrance du monde rural vient d'éclater à travers le mouvement des gilets jaunes.

Que nous dit ce mouvement ? Il dit que nous en avons assez. Assez de cette injustice sociale, injustice fiscale, mais aussi de cette injustice territoriale. On en a assez d'être oublié de tous et cette colère ne nous est pas étrangère, à nous, membres de Génération.s. Nous ne sommes pas à côté de cette colère et nous ressentons cette même colère. La réalité du pays, du monde rural, ce sont les écoles qui ferment, les bureaux de Poste qui ferment, des trésoreries, des maternités, des gares qui ferment, sacrifiés sur le seul autel de la rentabilité financière. La réalité du pays est un monde rural qui est en train de « crever » et derrière ce

mouvement des gilets jaunes - pour reprendre le titre d'une chanson d'un célèbre néo-aquitain creusois, Gauvain SERS, cela a été évoqué ce matin – il y a « Les oubliés ». Les oubliés de la République. C'est pourquoi, il convient d'agir, à notre niveau. C'est ce que nous faisons avec cette délibération qui nous est proposée et qui va globalement dans le bon sens. Un appel à projets qui vise à faire émerger, dans le monde rural, des projets ayant une utilité sociale et économique. Cet appel à projets est un plus car n'oublions pas que cet appel à projets enrichit et complète les actions de la politique de contractualisation que l'on a mises en place et les différents dispositifs que nous avons mis ou que nous mettons en place.

A ce propos, je voudrais souligner l'effort et le rôle souvent moteur que joue le Conseil Régional – on ne le dit pas assez – en termes de soutien au développement du monde rural. Je voudrais m'inscrire en faux, au nom du groupe Génération.s, contre un certain type de discours, que certains relayent avec plus ou moins de complaisance, ici, à l'intérieur de l'hémicycle, ou à l'extérieur. M'inscrire en faux contre ce discours qui tend à créditer l'idée que la Région est éloignée des territoires ruraux. Nous le savons, la taille de la Région nous oblige, elle nous oblige à encore plus de proximité avec l'ensemble des acteurs locaux et c'est cette proximité qui donne tout son sens à notre politique régionale d'aménagement du territoire. Je crois qu'il faut le dire haut et fort, aucun territoire n'est oublié dans nos politiques régionales. Il suffit simplement d'examiner les décisions des différentes CP pour vérifier la réalité de notre propos. Un exemple parmi tant d'autres, et un exemple qui n'est pas une exception : sur un territoire rural que je connais bien, l'est du Béarn, Pays de Nay et Morlaàs réunis, 110 communes, 65 000 habitants. En 2018, ce sont près de 3 M€ qui ont été investis sur ces territoires et ce n'est pas une exception. Cela va du multiple rural à l'aide à l'investissement aux TPE, aux PME, en passant par la mise en place de Maisons médicales, la valorisation de sites touristiques tels que le Col du Soulor, etc. C'est aussi plus de 6 % de créations d'entreprises sur un an grâce à l'action de la Région. La liste est longue, je préfère arrêter.

Je veux bien concéder qu'il y a peut-être un souci au niveau de la visibilité de l'action régionale, que ces différents investissements se font à bas bruit, loin de la lumière médiatique. On veut tous cela mais quand même, au moment où l'Etat se retire, au moment où les politiques gouvernementales désespèrent le peuple et font le lit de l'Extrême Droite...

Au moment où les territoires ruraux disparaissent des radars de l'action publique, il est bon de rappeler que les territoires ruraux sont des territoires d'avenir, et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, de par ses différentes politiques, joue et assure un rôle essentiel dans le développement des territoires ruraux. Il faut le dire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

D'ailleurs, c'est assez intéressant de voir la façon avec laquelle vous portez le message de la Région sur le territoire. Je dois dire que Michel MINVIELLE est un exemple sur ce plan là.

Pour préciser, parce que je crois que quand je suis allé voter, Guillaume GUERIN disait, sur les très petites communes – je ne sais pas mais il doit connaître – Arnac, dans le Haut-Limousin, je ne sais pas combien il y a d'habitants... On est intervenu pour le dernier commerce et on a accompagné un Multiple rural à Romagne, dans le sud-Vienne, l'accès aux soins des premiers secours à Lubersac-Pompadour, et je peux témoigner – pour des raisons que tout le monde connaît – que le multiple rural de Lescun, moins de 100 habitants, a été aidé par la Région. Et toc !

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président.

Je vais concentrer mon intervention sur l'appel à projets qui nous est proposé. Certains me trouveront peut-être un peu laudative sur cette délibération mais je veux tout d'abord remercier Geneviève BARAT et les services, et les féliciter pour cet appel à projets car il serait bien difficile de ma part, au nom du groupe MoDem et apparentés, de faire autre chose. Je m'explique.

Vous mettiez en place, lors de la CP du 9 juillet 2018, un appel à projets intitulé « Innovation rurale 2018 », bâti sur une fine enveloppe de 200 000 €. Celle-ci fut amplement insuffisante puisque les projets retenus au mois de novembre ont mobilisé plus de 450 000 € et pourtant, sur 49 projets déposés, seuls 22 avaient été retenus. Face à cela, nous avons déposé, lors du vote du BP, un amendement demandant à reconduire l'appel à projets, en le dotant de 2 M€ pour 2019. L'amendement a été retiré au profit de la création d'un groupe de travail sur le sujet et aujourd'hui, nous voilà avec un appel à projets doté de 2 M€ pour 2019 mais également pour 2020 et 2021.

Lors d'une précédente séance et lors des réunions du groupe de travail, je demandais également que les projets puissent être mis en œuvre et portés par des communes rurales associées à des associations où vivent jusqu'à 3500 habitants. À notre sens, le précédent appel à projets, qui se concentrait sur les communes de moins de 2000 habitants était trop restrictif et sur ce point également, nous avons été entendus. Nous déplorions également, lors de la dernière séance du Budget, la place prépondérante donnée au caractère innovant, rappelant que certains territoires avaient besoin de soins de première nécessité, que

l'innovation, sans renier son importance, pouvait revêtir un caractère subjectif, voire sélectif. Nous avons là aussi été entendus puisque le caractère innovant n'apparaît plus dans le nom de l'appel à projets et ne constitue plus l'alpha et l'oméga de celui-ci. Elle n'est désormais plus qu'un critère parmi d'autres.

Monsieur le Président, je vous le dis, nous vivons un moment d'osmose...

Comme suspendu, hors du temps. Ceci étant, cela ne durera pas.

M. LE PRESIDENT. - Qu'en savez-vous ?

Mme REQUENNA. - Et enfin, puisqu'il semble que nous soyons parfaitement en phase, je pousse le vice et je rappelle que lors d'une Commission d'aménagement du territoire, notre collègue, Michel VEUNAC, a soumis l'idée de remplacer le nom « cluster ruralité » par « cluster ruralités » avec un « s ». Geneviève BARAT avait semblé séduite par cette proposition. Il peut sembler relever du symbole mais puisqu'il faut bien mettre des mots sur nos actions et qu'il faut que nos actions collent à la réalité, faisons en sorte que les mots collent également à la réalité, Président. Or, nous serons tous d'accord, ici, pour dire que les territoires ruraux sont divers, c'est d'ailleurs ce qui fait leur richesse et qu'il n'existe pas de solution qui puisse être systématiquement dupliquée de l'un sur l'autre.

J'espère que vous serez vous-même séduit par cette proposition et vous l'aurez compris, nous voterons favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais donner la parole à Geneviève pour répondre, s'il y a des réponses parce que tout cela est unanime.

Mme BARAT. - Pascale, vous étiez absente, j'ai fait part, en introduction, du fait que l'on ajouterait un « s ».

Mme REQUENNA. - J'étais scrutateur.

Mme BARAT. - Monsieur GUERIN, vous parlez d'un comité de pilotage, de choses qui se seraient faites sans que vous le sachiez, si l'on a fait une deuxième Instance derrière le comité de pilotage, c'est pour faire une grande transparence dans ce qui se passera à travers ce cluster, pour que toutes les personnes qui veulent y participer, qui s'intéressent à la ruralité, soient informées de ce qui s'y passe. Et vous savez aussi que le 1^{er} février, à Angoulême,

nous avons eu une forte demande d'intégration des maires ruraux et donc il fallait trouver une Instance où les entendre et les conforter dans leur envie de s'intéresser à la ruralité.

Vous parlez d'un Comité Technique qui paraîtrait un peu technocratique, sachez que ce CT a pour but justement, vous mettiez en cause la possibilité de faire des politiques les unes à côté des autres, c'est pour faire vivre la transversalité que veut ce chapitre de la ruralité, donc de mettre le plus largement possible tous les services, en plus de la DATAR, qui seront plus ou moins concernés par la ruralité.

Pour la lecture de l'appel à projets par rapport à ces moins de 3500 habitants hors unités urbaines, la liste INSEE des communes est très précise, la liste des communes sera adjointe à l'appel à projets, ainsi, tout le monde saura clairement s'il y a droit ou pas. Cela fait beaucoup de communes, cela fait 3600 communes, dont 110 entre 2000 et 3500 habitants. La majorité des communes est de moins de 2000 habitants et pour vous rappeler, l'an dernier, les réponses que l'on a eues à l'appel à projets étaient en moyenne sur des communes de 600 habitants.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

On va passer au vote. Avant, j'ai l'amendement du groupe UDI et apparentés. Compte tenu de ce que j'ai dit – je m'adresse à Aurélien SEBTON –... il est retiré ?

M. SEBTON. - Le premier est retiré. J'en ai un deuxième à présenter.

M. LE PRESIDENT. - Celui sur les montants...

M. SEBTON. - Je retire celui sur les montants. Je peux vous présenter le deuxième amendement, c'est un amendement très technique, Monsieur le Président, vous l'avez indiqué dans l'article 1er, qu'une des priorités était la transition écologique, les circuits courts, et je vous propose juste de rétablir peut-être un oubli dans le paragraphe 8 où vous indiquez les principaux critères d'évaluation des projets, je vous propose d'ajouter « prise en compte des enjeux de transition écologique, performance énergétique, mobilités douces, biomatériaux, matériaux locaux, économie circulaire et numérique ».

M. LE PRESIDENT. - Je me tourne vers Geneviève BARAT, cela ne pose aucun problème...

Donc je vous propose d'adopter cet amendement.

Pas d'opposition ?

Le Rassemblement National ne participe pas au vote.

N° 4

Vote sur l'amendement « Point 4 : stratégies Ruralités et plan d'actions en faveur des Ruralités en Nouvelle-Aquitaine : Gouvernance – Appel à projets ruralités 2019-2021 »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

AMENDEMENT ADOPTÉ

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Rassemblement National

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ?

Qui ne participe pas au vote ?

Unanimité.

M. OXIBAR. – Monsieur le Président, le groupe LR s'abstient.

M. LE PRESIDENT. - C'est noté.

N° 4

Vote sur les «Stratégies Ruralités et plan d'actions en faveur des Ruralités en Nouvelle-Aquitaine : Gouvernance - Appel à projets ruralités 2019-2021»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT

ACCES AU DROIT ET A LA JUSTICE SUR LES TERRITOIRES RURAUX

M. LE PRESIDENT. - Je vais vous demander, y compris aux Rapporteurs, c'est beaucoup trop long. Tout est trop long dans les interventions, on ne va jamais terminer. Donc je ne veux pas des rapports-fleuves. Je ne veux pas des interventions-fleuves. Il est 16 h 15, on en est au rapport n° 5.

En deux minutes, Geneviève, sur la justice.

Mme BARAT. - Engagée par ses compétences de plein exercice en matière d'accompagnement spécifique des territoires ruraux et peu denses, la Région souhaite s'investir, à titre expérimental, aux côtés du Ministère de la justice dans le champ de l'innovation territoriale. Ce partenariat innovant sur deux ans est destiné à appuyer la politique d'accès au Droit des territoires ruraux et peu denses. Si le CESER a exprimé un avis de rejet de principe, s'appuyant sur une actualité nationale avec la loi de programmation pour la justice et pour souligner le désinvestissement de l'État dans les services publics, cela justifie-t-il que la Région, qui a identifié des besoins d'accès au Droit sur les territoires, ne fasse rien pour les usagers ?

Cette délibération répond au besoin des citoyens en les aidant à être informés sur leurs droits, dans les territoires les plus délaissés par le pouvoir régalién justement. Ce besoin a bien été identifié dans le cadre du dernier appel à projets « Ruralités » lancé par la DATAR. Une dizaine d'initiatives aux projets proposés par les communes rurales traitaient de ces questions d'accès au Droit. Elles n'ont pas été retenues, faute de cadre d'intervention légal. Le besoin existe et cette convention y répond dans le cadre de la compétence de la Région en matière d'aménagement du territoire.

Si chaque (*inaudible*), il n'y aurait pas de crise territoriale. C'est à cette réalité territoriale que nous voulons tenter de répondre, à travers cette convention, en expérimentant et en tentant des projets avec modestie. Il s'agit d'une expérimentation sur deux ans, avec un engagement de financement du Ministère de la justice du double du montant prévu par la Région, obtenu avec des négociations serrées. L'innovation est la clef du succès dans la nouvelle économie, le monde associatif se renouvelle en permanence. Pourquoi les Collectivités locales, en lien avec le Ministère, seraient-elles privées de ce droit à l'expérimentation, que beaucoup, ici, appellent de leurs vœux dès qu'il s'agit de transport, de santé, d'énergie ou de solidarité ? C'est par les territoires que l'action publique se renouvelle, au plus près des besoins. Dans l'accès au Droit, fondement de notre République, il faut aussi

bouger. La Région finance déjà le Bus d'accès au Droit de Tonnay-Charente. Il sillonne le secteur rural pour les personnes les moins mobiles. Toutes les informations CAF, Pôle Emploi, CNAV, accès au Droit, les citoyens de ce territoire voteraient ce nouveau dispositif.

Nous n'imposerons rien aux territoires mais proposerons aux Départements de s'associer à nos initiatives dans le cadre des CDAD et des projets déposés devant le cluster « Ruralités ». Nous leur proposerons, dans le cadre de la CTAP du 13 juin 2019, une relation de travail qui convienne à tous. Le cluster « Ruralités » sera le pilote de cette convention sur les territoires. Il est réorganisé à l'occasion de cette même plénière. Il devient l'écosystème régional de confiance entre la Région et le monde rural. Il portera des initiatives nouvelles expérimentales, comme il le fait depuis sa création.

Acteurs publics et privés agissant sur les territoires ruraux, mais aussi experts, élus et universitaires en seront membres et veilleront à la bonne mise en œuvre de cette convention sur les territoires.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Le CESER a critiqué en disant « est-ce que ce n'est pas un désengagement de l'État ? ». Nous devons aussi le travailler sur cette convention. L'ancienne DGS, qui est elle-même Magistrate de profession... il s'agit de prendre en compte ce qui est et d'amener les services de la justice à plus intervenir face à une politique qui est, c'est vrai, totalement budgétaire. Après, tous les Gouvernements successifs ou presque ont habillé cela sous couvert d'amélioration et d'optimisation mais derrière, c'est une réduction des moyens. C'est pour cela que l'on s'est battu pour le maintien des trois Rectorats, c'est pour cela que l'on s'est battu pour le maintien des trois Cours d'appel avec un pouvoir d'ensemble. Notre action est très cohérente, elle n'est pas agressive, elle est purement constructive et c'est un moyen aussi pour montrer à l'Etat, avec les personnes qui vont venir dans ces permanences de la justice, qu'il y a un vrai besoin, et un besoin de proximité, que le numérique ne répond pas à tout, et ne répondra jamais à tout.

Mme MOGA. - Monsieur le Président, chères et chers collègues, comment garantir à tous les citoyens la connaissance et l'exercice effectif de leur Droit ? De nombreux acteurs s'y emploient depuis plus de 20 ans, convaincus que l'accès au Droit est un outil de lutte contre l'exclusion et un moyen d'assurer l'égalité devant la loi. À côté des Instances mises en œuvre par les législateurs, les Conseils Départementaux d'accès au Droit et leurs déclinaisons (points d'accès au Droit et Maisons de la justice et du Droit), les initiatives se sont multipliées, qu'elles soient professionnelles, comme les permanences gratuites de l'Ordre des avocats, ou associatives, comme Info Droits ou le Centre d'information du Droit des femmes et des

familles, créées en 1982, ou encore universitaires, Clinique du Droit, soutenue par la Fondation Bordeaux Université, ou la très originale Clinique pluridisciplinaire FABRICC de l'université de Poitiers. Mais la couverture territoriale de ces structures est très inégale. S'il existe 42 points d'accès au Droit en Nouvelle-Aquitaine, il n'y en a que trois en Creuse et un seul en Lot-et-Garonne.

De plus, comme l'a dénoncé le défenseur des Droits, la fracture numérique vient s'ajouter à la fracture territoriale et/ou sociale. N'oublions pas que le citoyen qui est en recherche d'informations juridiques est en situation de fragilité : conflit familial, voire violence, perte d'emploi, problème de logement, difficultés administratives, etc. La réponse à sa détresse ne peut pas être que numérique, même s'il existe des plateformes de résolution des conflits en ligne. Elle doit être humaine, or, les lieux alternatifs d'accès au Droit et à la justice, par leur qualité d'écoute, ont fait la preuve de leur capacité à désamorcer les conflits et à favoriser le règlement amiable. Il n'est pas juste que des citoyens soient privés de ces soutiens parce que vivant en milieu rural, ils sont quelquefois éloignés de ces structures. Cette préoccupation est d'ailleurs ressortie du Grand débat.

Pour toutes ces raisons, parce que nous sommes au cœur de la compétence régionale en matière d'aménagement du territoire, mais aussi parce que notre Collectivité a l'expérience du partenariat avec le Ministère de la justice par le biais de la formation professionnelle des détenus, nous voterons cette délibération. Nous espérons toutefois que les porteurs de projets sauront se rapprocher des acteurs déjà investis dans cette mission et je pense en particulier – cela ne va pas vous étonner – que nous devrions mobiliser les universités, les Cliniques du Droit, qui sont de véritables dispensaires juridiques, pourraient être encouragées à essaimer dans les territoires. Ce serait l'occasion, en plus, d'assurer l'enseignement du Droit en action.

Monsieur le Président, chers collègues, vous l'avez compris, pour le groupe MoDem, accès à l'éducation et à la formation, accès à l'emploi, accès à la santé, accès au Droit, se rejoignent nécessairement au sein d'une politique d'aménagement du territoire.

Je voudrais simplement ajouter un petit mot que je n'avais pas prévu d'évoquer au départ, c'est à propos de la critique notamment de notre Assemblée voisine, critique qui prend appui sur la loi de programmation de réforme de la justice. Je considère que c'est une critique qui est sans objet parce qu'elle est hors-sujet. Il ne s'agit pas ici de savoir qui dit le Droit, mais qui écoute, conseille, oriente vers la démarche la plus adaptée, qu'elle soit contentieuse ou non contentieuse.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

M. PALUTEAU. - Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui d'adopter une convention bilatérale entre la Région et le Ministère de la justice pour développer l'accès au Droit sur les territoires ruraux. Nous sommes très surpris, Monsieur le Président, de votre choix de présenter cette délibération au vu du contexte législatif actuel. Le Gouvernement MACRON vient en effet de promulguer une nouvelle loi, loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, et une loi organique relative au renforcement de l'organisation des juridictions, qui a d'ailleurs été adoptée au milieu de la nuit par 31 Députés pour 42 présents. Ce nouveau cadre législatif prévoit, entre autres, la fusion des Tribunaux de Grande Instance et des Tribunaux d'Instance. Si la Ministre de la justice, Nicole BELLOUBET, a assuré que cette loi n'entraînerait pas la fermeture de Tribunaux d'Instance aujourd'hui au nombre de 307, le syndicat des avocats de France a confirmé que le spectre de la suppression de certains Tribunaux demeure. L'Union Syndicale des Magistrats a dénoncé, quant à lui, la fin de la fonction spécialisée du Juge d'Instance, au détriment de la qualité, de la lisibilité et de l'efficacité de notre justice.

La disparition des services publics dans la ruralité est commencée depuis des décennies. Le service public de la justice n'échappe pas à ce fléau et les habitants des petites communes sont loin, Monsieur le Président, très loin de l'accès au Droit. Cependant, c'est vrai, ce n'est pas à la Région de suppléer la défaillance de l'État en matière d'accès équitable à la justice. Nous savons, Monsieur le Président, que vous souhaitez que la Région s'accorde toute forme de compétence, mais la justice relève par essence du domaine régalien.

Par ailleurs, l'objet de cette convention reste très flou. Le choix des communes de moins de 3 500 habitants est exprimé sans argumentation. Aucun diagnostic de l'offre existante sur le territoire n'est établi. Les associations potentiellement concernées ne sont pas ou mal décrites. Nous osons quand même espérer, Monsieur le Président, que ces associations sont composées de juristes expérimentés et compétents.

Au-delà de ces remarques sur le fond, avouez que sur la forme, un budget de 940 000 € ne suffira pas à pallier la disparition de la justice dans les territoires ruraux. Bien qu'empreinte de bonnes intentions, cette délibération semble être, au même titre que votre cluster « Ruralités », une opération de communication.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, et bien qu'affirmant notre soutien indéfectible à la ruralité, le groupe RN votera contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme LEICIAGUECAHAR. - Merci Président.

Avec le regroupement des Tribunaux d'Instance et de Grande Instance au sein d'un Tribunal Départemental Unique de Première Instance, l'État a provoqué des difficultés d'accès au Juge, en particulier pour les populations les plus vulnérables. En effet, les Tribunaux d'Instance traitaient des litiges du quotidien et notamment des matières touchant les personnes les plus fragiles : mesures de protection, surendettement, baux d'habitation, crédit à la consommation, etc. Ces juridictions étaient géographiquement proches des justiciables, simples et accessibles dans leur mode de saisine. Peu coûteuses compte tenu de l'absence de représentation obligatoire, elles jugeaient aussi dans des délais raisonnables. La spécialisation des juridictions voulue par l'État a éloigné la justice du justiciable.

Aujourd'hui, le Conseil Régional va s'associer au Ministère de la justice pour permettre aux territoires ruraux et peu denses d'accéder au Droit. La Région n'a pas vocation à se substituer aux fonctions régaliennes de l'État. Néanmoins, nous ne nous y opposerons pas pour ne pas soumettre à la double peine des territoires déjà fragilisés et les citoyens qui y résident.

Nous nous abstiendrons.

M. LE PRESIDENT. - C'est un peu bizarre. On me précise qu'il s'agit d'accès au Droit, donc c'est quelque chose qui est... Et sauf des changements de noms, a priori, il n'y a pas de modification des Tribunaux. Arrêtons de se faire peur quand il n'y a pas de problème.

(Intervention hors micro inaudible)

M. LE PRESIDENT. - Cela n'a pas lieu aujourd'hui, il ne faut pas raconter n'importe quoi. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix ce rapport.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

C'est bouleversifiant quand même, les amis. C'est même choquant. Je le dis les yeux dans les yeux. Je suis choqué de votre attitude et je saurai m'en souvenir.

N° 5

Vote sur l'«Accès au Droit et à la Justice sur les territoires ruraux»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Les Radicaux de Gauche Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **CONTRE : Rassemblement National,**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION : Ecologiste et Citoyen-EELV**

M. LE PRESIDENT. - Ce dossier est donc adopté.

Je rappelle aussi que tout le monde intervient trop longtemps, bon sang de bois ! On ne va pas tenir. Ce n'est pas possible de parler quatre minutes.

**POINT D'ETAPE SUR LA POLITIQUE CONTRACTUELLE TERRITORIALE ET
APPROBATION DE TROIS CONTRATS DE TERRITOIRE : GRAND-ANGOULEME – LA
ROCHEFOUCAULD PORTES DU PERIGORD, BRIVE-TULLE ET AGENAIS**

M. LE PRESIDENT. - Je vais donner la parole à Reine-Marie, en la remerciant de « zapper » son Powerpoint.

Mme WASZAK. - Merci Monsieur le Président.

On va tout de suite faire un point très rapide sur la politique contractuelle régionale. je vous rappelle que l'on est dans le dispositif qui a été voté en plénière du Conseil Régional le 10 avril 2017, avec pour objectif de soutenir et développer tous les territoires de Nouvelle-Aquitaine et surtout, de mobiliser la solidarité régionale sur les territoires les plus vulnérables.

Nous avons construit ces contrats avec et pour les territoires de Nouvelle-Aquitaine, autour d'EPCI qui sont rassemblés, parfois qui avaient des difficultés à travailler ensemble, mais nous avons construit un dialogue, des échanges, et nous avons construit des politiques très intéressantes, qui sont en phase avec la réalité de chacun des territoires. Et on voit bien que les contrats ne sont pas des copier-coller et que l'on est vraiment sur des réalités différentes en fonction des contrats et des territoires avec lesquels nous avons travaillé.

La Région n'impose rien, les projets remontent des territoires et nous travaillons avec eux, dans le cadre de nos compétences régionales que sont l'emploi, la formation, le développement économique et environnemental, transport, éducation, politique de la ville, cadre de vie, santé, et tous ces projets-là sont au service des habitants de cette Région. Il faut environ cinq mois pour boucler un contrat et vous voyez que cela représente quand même un travail important. Nous avons, à ce jour, 25 contrats bouclés et aujourd'hui votés, donc les comités de pilotage se mettent en place, les échanges ont lieu, les projets arrivent et nous avons aussi 12 à 15 contrats à la session de juin. Sept contrats vont démarrer d'ici à la fin juin, en ex-Aquitaine surtout, l'ex-Poitou-Charentes et l'ex-Limousin étant quasiment couverts par nos contrats, sauf le Niortais, l'ouest-Charente et Haute-Corrèze mais c'est en cours. Actuellement, 500 projets structurants, plus de 400 projets en amorçage engagés. Nous sommes engagés financièrement à 100 M€, pour plus de 400 M€ d'investissement sur les territoires. Je vous invite à regarder le document que vous avez sur table, où vous avez un certain nombre de dossiers et de projets qui ont été réalisés et financés, et vous verrez l'ampleur du travail qui a été effectué et l'intérêt que les territoires portent à ces contrats.

Sur les territoires les plus fragiles, l'aide importante est de 4 M€ à l'ingénierie, pour 52 postes déployés sur quelque 29 territoires, pour aider notamment au développement des projets que l'on appelle « en amorçage » et qui n'ont pas encore une réelle réalité mais qui sont intéressants pour les territoires et qui ont un besoin d'accompagnement. On estime à 20 M€ les crédits régionaux engagés pour les communes de moins de 3500 habitants en 2018 et 2019, sur des projets de tourisme, de Maisons de santé, de multiples ruraux, logements, restauration du patrimoine, etc. S'inscrit également dans ce dispositif le dispositif « Centres-bourgs » - que l'on a vu tout à l'heure - puisque l'on a aussi, dans des contrats, de nombreux projets de revitalisation de centres-bourgs.

A noter, plusieurs grands projets innovants lancés sur le Ferrocampus à Saintes, la Cité de la jeunesse à Bressuire, ou le PER cuir aux confins de nos trois ex-Régions.

Voilà Monsieur le Président, aujourd'hui, nous allons adopter trois nouveaux contrats, je laisserai la parole à mes trois collègues, Pascal CAVITTE, Jean-François DAURE et Sandrine LAFFORE, qui sont élus de territoires. Je rappelle que les élus référents travaillent en binôme avec des agents de la Région chargés de mission sur chacun des territoires, et que la DATAR fait un très gros travail, toutes les équipes travaillent beaucoup sur ces sujets-là et j'ai une pensée affectueuse pour le regretté Gérard, avec lequel j'ai travaillé pour mettre en place ces contrats et ces politiques territoriales.

Si vous le permettez, Monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT. - Merci.

D'abord, c'est au Président de donner la parole, c'est ce qui se passe dans une Assemblée, excuse-moi.

Deuxièmement, je propose que les délégués territoriaux répondent peut-être aux questions parce que je reste dans mon obsession, je voudrais que l'on avance.

Y-a-t-il des remarques ou des questions sur ces contrats ?

M. PATIER. - Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, la mise en œuvre de la politique contractuelle se poursuit à un rythme qui traduit à la fois l'intérêt des territoires de contractualisation pour l'intervention régionale, et l'intensité des négociations, puisque celle-ci se déroule in fine, au-delà de l'élaboration du cadre stratégique projet par projet. En effet, on peut à la fois se féliciter des 25 contrats de territoires conclus depuis le 4 septembre, avec la première signature en Corrèze du contrat entre le PETR Vézère/Haut-Vézère et le Conseil Régional, mais aussi regretter que la

couverture complète du territoire ne progresse pas plus rapidement. Encore que, le bilan d'avancement de cette couverture ne s'apprécie pas exclusivement sur ce seul critère du rythme des signatures. D'une part, la contractualisation permet d'afficher le partenariat entre les Collectivités et leurs établissements aux pôles d'équilibre, avec une Région qui reste perçue comme trop lointaine, il faut bien le reconnaître. Elle facilite la mobilisation des crédits sectoriels et ouvre celle d'une enveloppe spécifique DATAR régionale. Le regroupement des territoires de contractualisation se confirme, quant à lui, comme un moteur puissant pour un travail commun de réflexion sur les dossiers où la coopération n'est pas toujours dans les habitudes, tels que formation, emploi, commerce, artisanat ou services.

Enfin, le cofinancement possible de l'ingénierie permet d'amorcer ou renforcer des mutualisations. Mais à l'inverse, la fixation imposée du périmètre de contractualisation introduit une rigidité, qui ne s'articule pas avec les nombreux autres cadres contractuels ou de coopération qui préexistaient avant cette intervention régionale dans la forme actuelle. Et elle vient, en pratique, créer un nouvel effet-frontière dans le « millefeuille » – si vous me permettez cette facilité de langage habituelle – institutionnel et administratif. Ce point mériterait de faire l'objet d'une question à l'occasion d'une évaluation, qui devrait intervenir au plus tard au terme de ce premier cycle de contrats.

On ne peut, par ailleurs, que regretter les délais et la lourdeur du processus de contractualisation, de même que la complexité de l'organisation régionale, laquelle manque de lisibilité pour les organisations qui la découvrent à l'occasion de cet exercice et qui brouille les cartes. Les cadres stratégiques apparaissent, quant à eux, quelque peu passe-partout ou convenus. La définition très générale et attrape-tout des axes stratégiques ne traduit pas le réel effort de réflexion sur le diagnostic conduit par les Collectivités participantes et réduit finalement la réalité du contenu à un tableau d'actions, assorti de taux d'intervention négociés selon des équilibres variables. À cet égard, la stratégie et les orientations précises des financements de la DATAR régionale sont totalement opaques pour les cocontractants.

Enfin, je rappelle que le groupe LR-CPNT avait voté contre le Règlement-cadre de contractualisation, essentiellement en raison du manque de transparence sur les critères de vulnérabilité qui déterminent les taux d'intervention régionaux, et en raison également des résultats parfois contre-intuitifs de la cartographie que la majorité avait imposée. Avec l'exemple du contrat concernant le territoire corrézien, on voit que le classement de Brive en zone « intermédiaire » ne bénéficie pas au périmètre de Tulle qui est, quant à lui, classé en zone « peu vulnérable », alors même que des difficultés sont tout aussi sensibles dans l'ensemble des Départements les plus éloignés du littoral et en dépit de l'attente suscitée à l'égard de taux unifiés au début de la discussion avec ces partenaires.

Je souhaite que le bien-fondé de ces réserves puisse être suivi d'effet pour les contrats à venir. Toutefois, elles n'empêcheront pas le groupe LR-CPNT de voter cette délibération.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je ne suis absolument pas écouté. Tout le monde déroule le discours qu'il a écrit avant. On n'arrive pas à résumer. C'est terrible.

Maryse COMBRES, qui, elle, va réussir à réduire son intervention.

Mme COMBRES. - Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, nous tenions à saluer la qualité des contrats de dynamisation et cohésion territoriale qui ont été proposés par le Grand-Angoulême et Communauté de communes de Rochefoucauld, ainsi que celui du Bassin de Brive et Tulle, qui ont su vraiment décliner des projets structurants, au bénéfice, notamment je pense au Bassin de Brive-Tulle, de plus de 21 % des communes constituant son périmètre et traduisant ainsi, une véritable volonté sincère de développement équilibré de tout son territoire, en faveur de l'ensemble de la population locale, via notamment les actions et les projets prévus structurants sur la revitalisation des centres-bourgs et centres villes.

Ces deux propositions ont donné une place particulière, également, au développement durable et à la transition énergétique et écologique, à travers des projets consacrés à l'agriculture biologique et au déploiement des circuits courts, permettant l'émergence de filières locales, ainsi qu'aux modes de déplacement doux et tout autre projet concerné par le développement durable.

En revanche, si le projet de dynamisation du Bassin agenais affiche des enjeux et une stratégie d'organisation plus équilibrée du développement et de réduction des inégalités, force est de constater qu'à peine 15 % des projets structurants concernent les communes autres que la ville d'Agen. Sur le champ du développement durable et de la transition énergétique et écologique, le constat est consternant. Non seulement, ce territoire n'a aucune ambition en la matière mais en plus, on pourra noter la sollicitation pour une participation régionale à la ligne aérienne Agen-Paris pour un montant de 500 000 €. Il y a deux ans, pour rappel, nous financions cet aéroport pour un montant de 250 000 €, avec 40 000 voyageurs annoncés. Aujourd'hui, il est proposé de doubler l'accompagnement de cette ligne pour moitié moins de voyageurs, c'est-à-dire 21 000, c'est ce que vise le nouveau concessionnaire Chalais. Le coût estimatif annoncé est de l'ordre de près de 4.9 M€, ce qui correspond quand même à 233 € par billet acheté, payés par le contribuable. Là, on marche vraiment sur la tête.

Quand il est mis en avant par ce territoire, l'accroissement de la paupérisation, et puisqu'il est question de transport et je ne peux que penser à nos lycéens et étudiants du Lot-et-Garonne qui se lèvent très tôt tous les matins (à 5 h 00 ou 5 h 30) afin de suivre leur formation sur les lycées d'Agen, quand on sait que la fatigue de ces transports du quotidien contribue à peser sur la réussite des parcours d'études, on se demande où se trouve l'égalité des chances. La contribution de la Région serait certainement mieux employée à la création d'un internat, qui permettrait de réduire cette fracture sociale, plutôt qu'à une ligne aérienne qui ne fait pas sens pour le contribuable. N'y aurait-il pas confusion entre projet de territoire régional et projet municipal ?

C'est pourquoi, le groupe votera pour les deux premiers contrats et contre celui du Bassin d'Agen. C'est pourquoi également, nous demandons de dégrouper le vote de ces contrats.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je donnerai la parole aux élus de territoires pour répondre.

Jean DIONIS DU SEJOUR, essayons de faire court.

M. DIONIS DU SEJOUR. - On va essayer, Président.

Monsieur le Président, chers collègues, plusieurs mois de discussions sur ce contrat, diverses rencontres techniques, deux comités de pilotage dont un présidé par Gérard VANDENBROUCKE, à qui je dis une nouvelle fois « merci ». L'Agglomération d'Agen s'est prononcée favorablement sur ce projet de contrat. Il y a des dossiers qui donnent satisfaction, je ne vais pas tous les égrainer puisque vous nous demandez d'aller vite. Il y a des dossiers qui nous ont agréablement surpris, c'est la revitalisation des centres-bourgs et c'est la participation au marché couvert d'Agen, dans la foulée de ce qui avait été fait à Dax et à Pau. On est peut-être moins aidé en valeur absolue mais il y a là un chantier qui est stratégique pour le centre-ville d'Agen et qui était compliqué parce que c'est un chantier qui est cofinancé par la ville et le délégataire du parking Vinci.

Après, il y a des sujets qui sont symboliques. Parmi les sujets symboliques, il y a les stades de rugby. C'est vrai que la Région fait un effort important (2 M€). Cela aurait quand même mérité une réflexion d'ensemble : il y a neuf clubs de rugby sur la Région qui sont des clubs professionnels (Bordeaux, La Rochelle, Pau, Agen, en Top 14, mais aussi Biarritz, Brive, Mont-de-Marsan, Angoulême, Bayonne) et c'est vrai que l'on est vraiment dans le symbole et on est à la fois dans le ciment. Et cela aurait mérité à des symboles d'équité forts. Je dis par

exemple que nos amis palois ont eu 2.5 M€ sur leur stade, cela aurait été fort d'avoir la même participation.

Mais le vrai débat n'est pas là. Le vrai débat est sur le foncier économique et le vrai débat – et j'ouvre encore la porte, parce qu'il faudra que l'on trouve un accord sur ce sujet – nous avons un projet économique majeur, la Région est compétente sur ce projet économique, c'est elle qui touche la majorité de la fiscalité, c'est la Technopole Agen-Garonne. La Région ne peut pas se désintéresser de ce dossier et ce d'autant plus que l'on regarde ce qui est fait ailleurs, elle intervient ailleurs sur du foncier. Nous allons délibérer sur le projet TARMAQ, et la Région met 8 M€ sur ce projet. Pourquoi n'y a-t-il pas d'intervention sur la TAG ? Jusqu'au bout, nous essayerons de vous en convaincre mais sachez qu'il y a là une différence qui est lourde et qu'il faut absolument que l'on résolve entre le territoire et la Région, et qui n'est vraiment pas fondée sur le fond, qui est vécue comme une injustice profonde par le territoire.

Ceci dit, on regarde l'image d'ensemble et il y a quand même eu un vrai travail de fond sur l'articulation entre les projets du territoire et les projets de la Région, et donc le groupe Union Centriste - avec la bénédiction du maire d'Agen, qui ne vient pas que faire son marché - votera ce projet.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. BERROYER. – Monsieur le Président, chers collègues, il est urgent de résorber le déclassement territorial et d'atténuer les inégalités entre la ruralité et les pieuvres tentaculaires que deviennent les grandes Métropoles. Mais mixer dans un même dossier le Grand-Angoulême, La Rochefoucauld, la région excentrée de Brive-Tulle, et la riche Agen, laisse, une fois de plus, entrevoir une stratégie malheureuse sous l'excuse de la solidarité régionale. Alors pourquoi ne pas avoir dégroupé ces trois contrats en délibérations différentes car les enjeux sur ces trois entités sont totalement différents ?

En premier, nous avons le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale du Grand-Angoulême, avec La Rochefoucauld-Portes du Périgord. Territoire d'industries de Nouvelle-Aquitaine, avec des filières associées aux énergies renouvelables, mais territoire vulnérable car marqué par un déficit touristique, des revenus des ménages bas, un marché de travail difficile, un niveau de formation de la population faible et une accessibilité aux services compliquée. Alors, pour remédier à ces difficultés, la Région mise sur la culture en signant encore pour 580 000 € de manifestations culturelles structurantes, dont une grande partie de musiques métisses.

En second, le contrat du Bassin de Brive et Tulle-Agglomération, là aussi, territoire d'industries avec une position géographique facilitant les échanges routiers et ferroviaires,

ainsi qu'un aéroport à Brive. Ce territoire nécessitant plus d'échanges entre ces deux Agglomérations, un équilibre entre l'urbain et le rural, une diversité des modes de transport, et comme il est indiqué dans le diagnostic, un besoin d'offre touristique, notamment à travers le tourisme d'affaires. Est-ce pour cela que vous désirez aider la VVF d'Ayen à hauteur de 300 000 €? Nous ne voyons aucune corrélation entre VVF et tourisme d'affaires. De plus, VVF est considérée, par les vacanciers, comme la pire de France. Nous vous serions donc gré de ne pas répondre aveuglément à toutes les demandes de subvention et d'attendre les travaux et la réouverture de cette VVF, et qu'une saison soit passée avant de lui distribuer les deniers de la Région.

Pour terminer, nous arrivons sur le contrat concernant l'Agenais. Avec un emplacement géographique privilégié, ses routes et autoroutes, son port sur le canal, ses voies ferrées avec le TGV Paris-Toulouse entre autres, et son aéroport, Agen, encore et toujours plus. Agen deviendrait-elle la nouvelle capitale de la Nouvelle-Aquitaine ? Agen, le moteur unique du Département...

M. DIONIS DU SEJOUR. - ... est un vilain défaut.

M. BERROYER. - ... pantagruélique, qui écrase les autres villes telles Villeneuve-sur-Lot, Marmande et Nérac. Mais surtout, Agen et son fameux aéroport, pour lequel nous avons voté contre la subvention de la Région en CP. La ligne aérienne Paris-Agen est un déficit abyssal que la Région comble à hauteur de 500 000 €. Ce sont des responsables locaux qui ne veulent pas voir que 18 passagers en moyenne par rotation est une aberration économique et écologique, qu'à ce jour, le TGV est plus rapide que l'avions sur cette destination, avec 3 h 15 d'Agen au centre de Paris. Et le pire et l'incroyable sont à venir avec, à partir de cet été, l'arrivée de deux nouvelles liaisons aériennes qui sont Agen-Lyon et Agen-Nice. Mais là, on tombe dans l'ubuesque, ce sont uniquement des lignes de Bergerac qui sont prolongées vers Agen : 91 kilomètres. Nous précisons donc qu'un vol Lyon-Agen va atterrir deux fois et décoller deux fois pour faire plaisir à quelques-uns, et pouvoir annoncer grâce à cela, l'année prochaine, une augmentation du trafic de passagers et ainsi demander plus de subventions. Fantastique pour le bilan carbone et la transition écologique.

Au vu de ces décisions, le groupe DINA votera contre ce dossier.

Je vous remercie.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, rien de nouveau donc je serai rapide sur ces contrats de territoires. Ils présentent, pour nous, des projets en amorçage donc encore à l'état d'idées. On peine à savoir véritablement ce que l'on vote. Comme toujours, l'estimation des coûts totaux des projets ou de la participation de la Région manque à de nombreuses

reprises, ou alors est faite de manière très approximative. La limite entre le sectoriel et les appels à projets est mal définie. Certains projets sont établis sous réserve d'un appel à projets, ce qui signifie peut-être qu'il ne sera pas remporté par le territoire et que nous votons, par conséquent, dans le vide.

Et comme toujours, même remarque, la politique contractuelle s'appuie sur une carte que nous considérons comme mal découpée, ainsi que sur des critères que nous considérons être strictement économiques, oubliant notamment ceux de la transition énergétique, pourtant, paraît-il, si chère à votre cœur.

Demeurant opposés à la construction de cette politique contractuelle mais refusant de bloquer les territoires et notamment ceux de nos amis Xavier BONNEFONT et Jean DIONIS DU SEJOUR, nous continuerons à nous abstenir sur ce type de rapports.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je ne comprends pas pourquoi vous dites que l'on ne prend pas les dossiers liés à la transition climatique.

Mme REQUENNA. - ... les critères sont toujours, pour nous, essentiellement de nature économique. Dans tous ces contrats de territoires, il y a une vacuité, il n'y a rien de très concret. On amorce mais il n'y a pas d'aspect concret.

M. LE PRESIDENT. - Vous ne pouvez pas dire cela. Premièrement, nous intervenons sur le plan économique en dehors des contrats. Pourquoi voudriez-vous que nous ramenions les contrats au développement économique ? Quand on soutient le stade de rugby d'Agen ou les halles agroalimentaires, cela ne va pas de dire des choses comme cela.

Deuxièmement, je l'ai dit dès le départ, comme Gérard VANDENBROUCKE, nous retenons les projets des territoires. Ce ne sont pas nos projets que l'on plaque dans les territoires, ce sont les territoires qui présentent des projets.

Mme REQUENNA. - Je sais mais j'ai le souvenir de l'ire de Gérard VANDENBROUCKE - et je regrette qu'il ne soit pas là pour avoir cette réaction – nous ne sommes pas d'accord sur ces sujets-là, Président, c'est vraiment notre point dur, c'est une évidence.

M. LE PRESIDENT. - Vous n'êtes pas d'accord avec les élus locaux.

Mme REQUENNA. - On trouve qu'il n'y a rien de concret. ... ce sont des appels à projets et si les territoires ne les remportent pas, ou est-ce à dire que les appels à projets n'en sont pas de véritables ?

M. LE PRESIDENT. - Ne mélangez pas les appels à projets... là, il s'agit de contrats, ou alors je ne comprends pas, Reine-Marie... Ce sont des contrats qui sont écrits par les territoires. Ou alors, vous vous êtes trompée de dossier.

Mme REQUENNA. - Arrêtez, vous arrivez à grands coups de mépris quand on n'est pas d'accord avec vous.

M. LE PRESIDENT. - Vous venez de me dire que ce sont des appels à projets.

Vous ne savez pas pourquoi vous n'êtes pas d'accord parce que vous prônez des arguments qui ne sont pas les bons.

Mme REQUENNA. - Parce que nous ne sommes pas d'accord, dès le départ, avec la politique contractuelle. Et c'est une déclinaison de cette politique...

M. LE PRESIDENT. - Vous ne savez pas l'expliquer.

Mme REQUENNA. - Peut-être que je ne sais pas l'expliquer mais en tout cas, je ne suis pas d'accord, et vous l'avez compris depuis longtemps.

M. LE PRESIDENT. - Vous savez à quoi cela me fait penser ? Non, parce que c'est non.

Est-ce que Sandrine LAFFORE, pour ce qui concerne son territoire, pourrait dire un mot ? Mais en simplifiant, s'il vous plaît.

Mme LAFFORE. - J'ai bien compris, Monsieur le Président.

Je tiens juste, en introduction de mon propos, à remercier, même s'il n'est plus là, et avoir une pensée pour Gérard VANDENBROUCKE, qui nous a accompagnés sur ces contrats, sur ce contrat en particulier dans l'Agenais et avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler sur ces dossiers.

Rapidement, parce que tout a déjà été dit et développé, je réagirai aux propos de Monsieur DIONIS DU SEJOUR sur les projets qui ont été mis dans ce contrat et où la ville d'Agen en retire quand même une politique d'accompagnement par la Région favorable pour le centre-ville. Mais pour autant, dans ce contrat, nous n'avons pas oublié les territoires hors centre-ville, avec, sur le tourisme, rapidement quelque chose sur BOE-SERIGNAC qui sera financé par la Région et également, l'accompagnement sur les Maisons de Santé Pluridisciplinaires.

Rapidement aussi, un mot sur le SUA, vous en faites un sujet symbolique, avec une demande et une réflexion plus d'ensemble sur l'harmonisation, sur le sujet, or, je rappelle

quand même que la Région fait un effort considérable sur l'accompagnement au SUA puisqu'avec les 2 M€, participe au projet d'ensemble sur le stade.

Il y a un vrai débat sur la structuration des territoires et sur l'équilibre des territoires entre la ville et le rural sur ce contrat, et je m'attacherai à ce que cet équilibre perdure.

Sur le foncier d'entreprise, je n'y reviendrai pas, je crois que le Président vous a déjà répondu plusieurs fois et je sais que vous y mettrez encore toute l'énergie pour essayer de le faire changer d'avis, et j'espère que sur ce sujet-là, on continuera à tenir bon.

La Région restera sur sa position de mettre en relation tous les élus du territoire, dans une démarche partenariale où l'équilibre territorial est au cœur de nos préoccupations et nous continuerons sur ce chemin-là sur le contrat de l'Agenais.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DAURE. - J'ai compris qu'il fallait que je sois très rapide.

Je vais un peu m'inscrire en faux sur plusieurs points, notamment sur le fait que l'on serait sur des contractualisations qui seraient descendantes de la part de la Région. Ayant fait partie des élus de territoires qui ont travaillé sur la contractualisation avec Grand-Angoulême et La Rochefoucauld-Portes du Périgord, je peux vous dire que le texte et la synthèse proviennent du travail des élus, en collaboration aussi avec les élus régionaux.

En tout cas, pour ce qui est de cette convention, elle touche un territoire Grand-Angoulême (150 000 habitants), La Rochefoucauld-Portes du Périgord (un peu plus de 15 000 habitants) donc on est sur un échange entre deux territoires qui n'avaient pas forcément l'habitude de travailler ensemble et qui se sont mis à travailler ensemble, avec des problématiques liées à l'urbain, au périurbain et également au rural. En tout cas, du travail des élus sont nés quatre axes stratégiques :

- D'abord, l'accompagnement des mutations économiques, parce que l'économie est quand même le moteur de tous nos territoires, avec le soutien à l'innovation et des réflexions qui ont été orientées notamment sur les enjeux de la reconversion des friches industrielles, qui sont les stigmates, aussi bien sur La Rochefoucauld que sur Grand-Angoulême, d'un passé industriel qui, parfois, a mal tourné. Également, des leviers stratégiques sur le développement durable des territoires et je vais y revenir.

- Un autre axe a été la construction d'une offre de services de proximité équilibrée, notamment à l'échelle du territoire, pour répondre aux effets de population vieillissante, voire de désertification rurale, avec un maillage des soins et des propositions qui ont été faites sur des solutions innovantes en matière de Médecine, Télémédecine et tous les outils numériques imaginables,

- Le troisième axe était la poursuite de l'engagement du territoire en faveur de la transition énergétique et écologique, afin d'accélérer les comportements des élus dans ce cadre-là et d'aller plus rapidement dans cette direction, avec notamment la poursuite – Geneviève BARAT pourrait en parler – de la démarche volontaire sur un programme alimentaire et agricole territorial durable, qui est très avancé sur notre contractualisation, et une vraie politique agricole avec l'ensemble des acteurs du territoire et le développement de filières associées aux énergies renouvelables,

- Et enfin, un domaine sur lequel le territoire est en retard - il faut le reconnaître - c'est l'attractivité de l'économie touristique, sur laquelle on va travailler ensemble avec le territoire de La Rochefoucauld, sur des connexions entre le territoire de La Rochefoucauld, qui a des atouts, et Grand-Angoulême avec son écosystème image et notamment sur tout ce qui est réalité augmentée.

Quatre exemples qui illustrent vraiment la diversité : ce contrat va toucher un pôle d'échanges multimodal à La Couronne, avec la mise en accessibilité des quais, la création d'un parvis modal et la création d'une passerelle à la fois urbaine et ferroviaire. Cela va toucher plusieurs projets de pôles de santé et Maisons de santé, voire de Centres de santé, pour répondre au besoin de maillage équilibré. Cela touche l'économie avec Krysalide, le Technoparc de Grand-Angoulême, et la construction d'un bâtiment et une expérimentation unique de stockage d'énergie renouvelable avec de l'hydrogène. Et un autre exemple, la valorisation des productions et du développement des circuits alimentaires locaux, en s'appuyant sur les productions agricoles diversifiées et de qualité bio qui valorisent l'emploi local.

(Intervention hors micro inaudible)

M. DAURE. - Je sais que cela vous embête mais je n'ai pas tout à fait terminé parce que je voudrais remercier la Région, qui a renforcé son aide notamment sur l'écosystème image, en appuyant sa participation sur toutes les entités que regroupe la Cité de l'image (Magelis, etc.).

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. CAVITTE. - Merci Président.

Le contrat Brive-Tulle, ce sont 10 M€ négociés et quatre postes, donc il a plutôt été accueilli avec bienveillance – sauf par notre collègue Christophe PATIER mais c'est la loi du genre -. Je voudrais juste dire que ce qui est important et que l'on a deux villes moyennes, Brive et Tulle, qui sont un bassin d'emploi de 150 000 habitants et qui étaient deux villes qui sont passées de l'ignorance, qui se tournaient un peu le dos, à la concurrence, à une époque où la conjoncture économique est devenue plus compliquée. Aujourd'hui, elles coexistent et la grande ambition de ce contrat est d'arriver à les faire coopérer - et mon ami Philippe NAUCHE ne contredira pas cette vision -.

Il y a quatre axes dans ce contrat :

- L'axe de la formation, on sait bien à quel point c'est important dans les villes moyennes de faire de la formation, du Supérieur court qui puisse insérer,

- Des équipements structurants (culture, sport, tourisme : l'Espace des congrès de Brive, la Cité de la musique de Tulle),

- Et le développement durable, la transition écologique (SEM chaufferie bois, une démarche globale mobilité, etc.),

- Et surtout, pour arriver à cet aspect de coopération économique et la transition pour la coopération économique, la Région va permettre de financer quatre postes pour travailler sur ces sujets, à moyen terme.

Je crois que l'on a là un bon contrat pour le futur et pour les territoires.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais mettre aux voix...

M. PATIER. - Je posais la question : prévoyez-vous une évaluation sur...

M. LE PRESIDENT. - Bien sûr. En plus, vous savez que l'on a un service d'évaluation donc il y aura une évaluation au fil de l'eau, ne serait-ce que parce que les communes, les Collectivités ou les associations qui en sont bénéficiaires, feront elles-mêmes l'évaluation pour voir si tout cela se monte. Il faudra que l'on soit attentif - je le dis aux élus de territoires – pour que l'on pousse les maîtres d'ouvrage, parce que la Région ne sera pas forcément maître d'ouvrage sur toutes les opérations, et que les choses avancent. Et nous avons aussi dans ces contrats, souvent, des crédits d'études ou des crédits d'ingénierie pour affiner tel ou tel

projet. Je trouve que cette démarche est plutôt bien mais Reine-Marie nous fera le point régulièrement dans la Commission concernée.

Je me tourne vers les services, est-ce que je dois présenter contrat après contrat ou tous les contrats ?

Il y a une demande de dégroupement.

Sur Tulle-Brive, y-a-t-il des oppositions ?

(Intervention hors micro inaudible)

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Sur le ruissellement d'Agen, des oppositions ?

Mme LE GUEN. - Oui, DINA contre.

M. LE PRESIDENT. - Les Verts contre.

Le dossier est adopté.

Et le troisième, Angoulême-La Rochefoucauld, pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 6

Vote sur le « Point d'étape sur la politique contractuelle territoriale et approbation de trois contrats de territoire : Grand Angoulême - La Rochefoucauld Portes du Périgord, Brive-Tulle et Agenais »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV (sauf Contre le Contrat de territoire de l'Agenais), Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (sauf Contre le Contrat de territoire de l'Agenais)**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION : Mouvement Démocrate et Apparentés**

Ces dossiers sont donc adoptés.

**MODIFICATION TECHNIQUE DE L'ARTICLE 4 DU RI POUR FACILITER LA MISE EN
ŒUVRE DE LOGEMENTS JEUNES PRIVÉS EN SECTEUR RURAL**

Mme GERARD. - Après quelques mois de mise en œuvre de notre Règlement d'Intervention en faveur du logement des jeunes, on a constaté que celui-ci, notamment concernant la production de logements dans le parc privé en secteur rural, était contraint. Cette délibération vise à simplifier l'accès aux aides, donc notre objectif est bien qu'il y ait des projets. Il y a deux modifications que l'on vous propose : on propose un loyer conventionné à la place d'un loyer conventionné très social. Concrètement, cela veut dire que l'on passe de la possibilité d'être à 108 € pour 20 m² à 140 € pour 20 m², et on propose que l'intermédiation ne soit pas forcément agréée. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas, c'est simplement qu'en milieu rural, il n'y a pas forcément de foyer de jeunes travailleurs donc on pourra passer par un CCAS pour avoir cette intermédiation.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - On est dans la logique de ce que l'on évoquait tout à l'heure pour accélérer les problèmes de logement. Je ne pense pas qu'il y ait de problème...

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 7

Vote sur la «Modification technique de l'article 4 du RI pour faciliter la mise en oeuvre de
logements jeunes privés en secteur rural »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Je vous remercie.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL :
REPLACEMENT AU SEIN DE LA COMMISSION PERMANENTE

Bureau de Vote :

Présidente des opérations de vote,
Madame Léonore MONCOND'HUY

Assesseurs : Monsieur ASTIER,
Monsieur BAUDE, Christelle
CHASSAGNE, Madame DE AZEVEDO,
Monsieur GUERIN Monsieur SEBTON,
Monsieur MALHERBE, Madame
REQUENNA.

Fin des opérations de vote :

Bureau de vote :

- Décompte des bulletins / enveloppes

- La présidente des opérations de vote remet au Président le résultat et le procès-verbal signé par l'ensemble du Bureau

Procès-verbal de vote – décompte des voix
Joint en annexe page 194

M. LE PRESIDENT. - Je vous donne la lecture des résultats mais vous les savez déjà, et les sièges qui y participent :

- RN : 22 voix,
- LR/CPNT : 29 voix,
- MoDem : 7 voix,
- PS et apparentés (majorité, EELV, Génération.s, etc.) : 103 voix,
- UDI : 9 voix,
- DINA : 6 voix, on comprend mieux maintenant, chère Madame LE GUEN, votre démarche,
- Union Centriste : 5 voix,
- Et Martine ALCORTA : 2 voix.

Ce qui nous donne qu'à la CP, le groupe RN a 7 sièges, LR a 10 sièges, le MoDem a 2 sièges, la majorité a 35 sièges, l'UDI a 3 sièges, DINA a 2 sièges, l'Union Centriste a 1 siège et Martine ALCORTA n'a pas de siège.

Je vous donne la liste rapidement puisque l'on me demande de le faire.

Donc, siégeront à la CP :

- Andréa BROUILLE,
- Bernard UTHURRY,

- Nathalie LANZI,
- Philippe NAUCHE,
- Françoise COUTANT,
- Jean-Louis NEMBRINI,
- Reine-Marie WASZAK,
- Gérard BLANCHARD,
- Sandrine DERVILLE,
- Jean-Pierre RAYNAUD,
- Isabelle BOUDINEAU,
- Renaud LAGRAVE,
- Catherine VEYSSY,
- Nicolas THIERRY,
- Geneviève BARAT,
- Henri SABAROT,
- Sandrine LAFFORE,
- Jean-François DAURE,
- Françoise JEANSON,
- Pierre CHERET,
- Laurence HARRIBEY,
- Mathieu HAZOUARD,
- Christelle PIEUCHOT,
- Pascal DUFORESTEL,
- Béatrice GENDREAU,
- Benoît TIRANT,
- Maryline BEYRIS,
- Benoît BITEAU,
- Laurence ROUEDE,
- Jean-Louis PAGES,
- Léonore MONCOND'HUY,
- Jérôme ORVAIN,
- Maryse COMBRES,
- Stéphane DELPEYRAT,
- Et Naïma CHARAI.

Pour LR-CPNT :

- Nathalie FONTALIRAN,
- Guillaume GUERIN,
- Françoise BEZIAT,
- Marc OXIBAR,
- Marie-Françoise NADAU,
- Olivier CHARTIER,
- Armelle CASSIN,
- Yves D'AMECOURT,
- Hélène ESTRADE,
- Cyril VICTOR.

Pour RN :

- Jacques COLOMBIER,
- Edwige DIAZ,
- Christian HOUDET,
- Claudie CHEYROUX,
- Jean-Romée CHARBONNEAU,
- Lucie CHAUMERON,
- Thierry ROGISTER.

Pour le MoDem :

- Pascale REQUENNA,
- Barthélémy AGUERRE.

Pour l'Union Centriste :

- Christelle CHASSAGNE.

Pour l'UDI et apparentés :

- Sally CHADJAA,
- Bruno DRAPRON,
- Véronique ABELIN.

Et pour DINA :

- Nathalie LE GUEN,
- Vincent GERARD.

M. LE PRESIDENT. - Chers collègues, la CP est donc installée.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Conformément à l'article L 4133-5 du CGCT, après la répartition des sièges de la Commission permanente, il est procédé à l'élection des vice-présidents.

Constat par le Président de la seule liste

Conformément à l'article L4132-14 du CGCT le président demande l'accord à l'unanimité de l'Assemblée pour ne pas procéder au vote à bulletin secret

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose, parce que l'on ne va pas passer par l'isoloir encore une fois, il n'y a pas d'opposition à ce que nous votions par acclamation la liste des vice-Présidents ?

Adopté à l'unanimité pour ne pas procéder au scrutin secret

Andréa BROUILLE, première vice-Présidente, Bernard UTHURRY, Nathalie LANZI, Philippe NAUCHE, Françoise COUTANT, Jean-Louis NEMBRINI, Reine-Marie WASZAK, Gérard BLANCHARD, Sandrine DERVILLE, Jean-Pierre RAYNAUD, Isabelle BOUDINEAU, Renaud LAGRAVE, Catherine VEYSSY, Nicolas THIERRY, Geneviève BARAT.

Je mets aux voix cette liste des vice-Présidents de la Région.

Y-a-t-il des oppositions ?

M. COLOMBIER. - Nous ne participons pas au vote.

M. LE PRESIDENT. - Y-a-t-il des abstentions ?

Vote sur le «Fonctionnement du Conseil Régional : élection des vice-Présidents »

▪ **Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés pour la liste des vice-Présidents : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, NI (1)**

▪ **NON PARTICIPATION : Rassemblement National**

M. LE PRESIDENT. - Cette liste des vice-Présidents, mes chers collègues, est donc adoptée.

Je vais demander à Andréa BROUILLE de bien vouloir se rapprocher de moi et à Reine-Marie WASZAK de venir ici.

AIDES DE RENTREE POUR LES LYCEENS

M. LE PRESIDENT. - Le dossier suivant est l'intervention pour la gratuité des livres.

Ai-je bien résumé ?

M. NEMBRINI. - Oui, c'est bien cela Monsieur le Président, c'est l'essentiel. On pourrait presque s'arrêter là tellement c'est une mesure en faveur de tous les élèves de notre territoire et cela prend bien sa place dans la plénière d'aujourd'hui.

Trois grands objectifs :

- Le premier est la gratuité pour tous les élèves. C'est une nouveauté, c'est une mesure qui existait déjà en Limousin, nous l'étendons à la Nouvelle-Aquitaine,

- Bien sûr, cet objectif s'appuie sur le réseau des distributeurs. Nous souhaitons que les distributeurs qui ont les capacités de le faire puissent faire profiter de cette mesure pour continuer à conforter leur existence sur le territoire,

- Et enfin, troisième objectif, nous voulons que les associations de parents d'élèves, notamment, puissent continuer à faire vivre le dispositif des chèques-livres.

Je constate, chers collègues, qu'une dépense de 27 M€ pour tous les élèves de Nouvelle-Aquitaine suscite des commentaires particuliers et j'en suis heureux parce que je me doute que c'est de cela dont vous parlez dans les apartés, parce que je vois le dos de certaines personnes et je vois des discussions particulières.

Pardonnez-moi de ce mouvement d'humeur.

Je voudrais dire aussi que nous n'oublions pas les élèves de la voie professionnelle puisque parallèlement, nous vous proposons de voter l'aide au premier équipement des lycéens professionnels, mais aussi des apprentis.

Cette délibération vient en complément de celle que nous avons voté ensemble lors de la dernière plénière, qui concernait le chèque-livre destiné à favoriser la lecture des lycéens et aussi, à conforter le réseau des librairies indépendantes.

Comme cette délibération a été longuement développée en Commission, mais aussi en GIA alors que ce n'était pas toujours à l'ordre du jour, je prends toujours l'attention de vous

présenter, très en amont, les projets de délibération. Je répondrai aux questions s'il y en a et notamment sur les aspects techniques de cette délibération.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci de la rapidité et de la concision.

Qui souhaite intervenir ?

Mme COSTES. - Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, à renfort de communication et certainement pour nous faire oublier votre promesse de campagne de l'abandon de la gratuité des transports scolaires, vous annonciez, une semaine avant la plénière du 4 mars, la gratuité des manuels scolaires pour la rentrée 2019. Aujourd'hui, vous présentez les aides de rentrée pour les lycéens, ce qui, à la lecture de la délibération, n'est sensiblement pas la même chose. Nous ne pouvons accepter cette attitude, tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme, tout d'abord, l'annonce de la gratuité a été faite dans la presse avant même qu'elle ne soit évoquée en Commission et soumise au vote aujourd'hui.

Sur le fond maintenant, l'aide de rentrée telle qu'elle est présentée n'est pas synonyme de gratuité pour la rentrée 2019. Sont concernés les élèves de Seconde et Première Générale et Technologique, mais sont exclus ceux de lycée professionnel et ceux de Terminale, pour 2019. D'autre part, l'aide est plafonnée à 200 € : le montant sera-t-il suffisant pour acquérir l'ensemble des manuels ? J'en doute. L'Île-de-France a, par exemple, voté une aide de 340 €

Mais ce qui nous inquiète encore plus, ce sont les modalités de mise en œuvre, différentes selon qu'il s'agit du public ou du privé, et qui posent beaucoup de questions. Vous dites « tout élève qui en fera la demande sur une application informatique dédiée ». Moi qui suis à l'intérieur du système, je peux vous dire que ce sera la première difficulté. Qui expliquera la procédure aux parents ? Comment s'assurer que toutes les familles le feront ? A quel moment devront-elles le faire ? Quelle sera la durée d'ouverture de l'inscription en ligne ? Que devient le dispositif Coup de pouce, harmonisé et voté il y a peu de temps ? Lorsqu'un élève est boursier, la famille perçoit une prime d'équipement lors de la rentrée en Seconde. Sera-t-elle toujours d'actualité ? Pourra-t-on demander cette subvention pour les élèves qui arriveraient en cours d'année de Seconde ? Par qui et comment les associations appelées « intervenants » et les autres opérateurs, seront-elles informées de l'appel à projets ? Comment cela se passera-t-il pour les associations qui louaient les livres aux élèves pour une somme forcément inférieure à l'achat de tous les livres ? Renseignements pris, les

Fédérations de parents veulent bien répondre à l'appel à projets mais elles souhaitent une compensation pour ce travail. Elles s'inquiètent du fait que vous n'avez pas intégré le problème de leur personnel en charge du renouvellement des manuels scolaires. Vous leur auriez proposé également de coécrire les termes de cet appel mais pour le moment, rien n'a bougé et ce n'est pas dans la délibération, comme cela avait été suggéré. L'organisation de l'année N +1 va être très complexe pour l'établissement, l'association ou l'intervenant qui doit récupérer les livres.

Comme vous le voyez, au-delà des effets d'annonce, ce dispositif aurait mérité une réelle réflexion et une concertation préalable car du fait de la réforme du lycée, le poids financier des manuels scolaires sera lourd pour les familles. Aussi, qu'il n'y ait pas d'équivoque sur notre position : nous sommes, bien évidemment, partisans de la gratuité des manuels scolaires, mais une réelle gratuité et non pas seulement une enveloppe de 200 € par élève, sans savoir si ce montant recoupe ou pas le coût total des manuels, ce qui apporte de la confusion pour les parents. Nous dénonçons, par contre, les conditions de mise en œuvre de ce dispositif, sa complexité, à l'heure où nous devrions surtout simplifier et clarifier les aides pour les familles.

Sous cette condition préalable de simplification du dispositif, nous pourrions voter favorablement, mais nous demandons une rencontre en suivant avec Jean-Louis NEMBRINI, pour parvenir à un accord satisfaisant pour les jeunes et leur famille. Nous restons à votre disposition pour y parvenir et nous souhaitons que vous repoussiez le vote d'ici la fin de la séance, dans cet objectif.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je rappelle qu'un des soucis que Jean-Louis NEMBRINI a expliqués, continument, est que nous essayons de faire coup double. D'abord, on a fait un calcul sur les 200 € pour arriver à peu près à la gratuité, mais en même temps, ne pas faire travailler qu'Amazon. Et pour ne pas faire travailler qu'Amazon, il faut donc que l'on passe par les parents d'élèves et les lycées. Je crois qu'en Occitanie, la plupart des achats de livres sont remontés dans les grandes Maisons d'édition.

Mme FERREIRA. - Monsieur le Président, mes chers collègues, les élus du groupe MoDem et apparentés se réjouissent de constater qu'après deux années de résistance, vous vous êtes rangés à leur demande, à savoir un traitement égalitaire de tous les jeunes pour l'acquisition des savoirs, quel que soit leur milieu d'origine, par le biais de la gratuité des manuels scolaires. Oui, nous devons soutenir la charge financière de l'achat des livres pour tous les lycéens, qui va s'élever à la somme de 27 M€, étalée sur deux ans, et le bien-fondé

de cette délibération n'est pas remis en question. Seules ses modalités d'application doivent l'être.

Vous scindez la communauté lycéenne en deux groupes distincts : les élèves inscrits dans les établissements publics et ceux relevant d'un établissement privé, chacun étant soumis à des circuits très différents. Aux seconds, vous décidez de verser l'aide régionale de 200 € par lycéen, directement aux établissements chargés de l'achat et de la mise à disposition des manuels, après présentation des factures. Ce circuit offre des critères de simplification et de rigueur, il valide la confiance régionale envers les établissements et assure la fourniture des manuels à tous les élèves du privé : c'est l'ancien modèle limousin. Vous réservez un sort diamétralement opposé aux lycéens du public en leur imposant le modèle picto-charentais de Ségolène ROYAL. En effet, chaque lycéen devra s'inscrire sur une application informatique dédiée, puis, recevoir les bons d'achat de 200 €, puis, récupérer la liste des ouvrages retenus par son établissement, ensuite, les commander lui-même, pour enfin, les récupérer. Pourquoi leur imposer cette charge supplémentaire là où il eut été si simple de mettre en place le même circuit que pour le privé ? Cette modalité offre un outil de communication, certes, mais elle va, par ailleurs, contraindre la Région à contractualiser avec un prestataire extérieur le développement et la gestion de l'application informatique, ce qui va aggraver nos dépenses.

Vous espérez, par ailleurs, qu'après avoir bénéficié d'une aide régionale très personnalisée, les lycéens du public, frappés par un extraordinaire sens civique responsable, confieront tous leurs manuels à leur chef d'établissement en fin d'année, faisant glisser le concept d'une aide individuelle vers une aide collective. Cela paraît très aléatoire. À l'heure de la simplification administrative, il serait heureux de privilégier les schémas les plus simples. Aussi, Monsieur le Président, les élus du groupe MoDem vous invitent à reconsidérer les modalités d'application de cette aide pour les établissements publics et à jouer pleinement la même carte de la confiance à l'égard de tous les établissements, sans distinction, cette approche offrant simplicité, efficacité et économies.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

On a tortu le mécanisme dans tous les sens. On avait un pré-requis qui était de ne pas voir disparaître les associations de parents d'élèves ou les libraires. Les associations de parents d'élèves ont souvent résisté avec la location de livres. Si l'on exclut les parents d'élèves, après, on accompagnera tout cela.

M. PAGES. - Monsieur le Président, chers collègues, je tenais à saluer quand même une délibération qui est inspirée par un dispositif mis en place par notre majorité de l'ancien

Conseil Régional du Limousin. Et puisque nous sommes entre nous, je vais vous faire une confidence : quasiment chaque fois que je participe à un Conseil d'Administration de lycée en Limousin, les enseignants et les parents d'élèves me disent, angoissés « est-ce que Bordeaux va garder la gratuité des livres scolaires ? ». C'est ainsi qu'ils appellent, par métonymie, notre Institution. On est très heureux de cette délibération parce que l'on pense que c'est une mesure sociale, elle porte sur ce qui symbolise le mieux la transmission de la culture, qui reste le livre, et en plus, quand c'est un manuel, cela montre la culture et l'ascenseur social si à portée de la main.

Mais pour nous, ce qui est également important est que c'est une mesure économique, très intelligente pour la filière du livre et des libraires indépendants. Un grand expert international de la filière du livre dit la chose suivante sur le livre scolaire « par bien des côtés, le marché du livre scolaire est, dans l'industrie éditoriale et des libraires, la queue qui, selon le proverbe, remue le chien ». Eh bien, les libraires indépendants devront être très satisfaits de ce type de mesures donc on considère qu'une mesure qui, à la fois, est sociale, favorise la culture, la résilience des territoires parce que les libraires sont des lieux de culture, et en plus, qui vient du Limousin, on ne peut que s'en réjouir et donc voter pour, avec enthousiasme, c'est ce que nous ferons Monsieur le Président, en remerciant Jean-Louis NEMBRINI.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme LE GUEN. - Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues et Monsieur le vice-Président, depuis le début de la mandature, vous nous vantez les mérites d'un apprentissage numérique. Que cela soit en groupe inter-Assemblées ou encore en Commission éducation, force est de constater que vous avez souhaité vous positionner en pionnier de l'apprentissage par tablettes, téléphones mobiles et autres ordinateurs portables pour les cours inversés. Depuis, les établissements ont d'ailleurs été largement dotés de tous ces équipements, entraînant un coût très élevé pour notre Collectivité. Je vous avais interpellé, en 2016, alors que Najat VALLAUD-BELKACEM était Ministre de l'éducation nationale, sur la dangerosité de ces dispositifs à outrance. Ne nous voilons pas la face, le niveau des élèves ayant considérablement baissé depuis au moins trois décennies en langue française, laquelle impacte toutes les autres matières enseignées.

Aujourd'hui, vous semblez revenir à la raison en proposant des manuels version papier à tous les lycéens de la Région. Nous en prenons bonne note. Cependant, nous comprenons mal ce virage à 180 ° et surtout, la gratuité totale, alors qu'un nombre non négligeable de familles touche déjà des aides de rentrée scolaire et autres bourses. La Collectivité ne peut pas se substituer à la responsabilité des familles et des lycéens. Demander ne serait-ce qu'une

somme forfaitaire et symbolique aurait appelé la responsabilisation du bon usage du matériel scolaire. Et surtout, la gratuité sur quoi ? Sur des manuels, à ce jour, inexistantes, en raison de la réforme BLANQUER. Avouez plutôt que vous êtes dans l'obligation, aujourd'hui, de les rendre gratuits car ils ne seront disponibles pour les enseignants qu'à la fin du premier trimestre, les mettant ainsi dans une situation inconfortable et devant un choix définitif du manuel durant la période du second trimestre.

Ceci étant exposé, il reste fort à parier qu'une année blanche, sans manuel mais avec photocopies à outrance, s'annonce pour les lycéens néo-aquitains de Seconde et de Première pour la rentrée scolaire 2019. En souhaitant vous aligner sur les collèges et le Conseil Départemental, vous faites aujourd'hui, d'après nous, fausse route.

Enfin et surtout, pourquoi séparer, dans cette délibération, les lycées publics des lycées privés sous contrat d'association avec l'État ? On ignore encore, avec cette formulation, si la loi SAVARY 2 serait en cours de préparation mais je vous rappelle que les enfants scolarisés dans le privé, en association avec l'État, ne sont pas différents des autres, ni leurs parents d'ailleurs.

Dans ce contexte, et puisqu'à nos yeux, le chèque livre n'est qu'un cache-misère pour se rattraper auprès des libraires, notre groupe votera contre cette délibération telle qu'elle nous est présentée aujourd'hui.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. NEMBRINI. - Monsieur le Président, chers collègues, je vais essayer d'être bref mais vos questions encouragent à la précision.

On dit souvent que le diable est dans les détails mais je crois qu'en l'occurrence, c'est à Baudelaire que je ferai référence, qui dit « la plus belle ruse du diable est de vous faire croire qu'il n'existe pas ». Et en vous écoutant, je pense parfois que vous oubliez que le diable existe. Cette délibération a été ciselée au mot près. Depuis que je suis dans ces fonctions – pas l'expérience que beaucoup d'entre vous ont mais tout de même – j'ai vu beaucoup de délibérations et celle-ci a été travaillée au mot près. Pourquoi ? Parce que derrière, il y a des questions de marché, il y a des questions juridiques extrêmement précises et si nous voulons aboutir à l'objectif que précisait le Président tout à l'heure, à savoir d'une part, accéder à la gratuité, c'est le sens de l'Histoire. Madame LE GUEN, il ne s'agit pas d'un retour en arrière, le manuel que nous proposons à la gratuité aujourd'hui est un manuel augmenté, à savoir qu'un QR Code permet, à chaque leçon, d'accéder aux ressources numériques qu'offre

l'éditeur en parallèle. Autrement dit, c'est la transition vers la documentation numérique, et j'ajoute qu'en parallèle, nous faisons également un effort sur le manuel numérique pour les équipes qui le souhaitent car nous avons renouvelé le bouquet de documentation numérique dans le cadre du nouvel ENT qui va être mis en place. Et il y a là, notamment les manuels numériques, en particulier pour les lycées professionnels car l'Inspection Générale de l'éducation nationale, qui suit les lycées professionnels, nous encourage à faire de la sorte.

Deuxièmement, sur la procédure, pourquoi une différence entre public et privé ? Tout simplement parce que nous avons écouté le terrain, nous avons écouté les Proviseurs des lycées publics et des lycées privés. Dans le lycée privé, ils ont d'ores et déjà des dispositifs qui permettent, Madame FERREIRA, de mettre en œuvre cette procédure simple que vous évoquez. Dans les lycées publics, les Proviseurs nous ont expressément demandé de ne pas avoir ceci en responsabilité. Pourquoi ? Ils nous ont dit qu'il était impossible pour eux de mettre en place la procédure telle qu'elle était opératoire jusqu'à récemment en Limousin. Il ne vous a pas échappé qu'ils sont face à une réforme du lycée extraordinairement complexe. Pour construire l'égalité sur les territoires, ils doivent faire vivre des associations de spécialités qui mobilisent toute leur énergie. Je ne veux pas entrer dans le détail, c'est extrêmement compliqué pour eux et pour les équipes pédagogiques, et ils ne sont pas capables de prendre en charge ce nouveau dispositif.

C'est la raison pour laquelle nous travaillons d'arrache-pied avec les Fédérations de parents d'élèves, Madame COSTES, nous les avons reçues à plusieurs reprises, et vous le savez. Et chaque fois qu'elles nous le demandent, nous les recevons. Encore le 30 avril, nous avons programmé une réunion pour travailler avec elles au dispositif. Oui, je le sais, il y a un passage difficile à l'année N, cette année-ci, mais à l'année N +1, certes, les livres seront toujours la propriété du Conseil Régional mais ce sera formel, ce sera par les associations de parents d'élèves qu'ils seront récoltés et distribués. L'année N est difficile à mettre en place, j'en conviens. Nous travaillons avec elles, avec ces associations, nous les aiderons autant que possible, les modalités sont en cours, vous pouvez nous faire confiance sur ce sujet. Et d'ailleurs, elles peuvent le dire, et j'imagine, au nombre de questions que j'ai et auxquelles nous répondons d'ores et déjà, qu'elles considèrent que les réponses que nous leur donnons sont favorables.

Je voudrais également vous dire que le coût du dispositif, le fameux prestataire, qui va faire l'objet d'un appel d'offres, en passant par les marchés, il y a deux candidats pour le moment, ce prestataire est déjà mobilisé pour la diffusion du chèque livre et cela ne nous coûtera pas plus cher. On aura un seul prestataire pour les deux dispositifs. La question avait été posée la dernière fois au moment de la présentation de la délibération sur le chèque livre,

j'avais répondu, nous avons provisionné 300 000 €, cela a été donné, c'est à peu près 1 % du coût, c'est tout de même tout à fait raisonnable.

Madame COSTES, oui, 200 €, mais ne croyez pas que cela ait été fait « au doigt mouillé », nous avons échangé avec toutes les autres Régions qui travaillent sur ce dispositif et nous sommes autour de 200 €, c'est une base de calcul, il fallait bien le faire. Ce sera suffisant, j'en suis persuadé.

Voilà, pour aller très vite et pour ne pas prendre trop de temps sur ces questions.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Que votez-vous Madame LE GUEN ?

Mme LE GUEN. - Le groupe vote contre.

M. LE PRESIDENT. - Des abstentions ?

Mme COSTES. - Le groupe LR s'abstient, du fait de la non-discussion. Et j'ai bien entendu les Fédérations et ce sont les Fédérations de parents d'élèves qui sont les plus inquiètes et qui m'ont remonté les différents éléments que je vous ai donnés.

M. LE PRESIDENT. - Rassurez-les, nous les voyons de notre côté.

M. NEMBRINI. - Oui, nous les voyons régulièrement.

M. LE PRESIDENT. - Donc vous vous abstenez sur la gratuité des livres aux élèves.

N° 8

Vote sur les « Aides de rentrée pour les lycéens »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National, NI (1)

▪ **CONTRE** : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT

M. LE PRESIDENT. - Ce dossier est donc adopté.

CONTRATS REGIONAUX DE FILIERES POUR L'ORIENTATION, LA FORMATION ET L'EMPLOI : FILIERE AGRICULTURE ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS

M. LE PRESIDENT. - On a eu le point des analyses de l'emploi, hier soir, de la part de Pôle Emploi, les intentions d'embauche ont augmenté de plus de 14 % et les métiers les plus recherchés sont viticulteurs/arboriculteurs salariés/cueilleurs – chasseurs, pêcheurs, cueilleurs, bien sûr – agriculteurs salariés et ouvriers agricoles.

Mme VEYSSY. - Merci Président.

C'est un premier contrat que nous allons vous proposer, un contrat régional de filière sur les métiers de l'agriculture, sachant qu'au fur et à mesure des plénières, quand ces contrats de filières seront prêts, ils vous seront proposés. C'est donc un nouveau cadre d'action qui vous est proposé, avec les Branches professionnelles, autour des enjeux emploi et compétences. C'est la traduction opérationnelle du CPRDFOP (Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation Professionnelle et de l'Orientation), ce CPRDFOP que nous avons adopté en séance plénière en juin 2018. Vous savez aussi que la loi du 5 septembre 2018 est passée par là, la loi qui s'appelle « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et que cette loi fait évoluer le cadre d'intervention de la Région puisque d'une part, elle vient renforcer la compétence « orientation » des Régions, elle transfère la compétence « apprentissage » aux Branches professionnelles, nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, et elle redéfinit l'action de formation.

Ces contrats de filières, dont le premier vous est proposé aujourd'hui, s'inscrivent à la fois dans la stratégie régionale que nous avons définie dans notre Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, à travers aussi le SRADDET, et aussi le SRDEII. Cela fait donc sens dans tout cet ensemble-là, sachant que de manière générale, ces contrats régionaux de filières, que nous travaillons en comité de pilotage, avec les représentants des Branches, avec les vice-Présidents qui sont associés aux thématiques lorsque cela les concerne, nous travaillons aussi toutes les voies de formation, quelles qu'elles soient, pour définir tous les enjeux dans les années à venir, avec quatre priorités qui seront :

- L'égalité d'accès à la formation et à l'emploi,
- La qualification et le développement des compétences,
- Le développement équilibré des territoires,
- Et penser aussi aux compétences et aux emplois de demain.

Ce contrat est calé sur la durée du CPRDFOP, c'est-à-dire jusqu'en 2022.

Si l'on zoome un peu sur ce contrat particulier qui porte sur les métiers de l'agriculture, juste pour évoquer rapidement de quoi nous parlons, le champ économique est très vaste – sans faire de mauvais jeu de mots – puisque nous sommes à la fois sur la culture de la vigne, les oléagineux, les reproductions de plantes, les élevages quels qu'ils soient (bovins, vaches laitières, ovins, caprins), tout le traitement primaire des récoltes, les légumineuses, etc. Ce sont des métiers très variés puisque l'on a à la fois les métiers des agriculteurs, les métiers des éleveurs, les viticulteurs, tout ce qui va concerner les métiers de jardinier, d'ouvrier du maraîchage, d'horticulture. Donc vous voyez que nous sommes vraiment sur des métiers très vastes et cela prend une lumière un peu particulière en Nouvelle-Aquitaine puisque vous savez que nous sommes la première Région agricole de France, mais aussi d'Europe, ce qui veut dire que nous avons 76 400 exploitations agricoles en Nouvelle-Aquitaine. Et s'agissant des paysagistes et des entreprises du paysage, qui est un deuxième pilier de cette filière, nous sommes au cinquième rang pour tous les métiers des espaces verts en France. Ce sont 126 000 emplois en Nouvelle-Aquitaine, c'est énorme...

Et si je peux m'exprimer dans un silence à peu près intéressant, je vous parle juste de lutte contre le chômage, de formation, de ce qui me semble quand même faire partie des compétences importantes de la Région, donc je vous remercie, c'est aussi une forme de respect pour tous les services et tous les partenaires qui travaillent depuis des mois à la construction de ce contrat.

Donc je termine, si vous me le permettez, pour vous dire que la viticulture n'est pas rien parce qu'elle réunit, à elle seule, 50 % des emplois de la filière agricole en Nouvelle-Aquitaine, concentrés essentiellement sur trois Départements : la Gironde, la Charente, la Charente-Maritime, et comme vous le disait le Président, c'est la première filière qui va recruter et pour laquelle il y aura des besoins. Pour autant, le paysage n'est pas tout rose non plus parce qu'il y a quand même, chaque année, environ 3500 exploitations pour lesquelles il se dit qu'elles auront du mal à être transférées, à être transmises, qui peuvent donc potentiellement disparaître. Et lorsqu'en face l'on sait qu'il y a à peu près 2000 nouvelles exploitations qui se créent, vous voyez qu'il y a quand même un déficit sur lequel il faut se montrer très attentif. Sachant aussi que ce sont des métiers sur lesquels il y a très peu de femmes, le taux de féminisation est quand même très faible et il y a une surreprésentation des jeunes et aussi beaucoup de saisonnalité sur ces métiers-là. Avec aussi des métiers qui évoluent puisque les attentes des consommateurs sont à privilégier une agriculture plus respectueuse de l'environnement, ce qui veut dire aussi que les agriculteurs, les viticulteurs, doivent s'interroger sur leurs pratiques et faire évoluer leurs métiers.

En conclusion, l'objectif de ce contrat, tous ces engagements qui ont été négociés avec les Branches sont, d'une part, travailler sur l'orientation, sur une communication positive sur les métiers proposés parce qu'il faut attirer de nouveaux candidats, qui ne sont pas forcément issus du milieu agricole. Il faut aussi renouveler les actifs du secteur agricole, il faut anticiper sur les transitions écologiques, les transformations numériques, parce que maintenant, celles et ceux qui utilisent des tracteurs ou des engins agricoles voient aussi qu'ils sont de plus en plus avec de l'électronique embarqué, des commandes numériques. Donc c'est important aussi de travailler sur ce sujet-là. Il faut travailler sur la transmission des entreprises, sur le soutien à l'installation, à l'entrepreneuriat, et le Conseil Régional est présent aussi, bien sûr, et une thématique que nous commençons à travailler à travers l'agriculture, mais aussi sur d'autres métiers, qui est la thématique de la saisonnalité, qui est très chère au cœur de notre collègue Sandrine DERVILLE, avec qui nous participons à un groupe de travail, en transversal sur tous les métiers de la saisonnalité.

Merci.

*Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - Merci.

Y-a-t-il des interventions ou des remarques ?

Mme LAPREE. - Merci Madame la vice-Présidente.

Cette délibération nous apparaît tout à fait pertinente et tombe à point nommé vu le contexte actuel, le Président l'a rappelé tout à l'heure. Les offres d'emploi sont en forte augmentation dans les secteurs viticoles, arboricoles et en général, dans notre Région, et Dieu sait si c'est important. Pourrait-on, nous aussi, avec cette compétence « formation », venir en aide à ce secteur d'activités qui ne trouve pas de personnel, ni formé, ni qualifié, et encore moins motivé ? Dans le premier constat, l'accent est mis sur le paradoxe d'un chômage de masse, qui perdure, et des difficultés croissantes que rencontrent les entreprises lors de leurs recrutements. Les métiers manuels, l'artisanat et l'agriculture ont toujours été dévalorisés, en particulier par le monde enseignant qui, dès le collège, décourage tous les élèves à se diriger vers ces filières, sans distinction, sans tenir compte des aptitudes et des goûts, avec une stratégie d'orientation totalement déconnectée de la réalité du monde de l'emploi.

La preuve, aujourd'hui, le constat est inquiétant, des entreprises ne peuvent pas se développer, freinent leur activité et parfois même, arrêtent leur activité, faute de personnel formé et qualifié. C'est un désastre économique, évidemment. Le défi qui va se poser sera celui de rendre ces métiers, divers et variés, attractifs. Vu le contexte d'agribashing ambiant,

véhiculé par des personnes qui ne connaissent pas le sujet, les médias et autres soi-disant experts, il est difficile et voire impossible de donner envie à des jeunes ou à des chômeurs de se former. Mettre les moyens pour former, c'est excellent mais trouver des candidats, c'est une autre question.

Une communication positive, mettant en avant ces métiers, non délocalisables, techniques, innovants, en pleine et constante évolution, qui donnent envie de s'y engager et qui contribuent à faire perdurer les traditions, devra être développée. La diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires va changer les pratiques des agriculteurs et les contraindre à plus de mécanisation et plus de main d'œuvre. Si l'on réussit à faire pousser des fraises à hauteur d'Homme, donc c'est moins pénible pour les cueillir, il n'en va pas de même pour toutes les cultures. De plus en plus d'exploitations ont recours à des prestataires qui emploient de la main d'œuvre notamment venant de Roumanie, quand en même temps, le taux de chômage en France ne diminue pas. C'est inacceptable et complètement incohérent. Ces contrats régionaux très ambitieux sont un enjeu pour nos territoires ruraux, qui regorgent de sources d'emploi et d'activité, permettant aux salariés de s'épanouir, sachant que nourrir la planète et entretenir les paysages ne sont pas incompatibles.

Nous voterons cette délibération, qui va dans le bon sens, mais nous attirons votre attention : qu'allez-vous mettre en place en amont pour que cela fonctionne ? Allez-vous dire « stop » à la dévalorisation de ces métiers, à l'agribashing, à la violence envers les agriculteurs et les viticulteurs ? Allez-vous communiquer positivement sur tout ce qu'ils font de bien pour mieux produire, mieux travailler dans le respect de chacun, pour mieux vivre de leur métier aussi ? Allez-vous communiquer positivement auprès de nos concitoyens, auprès des enseignants, sur leur faculté d'adaptation à toutes les nouvelles technologies qui s'offrent à eux ? Allez-vous communiquer sur leur rôle primordial dans notre indépendance alimentaire et notre vie de tous les jours, et la part qu'ils prennent dans le développement économique et la balance commerciale de notre pays ? Et communiquer enfin, positivement, sur leur rôle dans la préservation des traditions et des savoir-faire de nos territoires ? Car ce n'est pas avec certains discours entendus çà et là, négatifs, destructeurs, méprisants et démagogiques, que nous allons donner envie à des personnes, à des jeunes, de se former. Et puis dernière question : quels sont vos objectifs en termes de nombre de personnes formées pour que ce soit une réussite ?

Merci.

M. FREL. - Merci Madame la vice-Présidente.

Aujourd'hui, le journal *Libération* publie une tribune sur « la nécessité de renforcer l'enseignement agricole public pour changer vraiment l'agriculture », une tribune déjà signée par plusieurs Conseillers Régionaux de notre Assemblée comme Pierre ou Stéphane.

J'ai lu avec beaucoup d'attention le contrat régional de formation relatif à la filière agricole qu'il nous est proposé d'adopter aujourd'hui - et pour respecter la décision du Président, je vais aller très vite – donner un cadre, une vision pluriannuelle aux filières, nous semble louable. Cela donne un cap à tout un secteur d'activités, à sa filière de formation, mais le cap donné à la filière agricole à travers ce contrat nous interroge quand même. En effet, au moment où les consommateurs se tournent de plus en plus vers le bio, au moment où les citoyens réclament une vraie lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité - et ce sont aujourd'hui même des dizaines de milliers de jeunes qui le crient dans les rues de France – le document évoque bien les attentes sociétales ou les enjeux environnementaux, en quelques lignes. Mais les résultats attendus dans le point 2.6.2 du contrat sont bien ternes, pas à la hauteur des enjeux. Le contrat ferme les yeux, dans cette partie, sur la nécessité de la transition écologique, sur la lutte contre les gaz à effet de serre, sur l'effondrement des espèces et même, sur les conséquences du dérèglement climatique qui impacte pourtant directement les agriculteurs.

Nous voterons pour cette délibération, même si nous souhaiterions une transversalité plus importante avec notre Pacte régional Ambition bio.

M. DUBOIS. - Merci.

Madame la Présidente, mes chers collègues, la délibération qui vient de nous être présentée sur la mise en place des contrats régionaux de filières développant l'orientation, la formation et l'emploi dans les métiers de l'agriculture et de l'aménagement paysager, est un projet pertinent et intéressant, à plus d'un titre. En tant que défenseur de la ruralité et de l'agriculture française, le RN ne peut que se réjouir de l'intérêt porté aux métiers de l'agriculture et de l'aménagement paysager et nous ne pouvons que souscrire à ces contrats de filières puisqu'ils répondent aux problématiques rencontrées par l'agriculture.

En effet, la filière agricole, et dans une moindre mesure celle de l'aménagement paysager, souffre d'un déficit d'image et de perspective de débouchés professionnels, notamment auprès des jeunes, entraînant une fragilité de certaines exploitations, par manque de main d'œuvre et de repreneur, ce qui constitue un frein pour le maintien ou le développement de certaines activités agricoles. Il est donc intéressant de noter que les contrats de filières que vous nous présentez entendent remédier à cet état de fait en une

meilleure information et communication autour de ces métiers et de leurs débouchés, et de permettre, dès le collège, un meilleur ciblage de l'orientation vers ces métiers.

Nous saluons également la démarche qui consiste à faciliter les recrutements des entreprises agricoles et la volonté de fidéliser leurs salariés. De même, la volonté de mieux encadrer et sécuriser les parcours des employés saisonniers afin de créer une fidélisation accrue des saisonniers agricoles nous semble pertinente. Sur ce point précis, nous attirons toutefois votre attention sur le fait que les métiers agricoles nécessitent une flexibilité importante, qu'il convient de ne pas encadrer de manière trop rigide, ce qui aurait pour conséquence de nuire aux entreprises et aux saisonniers. Nous attirons cependant votre attention sur le fait que les intentions louables de ces contrats ne sauraient effacer les politiques néfastes de libre-échange, qui sont les principales responsables du manque d'activité des métiers agricoles. En ratifiant le TAFTA, CETA et autres traités UE-Mercosur, l'UE et les Gouvernements que vous soutenez ouvrent nos marchés agricoles à la concurrence débridée, qui, demain, vont être submergés par les produits OGM gavés d'hormones et d'antibiotiques. Cette menace qui pèse sur l'ensemble de l'agriculture française et européenne risque de détruire l'agriculture de qualité, que par ailleurs vous prétendez défendre.

Comme si cela ne suffisait pas, le problème non résolu de la garantie des prix des denrées agricoles et des revenus trop faibles conduisent la fermeture de centaines d'exploitations par an et un certain nombre d'agriculteurs au suicide. Alors que notre pays est le premier pays agricole d'Europe, « 200 exploitations disparaissent chaque semaine, soit 10 000 exploitations détruites chaque année et un agriculteur se suicide tous les deux jours » (article de France Culture du 23 février 2019 sur la thématique du Salon de l'agriculture). Ce qui fait des métiers agricoles les professions les plus exposées à ce fléau (20 à 30 % de plus que la moyenne nationale). Comment, dans ces conditions, pouvez-vous attirer des jeunes vers ces métiers ? Comment leur promettre un avenir alors que depuis les années 1950, le nombre d'exploitations a été divisé par cinq ? Puisque la terre ne ment pas, ne leur mentez pas vous non plus en leur promettant un avenir que vous ne pourrez pas garantir. Pour cela, il faudra malheureusement plus qu'un contrat régional de filière pour rendre à nos jeunes l'envie de devenir paysan. Il faudra une volonté forte de revenir sur un demi-siècle d'errance politique et de rendre aux agriculteurs les conditions de vie décentes qui donneront envie aux jeunes générations de perpétuer l'héritage de leurs ancêtres paysans.

Nous voterons cette délibération.

Mme BROUILLE. - Merci.

M. RAYNAUD. - Merci Madame la vice-Présidente.

Je suis très heureux que l'on ait pu mettre en lumière la formation agricole et agroalimentaire parce qu'aujourd'hui, il y a un déficit très important de gens formés. On a un grand défi à relever, qui est le renouvellement des générations. Aujourd'hui, en Nouvelle-Aquitaine, ce sont 3000 départs d'agriculteurs par an et ce sont, en gros, 2000 installations, dont à peu près le tiers qui est dans le schéma des installations aidées, le reste étant un peu hors des circuits. Que ce soit pour les métiers de l'agriculture ou de l'agroalimentaire, il faut que l'on travaille sur la communication et l'image de ces métiers.

On a parlé de l'agribashing, souligner simplement que l'on a signé une tribune qui a été portée par Madame DUFAY, Présidente de la Région Franche-Comté, et quasiment tous les Présidents des Régions de France ont signé cette tribune. Il faut que l'on renforce l'image de notre métier. Je ne veux pas commencer à faire le débat que l'on aura le 9 juillet mais je crois qu'il faut que dans cette session, où l'on va travailler sur l'image de l'agriculture que l'on souhaite à l'échelon de 2030 et plus tard, on donne une image de l'agriculture que l'on souhaite, qui donne envie aux jeunes et aux moins jeunes parce qu'aujourd'hui, on voit bien qu'il y a des gens qui sont déjà au travail et dans la transition qui se met en place, il y a de nouveaux métiers avec la sortie des pesticides. Et ce seront de nouveaux métiers qu'il faudra mettre en place et on va avoir besoin de formation pour les jeunes, mais aussi de formation continue pour les gens qui sont en place pour qu'ils soient opérationnels.

En tout cas, pour moi, c'est un très bon projet et on souhaite qu'il soit adopté.

Mme BROUILLE. - Merci.

Je crois qu'il y avait unanimité mais je soumetts au vote cette délibération.

Y-a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

N° 9

Vote sur les « Contrats Régionaux de Filières pour l'orientation, la formation et l'emploi :
Filière Agriculture et Aménagements Paysagers »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Mme BROUILLE. - Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

**CONVENTION-CADRE ENTRE LA REGION ET L'ALLIANCE POUR L'INSERTION ET
L'EMPLOI EN NOUVELLE-AQUITAINE (ALIENA)**

*Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme VEYSSY. - C'est une convention-cadre que nous proposons, je crois même que nous sommes la première Région à le faire, entre la Région et ALIENA, qui est la tête de réseau des PLIE (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi). Il y a 23 PLIE en Nouvelle-Aquitaine, qui accompagnent 11 000 personnes, sachant que les publics qui sont accompagnés par les PLIE sont des personnes de plus de 25 ans puisque lorsqu'elles ont moins de 25 ans, elles sont accompagnées par les Missions Locales. Ce sont des demandeurs d'emploi souvent de longue durée, des bénéficiaires de minimas sociaux, c'est-à-dire des personnes vraiment les plus éloignées de l'emploi.

Nous avons fait un séminaire régional, à Poitiers, en novembre dernier, avec Alain ROUSSET et tous les Présidents de PLIE, qui, comme vous le savez, sont bien souvent des Présidents d'EPCI ou de Communautés d'Agglomération, parce que le PLIE est toujours porté, né d'une initiative d'un territoire. Et il leur paraissait important de conventionner avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour marquer, pour prendre en compte les actions que nous menons de manière conjuguée en faveur de l'insertion vers la qualification et l'emploi des demandeurs d'emploi les moins qualifiés. C'est le texte de cette convention qui vous est proposé, sachant que les PLIE bénéficient, quant à eux, d'une subvention du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, qui sera proposée - si tout va bien - à la CP du 24 mai prochain.

Mme BROUILLE. - Merci.

Des interventions ?

M. GERARD. - Madame la première vice-Présidente, Mesdames et Messieurs, une Région au service de ses entreprises et qui investit dans le capital humain, quel beau programme. Reste à savoir si, dans le cadre de cette convention, comme c'est le cas pour de nombreuses conventions passées avec de multiples acteurs de ce juteux secteur qu'est la formation professionnelle (hors CFA), c'est bien l'intérêt des entreprises et des territoires qui représente la priorité centrale. Personnellement, en tant qu'entrepreneur de ces territoires, j'en doute. Une fois de plus, le public visé, mais non explicitement cité dans cette convention, est, pour la plupart – et c'est bien là la volonté de la Région – issu majoritairement des dernières vagues migratoires que la France, et donc notre Région, a subi. J'en veux pour preuve les différentes actions menées et les subventions votées ces derniers mois dans le cadre de la formation professionnelle (hors apprentissage) en faveur quasi-exclusive des migrants et des

étrangers demandeurs d'asile, sans oublier les mineurs isolés qui n'auraient, pour beaucoup, mérité le titre de « mineur » que s'il existait encore de l'extraction d'or et d'uranium en Limousin. À titre d'exemple, je pourrais citer la journée organisée par l'AFPA de Limoges, à destination exclusive du public migrant et demandeur d'asile, en excluant donc ce jour-là, l'ensemble des autres personnes. Pour avoir personnellement visité ce Centre à de multiples reprises, y compris les locaux des migrants qui y sont gracieusement et confortablement hébergés sur injonction préfectorale, je peux vous annoncer que dans ce Centre, plusieurs des prochaines sessions de formation seront composées à 80 % par un public étranger. Quel est le but recherché ? La barre des 100 % ?

Je rappelle qu'à ce jour, toutes ces formations sont financées par la Région. Les nombreux organismes – je dirais même les bien trop nombreux organismes divers et variés – liés de près ou de loin à la formation professionnelle, mais ayant tous comme point commun d'en vivre confortablement, ont-ils trouvé dans ce nouveau public un personnel plus docile, plus malléable, et surtout à même, vu leur nombre croissant, de combler la palette d'offres de formation tellement motivante et tellement porteuse d'emploi, qu'elle reste bien trop souvent désespérément vide de participants. Même si je suis un fervent défenseur de la formation par l'apprentissage, je reste extrêmement pessimiste sur les résultats d'une formation continue incontrôlée, telle qu'elle est organisée à ce jour. Et encore plus pessimiste sur l'usage qui est fait de l'argent public dans ce domaine.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette convention entre la Région et ALIENA.

Merci.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Très rapidement Madame la vice-Présidente, rassurez-vous.

Nous voterions volontiers cette délibération mais sous réserve que vous acceptiez – ce qui ne se produira vraisemblablement pas – notre amendement sur des points de rédaction qui nous paraissent importants dans l'article 1. On oublie, dans les personnes éloignées de la formation, les seniors, et il faudrait ajouter également « à l'exclusion de tout migrant demandeur d'asile ». Mais comme cet amendement ne sera pas adopté, nous voterons donc contre cette délibération.

Mme BROUILLE. – Y-a-t-il des contre ?

Groupe DINA et RN.

Des abstentions ?

N° 10

Vote sur la « Convention-cadre entre la Région et l'Alliance pour l'Insertion et l'Emploi en Nouvelle-Aquitaine (ALIENA) »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT

CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Mme BROUILLE. – Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

**MODIFICATION DE LA CONVENTION QUINQUENNALE 2018/2022 PORTANT
CREATION DE CFA EN NOUVELLE-AQUITAINE EN LIEN AVEC LA LOI N° 2018-771 DU
5 SEPTEMBRE 2018 POUR LA LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL**

*Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme VEYSSY. - Comme vous le savez, je l'ai évoqué tout à l'heure, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a notamment modifié significativement la compétence « apprentissage » des Régions puisque comme vous le savez, désormais, le financement des contrats d'apprentissage va être confié aux nouveaux opérateurs de compétences que sont les OPCO, avec des coûts de contrats définis par les Branches professionnelles à partir du 1^{er} janvier 2020, c'est-à-dire dans quelques mois, nous y sommes presque. Mais pour autant, en décembre 2017, je ne doute pas que vous vous souvenez que nous avons adopté une convention quinquennale sur la période 2018-2022, qui fixe toutes nos interventions, le Règlement, le cadre des relations de la Région avec les organismes gestionnaires et les CFA.

Il faut donc procéder, pour se mettre en conformité avec la loi, à la modification de cette convention quinquennale. Il faut modifier sa durée puisque désormais, nous allons devoir mettre un terme à cette convention au 31 décembre 2019 et de ce fait, il faut donc modifier les modalités de calcul de la subvention de fonctionnement définitive 2019 puisqu'au 31 décembre 2019, nous devons solder tous les comptes que nous aurons avec les CFA, puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2020, nous ne pourrons plus verser une quelconque subvention aux CFA.

Ce qui vous est proposé est l'avenant de cette convention, qui est importante sur le plan technique et matériel parce que cela va nous permettre de pouvoir verser, en toute légalité, pour l'année 2019, tout ce qui nous restait à verser aux organismes et aux CFA.

Merci.

Mme BROUILLE. - Des interventions sur cet avenant ?

M. FREL. - Merci Madame la vice-Présidente.

Cette délibération est l'occasion de dire quelques mots sur la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, loi dictée par le MEDEF à un Gouvernement qui a semblé bien amateur dans cette matière, et qui va fragiliser grandement tous les acteurs de l'apprentissage. Fragilité qui est engendrée par la disposition qui confie la responsabilité des CFA aux Branches professionnelles et aux grandes entreprises - comme vient de le rappeler Catherine – et par le nouveau mode de financement qui va devenir au nombre d'apprentis. De nombreuses grandes entreprises ont déjà annoncé qu'elles ouvriront leurs propres CFA

« maison », vidant ainsi les autres CFA d'un certain nombre de ces jeunes et d'abord, les CFA les plus petits, mais qui permettent une offre de formation sur tous les territoires de notre Région. Parce qu'ils auront un financement aléatoire, variable, changeant chaque année, les CFA seront fragilisés. Cela aura des conséquences sur les apprentis d'abord, car une rationalisation sera nécessaire et cela éloignera géographiquement certaines formations des jeunes. Cette fragilité, cette instabilité, aura des conséquences sur les formateurs, et leurs contrats de travail seront forcément plus précaires que ce qui existe maintenant.

Notre Conseil Régional devra, lui, s'interroger sur le devenir des CFA car nous sommes les financeurs et souvent, les propriétaires d'une partie des bâtiments et du parc de matériels. Que deviendra cet outil, ce capital, si des CFA ferment ou réduisent fortement leur activité ? Comme nous l'avions déjà dit en GIA ou en Commission, il faut absolument engager une étude prospective, à court et moyen terme, sur le devenir des CFA de notre Région, afin d'anticiper toutes ces conséquences.

Enfin, un dernier mot sur un autre volet de cette loi qui concerne une autre compétence de la Région : les lycées professionnels. La loi prévoit une systématisation des mixités apprentis-lycéens dans les classes de nos lycées professionnels, ce qui va accentuer encore l'hétérogénéité des classes, rendre plus compliqué le travail des professeurs confrontés à des publics qui ont des rythmes de formation très différents (les apprentis et les lycéens ne travaillent pas sur le même rythme de formation), et cela va donc surcharger encore le travail de ces enseignants, qui font pourtant un travail formidable au service des élèves les plus fragiles.

Nous voterons cette délibération mais nous voulions rappeler, encore une fois, les conséquences néfastes de cette loi.

Mme BROUILLE. - Merci.

Mme VEYSSY. - Pour compléter ce qui vient d'être dit, j'espère que vous allez nous permettre de dérouler techniquement et juridiquement la fin de cette convention quinquennale. Pour autant, cela ne signifie pas que la Région Nouvelle-Aquitaine va se désintéresser de l'apprentissage. Comme vous le savez, c'est un sujet qui nous tient beaucoup à cœur - le Président Alain ROUSSET et beaucoup d'élus dans cet hémicycle ont eu l'occasion de le dire - nous avons entamé un cycle régulier de rencontres avec tous les acteurs de l'apprentissage. Le 13 février dernier, il y avait les premières Assises régionales de l'apprentissage et cette salle était comble. Et nous allons entamer une série de conférences territoriales sur l'apprentissage, qui se terminera par une synthèse globale, fin juin, dont l'objectif est de définir ensemble comment, à partir de 2020, dans le cadre de la loi et le petit espace qui va rester désormais aux Régions mais dont il est important pour nous de le définir avec tous nos partenaires, cet espace-là nous permettra - c'est le choix de la Région Nouvelle-Aquitaine, ce n'est pas celui de toutes les Régions de France - de poursuivre et d'accompagner au mieux

l'ensemble des établissements qui accueillent des apprentis. Nous sommes quand même désormais à 40 000 apprentis en Nouvelle-Aquitaine, c'était les chiffres de la rentrée 2018 (+ 4 %), donc c'est vous dire que ce qui a été fait ensemble, avec l'ensemble des partenaires, depuis plusieurs années, a bien porté ses fruits, et nous avons bien l'intention de le continuer.

Merci.

Mme BROUILLE. - Merci.

Je sou mets au vote cette modification.

Y-a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

N° 11

Vote sur la « Modification de la convention quinquennale 2018/2022 portant création de CFA en Nouvelle-Aquitaine en lien avec la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Mme BROUILLE. - Adopté à l'unanimité. Je vous remercie

.Avant de passer à la délibération n° 12, puisque le RN avait déjà acté que l'amendement de la délibération n° 10 n'avait pas été accepté, j'ai omis de vous faire voter la proposition d'amendement. Donc si vous voulez bien, on va revenir sur ce vote.

Sur l'amendement qui a été proposé par le RN sur la délibération n° 10, y-a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

N° 10

Vote sur l'amendement « Convention-cadre entre la Région et l'Alliance pour l'Insertion et l'Emploi en Nouvelle-Aquitaine (ALIENA) »

▪ **POUR** Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

▪ **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés,

NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT,

AMENDEMENT REJETÉ

Mme BROUILLE. - Amendement rejeté.

Nous sommes revenus dans la légalité et on poursuit.

M. OXIBAR. – Nous ne participons pas au vote sur les amendements.

Mme BROUILLE. - C'est noté.

**ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DES SCHEMAS REGIONAUX DE COHERENCE
ÉCOLOGIQUE (SRCE) NOUVELLE-AQUITAINE**

*Séance sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. THIERRY. - Merci Madame la vice-Présidente.

Chers collègues, il y a quelques années, les lois Grenelle ont confié aux Régions l'élaboration des SRCE. Ces SRCE présentent les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui constituent la trame verte et bleue régionale. La réglementation issue des lois Grenelle, à l'époque, prévoyait, initialement, la réalisation d'un bilan de ces SRCE six ans après leur adoption, c'est-à-dire, à l'origine, en 2021. Or, la loi NOTRe, qui a été adoptée en 2015, est venue bousculer le calendrier et prévoit que le SRADDET intègre et se substitue au SRCE préexistant. Le bilan de ces SRCE se fait donc plus tôt que prévu, il se fait aujourd'hui, seulement au bout de trois ans.

Ce bilan a été soumis et accueilli favorablement par le Comité Régional de l'Université en Nouvelle-Aquitaine, qui, pour rappel, est composé de 160 acteurs du territoire et de tout horizon. Évidemment, en trois ans, les SRCE n'ont pas pu porter encore un effet conséquent sur l'amélioration de l'état des fonctionnalités et des continuités écologiques, c'est trop récent. Néanmoins, c'est très important de le dire, les SRCE ont déjà permis de développer et vulgariser ce qu'est une trame verte et bleue et l'importance pour l'urbanisme, et cela a participé grandement à sensibiliser les acteurs à la préservation de la biodiversité, notamment dans les stratégies d'urbanisme et d'aménagement.

Tout le bilan est dans la délibération, je ne reviens pas dessus mais c'est l'esprit de la délibération qui vous est soumise.

Mme BROUILLE. - Merci.

Mme MOGA. - Je vais aller très vite, en plus, ce ne sont pas mes mots mais ceux de Michel VEUNAC, qui m'a demandé de vous communiquer quelques remarques.

Il faut d'abord saluer les actions conduites dans le cadre des SRCE, qui, depuis deux ans, travaillent à un enjeu majeur : limiter le déclin de la biodiversité par la préservation et la mise en état des continuités écologiques et des espaces naturels, la reconquête des trames verte et bleue, la gestion des milieux, la protection des espèces animales et végétales. Le SRADDET, qui va se substituer au SRCE, dispose là d'une base de données et d'actions intéressantes, à structurer et à développer, à intégrer dans son volet « biodiversité ».

Cependant, l'analyse du travail des SRCE révèle en même temps un certain nombre d'exigences pour l'avenir :

- Absence, en l'état, d'une véritable stratégie pour orienter et prioriser les actions,
- L'impression d'initiatives, certes, utiles, mais disparates et hétérogènes,
- Absence de mise en place d'un dispositif solide d'évaluation des résultats et de l'état des continuités écologiques.

Il faudra, à l'avenir, mieux intégrer les dispositifs établis au profit des trames verte et bleue dans les documents locaux d'urbanisme et dans les projets locaux. Il faut aller vers un engagement plus fort des territoires, avec les soutiens financiers nécessaires. C'est l'élaboration de la stratégie régionale de la biodiversité qui permettra d'intégrer et de prolonger les avancées que l'on doit au SRCE. Comme le dit le rapport, cette stratégie régionale doit permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par les acteurs-clefs des territoires et par le grand public. Il y a là une nécessaire information à réaliser pour une appropriation du même niveau que celle obtenue aujourd'hui sur le changement climatique ou la transition énergétique.

Notre groupe votera cette importante délibération.

Poursuite de la séance sous la présidence du Président Alain ROUSSET

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président.

Une petite remarque, qui va dans le sens de ce que l'on va voter tout à l'heure et bien sûr, notre groupe votera cette délibération. Juste attirer l'attention sur le rôle que remplissent les zones humides sur nos territoires, qui sont à l'interface entre le monde terrestre et le monde marin. Et dans cette logique de SRCE et de préservation de la biodiversité, se rappeler que les zones humides sont d'abord des vrais réservoirs de biodiversité mais qu'elles sont aussi des atouts fondamentaux dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Et que ces zones humides sont aussi les garants d'autres activités primaires que l'on a trop souvent tendance à oublier, que sont les activités primaires en mer comme l'ostréculture, la conchyliculture, et que l'on a besoin de ces zones humides et de faire le focus sur leur utilité, leur fonctionnalité, à la fois pour nous, les terrestres, mais aussi pour les acteurs de la mer. Je voulais donc faire ce petit focus sur la nécessité de ce lien terre-mer et se réjouir de cette délibération autour du SRCE.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. THIERRY. - Pour rassurer Madame MOGA, il y a un enjeu d'appropriation par les territoires des trames verte et bleue parce que c'est un concept qui est assez récent en France, qui a moins de dix ans, et on a des outils que l'on développe, notamment un appel à projets « trame verte et bleue » ou un appel à projets « pollinisateurs », qui vont dans ce sens-là. Et on en reparlera en juillet puisque l'on va présenter un certain nombre d'outils pour aider les territoires à mieux se saisir de cet outil-là et de cet enjeu parce que l'on est d'accord, il y a urgence.

M. LE PRESIDENT. – Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 12

Vote sur l'« Analyse de la mise en oeuvre des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Il en est ainsi décidé.

**PROGRAMME RE-SOURCES : VALIDATION DU CONTRAT TYPE SUR LE BASSIN
LOIRE-BRETAGNE**

M. SABAROT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération est une délibération que l'on peut presque appeler « de forme ». Je rappelle que le contrat Re-Sources est un dispositif qui permet de travailler sur les pollutions diffuses, en particulier au niveau de l'eau potable. Notre territoire doit appliquer deux Règlements différents, quelquefois, entre la partie qui est sur le bassin Adour-Garonne, et l'autre partie, sur le bassin Loire-Bretagne. La seule modification qu'il y a concerne la durée du contrat sur le partenariat avec l'Agence de bassin Loire-Bretagne, où la durée du contrat de six ans passe à trois ans renouvelable, ce qui permet d'avoir une évaluation par rapport aux mesures engagées.

Ce contrat Re-Sources est un partenariat avec les Collectivités, les Départements, mais aussi avec le monde agricole, avec les associations environnementales, avec les producteurs d'eaux. Deux chiffres, pour conclure, sur notre territoire, dans l'ex-Aquitaine, il y a 15 sites à traiter, il y en a six en ex-Limousin et 60 en ex-Poitou-Charentes, qui, à l'origine, étaient sur ce type de contrats.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

M. BITEAU. - Juste un mot pour me satisfaire de ce dispositif et se réjouir qu'il soit étalé à la totalité de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il correspond complètement à cette volonté d'approche globale que nous appelons de nos vœux depuis longtemps et surtout, de préférer s'engager dans des logiques préventives plutôt que des logiques curatives. Que la Région fasse ce choix-là me paraît être un signal extrêmement positif à l'égard de la protection de notre ressource en eau, mais que l'on sache, en plus, embarquer le Budget des Agences de l'eau sur ce thème-là, me semble aussi être un signe très positif des choses et donc je trouve cela très intéressant.

Je voulais donc marquer ma grande satisfaction à voter ce dispositif Re-Sources.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 13

Vote sur le « Programme Re-Sources : validation du contrat type sur le bassin Loire-Bretagne »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

**PLAN DIRECTEUR D'INVESTISSEMENTS DU RESEAU FERROVIAIRE DE LA
NOUVELLE-AQUITAINE A HORIZON 2027**

M. LAGRAVE. - La première délibération que l'on vous propose d'adopter est ce que l'on a qualifié de « plan directeur d'investissements du réseau ferroviaire » afin que la Région puisse ordonner, au moment où le Président a demandé et obtenu de la part de la Ministre une révision du CPER, il nous paraissait utile de faire un certain nombre de rappels, à cette occasion. CPER, qui, je vous le rappelle, est un peu « encalaminé » et sur lequel nous souhaitons voir, aujourd'hui, un certain nombre de lignes, que vous voyez sur cette diapositive. Vous avez, toutes et tous, eu la carte qui est à votre droite, et qui va vous permettre de prendre en considération l'ensemble de ce que nous avons demandé à SNCF Réseau, à savoir, un audit sur l'ensemble des lignes. Vous voyez que nous sommes concernés aujourd'hui par beaucoup de lignes qui sont, dans le langage SNCF, « suspendues », en l'occurrence, fermées aux voyageurs, et d'autres qui sont largement menacées dans les prochaines années. L'audit du réseau date de 2017, c'est-à-dire juste après la signature des CPER et aujourd'hui, cette estimation – pour rappel - est d'1.1 milliard d'euros pour les lignes de desserte fine du territoire et au total, avec l'ensemble des lignes de Nouvelle-Aquitaine, ne serait-ce que pour retrouver un roulement normal de la part des TER, ce sont 3 milliards d'euros d'ici à dix ans, pour non seulement éviter des fermetures, des suspensions, ou des limitations de vitesse.

Là, vous avez une jolie carte qui nous est proposée par SNCF Réseau de manière régulière, et que nous présentons également lors des comités de lignes, tous ces drapeaux, et vous pourrez les voir en zoomant un peu sur la carte, sont des limitations de vitesse. Et systématiquement, quasiment de manière hebdomadaire, un peu plus peut-être, nous avons ce que l'on appelle, dans le langage de la SNCF, des « LTV », qui peuvent se situer à 40 km/h, 60 km/h, parfois même 10 km/h sur certaines lignes, qui font qu'aujourd'hui, nous avons des difficultés de plus en plus importantes pour réaliser une offre de TER qui soit performante.

Les propositions que nous souhaitons vous faire aujourd'hui sont issues de cet audit, avec un plan directeur d'investissements qui va tenir compte d'un certain nombre de choses, qui sont actuellement discutées lors de la loi sur la mobilité, au Sénat la semaine dernière et bientôt à l'Assemblée, notamment sur le reclassement de lignes régionales dans le réseau structurant. Nous avons demandé à ce qu'au moins trois lignes qui sont aujourd'hui dans les fameuses lignes 7 à 9 (petites lignes vues de Paris, lignes structurantes pour ce qui nous concerne) soient réintégrées dans le classement européen, de manière à ce que ce soit l'État

qui puisse faire les travaux. Et vous avez, en annexe de la délibération, l'ensemble du tableau pour l'ensemble des lignes.

Deuxième chose, nous demandons également une revoyure globale et surtout, une fongibilité des trois CPER tels qu'ils avaient été votés en 2015, mais que nous puissions enfin travailler avec l'État et beaucoup moins avec SNCF Réseau puisque SNCF Réseau, dans le cadre de la signature des CPER, a décidé, de par le pacte ferroviaire, de ne plus intervenir, sauf à hauteur des économies engendrées en matière de maintenance sur les lignes. Ce qui veut dire que les trois CPER sont à revoir au regard de la baisse des investissements de SNCF Réseau et au regard des évolutions qui sont apparues depuis 2015, notamment sur un certain nombre de lignes, qui, aujourd'hui, sont largement menacées sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

Et enfin, un fléchage et une transparence des 60 M€ de péage que nous versons chaque année auprès de SNCF Réseau dans le cadre de la convention sur laquelle l'on discutera tout à l'heure, et nous prenons aujourd'hui date pour cette revoyure de CPER, avec un investissement à hauteur de 532 M€ - vous lisez bien - hors de nos compétences, je le rappelle, puisque les lignes appartiennent à SNCF Réseau et normalement, les 60 M€ de péage sont censés couvrir l'entretien du réseau de Nouvelle-Aquitaine. La réalité est que nous sommes contraints et forcés, beaucoup d'élus, d'associations - et c'est bien logique - se retournent vers nous en nous disant « il faut éviter la fermeture de cette ligne ». Nous prenons sur les crédits d'investissement hors de nos compétences, déjà à hauteur d'1.2 milliards d'euros depuis 2002 - que vous ayez bien ce chiffre en tête - et nous vous proposons, dans les prochains CPER, celui-ci sur lequel nous demandons une révision et les futurs contrats qu'il pourrait y avoir, un investissement à hauteur de 532 M€ pour ce qui nous concerne, c'est-à-dire un supplément de 358 M€ par rapport à ce que nous avons voté en 2015. Cette vision permettra de sauvegarder ou restaurer la performance de l'ensemble du réseau ferré régional sur notre Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour me résumer, nous demandons à l'État, dans ce plan directeur, la revoyure des trois CPER, l'allocation également d'une enveloppe exceptionnelle et notamment sur le réseau de Nouvelle-Aquitaine, qui, aujourd'hui - nous l'avons dit avec le Président - a été largement oublié par rapport à d'autres Régions dans l'Histoire ferroviaire, notamment sur l'axe rhodanien. L'axe Atlantique a été largement sous-alimenté donc nous demandons un effort de la part de l'État, dans le cadre des CPER, à SNCF Réseau, de dresser avec nous une feuille de route à l'horizon 2027, donner une visibilité sur la programmation et les études, qu'il y ait une allocation de moyens humains parce qu'aujourd'hui l'on constate que les CPER ne sont pas effectués faute de moyens à SNCF Réseau en Région, et l'affectation des péages aux travaux d'urgence immédiats sur le territoire de la Région.

Et enfin, travailler aussi avec les Collectivités infrarégionales pour partager cette vision, ce que nous avons commencé à faire avec l'ensemble des élus sur les territoires, contribuer, si c'est possible, à cet effort financier, et surtout, prévoir un certain nombre de travaux des pôles d'échanges multimodaux et de cheminement vers les gares puisque l'on remarque aujourd'hui qu'il y a une problématique de surcharge sur un certain nombre de territoires, où il manque par exemple des espaces ou des pôles d'échanges multimodaux.

Je termine sur l'ensemble des annexes de la délibération sur lesquelles vous allez avoir les montants qui étaient aujourd'hui annoncés, à dire d'experts, par l'audit du réseau et de SNCF Réseau, où vous allez retrouver l'ensemble des besoins en financement sur la Région Nouvelle-Aquitaine, avec un certain nombre d'informations détaillées sur ces questions.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

J'ajoute deux choses : on a une nouvelle Préfète de Région qui arrive - je pense que je vais la voir assez rapidement, comme je l'avais fait pour son prédécesseur - ce sera la première demande que je lui formulerai, que l'on reprenne l'ensemble du CPER, lui présenter le plan et il faudra d'ailleurs, Renaud, avec nos collaborateurs, que nous allions voir la Ministre et peut-être le Premier Ministre, sur ce texte-là. C'est un pari fort - je l'ai dit ce matin en réunion de Présidents de groupes – dans lequel on démontre, à l'égard de tous les territoires, la défense de ce que l'on appelle les « petites » lignes, qui n'en sont pas et que je trouve d'ailleurs être un mot un peu humiliant. C'est un défi par rapport à l'avenir, sur l'aspect environnemental.

Sur le plan financier, nous allons doubler notre capacité d'intervention annuelle. La Ministre – certains d'entre vous étaient là lorsque nous avons posé la première pierre du chantier entre Libourne et Bergerac – nous a rappelé que jamais l'État n'avait fait, a priori, un effort aussi important, puisqu'elle a évoqué les 11 milliards d'euros. On nous dit que le Président de la République y est sensible, nous sommes à la veille du rapport du Préfet PHILIZOT, qui doit le remettre dans les semaines qui viennent, sur la régénération de ces voies. Il était avec nous lorsque nous avons fait le circuit entre Agen et Périgueux, où nous avons découvert des choses un peu étonnantes sur la façon avec laquelle les travaux étaient faits, donc il va falloir que l'on approfondisse notre expertise dans ce domaine-là. Il y a un problème de fond puisqu'aujourd'hui, SNCF Réseau, qui est présent sur tous les travaux, est surtout concentré dans la région parisienne, pour le Grand Paris, ce qui est un deuxième handicap. Il y aura, cet été, les arbitrages qui vont être faits et la loi LOM qui doit être votée ou pas par le Parlement, en l'état. Il nous a semblé que c'était le bon moment pour le faire.

Si, sur les trois lignes que l'État pourrait reprendre, il y en avait au moins une, celle de Nantes-Bordeaux, qui était reprise par l'État, ce serait... il ne s'agit pas qu'il y ait une

interprétation du genre « on laisse tomber les autres lignes », ce n'est pas du tout le sens, mais c'est un élément de négociation avec l'État et avec SNCF, sur non seulement le sauvetage, puisqu'il s'agit de remettre le train avec une compétitivité – on verra l'aspect productivité tout à l'heure – pour nos territoires.

Mme DE AZEVEDO. - Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, que dire devant des sommes aussi considérables ? Que dire de l'État qui ne prend pas ses responsabilités ? Que dire des différents acteurs SNCF qui obligent la Région à assumer les tâches et moyens qu'ils n'ont pas su ou voulu mettre en œuvre ? Surtout lorsque c'est en dehors des compétences de la Région. Le réseau est à bout de souffle et nous avons bien peur que malgré tous les efforts que fait constamment la Région, la situation n'empire à l'horizon 2027.

Pour faire face à cette situation, ne faudrait-il pas que les Régions se rassemblent et ainsi, imposent au Gouvernement que les chemins de fer deviennent réellement une grande cause nationale et que soit émis, comme après-guerre, un Emprunt national d'État, incitatif pour les particuliers ? Ce qui permettrait de reconstruire l'intégralité du réseau. Mais il est vrai que c'est une autre histoire, que nous avons perdu notre souveraineté et indépendance économique et de décision face à Bruxelles. Étant bien sûr pour la sauvegarde et la renaissance de notre réseau ferré, le groupe DINA votera, à regret, pour le plan directeur d'investissements du réseau ferroviaire.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. IRATCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, « l'enfer est pavé de bonnes intentions » et cette délibération en est l'illustration. À quoi assistons-nous ? A une sorte de chantage, chantage de la part de l'État et de SNCF Réseau, mais aussi de votre part car vous tentez de nous faire porter la responsabilité d'éventuelles fermetures de lignes en cas de rejet de votre délibération. Certes, si nous avons voté la motion du 26 mars 2018, c'était pour faire pression sur l'État, mais il ne s'agissait en aucun cas de vous donner un blanc-seing pour vous substituer à lui dans le financement de l'entretien des voies. Vous interprétez cette notion à votre convenance. Nous payons par là la conséquence désastreuse de la création de Réseau ferré de France, en 1997, sous le Gouvernement d'Alain JUPPE, pour transposer dans le Droit français la directive européenne exigeant une séparation entre la gestion du réseau et la fourniture du service transport. Merci qui ? Merci l'UE. Il en est résulté un sous-investissement chronique du gestionnaire d'infrastructures, en particulier sur les UIC 7 à 9, au profit du tout-LGV que vous persistez à promouvoir entre Bordeaux et Hendaye.

Vous nous dites avoir alerté le Gouvernement mais pour quel résultat ? De votre aveu même, rien. Si l'État met autant de temps et de zèle à vous répondre, que vous-même n'en

avez mis pour nous communiquer l'étude socio-économique de Pau-Canfranc, ou nous communiquer le bilan d'exploitation, vous n'êtes pas « sorti de l'auberge » et vous apprécierez combien il est exaspérant d'attendre une réponse qui ne vient pas. Cela devrait vous faire réfléchir sur le délai que vous mettez pour répondre aux questions de votre opposition.

Votre plan directeur d'investissements du réseau ferroviaire de la Nouvelle-Aquitaine à l'horizon 2027 déclinant les investissements du CPER pour un total de 1257 M€ est lui-même sujet à caution. En effet, les sommes annoncées proviennent de SNCF Réseau ou d'estimations à dire d'experts, autant dire que les sommes avancées ne reflèteront pas la réalité et qu'au final, l'addition sera beaucoup plus lourde. La sous-estimation des projets est un mal récurrent dont il faudra bien se sortir un jour. Je vous rappelle que la Région a déjà investi plus d'1 milliard d'euros, hors grands projets, dans la régénération des voies, et qu'aujourd'hui, il est demandé un investissement supplémentaire de 358 M€. Vous qualifiez votre projet de « vision ambitieuse et volontariste qui permettrait d'envisager une remise en état du réseau à l'horizon 2027 ». L'emploi du conditionnel est révélateur du doute qui persiste quant à la bonne foi de votre ambition.

Par ailleurs, comme vous le soulignez, ces investissements sont hors compétences de la Région. Puis-je vous rappeler que la clause générale de compétence a été supprimée par la loi NOTRe et que vous et vos amis l'avez votée, et sur laquelle vous vous asseyez aujourd'hui. Notre système ferroviaire tel qu'il est, est un système intégré et non sécable. Il nous apparaît plus judicieux de mener une autre politique d'aménagement du territoire – ce que nous ferions – distinguant le réseau structurant à la charge exclusive de l'État, de SNCF Réseau, et le maillage régional par les lignes dites « de desserte fine du territoire », qui seraient rétrocédées à la Région, infrastructures comprises, et dont l'entretien entrerait alors dans son domaine de compétences.

Notre groupe, bien qu'attaché à la conservation des petites lignes mais pas à n'importe quel prix, ni n'importe quelles conditions, ne peut voter une délibération que nous estimons entachée d'irrégularités car hors compétences. Le groupe RN renvoie là l'État et SNCF Réseau à leurs responsabilités, et ne votera donc pas votre délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - C'est justement ce qu'a dit Renaud LAGRAVE tout à l'heure, c'est de dire à l'État « sur les lignes structurantes, c'est à vous de les prendre, au niveau de l'État ».

M. IRATCHET. - Pourquoi 358 M€ ?

M. LE PRESIDENT. - Vous faites une erreur d'analyse. Maintenant, toutes les Régions interviennent en infrastructures, plus ou moins. Renaud l'a dit tout à l'heure, nous avons un réseau qui est mal en point, si nous ne faisons pas cet effort, nous pourrions avoir toutes les

protestations du monde, ici, toutes les satisfactions intellectuelles, et nous laisserons nos concitoyens du monde rural sur le quai de la gare, au mieux, ou chez eux.

M. DELPEYRAT. - Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous voterons avec grand plaisir cette délibération. Il s'agit d'une question de cohérence, pour nous, par rapport au débat que nous avons eu précédemment sur la mobilité et sur l'aménagement du territoire. Cette délibération va dans le bon sens, à notre avis, sur deux points particuliers : notre rôle d'aménagement du territoire et la présence de gares et de lignes fonctionnelles partout sur le territoire néo-aquitain et notamment dans le monde rural. Il est absolument vital d'en finir avec le désengagement ferroviaire, année après année, par un sous-investissement chronique sur les lignes ferroviaires qui ont conduit, hélas, à la fermeture déjà de beaucoup de lignes et qui menace un certain nombre de circulations, qui pose aujourd'hui des difficultés de régularité, de trafic et d'exploitation sur beaucoup de lignes. C'est vrai que l'on peut dire que c'est la responsabilité de l'État qui n'a pas fait, en son temps, ce qu'il fallait. Sans doute. Mais la question qui nous est posée aujourd'hui, on sait bien que sans un volontarisme politique du Conseil Régional, l'État seul ne règlera pas cette question si les élus locaux ne manifestent pas eux-mêmes une volonté politique forte.

Cela nous paraît aller dans le bon sens. Nous attendrons de voir, comme vous, Monsieur le Président, ce que seront les actions de l'État, mais je pense que la pression politique que les uns et les autres pouvons mener à travers ce premier engagement, rendra sans doute difficile pour l'État de justifier qu'il ne vient pas dans le cadre de deux CPER consécutifs, pour financer des lignes ferroviaires qui permettent d'aménager correctement le territoire en Nouvelle-Aquitaine, dans toute la Région, et pour amener un service de qualité et de proximité au plus près de nos concitoyens.

Le deuxième enjeu est la transition écologique et notamment en matière de mobilité, que nous appelons de nos vœux, on ne peut pas souhaiter sans cesse que les gens changent leurs habitudes au détriment de l'automobile pour se reporter vers d'autres modes de transport s'il n'y a pas en face des lignes ferroviaires qui fonctionnent. Cela me paraît quand même être le béaba en la matière.

J'en profite pour dire, puisque d'une certaine façon, il y a une logique, que par contre, la délibération suivante que vous appelez « productivité », dans la logique de notre premier vote à la plénière précédente, nous ne la voterons pas parce que nous considérons qu'en matière de grandes infrastructures de transport, des exemples nombreux en ont apporté la démonstration, il faut un service public fort et la mise en concurrence ne nous apparaît pas une bonne solution. Puisque l'Europe a été évoquée, il nous paraîtrait d'ailleurs extrêmement intéressant que cette Europe des grands projets que nous appelons de nos vœux, que ce soit

sur l'énergie, que ce soit sur les transports, construise une vraie politique publique parce que l'on ne créera pas des mobilités en Europe en laissant faire chaque pays, qui plus est s'il y a des opérateurs différents. Si l'on veut un système de transport ferroviaire qui fonctionne à l'échelle européenne, il faudra bien s'en donner les moyens, et multiplier les opérateurs et les intervenants ne nous apparaît pas une bonne solution. Donc autant nous sommes tout à fait en soutien à cette délibération n° 15 sur l'investissement ferroviaire, autant, nous serons opposés à la délibération qui suit pour les raisons que nous avons déjà évoquées et que je viens, rapidement - pour ne pas allonger le débat de cette plénière - de vous rappeler.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

On a parlé d'Europe - Stéphane vient d'en parler, Monsieur IRATCHET aussi – sur ce plan-là, Monsieur IRATCHET, laissons l'Europe en dehors. Elle n'y est pour rien. L'Europe aide plutôt, on l'a fait pour les protections phoniques, elle intervient, mais c'est chaque État qui porte la responsabilité à l'égard de ses transports ferrés. Je rappelle quand même, sans entrer dans le débat de la concurrence, que l'Allemagne finance les infrastructures à 60 %, l'Angleterre...

Si, si. L'Angleterre, pays libéral, avec des Sociétés privées, à plus de 50 %, et la France doit être à 35 %. Et que l'État a planqué, en refusant d'intervenir et de faire des choix sur ces politiques, à la SNCF, les interventions qu'il ne faisait pas. Le problème est tout simple. Le problème de l'« efficacité » - on peut l'appeler comme l'on veut, on le verra tout à l'heure – c'est totalement autre chose, mais il faut arrêter de mettre l'Europe, qui, au contraire, vient nous aider, à « toutes les sauces ».

M. IRATCHET. - Il s'agit simplement de l'application, je vous donne la directrice européenne : 91/440, qui a exigé la séparation de l'ancienne SNCF entre le réseau, d'une part, et le transport de l'autre.

M. LE PRESIDENT. - Et alors ?

M. IRATCHET. - Tous les problèmes ont découlé de cela.

M. LE PRESIDENT. - Non, je vous explique que l'État français, depuis 20 ou 30 ans, n'est pas intervenu suffisamment pour la réparation des voies, à tel point que quand je regarde sur l'application simple de l'actuel CPER, on est à 86 %, l'État est à 25 %. C'est très clair. Il ne faut pas aller chercher l'Europe. L'Europe est plutôt là en train de nous aider et encore une fois, ce sont les chefs d'État et le Gouvernement qui font la politique européenne et les Budgets européens, et l'Europe est plutôt à la honte dans tous les domaines. Donc heureusement que l'on a l'Europe.

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président.

Il y a un peu plus d'un an, lors de la séance plénière du mois de mars, cette Assemblée avait adopté une motion s'opposant à la fermeture de ce que l'on appelle les « petites » lignes ferroviaires. La motion demandait à SNCF Réseau, ainsi qu'à l'État, d'investir en la matière. Voulant montrer notre soutien à la défense des petites lignes, le groupe MoDem avait voté cette motion. Aujourd'hui, vous poursuivez cette démarche et demandez, je cite « un effort collectif exceptionnel des partenaires concernés ». Cet effort est censé être concrétisé dans ce plan mais malheureusement, nous ne voyons pas d'élément concret. Des sommes astronomiques sont avancées puisque l'on parle d'un total de 1257 M€ d'ici à 2027. En face de ces chiffres, plusieurs lignes sont nommées. Pour être parfaitement franche, nous avons beaucoup de peine à savoir comment on arrive à ces calculs et comment les fonds devraient être répartis. D'autant que la petite ligne, fin de la page 8, mentionne que ces montants ont été donnés d'estimation, à dire d'experts, donc sans étude approfondie. Vous comprendrez que ce n'est pas de nature à nous rassurer.

Ce document, pour nous, n'est en aucun cas un plan. En réalité, vous nous demandez ici d'acter que vous allez discuter avec nos partenaires dans l'intérêt de la Région, nous actons cela mais je doute que nous ayons besoin d'avoir un tel document pour que vous le fassiez. Cette remarque est d'autant plus valable que quand on regarde l'actualité récente – et Monsieur LAGRAVE y a fait référence – le Sénat a voté, le mois dernier, un amendement de projet de loi « mobilités » visant à permettre aux Régions qui le souhaitent de gérer directement les petites lignes. Vous l'avez dit également, avant cela, la Ministre des transports avait chargé le Préfet PHILIZOT de mener un diagnostic complet des petites lignes ferroviaires, en lien avec les Régions, et de proposer des solutions adaptées à la situation des territoires. Monsieur PHILIZOT était missionné pour examiner les enjeux de dessertes, de contraintes techniques, de financements, et surtout, pour établir un diagnostic partagé avec les Régions. Les propositions apparaîtront à la fin du mois d'avril et le texte final sera examiné en juillet. Ce que nous regrettons est que nous n'ayons pas attendu cet état des lieux, je ne vois pas l'intérêt de faire un document dans notre coin alors qu'aucune concertation n'a été mise en œuvre. Je pense que l'on a fait les choses à l'envers, c'est à l'issue des concertations qu'un plan pourra être donné, et ce document n'est pas un plan mais simplement des propositions qui seront faites dans des négociations futures.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis persuadé que l'on aurait pu nous reprocher, à Renaud LAGRAVE et à moi, qu'arrivant devant la nouvelle Préfète de Région sans un document aurait été, au contraire, très critiquable. À nous, qui portons les intérêts des territoires, arrivés devant

la Préfète et la représentante de l'État, devant la Ministre, le Premier Ministre, de leur dire « voilà ce que l'on vous soumet ». On connaît, vous et nous, l'état des voies, c'est quand même quelque chose, au contraire, qui renforce notre opposition, que d'avoir ce document, ou alors je ne comprends pas. Imaginons, je me trouve devant le représentant de l'État en Région, ou Renaud, ou le DGS, on ne va pas lui dire « dites-nous ce que vous voulez faire ». C'est quand même le rôle de la Région, avec vous, de dire notre ambition.

La proposition qui est faite est de dire « on a un effort financier acceptable pour la Région » - vous le verrez dans le BS, nous avons des rentrées fiscales grâce à un développement économique remarquable de cette Région, mais un peu grâce à la Région – et donc nous disons « étalons sur deux CPER mais faisons en sorte que l'on puisse planifier cet effort et ce sauvetage des lignes ». Et en plus, c'est le bon timing : le Préfet PHILIZOT et son rapport, la loi LOM, si les bruits que j'entends du côté du Président de la République, qui sont de faire un effort, que l'on soit la première Région à « mettre carte sur table »... On connaît là où les lignes ont des problèmes, c'est au contraire une transparence de l'exécutif sur un dossier compliqué. J'ai toujours dit que c'était un défi mais c'est quand même un sacré point d'appui pour discuter avec la nouvelle Préfète de Région ou la Ministre.

M. GUERIN. - Merci Monsieur le Président.

Beaucoup de choses ont déjà été dites, d'ailleurs, je vois que techniquement, ma collègue REQUENNA a dit sensiblement ce que j'allais dire donc je ne sais pas pourquoi l'on fait deux groupes. Sur les dossiers techniques, on ne pourrait très bien en faire qu'un, ce serait plus simple.

C'est un dossier, qui, à mes yeux, est très complexe, et je ne suis pas sûr que tous les élus, moi le premier, on soit parfaitement au fait de toutes les considérations techniques qu'il y a autour de ces grands enjeux. Forts du constat d'un état lamentable du réseau et du retard considérable des investissements, Président, vous nous demandez de vous autoriser à engager des discussions avec les différents partenaires, que ce soit l'État, SNCF Réseau, les différentes Collectivités infrarégionales, etc. Là-dessus, il n'y a pas de souci, vous nous demandez de faire cela pour constater qu'il y a un sous-investissement majeur du gestionnaire depuis des décennies, avec des conséquences désastreuses sur ce réseau ferroviaire et particulièrement, en ex-Poitou-Charentes et en ex-Limousin.

Mais je rejoins Pascale REQUENNA, c'est une autorisation à entamer des discussions. À nos yeux, ce n'est en rien un plan d'investissements du réseau ferroviaire en Nouvelle-Aquitaine. Cela pourrait le devenir après le constat du Préfet PHILIZOT. Ce Préfet a été chargé, ce matin - vous le disiez – par le Gouvernement, d'établir un diagnostic et surtout, une hiérarchisation des chantiers prioritaires, d'ailleurs, cela va être intéressant de voir les

conclusions parce que de mémoire, ce sont 60 % de petites lignes en ce qui concerne la Nouvelle-Aquitaine. Et donc ce rapport sera déterminant pour juger des engagements à venir de l'État et des opérations qui pourraient être contractualisées d'ici 2021. Mais on ne pourrait vraiment parler d'un plan « rail » qu'à compter de cette date parce que pour l'instant, vous êtes un peu otages des décisions de l'État et de la façon dont SNCF Réseau va bien vouloir répondre à vos injonctions, même si le mot est un peu fort.

Par contre, bravo sur un plan, c'est la contre-enquête que vous avez demandée à SYSTRA sur la Limoges-Angoulême, où l'on a diminué de 50 M€ suite à cette enquête-là. 50 M€ sur 150 M€, un tiers, c'est énorme. Là-dessus, nos encouragements, mais sur la façon dont vous présentez les choses, quand vous dites « on ne peut pas aller devant le Préfet de Région sans document », on n'est pas obligé d'avoir une délibération aussi lourde pour aller discuter avec un Préfet, en tout cas, c'est ce que je pense. Donc pour ces raisons-là, Président, on s'abstiendra.

Merci.

Mme MOEBS. - Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes très heureux de pouvoir soutenir cette délibération puisque depuis de longues années, nous demandons la régénération des petites lignes, qui sont vraiment une source, pour nos territoires, de pouvoir circuler autrement pour les usagers. Alors bien sûr, les montants qui sont nécessaires sont vraiment très importants et nous soutenons tout à fait la possibilité de la Région Nouvelle-Aquitaine de pouvoir investir – j'espère – cette somme, pour que l'on puisse régénérer nos voies, avec l'aide de l'État et de la SNCF qui - cela a été dit – n'ont rien fait depuis de longues années.

Je voulais également vous proposer quelque chose, au niveau de l'Europe, on pourrait très bien demander des subventions pour que l'on puisse régénérer ces voies, de manière à faire porter aussi les financements de ces petites voies par l'Europe, surtout à l'heure actuelle où nous sommes vraiment dans une urgence climatique et que nous avons besoin de connecter tous nos territoires sur la Nouvelle-Aquitaine. Donc nous voterons pour.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle une chose : l'Europe intervient sur les réseaux européens. L'Europe est en train de réfléchir pour voir si elle peut intervenir, pour des raisons d'aménagement du territoire, mais elle intervient sur la connexion européenne et les chaînons transfrontaliers manquants.

Et je rappelle quand même que l'on est vraiment dans le timing, je le dis à Pascale REQUENNA, à Guillaume, c'est totalement dans la suite logique de la motion que l'on a votée à l'unanimité. Et il est vrai – pardon de le dire – que j'ai besoin de l'appui de tout le monde, nous avons besoin de l'appui de tout le monde pour être plus forts face à l'État. C'est l'intérêt

de tout le monde et de tous les territoires, c'est aussi simple que cela. Après, on peut voir le problème sous un autre angle mais l'intérêt de la Région est dans ce dossier.

M. LAGRAVE. - Je vais donner quelques informations, que je n'ai pas forcément données au moment pour essayer d'être le plus rapide possible. Les trois CPER pour lesquels nous demandons un avenant pour avoir un seul CPER à l'échelle de la Région, ont été signés en décembre 2015. Depuis décembre 2015, chacun sait ici que l'état des lignes ne s'est pas amélioré, loin s'en faut, et que l'on a des lignes ferroviaires qui ont craqué et qui sont encore plus en train de craquer. Ce qui veut dire que la nécessité d'avoir un nouveau CPER sur la partie ferroviaire – et sur d'autres parties, certainement - a été une demande très forte de la part de l'exécutif depuis maintenant plusieurs années. Or, force est de constater, et ce n'est pas faute de l'avoir demandé, que nous n'avons pas pu, depuis maintenant un peu plus d'un an, tenir des réunions avec notamment les services de l'Etat et SNCF Réseau, comme c'était le cas auparavant, pour faire avancer les dossiers. C'est la raison pour laquelle on demande à nouveau, et c'est l'objectif aussi de cette délibération, à ce que l'on puisse reprendre les dossiers un par un dans le cadre de cette révision d'un CPER.

Dire à Madame REQUENNA que sur la question de l'audit du réseau, c'est l'audit que l'on vous avait présenté un an après notre arrivée à l'exécutif, que l'on avait demandé à SNCF Réseau, et nous sommes à peu près la seule Région à l'avoir fait, à dire d'experts, comme c'est fait pour toutes les lignes et toutes les estimations qui sont faites par Réseau dans le cadre des CPER. C'est sur cette base-là que les CPER ont été signés et notre demande est justement de revoir la répartition dans l'ensemble des financements qui étaient obtenus jusqu'à présent, confère ce que je disais tout à l'heure par rapport au désengagement de SNCF Réseau, de manière à, ligne par ligne, rétablir les cofinancements qui seront ceux de l'État, de la Région et peut-être d'autres co-financeurs, c'est le cas de certains Départements qui ont décidé de venir avec nous.

Ensuite, vous avez cité le Préfet PHILIZOT. J'aurais dû le dire tout à l'heure, cela fait deux fois qu'on le voit en l'espace de quelques semaines, on a commencé à discuter avec lui, le Président a cité une rencontre, je l'avais moi-même rencontré donc il est tout à fait informé de l'état du réseau de Nouvelle-Aquitaine. Il a rendu à la Ministre, aujourd'hui, à l'heure où nous sommes en train de nous parler, un premier rapport, que nous n'avons pas, ni les uns, ni les autres, mais qui va occasionner une troisième rencontre avec lui. Il ne va pas « sortir du chapeau » 1.2 milliards d'euros pour la Nouvelle-Aquitaine, tout le monde le sait. La question qui est posée, et finalement, cela fait le rapport avec la loi sur la mobilité qui a été votée au Sénat et qui sera débattue à l'Assemblée à partir du 13 mai prochain, sur le transfert potentiel, en tout cas, la reprise des lignes 7 à 9 par les Régions. Nous demandons une chose très simple avec l'ensemble des Régions de France, pas uniquement la Nouvelle-Aquitaine, si

jamais la loi devait aller au bout sur ces transferts, nous demandons à ce qu'il y ait, a minima, des moyens qui soient affectés aux Régions pour pouvoir faire les travaux parce que sur des crédits régionaux seuls, nous comme les autres collègues des autres Régions – on discute assez régulièrement – on est incapable de régénérer les lignes 7 à 9 seuls.

D'où le fait que l'on délibère aujourd'hui parce que l'Assemblée Nationale, c'est le 13 mai, on va revoir le Préfet PHILIZOT une troisième fois, il va revenir avec des propositions, cela tombe bien, on en aura, et on aura ordonné notre plan directeur ou schéma directeur – appelons-le comme l'on voudra – qui permettra non seulement d'avoir la concordance avec la nouvelle Préfète, en espérant que l'on puisse avoir véritablement une refonte du CPER. La Ministre nous a dit « oui » donc on espère que la nouvelle Préfète dira « oui » aussi, de manière à ce que l'on puisse signer très vite un avenant global sur un CPER revu, que nous ayons la fin de la discussion avec le Préfet PHILIZOT qui va revenir vers nous avec des propositions concrètes, après avoir vu la Ministre, et parallèlement à cela, que nous ayons aujourd'hui, tel que nous l'avons dit à l'ensemble des Parlementaires de la nouvelle Région, il y a quelques mois, l'ordonnancement et les montants qui sont nécessaires à la régénération des voies en Nouvelle-Aquitaine.

Ce qui veut dire que l'on est au bon moment – en tout cas, c'est notre vision des choses – pour pouvoir « éclairer la lanterne » de tout le monde et y compris de tous les élus de cette Assemblée et de tous les élus de tous les territoires qui, et c'est tout à fait légitime, écrivent au Président pour demander le sauvetage de cette ligne, la non fermeture de cette ligne, la réouverture de cette ligne. C'est tout à fait logique qu'en toute transparence – comme l'a dit le Président – l'on puisse montrer notre ambition sur cette question.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

N° 14

Vote sur le « Plan Directeur d'investissements du réseau ferroviaire de la Nouvelle-Aquitaine à horizon 2027 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

CONTRE : Rassemblement National

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION : Mouvement démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

Ce rapport est donc adopté.

**CONVENTION POUR L'EXPLOITATION ET LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE
TRANSPORT FERROVIAIRE REGIONAL DE VOYAGEURS 2019-2024**

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président, juste quelques chiffres, je sais bien qu'il faut aller vite mais en même temps, on est quand même sur une convention de 300 M€, dont les grands principes ont déjà été débattus au moment du protocole, en décembre dernier. Je veux juste éclairer les élus sur certains points et dire ce qui a été modifié par rapport à ce que nous avons voté en décembre.

D'abord, pour mémoire et que tout le monde ait bien les chiffres en tête, nous sommes aujourd'hui en autorité organisatrice depuis 2002. Il faut que chacun ait en tête que nous avons versé 3.5 milliards d'euros à SNCF Mobilités au titre du déficit d'exploitation des TER, les trois Régions au global. Nous étions d'une contribution de 127 M€ en 2002, à 311 M€ en 2017, donc une progression de 5.7 % par an. Nous avons investi, au total, 789 M€ à SNCF Mobilités pour le renouvellement de l'ensemble du matériel roulant et - on le rappelait il y a un instant - 1.4 milliards d'euros d'investissement direct de la Région pour les infrastructures ferroviaires, 86 M€ d'investissement pour les gares et les pôles d'échanges depuis cette période. C'est pour rappel, que chacun ait tout cela en tête.

Nous avons, aujourd'hui, fixé un certain nombre d'ambitions dans le cadre de cette convention et je vais essayer d'ajouter, par rapport à ce que nous avons voté au moment du protocole, un certain nombre d'informations pour chacun comprenne peut-être les écarts qui ont pu être présents dans le cadre du vote de la convention définitive. D'abord, nous avons souhaité maintenir dix rames 72500, qui vont nous coûter un peu moins d'1 M€, des rames un peu anciennes mais pour pouvoir avoir un parc matériel qui soit suffisant par rapport à l'augmentation notamment de la fréquentation. Nous avons également prévu une enquête origines/destinations pour voir encore mieux, sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, quelles sont les origines et destinations des usagers, et qui nous coûtera à peu près 110 000 € en plus par rapport à ce qui était prévu au moment du protocole. Donc par rapport à ce qui était prévu, nous avons une contribution régionale, en 2019, qui sera de 296.86 M€, et elle est incluse et une discussion est en cours entre Régions de France, le Ministère des finances et SNCF Mobilités, il y a, compris dans cette convention, 6.9 M€ de taxes sur les salaires. Vous allez me dire que le diable se niche dans les détails mais en même temps, nous sommes plutôt raisonnablement confiants pour obtenir, comme en 2018, que cette taxe sur les salaires soit partagée, ce qui ferait des économies pour la Région.

La deuxième chose, contrairement à un certain nombre de discours que j'ai vu apparaître ces dernières semaines sur la convention, on nous dit « vous allez mettre à mal le service public en ayant obtenu une baisse de la convention de 35 M€ sur la durée des six ans ». Il faut que chacun ait en tête que ces économies seront faites sur la durée de la convention, sur les frais de structures nationaux, à peu près à hauteur de 6 M€, ce qui est quand même une très grosse avancée, la polyvalence des escales, à hauteur de 4 M€, et la gestion des situations inopinées, à hauteur de quasiment 4 M€. Ce qui veut dire que nous aurons et nous bénéficierons, comme cela avait été annoncé par la SNCF, de gains de productivité sur ces montants-là. J'indique tout de suite, puisqu'il y avait une inquiétude, paraît-il, sur les emplois, que nous avons accepté, dans le cadre de la convention, le fait que nous ayons un pourcentage dédié au GVT des salariés de la SNCF d'1 point, d'1 % sur les augmentations annuelles de la convention. Donc dans le calcul des augmentations de chaque année, il y a 1 point destiné au personnel de la SNCF. Nous allons continuer à inclure la situation du personnel et le GVT au niveau de la SNCF.

J'ai entendu également l'idée selon laquelle nous allions faire, et on a été saisi par beaucoup d'associations d'usagers, par des élus, par un certain nombre de syndicats également, l'accompagnement, c'est-à-dire le maintien des personnes assurant le contrôle dans les trains. Je veux juste dire que nous sommes, à l'heure actuelle - c'est ce qui est écrit et vous le verrez dans la convention – dans une expérimentation sur Bordeaux-Arcachon, qui, comme vous le savez, comprend des Regio 2N, c'est-à-dire des trains à deux étages, pour faire en sorte qu'il y ait, au lieu d'un seul contrôleur, des brigades de contrôleurs qui puissent aller d'un train à l'autre. Nous n'avons pas encore les retours définitifs, j'ai demandé une étude auprès des usagers, un retour des usagers, des associations et de l'ensemble des acteurs de cette ligne. Il s'avère, en tout cas, dans les premiers retours qui nous sont faits par la SNCF - c'est pour cela que l'on veut avoir celui des usagers – qu'en milieu périurbain, cette solution pourrait éventuellement convenir, notamment sur les trains qui sont à deux étages, je n'ai pas besoin d'expliquer pourquoi. Cela veut dire que nous limiterons ces nouveautés sur le territoire périurbain et pas ailleurs, pour rassurer celles et ceux, qui, éventuellement, étaient inquiets sur cette question.

La troisième chose que je voudrais dire, puisque l'on a été saisi sur la question des paiements à bord des TER par les personnes qui n'auraient pas de billet, nous avons eu un courrier, pas plus tard qu'il y a deux jours, de la part du directeur régional de la SNCF, pour qu'au niveau des tarifs de bord, c'est-à-dire les personnes qui entrent sans billet, il puisse y avoir une tolérance. Et en l'occurrence, pas une tolérance, une règle, qui sera effective en Nouvelle-Aquitaine, très rapidement, pour que là où les guichets ne sont pas ouverts en permanence, là où nous n'avons plus de distributeur puisque la SNCF n'en fournit plus, nous

puissions avoir le tarif TER, celui qui est voté par la Région, qui soit payé par l'utilisateur directement au contrôleur. Et ce, à condition qu'il se présente auprès du contrôleur, bien évidemment. Ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de surcoût, je le précise pour que tout le monde soit bien informé sur ces questions.

Ensuite, vous dire que la question qui est dans cette convention est la manière dont nous allons essayer de faire respecter les objectifs fixés par la Région : 95 % de régularité pour les trains et moins d'1.5 % de trains supprimés, avec une information aux voyageurs, des pénalités qui sont plafonnées pour ce qui concerne les retards, à 3.5 M€, et des pénalités qui ne sont pas plafonnées, sur tous les autres retards, toutes causes confondues, ce qui veut dire qu'aujourd'hui, par rapport à ce que nous avons auparavant, nous sommes beaucoup plus ambitieux par rapport à ces pénalités auprès de la SNCF. Sachant qu'une partie de ces pénalités reviendra directement aux usagers puisqu'il y a un compte spécifique pour les usagers.

Enfin, et je le dis parce qu'il faut dire quand les choses se passent bien – comme dirait le Président, « faire briller les chromes » - que depuis le premier trimestre 2019, je veux juste dire à celles et ceux qui étaient inquiets que nous avons un taux de régularité inédit en Nouvelle-Aquitaine et je veux, de ce point de vue, saluer les services et les services également de SNCF Mobilités, puisqu'il se situe à 94.7 % sur l'ensemble des lignes de la nouvelle Région, avec un taux de suppressions de trains qui est à 1.1 %. Ce qui est totalement inédit quand vous savez que l'on était à 3 points, l'année dernière, sur les suppressions, et à un taux de régularité à 89 %. J'espère que cela durera encore le reste de l'année mais quand les choses vont bien, il faut le dire.

Enfin, Président, je termine d'un mot pour vous dire que sur la démarche Optim'TER, qui, visiblement, n'a pas été tout à fait comprise et qui va nous permettre, pour le coup, de faire en sorte - et c'est ce que nous avons décidé – que nous puissions améliorer l'offre sur l'ensemble des bassins géographiques qui sont sur notre territoire, de manière à ce que nous ayons une offre supplémentaire de trains, a minima de 5 %, et on espère, aux alentours de 8 %, voire même plus sur un certain nombre de territoires. La refonte de l'ensemble de l'offre sur ces territoires consistera, territoire par territoire - et nous commençons par le lot n° 3 qui se situe en vert sur la carte (Périgord-Limousin) - pour que nous ayons une offre beaucoup plus importante sur chaque lot, de manière à ce qu'à chaque fois que nous aurons ouvert, travaillé sur un lot sur Optim'TER, ce lot-là ne sera pas ouvert à la concurrence dans le cadre de cette convention.

Quel est l'objectif ? D'abord, un réseau qui soit beaucoup plus attractif, c'est-à-dire une refonte pour mieux utiliser les moyens existants, ce que l'on appelle les « sillons », et avoir un

certain nombre de missions dans les trains que nous mettrons à disposition, avec une segmentation entre les différents types d'usages qui sont aujourd'hui repérés sur l'ensemble des trajets de nos abonnés et des usagers traditionnels. Ce qui veut dire que l'on aura un réseau qui sera mieux connecté, avec les TGV et les Intercités, sur l'ensemble du territoire, une intermodalité qui sera recherchée et pour ce faire, nous avons fait une expérimentation sur la ligne La Rochelle-Bordeaux, qui sera mise en œuvre dès 2020, avec un diagnostic existant et un travail profond avec l'ensemble des territoires et évidemment, une liaison avec l'ensemble de l'interurbain - sur lequel nous reviendrons dans un instant -.

L'exemple de Bordeaux-Limoges, où nous aurons des offres « Chrono », avec un produit rapide, cela représente 36 % des déplacements en TER, ce qui est quand même quelque chose de très important, et qui permettra aux occasionnels et aux réguliers de pouvoir avoir une offre rapide pour pouvoir rejoindre Bordeaux ou Limoges, dans le sens inverse, avec des offres toutes les 60 à 120 minutes.

Une offre « City », qui sera, en l'occurrence, par exemple Bordeaux-Arcachon, cela représente 23 % des déplacements TER aujourd'hui, avec des offres qui seront cadencées, avec une majorité encore d'occasionnels en zone urbaine ou périurbaine, où l'on a des voyageurs qui sont réguliers.

Une offre « Proxi », où l'on aura un produit proche des territoires, donc on aura là des lignes très proches de tous les territoires de Nouvelle-Aquitaine, cela représente 26 % des déplacements TER sur la Région, et une proposition importante de voyageurs captifs sur lesquels il faudra que l'on soit en connexion avec l'ensemble des offres, que ce soit « Proxi », « Chrono » ou « City ».

Cela veut dire simplement que si ce travail se passe bien sur le premier lot, et nous l'espérons, dans les six prochains mois, sur le deuxième et sur le troisième, avec une offre supplémentaire à hauteur de 5 à 8 % pour les usagers, un meilleur cadencement et un travail qui permettra aux usagers d'avoir beaucoup plus de trains, rien n'empêchera la Région – je le dis à toutes celles et tous ceux qui ont des craintes – de continuer, sur les deux lots restants, de manière à ce que nous ayons une offre qui soit encore meilleure en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de cette convention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je veux souligner le considérable travail qui a été fait par les élus autour de Renaud LAGRAVE et les services, que je veux remercier. Il est vrai que sur tous les bancs, ici, tout le monde protestait sur – je ne veux pas utiliser des mots qui fâchent – mais des trains supprimés, des trains en retard. Je veux rappeler les chiffres que j'évoquais ce matin, les deux premiers

mois de l'année, on est à 94.7 % de régularité et je pense que notre relation, qui est « virile » - si je peux utiliser ce terme – avec la SNCF, porte ses fruits. À l'évidence, c'est bien du service public qu'il s'agit, et que l'on défend, que ce soit sur la régénération ou que ce soit sur le fait que l'organisation SNCF, sur laquelle il ne nous appartient pas de porter des appréciations précises, c'est à la SNCF de s'organiser, sauf que quand les trains sont supprimés pour des raisons insupportables, il faut savoir le dire. Je rappelle que dans la notion de service public, le mot le plus important est le mot « public » (usagers) et j'avoue que quand on nous a proposé, par exemple, en voulant ajuster les horaires de la ligne Pau-Canfranc entre Bedous et Oloron, simplement en changeant de dix minutes, pour des raisons d'organisation, sans augmenter le nombre de rotations, c'était 440 000 €. C'est totalement inadmissible, d'ailleurs, nous ne l'avons pas accepté.

La Région a fait beaucoup d'efforts. Je rappelle que ce sont les Régions qui ont sauvé les TER, ressuscité les TER. J'ai réagi dans la presse, l'autre jour, pour dire que je ne comprenais pas les critiques qui nous étaient formulées. L'État ou SNCF fait son travail, nous faisons le nôtre, avec fierté, parce qu'il faut être fier d'être organisateur des transports ferrés, mais en même temps, avec fermeté par rapport aux contraintes budgétaires.

M. IRATCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, je vais commencer par pousser un « coup de gueule ». Il est insupportable qu'entre la Commission qui s'est tenue lundi et hier, nous en soyons à la version n° 3 de cette délibération. « Accordez-donc vos violons » et s'il vous plaît, accédez à ma suggestion concernant la mise en exergue des modifications – ce qui n'est toujours pas fait -.

Ceci étant dit, la nouvelle convention acte les objectifs et principes pour améliorer l'offre ferroviaire. Je ne les citerai pas tous, ils sont contenus dans cette délibération, j'en citerai seulement deux : l'engagement du maintien du niveau de service en l'absence de réduction du nombre de guichets, et l'engagement d'une plus forte relation clients. Cela tient du comique, quand on sait que la politique de la SNCF tient justement dans la réduction du nombre de guichets et quant à sa relation clients, elle est pécuniaire puisqu'elle consiste à pénaliser l'utilisateur de la ruralité, qui ne dispose ni de guichet, ni de distributeur de billets. Contrairement à ce qu'avait affirmé Monsieur LAGRAVE lors de la précédente plénière, les choses ne sont pas extrêmement claires puisque cette majoration est bien appliquée, les agents de la SNCF n'ayant pas reçu de consigne particulière, bloqués qu'ils sont par le logiciel embarqué de délivrance de billets à bord. Je sais que vous avez dit qu'un courrier était en instance mais on n'a pas la date donc « demain, on rase gratis ! ». Par curiosité, j'aimerais également connaître la contribution de la Région au décollage dans les gares des affiches concernant cette pénalité et qui sont aussi visibles dans les rames TER, encore ce matin-même. C'était une proposition, je vous le rappelle, de Monsieur LAGRAVE.

En tout état de cause, nous restons donc, à ce jour, dans l'attente de l'information que vous vous êtes engagé, Monsieur le Président, à nous communiquer sur le sujet. Mais comme vous l'avez avoué, vos relations avec cette grande maison – je dirais plutôt « avec ce hall de gare » - sont un peu particulières. Vous avez, manifestement, une relation trouble avec la SNCF. Faute d'éléments, le groupe RN s'abstiendra de voter cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. OXIBAR. - Monsieur le Président, j'ai constaté, avec plaisir, que Monsieur LAGRAVE, dans sa présentation, apportait un certain nombre de réponses. Nous avons eu, hier, un débat avec Monsieur LAGRAVE, et j'ai posé un certain nombre de questions mais par contre, je n'ai pas eu les réponses, donc je vais me permettre d'en poser à nouveau quelques-unes.

Quelques éléments par rapport à cette convention. D'abord, sur le premier point qui est la mise en concurrence, il est évoqué, dans l'article 5.4 page 17 de la convention, l'« exclusivité du périmètre confié à SNCF Mobilités », dans les termes suivants : « la Région s'engage, pendant toute la durée de la convention, à ne pas conclure de contrat portant sur les mêmes services que ceux de la présente convention. La Région s'engage également à ne procéder, directement ou par le biais d'un tiers, ni à inciter de quelque manière que ce soit, un autre acteur économique, à exploiter un service ferroviaire ou routier entrant en concurrence avec ceux effectués par SNCF Mobilités ». La question est simple : cet article de la convention, qui est un article d'exclusivité, est-il compatible avec la possibilité de mise en concurrence ? Nous sommes favorables à une mise en concurrence des lots géographiques. Cette position nous semble donc opposée puisque la convention assure le droit exclusif à SNCF d'exploiter le service de transport ferroviaire régional. C'est sur la mise en concurrence.

S'agissant de l'objectif de régularité, Monsieur LAGRAVE, vous vous êtes félicité de très bons taux, je serais tenté de dire que l'on verra par la suite ce qu'il adviendra.

Également, dans la convention, la SNCF parle d'un « saut de performance », sauf que quand on lit – je vous ai déjà posé la question – il n'y a aucun indicateur, aucun élément relatif à ce saut de performance. Donc c'est une annonce, c'est bien, on va sauter, on va être meilleur, on va améliorer la compétitivité mais rien ne dit comment. Cela nous semble donc un peu imprécis.

Sur les pénalités, on se réjouit qu'il y ait des pénalités, que l'on a discutées fermement avec la Région. Les pénalités, au total, sont plafonnées, parce qu'il y a quand même un plafond, à 3.2 M€. A titre d'exemple, la Région Occitanie, qui a également une convention de l'ordre de 300 M€, a négocié des pénalités à 4.2 M€. C'est un peu étonnant. Quant au déplafonnement, juste un détail sur des pénalités qui sont déplafonnées puisque cela a l'air

d'être une grande victoire, quand on additionne les plafonds de pénalités, il reste juste une enveloppe, un restant de 300 000 €. Et c'est dans ces 300 000 €, puisque l'on est plafonné à 3.2 M€ - c'est un peu technique – mais il reste 300 000 € qui sont déplafonnés donc on ne va pas non plus très loin sur une convention à 300 M€.

Un élément également sur la sécurité. Nous demandons que la Région précise un peu mieux ses attentes et établisse un bilan annuel de la sécurité à bord des trains dans les gares. C'est à l'article 15 et il nous semble que cet article est un peu léger. Une proposition, comme ce qui a été fait en Région Auvergne-Rhône-Alpes : l'extension de la vidéo-protection dans 100 % des TER.

Un autre élément, sur la contribution régionale, une annonce de baisse nominale des charges de 10 %, c'est dans six ans, à la fin de la convention, en 2024. Quand on connaît la difficulté de la SNCF à tenir un certain nombre d'engagements, et notamment les offres de dessertes, le maintien des guichets, qui sera examiné de près et on verra si le service public, le service rendu par la SNCF peut être rendu aussi avec cette baisse de charges. A ce stade, cet indicateur de performance et de diminution de 10 % nous paraît un peu compliqué à tenir pour la SNCF, également en faisant un gain de productivité.

En conclusion, nous nous abstenons sur cette convention, comme nous l'avons fait sur le protocole d'accord, en décembre 2018.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme MOEBS. - Monsieur le Président, mes chers collègues, depuis de longues années, notre groupe souhaite pouvoir offrir des solutions de mobilités alternatives à nos concitoyens et avec cette convention, nous allons pouvoir offrir un service de qualité. Après tant d'années où il ne s'est pas passé grand-chose malgré tout l'argent investi par la Région, on a vraiment cet effort indispensable à faire face à l'inertie de la SNCF et la dégradation du service rendu.

Cette convention va permettre une obligation de résultat, au vu des investissements faits par la Région, avec des dispositifs de bonus/malus, en ayant une transparence financière. En effet, jusqu'à présent, c'était plutôt l'opacité de l'utilisation des sommes versées, des soucis de management, pas d'information aux usagers en cas de panne ou de retard, pas d'entretien de voies, une volonté de fermer les gares, les guichets. Donc ce service de qualité pour les usagers, ce sera davantage de trains donc a priori, au moins 60 TER sur toute la Région Nouvelle-Aquitaine, une augmentation de la qualité de service avec une régularité à 95 %, la refonte des horaires, le maintien des guichets dans les gares, et des indemnités pour les abonnés en cas de service non rendu.

Nous souhaitons également rappeler que notre groupe est opposé à l'ouverture à la concurrence. La convention prévoit cinq lots géographiques et la possibilité d'ouvrir un ou deux

lots géographiques. En raison du calendrier législatif, on va pouvoir retarder cette échéance en gardant l'opérateur historique et nous espérons, s'il fait bien son travail et qu'il joue bien le jeu, pouvoir aller jusqu'au bout des cinq lots géographiques.

Nous sommes également opposés à la fermeture des gares et à la suppression des postes. Je remercie Renaud LAGRAVE pour les précisions qu'il nous a apportées au niveau des contrôleurs mais attention, dans la convention, il est quand même écrit que nous pouvons avoir la possibilité d'ouvrir, si l'expérimentation de Bordeaux-Arcachon s'avérait positive... il faut faire très attention parce que cette ligne Bordeaux-Arcachon est très fréquentée, c'est à majorité urbaine, une brigade peut suffire.

Mais quand on regarde la ligne Bordeaux-Coutras, je ne pense pas que nous soyons dans les mêmes dispositions de territoires que la ligne Bordeaux-Arcachon. On pense que cette présence humaine à bord est indispensable pour renseigner, pour vendre les billets. Ceci a un coût mais à l'heure où l'on veut offrir un mode alternatif à la voiture, recréer du lien, il est indispensable de maintenir une présence humaine à bord de tous nos TER. Nous demandons à ce que soit intégré dans le prochain avenant, puisque l'on va faire des avenants à cette convention, tous les ans, même si l'expérimentation de Bordeaux-Arcachon est concluante, il faut faire vraiment attention sur les lignes qui ne sont pas périurbaines jusqu'au bout de l'arrêt final.

Concernant les questions que l'on pouvait aussi se poser sur la surtaxe qui est exigée par la SNCF depuis fin mars 2019, nous regrettons quand même que dans le courrier qui a été reçu, ce ne soit pas très clair et Renaud LAGRAVE a précisé que cette surtaxe allait prendre fin mais pour l'instant, ce n'est pas le cas. Et je crois que l'on peut regretter puisque Président ROUSSET, vous aviez eu une intervention sur ce point lors de la dernière plénière et vous avez porté cela au niveau national, actuellement, il faut savoir que six Régions autres que la Nouvelle-Aquitaine n'ont pas cette surtaxe depuis le 20 mars. Je ne comprends pas pourquoi la Région Nouvelle-Aquitaine ne pourrait pas bénéficier, dans les prochains jours, du même dispositif, qui existe dans d'autres Régions.

Ce qui nous a poussés à faire ce point est que vous avez tous dû recevoir le tract des cheminots, qui ont manifesté ce matin devant l'Hôtel de la Région, parce que là encore, la SNCF leur a annoncé qu'en raison de la baisse de la dotation, sur les six ans, cela allait amener à la suppression de 800 postes. Ceci est scandaleux. La SNCF doit être capable d'assurer un meilleur service des usagers en gardant tous ses agents, avec des choix stratégiques plus pertinents et une amélioration, à tous les niveaux, de son fonctionnement interne, dont on connaît depuis longtemps un certain nombre de dysfonctionnements, et qui sont d'ailleurs dénoncés fréquemment par les Organisations Syndicales de cheminots. Nous

pourrions donc envisager de demander qu'à la signature de la convention entre la Région et la SNCF, on puisse la conditionner à une non suppression d'emplois, ainsi, on serait sûr et certain que l'on n'aurait pas ces dérives-là.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Je vais vous faire un aveu, d'abord, nous sommes la puissance publique et nous avons un devoir d'avoir un service public qui marche le mieux possible pour les usagers. Je rappelle cela parce que ce sont des fondamentaux. Après, on peut reprendre un tract syndical ou prendre autre chose, mais l'enjeu – et on le partage tous – est le meilleur service aux usagers. Et nul ne peut nous reprocher de ne pas avoir fait le travail.

Deuxièmement, j'ai eu quelques responsabilités avant celles-ci, et notamment celle de présider la Communauté Urbaine de Bordeaux. Et j'ai eu l'occasion de mettre en place la transparence de la gestion des eaux de Bordeaux par la Lyonnaise des Eaux. On a réussi à récupérer 230 M€. Nous n'arrivons pas, avec la SNCF, à avoir la même transparence d'information. Depuis des années, je le dis à Guillaume PEPY : nous n'arrivons pas à avoir cette information. C'est insupportable. Nous ne savons pas quels sont les horaires de fonctionnement, comment sont faites les rotations, nous ne savons pas le coût des lignes, ou très peu.

Par ailleurs, il y a une règle qui a été fixée par tous les chefs d'État, continument, à l'échelle, pour dire « il faut que l'on sépare, pour des raisons évidentes, les infrastructures qui doivent rester publiques et le cas échéant, il pourrait y avoir des opérateurs, comme pour les cars, qui seraient d'autres types d'opérateurs ». La concurrence, ce sont des opérateurs semi-publics, en règle générale. Donc ce n'est pas nous qui décidons de l'ouverture à la concurrence. Mais encore une fois, je vous le dis parce que je crois que l'on fait le travail, il y a parfois des éléments insupportables. Je crois que vous venez de le dire, ou quelqu'un d'autre l'a dit, nous sommes en bataille avec la SNCF pour que quand on achète un billet dans le train, ce ne soit pas plus cher et qu'il n'y ait pas une sanction. Il faut qu'on l'obtienne. Je ne sais pas pourquoi le directeur régional... mais Renaud va nous répondre. Je fais confiance à Renaud et à son caractère pour l'obtenir très vite.

M. LAGRAVE. - Juste pour préciser sur la question de la transparence qui est extrêmement importante, on a voté une délibération, tout à l'heure, concernant les 60 M€ que l'on verse sur le réseau à SNCF Mobilités mais qui partent après à SNCF Réseau pour les travaux, donc dans les 300 M€, il y a 60 M€ qui sont nécessaires d'avoir en transparence de la part de SNCF Réseau. Ce que l'on a obtenu dans cette convention - j'ai oublié de le dire – c'est qu'il y aura des pénalités à SNCF Réseau, directement, ce qui n'était pas le cas avant.

Et on est la seule Région à l'avoir eu donc je tiens quand même à le préciser. On peut toujours faire mieux mais en même temps, ce n'est plutôt pas mal.

La deuxième chose, par rapport à la question de la transparence, Président, ajouter quand même un point qui est que dans la convention - et j'invite tout le monde à lire ce passage-là – nous avons également obtenu la transparence des comptes à partir de juillet 2019, ligne par ligne, avec tous les éléments que le Président nous demandait d'intégrer, ce que nous n'avons pas jusqu'à aujourd'hui, ce que nous n'avons pas à l'heure où nous sommes mais nous avons un engagement non seulement conventionnel, et un engagement du directeur national de TER, Frank LACROIX, sur cette question de la transparence.

Pour répondre à quelques questions, rapidement...

M. LE PRESIDENT. - Renaud, Stéphane voulait intervenir.

M. DELPEYRAT. - Merci Président.

Vous le comprenez par rapport aux positions qui ont été les nôtres précédemment, nous n'avons pas changé d'avis, je reconnais bien volontiers et notre groupe également, que premièrement, la Région fait le travail sur le ferroviaire, que nous sommes une des Régions qui a, parmi les premières, fait le choix pleinement du ferroviaire et y compris avec des débats par rapport à la route qui ont été houleux. L'Aquitaine et la Nouvelle-Aquitaine fait parfaitement son travail et la délibération précédente, en matière d'infrastructures, va également dans ce sens et avec une méthode, qui, pour le coup, nous paraît extrêmement intéressante, qui consiste à mettre l'État « au pied du mur ».

Il y a des efforts également qui sont menés – et je salue Renaud LAGRAVE pour cela – par rapport aux difficultés de gestion qui peuvent être constatées à la SNCF, et il est normal que la Région ait son mot à dire. Mais il y a un grand absent dans le débat, depuis tout à l'heure, parce que l'on parle de la SNCF comme s'il s'agissait de Michelin, de Danone ou je ne sais quoi, je voudrais rappeler que la SNCF a deux Ministres de tutelle : le premier est le Ministre des transports, qui est rattaché au Ministère de la transition écologique et solidaire, le deuxième est à Bercy puisqu'il se trouve que l'actionnaire unique de SNCF s'appelle l'Agence des Participations de l'État, à 100 %.

Donc qu'il y ait des problèmes d'infrastructures, nul n'en disconvient, qu'il y ait des problèmes de management et d'organisation à la SNCF, nul n'en disconvient non plus, est-ce qu'il appartient à la Région d'en prendre totalement la charge, sans, à aucun moment, mettre l'actionnaire de SNCF, c'est-à-dire le Gouvernement, devant ses responsabilités ? Cela nous paraît quand même un peu plus compliqué. Et c'est pourquoi l'ouverture à la concurrence, même si elle est évoquée et que je sais bien, avec les arguments – j'ai entendu Renaud – que tout sera fait pour l'éviter, mais nous mettons quand même la main dans un engrenage dans

lequel l'État nous attend parce que c'est une espèce de jeu de Bonneteau financier. Quand on dit « la SNCF a tel déficit, telle dette, tel problème d'investissement », en réalité, on devrait dire, à chaque fois, « l'État », parce qu'il n'y a pas de ressources propres SNCF qui ne lèvent pas l'impôt, à ma connaissance.

Donc en matière d'infrastructures, je le redis parce que c'est une position importante, Président, et j'aimerais essayer de vous convaincre là-dessus, sur les grandes infrastructures de réseaux, que ce soit l'énergie, que ce soit les transports, vous avez évoqué l'eau tout à l'heure, je suis désolé mais même les Économistes d'obédience libérale reconnaissent qu'il n'y a pas de gain d'efficacité, bien au contraire, entre l'exploitation publique de ces réseaux et leur exploitation privée. Et pour une raison très simple, c'est qu'il y a un coût d'investissement tellement important sur les réseaux, qu'il ne peut pas y avoir un bénéfice d'exploitation conséquent, sauf à pratiquer des tarifs complètement extravagants, comme cela a été le cas en Angleterre où l'on constate des tarifs huit fois supérieurs à ce que nous constatons sur nos TER.

J'aimerais donc que l'on entre dans une autre logique, qui est pourquoi l'État ne confierait-il pas la gestion d'un certain nombre de services, avec les moyens qui vont avec, directement aux Régions ? C'est un débat qui serait tout à fait intéressant, mais l'expérience de la mise en concurrence, malheureusement - et c'est notre alerte principale et c'est pour cela que nous ne votons pas cette délibération - nous paraît être une piste extrêmement glissante et dangereuse. Parce que je ne crois pas que ce soit un moyen de pression sur l'Etat, je crois, au contraire, que c'est là une opportunité pour lui d'échapper à ses responsabilités financières.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. LAGRAVE. - Pour répondre à un certain nombre de questions. D'abord - j'ai oublié de l'évoquer donc c'est plutôt bien qu'il y ait eu une question là-dessus - sur les guichets, je veux reprendre les choses par le menu parce qu'à un moment donné, chacun doit porter ses responsabilités. Nous sommes arrivés à l'exécutif le 4 janvier 2016. À ce moment-là, la SNCF avait décidé, en Nouvelle-Aquitaine, qu'il ne reste plus que 20 guichets. Vous avez bien entendu : 20. Nous avons alerté la SNCF sur le fait qu'il était, évidemment, pour nous, hors de question de donner suite à cette demande. Pourquoi veulent-ils arriver à 20 guichets ? Et cela ne concerne pas que les guichets dans les territoires ruraux puisque cela concerne aussi la gare de Bordeaux. C'est tout simplement parce que SNCF Voyages et Intercités ont décidé de ne plus financer les agents derrière les guichets, au regard du fait que l'on avait la digitalisation des billets qui était croissante, ce qui est une réalité, c'est sûr, mais ce qui

n'empêche pas le maintien d'un certain nombre de guichets partout dans la Nouvelle-Aquitaine.

Je vous rappelle que l'on a voté, en CP, un Schéma régional de distribution qui aboutissait au maintien d'une immense majorité des guichets, avec des ajustements en fonction des moyens qui sont ceux de la Région. Mais on ne pouvait évidemment pas se substituer ni à SNCF Voyages, ni à SNCF Intercités, pour ouvrir là où c'était ouvert auparavant avec ces moyens-là. Donc clairement, on a fixé un schéma de distribution, ce schéma est dans la convention et donc nous respecterons ce schéma de distribution de manière à ce que les guichets, là où nous allons les financer, puissent être maintenus. C'est une première chose.

La deuxième, sur la question de la majoration du tarif à bord. Les Régions que Christine évoquait il y a un instant ont toutes été mises devant le fait accompli, comme nous, pour cette nouvelle tarification au 20 mars, sur l'ensemble du territoire français. Depuis le 20 mars, c'est un choix unilatéral de la SNCF, sans nous prévenir, d'appliquer cette nouvelle tarification. Nous avons été, quasiment toutes les Régions, ou une immense majorité, il y en a quelques-unes qui ont été citées et nous en faisons partie, à avoir réagi immédiatement. Alors certes, ils ont mis des affiches partout, c'est leur responsabilité et je vous informe que l'on ne paiera pas pour les enlever, c'est à eux de se débrouiller pour les enlever. Mais la réalité est que nous avons, aujourd'hui, un engagement contractuel dans le cadre de la convention - c'est pour cela que j'invite tout le monde à la voter - qui écrit noir sur blanc le fait qu'il n'y a pas de surcoût pour les tarifs à bord et que c'est bien là où il n'y a pas de guichet, là où il n'y a pas de distributeur, le tarif de la Région qui s'appliquera pour celles et ceux qui se présenteront spontanément au contrôleur.

Je veux juste dire à celles et ceux qui, aujourd'hui, ont des doutes sur ces questions, que depuis le 20 mars, cela concerne exactement 18 personnes qui ont été contrôlées sans billet et qui n'avaient pas de moyen de retirer un billet à l'endroit où elles ont pris le train. Je veux juste dire aussi, dans cette enceinte, que la fraude en Nouvelle-Aquitaine est estimée aujourd'hui à 90 M€. Que chacun ait bien cela en tête. Et que sur le territoire national, et en l'occurrence SNCF Mobilités, qui dénombre aujourd'hui une fraude qui se situe aux alentours de 90 M€ chez nous, mais qui, au niveau national, est exponentielle, a fait le choix de faire en sorte, aujourd'hui, que les gens se présentent spontanément au contrôleur pour se mettre à jour. Et vous avez des annonces dans les trains pour faire en sorte que chacun ait son billet, ce qui paraît quand même assez logique. Que celles et ceux, qui, éventuellement, ne souhaitent pas qu'on lutte contre la fraude, le disent, mais c'est notre choix, en tenant compte du fait que sur certains guichets qui ne sont pas ouverts et là où l'on n'a pas de distributeur, les tarifs des TER s'appliquent à bord en se présentant auprès du contrôleur.

Ensuite, pour répondre à Monsieur OXIBAR, c'est vrai que l'on n'a pas eu le temps dans le débat, on n'a pas forcément plus de temps maintenant mais je vais essayer de vous répondre quand même, même si cela ne vous conviendra pas forcément mais ce n'est pas grave, je vais essayer de vous répondre sur ce que je peux.

D'abord, sur la question que vous évoquiez par rapport à l'article 5.4, c'est un article que l'on retrouve dans toutes les conventions avec les Régions. Tout simplement parce qu'il s'agit d'un certain nombre de données qui sont couvertes par le secret industriel et qui nous obligent à ne pas donner les informations de la SNCF à d'autres opérateurs. Par contre, vous retrouverez la possibilité que nous avons, et on l'activera ou pas - je l'ai dit tout à l'heure, je ne reviens pas sur le débat – sur le fait qu'il peut y avoir un ou deux lots, que l'on appelle des lots « détachables », qui peuvent être soumis à l'ouverture à partir du moment où l'on aura les décrets, les lois.

Bref, il manque beaucoup de choses parce que les décrets d'application de tout cela, même s'il y a beaucoup de personnes qui annoncent qu'elles vont le faire, pour l'instant, il n'y a aucun décret, par exemple sur la reprise des agents de la SNCF. Chaque chose en son temps, pour l'instant, on va essayer de faire en sorte qu'immédiatement, pas en 2050, ni en 2022 ou en 2023, on ait, aujourd'hui, un taux de régularité qui soit celui que j'ai annoncé tout à l'heure, mais qui soit dans la durée et que nos usagers continuent à fréquenter nos TER. On a donc bien cette possibilité, aujourd'hui. L'activera-t-on ou pas ? Je vous dis mon sentiment : si les trois premiers lots se passent bien, il n'y a aucune obligation de le faire après. Chacun fera ce qu'il veut et en l'occurrence, ce sera un autre débat mais ce n'est pas le débat de la convention. La convention permet de le faire, on laisse la possibilité mais il n'y a aucune obligation de le faire, je le précise.

Sur la baisse des charges, Monsieur OXIBAR, je vais vous donner quelques chiffres : en 2019, nous serons à une convention qui sera... dans le cadre du protocole d'accord, c'était 299 M€, on sera à 304 M€ avec les conditions que je vous ai données tout à l'heure, moyennant le fait que l'on espère avoir 6.7 M€ sur la taxe sur les salaires. En 2020, on baissera jusqu'à 301 M€, 298 M€ en 2021, 291 M€ en 2022, 284 M€ en 2023 et 275 M€ en 2024, donc on est bien sur une baisse régulière et non pas sur une baisse à la fin. Vous auriez eu raison de dire, pour le coup, on n'a pas négocié comme cela : « vous attendez la fin pour avoir la baisse ». Non, on est sur une baisse régulière, sur la durée de la convention.

Enfin, sur la question de l'accompagnement des personnels et des contrôleurs, j'ai dit qu'il fallait que l'on ait l'expérimentation et j'ai précisé que l'on était sur du périurbain. « Le diable se niche dans les détails » - comme dirait le Président – il faudra que l'on examine, dans le détail, à l'issue du retour d'expérience, qui fait quand même état, dans un premier

temps, d'une baisse de la fraude sur la ligne Bordeaux-Arcachon, qui est la première ligne de Nouvelle-Aquitaine. Une baisse de la fraude significative. Ce qui veut dire qu'il faut quand même que l'on regarde cela aussi attentivement. Il y a tous les éléments de sécurité, nous avons des comités réguliers dans le cadre du suivi des conventions sur la question de la sécurité, c'est une évidence.

Quant à la question des caméras, on n'a pas encore tout à fait les équipements dans les TER mais c'est un débat que l'on pourra éventuellement avoir. En tout état de cause, sur la question des lignes, nous aurons à discuter avec SNCF Mobilités pour voir ce que nous appelons et que l'on soit bien d'accord sur le périurbain. Il est évident qu'un certain nombre de lignes ne sont pas périurbaines mais en l'occurrence, quand vous avez des trains à deux étages, je n'ai pas besoin d'expliquer qu'une brigade sera quand même plus efficace qu'un contrôleur seul - je pense que tout le monde l'avait bien compris -.

Et enfin, sur la question des salariés, je le dis très simplement - tout le monde a le droit de dire ce qu'il souhaite et de faire un certain nombre d'interprétations – à l'heure où nous écrivons et nous allons – j'espère – voter cette convention, il n'est aucunement question, en tout cas, pour la Région, de gérer les salariés de la SNCF. Sinon, cela voudrait dire que l'on aurait une régie et en l'occurrence, on gèrerait nous-mêmes les agents. Ce qui n'est pas le cas, a priori, sauf erreur de ma part, nous n'avons pas une régie, encore que l'on en a sur d'autres moyens de transport mais pas sur le réseau. Et vous avez même d'ailleurs des syndicalistes qui me disent maintenant « ce serait bien, Monsieur LAGRAVE, que vous réfléchissiez à une régie régionale de transport ferroviaire ». Bref, tout cela pour dire quoi ? Pour dire qu'aujourd'hui, la question qui est posée à la SNCF est, premièrement, d'avoir un meilleur service, deuxièmement, d'avoir une meilleure maintenance, et troisièmement, d'avoir aujourd'hui 8 % de trains en plus à l'échelle de la nouvelle Région. Je ne vois pas comment on fait pour faire sortir 204 rames des Centres de maintenance, tous les jours, à l'heure, avec des taux qui soient pertinents, que l'on ait 95 % de régularité, que l'on ait 8 % d'offre, si l'on supprime 800 emplois. Je ne sais pas comment ils font.

Donc je veux bien que l'on polarise sur un certain nombre de choses mais je veux juste dire que pour ce qui nous concerne, on augmente l'offre, on augmente la fréquentation grâce à la mobilisation de tout le monde. Je vous rappelle que dans la convention, on fixe comme objectif 24 % de fréquentation en plus, le temps de la convention, ce qui veut dire que sans cheminots, je ne vois pas comment on pourra répondre à cette question.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais mettre aux voix le rapport.

M. LE PRESIDENT. - Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

N° 16

Vote sur la « Convention pour l'exploitation et le financement du service public de transport ferroviaire régional de voyageurs 2019-2024 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

CONTRE : Génération.s Nouvelle-Aquitaine

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION : Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National**

M. LE PRESIDENT. - Le rapport est donc adopté.

Je vous remercie.

**SAISINE DE L'AUTORITE DE REGULATION DES ACTIVITES FERROVIAIRES ET
ROUTIERES A PROPOS D'UN DIFFEREND AVEC SNCF RESEAU CONCERNANT LA
TARIFICATION DE LA REDEVANCE QUAIS (RQ) DE LA GARE DE BORDEAUX**

M. LAGRAVE. - En 1 minute, Président.

Il s'agit d'une saisine de la part de la Région de l'ARAFER concernant les péages de la gare de Bordeaux. Pour que chacun ait cela en tête, la Région avait décidé de participer à hauteur quasiment de 10 M€ sur les travaux de la gare de Bordeaux. Nous avions dans l'idée que les péages des TER qui arrivent à la gare de Bordeaux baisseraient, il n'en est rien. De 14.41 € le toucher de gare en 2014, on souhaite nous faire passer à 105.58 € par toucher de gare en 2019, ce qui représente un surcoût de 3.4 M€, ce qui est, à nos yeux, proprement scandaleux. D'où notre saisine de l'ARAFER pour faire en sorte que l'on retrouve les voies de la raison sur ces péages.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. IRATCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, si la Région a participé à la restructuration de la gare de Bordeaux-Saint-Jean pour un montant d'un peu plus de 9 M€, SNCF Réseau a, de son côté, rénové la Grande halle voyageurs sur ses fonds propres. Des aléas de chantier ont fait grimper l'évaluation initiale de 46 M€ à plus de 50 M€. On ne peut que s'étonner devant ce surcoût, qui résulterait de la présence de plomb, paraît-il. À l'évidence, il s'agit là d'une mauvaise estimation du Bureau d'Études et de la maîtrise d'œuvre, qui n'ont pas commandé ou pris en compte le diagnostic préalable, pourtant obligatoire avant tous travaux. C'est assez surréaliste quand on sait qu'il est exigé pour toute demande de permis de construire ou de travaux de rénovation, ce qui est le cas.

Ces investissements sur fonds propres sont répercutés dans la redevance « quais ». Pour pallier ce surcoût, SNCF Réseau fait passer la redevance de 14.41 € à plus de 100 €, soit 700 % d'augmentation – excusez du peu -. Cette nouvelle tarification impacte directement la Région pour son trafic TER alors qu'elle ne bénéficie pas de la même façon de la Grande halle voyageurs, ni des voies couvertes. Par ailleurs, il n'existe aucune modularité. Quant au nombre de voyageurs, le tarif est le même qu'il s'agisse d'une rame TGV ou d'une rame TER. Cette décision est inacceptable. Aussi, le groupe RN votera cette délibération vous autorisant, Monsieur le Président, à la saisine de l'ARAFER.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 17

Vote sur la « Saisine de l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires et Routières à propos d'un différend avec SNCF Réseau concernant la tarification de la redevance quais (RQ) de la gare de Bordeaux »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

FAVORISER LA MOBILITE DANS LES TERRITOIRES PLAN REGIONAL DES SERVICES ROUTIERS 2020-2030 ET TARIFICATION COMMERCIALE INTERURBAINE

M. LAGRAVE. - Président, je suis désolé mais on a quand même quelques gros dossiers, je vais essayer d'être le plus rapide possible mais en même temps, c'est un dossier pas simple, sur lequel il faut prendre quelques minutes pour que chacun prenne bien conscience de ce que l'on est en train de regarder.

À l'issue du transfert, en septembre 2017, des transports scolaires et des transports interurbains, il nous est apparu important de faire un travail avec l'ensemble des équipes qui ont été transférées des Départements vers la Région, et également la connaissance que nous avons déjà des réseaux routiers qui étaient les nôtres (les TER par bus), de faire un plan régional des services routiers. Et je voudrais associer à cette présentation Christophe CATHUS, qui est délégué aux transports routiers avec moi, et l'ensemble des services qui ont travaillé sur cette question.

On essaye de se projeter à travers un certain nombre d'éléments sur d'abord, une nécessité qui est liée au double effet de la fusion des Régions : l'harmonisation des compétences, comme vous le voyiez il y a un instant, et une obligation légale de pouvoir faire en sorte qu'il y ait un plan régional des services réguliers et des services à la demande, qui soit établi Région par Région. C'est ce que nous vous proposons de démarrer aujourd'hui, en ayant en tête que nous devons passer un peu de temps à la discussion avec les territoires, vous le verrez dans un instant. Et nous en profiterons également pour fixer les nouveaux tarifs de ces transports.

D'abord, pour vous dire que nous avons – et je veux en cela les remercier – avec les services, procéder à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour essayer de travailler sur un diagnostic socio-économique qui nous permette de fixer notre ambition sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine sur ces transports. Un certain nombre d'informations que beaucoup d'entre nous connaissent déjà mais qui, peut-être, fixent un certain nombre de choses sur la croissance démographique inégale, le phénomène de littoralisation et le phénomène de périurbanisation. Et vous retrouvez sur votre carte, à gauche, tous ces phénomènes qui sont cartographiés.

Ensuite, il y a l'évolution des Départements, avec des Départements qui ont une évolution annuelle positive et une évolution de la population sur un solde naturel en Région, quel que soit le Département, qui est négatif, on gagne des habitants, mais qui viennent

d'autres Régions. Et vous voyez ces soldes qui sont sur cette carte, qui peuvent éventuellement intéresser un certain nombre d'élus.

Ensuite, vous dire – et c'est, je crois, quelque chose de très important – qu'aujourd'hui, il y a 2.320 millions d'actifs sur notre Région, sur l'ensemble du territoire : 500 000 sont dans l'aire urbaine de Bordeaux, et un chiffre qui a également son importance, qui n'est pas sur ce slide : 220 000 actifs sont aujourd'hui habitants dans une commune qui bénéficie d'une gare et peuvent aller sur leur lieu de travail là où il y a une gare. Uniquement 220 000 actifs dans notre Région. Sur ces 220 000, il y en a déjà 50 000 qui prennent le TER tous les jours, pour que tout le monde puisse se resituer par rapport à ces questions. Ce qui veut dire qu'il y en a beaucoup, sur l'ensemble du territoire, qui sont tributaires d'autres moyens de transports, la voiture étant majoritaire – je n'apprends rien à personne -. Mais vous voyez que dans ce diagnostic, il y a des pôles d'emploi importants qui sont non couverts par les réseaux urbains, en bus, et des centres urbains qui sont de plus en plus attractifs.

Vous voyez aussi aujourd'hui une organisation qui est faite en étoile, autour de la Métropole et des territoires agglomérés, avec, sur la droite, les dix principaux flux entre EPCI qui sont représentés, avec des chiffres qui sont quand même extrêmement importants. Sur les dix premiers, vous en avez sept à huit qui sont déjà sur le territoire de la Métropole bordelaise et ensuite, on trouve sur Poitiers, essentiellement.

Également ajouter, sur la carte que vous voyez sur votre gauche, qui résume les enjeux qui sont les nôtres, d'abord, sur la dynamique touristique sur le territoire – que je n'ai pas besoin d'expliquer -, les flux sur le littoral, le fort enjeu sur le Périgord Noir et sur le sud de la Corrèze, qui, aujourd'hui, n'est pas assez desservi, et des enjeux diffus localement par rapport aux patrimoines remarquables, notamment, et un enjeu de connexion sur les aéroports. Vous voyez sur votre carte qu'il y a des territoires, notamment la liste qui nous a été fournie par Sandrine DERVILLE et ses services, où vous avez des sites touristiques à plus de 100 000 visiteurs, aujourd'hui, qui ne sont pas ou peu desservis par des moyens de transports publics. Vous voyez que nous avons une harmonisation à procéder sur les 12 anciens réseaux départementaux, les trois anciens réseaux routiers régionaux – qui sont en rouge sur votre carte – et l'idée et l'objectif est d'avoir des effets-frontières qui sont aujourd'hui très marqués, que l'on puisse annihiler, et un travail de mise en cohérence entre les anciens réseaux départementaux et régionaux.

Au niveau de l'offre, vous voyez qu'aujourd'hui l'on a une offre, en période scolaire, qui est extrêmement importante. Et vous voyez l'inverse sur le slide d'après, pendant la période estivale, il y a un certain nombre de territoires qui sont beaucoup moins desservis par rapport à ce que nous avons pendant la période scolaire. Aujourd'hui, la fréquentation commerciale

de ces lignes est représentée sur cette carte et vous voyez que la première ligne (La Rochelle-Ile de Ré) pour laquelle on a renouvelé notre délégation auprès d'un délégataire qui va rouler, enfin, au marc de raisin (bioéthanol) – ce qui est une très bonne nouvelle – et vous voyez la fréquentation, on a des lignes qui sont extrêmement fréquentées dans le Département de la Charente-Maritime, en Gironde et en Charente.

Le diagnostic nous a amenés aussi à regarder quelques ratios : le kilomètre par habitant, sachant que l'on est en train de travailler hors Agglomération et Métropole bordelaise, sur lesquelles on n'est pas compétent. Donc hors AOM, vous voyez le nombre de kilomètres proposé par habitant en voyages de bus. Et vous voyez le nombre de voyages par habitant qui est utilisé dans chaque Département. Vous avez la moyenne régionale et vous voyez qu'il y a encore beaucoup de travail pour essayer d'avoir une moyenne régionale qui puisse s'appliquer sur tout le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

En synthèse, les enjeux que nous avons identifiés aujourd'hui sont la desserte vers les principales Métropoles, la desserte périurbaine, les secteurs ruraux qui sont à désenclaver, le littoral qui est à valoriser, des zones à forts enjeux touristiques, et des effets-frontières entre les Départements, puisque c'était chaque Département, à corriger, et des axes stratégiques qui sont également à desservir par des liaisons à haut niveau de service. Vous voyez sur la carte ce que l'on pourrait envisager, c'est-à-dire les liaisons qui sont surlignées en rouge. L'idée est de proposer une gamme de produits qui soit adaptée à tous ces enjeux, des lignes interurbaines à haut niveau de service, périurbaines à haut niveau de service, des lignes structurantes, des lignes de maillage, des lignes scolaires qui seront ouvertes aux usages commerciaux, et des services de transport à la demande. Pour ce faire, il faut que l'on puisse véritablement optimiser les offres, en créer un certain nombre, là où il y en aura besoin, et nous aurons besoin d'aller à la rencontre des territoires. C'est ce que l'on vous propose de faire dans les six prochains mois, de manière à élaborer un schéma-cible et que nous puissions également voter sur à la fois le transport à la demande, et des aides régionales sur les territoires qui sont les plus vulnérables.

L'idée est que nous ayons un principe sur le transport routier interurbain + les tarifs – sur lesquels je vais venir dans un instant -, une concertation entre le mois de mai et le mois de juin, qui, peut-être, prendra un peu de temps, pour lesquels nous irons voir l'ensemble des territoires intercommunaux qui aujourd'hui n'ont pas la compétence « transports », pour décliner avec eux non seulement les questions de transport posées par le Règlement « transport scolaire », tout ce que l'on a dit à la dernière plénière, les questions de transport interurbain et les questions de transport à la demande, de manière à saisir la CTAP – le plus tôt sera le mieux – et que nous ayons, fin 2019, une nouvelle délibération qui sera l'objectif-cible à dix ans de ce que nous pourrions faire sur le réseau interurbain.

La tarification commerciale, que nous avons souhaité décliner autour de trois grands principes puisque la tarification unique est issue des 12 territoires, c'était la tarification départementale, nous vous proposons une zone tarifaire unique à l'échelle de la Région, c'est-à-dire qu'il y aura un seul tarif, quel que soit le nombre de kilomètres. Une gamme tarifaire qui soit ultra-simplifiée : un billet unitaire, un billet aller-retour, un carnet dix voyages, des abonnements « illimité », « hebdomadaire », « mensuel » et « annuel » qui permettent une participation de l'employeur, ce qui n'était pas forcément le cas partout, et un tarif groupe. Je rappelle que les tarifs allaient de 1, à 3, à 5 € sur certains territoires et nous avons décidé de mettre un tarif au prix unitaire de 2 €. 40 € l'abonnement mensuel, 50 % de réduction pour les tarifs réduits, et 80 % de réduction pour le tarif solidaire, ce qui correspond à moins cher que ce qu'était le tarif solidaire, y compris d'ailleurs pour le Département de la Gironde puisque l'on a été interpellé, avec Christophe, par un certain nombre d'associations et de structures.

Vous voyez donc l'ensemble des tarifs qui sont proposés aujourd'hui à votre vote, qui permettront, encore une fois, des réductions très importantes et surtout, la participation employeur pour les abonnements mensuels et les abonnements annuels, qui permettra de diviser par deux les abonnements mensuels et les abonnements annuels. La mise en œuvre se fera au 1^{er} juillet dans le Département de la Gironde, 1^{er} janvier 2020 pour tous les autres sites dans le cadre du déploiement au niveau des applications logicielles.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Encore une fois, merci à tous parce que c'est un travail gigantesque, comme vous le voyez. Là, on ouvre la concertation et on harmonise les tarifs.

M. AGUERRE. - Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe salue l'investissement régional dans la thématique routière. À plusieurs reprises, nous avons reproché à votre exécutif son obsession du ferré, qui pouvait le conduire à oublier le routier, encore totalement nécessaire pour bon nombre de citoyens et entreprises. Nous voilà en partie rassurés.

Nous apprécions particulièrement le juste diagnostic des difficultés du secteur routier qui est fait dans la délibération. La description de la mobilité dans les territoires périurbains et ruraux comme enjeu majeur d'inclusion sociale est juste et bien menée. Vous avancez également plusieurs pistes, que nous accueillons avec satisfaction, telle que votre volonté de décongestion des Métropoles ou celle d'harmonisation des tarifs routiers interurbains. La concertation prévue avec les territoires est également une très bonne chose, plus que positive et nécessaire. Tout d'abord, parce qu'il est naturel de discuter avec les acteurs locaux, tout à fait au courant de la complexité des situations de terrain, mais également parce qu'elle permettra de faire le tri parmi vos propositions. En effet, énormément de choses sont

proposées dans ce texte, sans réel engagement, et il est difficile de voir ce qui va sortir de tout cela.

En plus des éléments que je viens de citer, il est question de déployer le covoiturage (autostop organisé), la location de véhicules ou de vélos électriques, ainsi que les bornes de recharge dans les zones peu denses. Pour les plus précaires, il est prévu d'organiser un accompagnement dans l'acquisition ou la location de véhicules à faible coût d'utilisation. Ces pistes sont très intéressantes mais comment cela va-t-il se concrétiser ? C'est notre question. Nous ne voyons aucune réponse concrète en cela dans le texte.

Enfin, le groupe MoDem trouve deux problèmes majeurs à vos projets : l'offre aux territoires doit se faire en fonction de leur vulnérabilité, établie selon la cartographie et les critères de la politique contractuelle. Je ne vous rappelle pas les critiques à son égard, qui ont déjà été énoncées par ma collègue Pascale REQUENNA, mais vous comprendrez aisément notre réticence à cet égard.

Deuxièmement, le tarif solidaire pour les revenus inférieurs à 870 € par mois, voté lors de la séance plénière, est réaffirmé ici. Nous nous étions abstenus concernant sa mise en place, à l'époque, car nous le considérions trop restrictif. Pour rappel, nous estimions que cette aide sociale devrait s'appliquer plus largement, jusqu'aux bénéficiaires du SMIC, ou au moins jusqu'aux personnes sous le seuil de pauvreté, correspondant à 60 % du revenu médian français, soit, grosso modo, 1000 €. C'est pour cette raison que notre groupe s'abstiendra.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je rappelle que ce que vous appelez « incertitude » est simplement le déclenchement d'une concertation massive.

Mme COSTES. - Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, cette délibération pose le principe d'un plan régional des services routiers non urbains, qui fait suite au transfert à la Région de la compétence de l'organisation des transports non urbains. Ce premier plan présente une photographie de l'ensemble du réseau de lignes existant, ainsi que plusieurs analyses utiles pour définir le plan régional définitif et qui sera voté fin 2019 et mis en œuvre à partir de 2020.

Vous avancez différents objectifs, que nous partageons, comme celui de garantir une égalité de traitement des usagers, de proposer une offre unifiée et adaptée à chaque territoire et aux besoins de mobilité de chacun. D'autre part, l'harmonisation de la tarification que vous proposez nous apparaît de nature à encourager le report modal de la voiture vers les transports en commun. Aussi, nous voterons favorablement cette délibération. Néanmoins,

nous émettrons quelques réserves, notamment du fait d'une absence de crédits supplémentaires inscrits, et quelques souhaits, que la Région retienne réellement les contributions départementales issues de la concertation à venir, que l'appel à projets innovants en termes de mobilités que vous évoquez, ne soit pas qu'une coquille vide, à l'image des expériences des premiers territoires à éco-mobilité inclusive, et qu'enfin, vous mettiez à jour les critères retenus dans le cadre de la politique contractuelle, même si par ailleurs, nous adhérons à la nécessité d'adaptation aux territoires.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme MOEBS. - Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, nous souhaitons donner toute notre satisfaction sur les extraits que Renaud LAGRAVE nous a montrés. J'invite tous les élus à lire ce rapport qui est annexé à la délibération, qui est vraiment une mine d'informations de qualité, et qui donne des pistes pour les projets futurs.

La création de lignes routières qui n'existent pas à ce jour, ou de liaisons performantes vers les pôles de l'intermodalité, vont nous amener, je pense, à rendre la Nouvelle-Aquitaine exemplaire en matière d'intermodalité et dans la lutte contre le dérèglement climatique et la desserte fine de nos territoires. On soutient vraiment ce projet parce que cela correspond à nos ambitions de pouvoir offrir un maillage de la Nouvelle-Aquitaine qui mixe le TER, les cars, puisque maintenant, nous avons la compétence, et bientôt, j'espère, les soutiens que l'on va avoir sur les expérimentations, par exemple pour les vélos ou les transports à la demande.

Nous sommes très satisfaits de la mise en place de la concertation avec les élus de territoires hors Autorisations Organisatrices de Transports, mais une petite alerte quand même parce que sur les Départements de la Dordogne, de la Gironde et des Deux-Sèvres, les conventions se terminent et il faut renouveler les contrats de DSP pour 2020. Donc ce temps de concertation avec les territoires va être beaucoup plus court.

Ensuite, le passage à 2 € des cars interurbains, sur toute la Nouvelle-Aquitaine, quelle que soit la distance, va permettre de redonner du pouvoir d'achat et de pouvoir accompagner au changement d'habitudes. Il faudra néanmoins surveiller les lignes qui marchent déjà bien, qui sont bien remplies, de manière à pouvoir ajouter des cars pour pouvoir accompagner le succès – je n'en doute pas – de cette tarification attractive. Donc nous voterons pour.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle qu'il faut aussi tenir le Budget, ma chère.

M. IRATCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, je vais être bref.

J'ai constaté, avec plaisir, pour ne pas dire avec étonnement, à la lecture de cette délibération, que notre amendement lors de la précédente plénière concernant le

remplacement de « demandeurs d'asile » par « réfugiés » n'avait pas été inutile puisqu'au paragraphe « tarif solidaire », la notion de « demandeurs d'asile » a disparu, au profit exclusif des personnes à faibles ressources, basé sur un critère de revenus rapporté à la composition du foyer. Félicitations Monsieur le Président, vous méritez de recevoir une carte de notre parti. Cependant, dans le doute, le groupe RN s'abstiendra.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas s'il y a des réponses à faire...

On va passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

N° 18

Vote sur « Favoriser la mobilité dans les territoires Plan régional des services routiers 2020-2030 et tarification commerciale interurbaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National**

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

Je vous remercie.

**CONTRAT DE PARTENARIATS ET DE PROJETS 2019-2020 ENTRE LE GRAND PORT
MARITIME DE BORDEAUX, BORDEAUX-METROPOLE, LE DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE ET LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. BERGE. - Souligner le caractère stratégique et important de ce moment et de cette contractualisation. Nous avons énormément travaillé à cela avec les services et avec mon collègue Philippe DORTHE, qui siège également au Conseil de surveillance.

Je pense qu'il faut partir du constat, c'est-à-dire une situation de crise sur le port de Bordeaux, au début, une crise de gouvernance, une crise des trafics, qui, structurellement, sont à la baisse, une problématique de non valorisation suffisante du foncier sur le port de Bordeaux, et la nécessité de repenser la gouvernance, notamment avec un leadership de la Région envisagé, un plan stratégique à mettre en place, un audit foncier à mener jusqu'au bout, et première pierre à l'édifice, cette contractualisation collective entre le Grand port maritime, la Métropole, le Département, et nous-mêmes. Initialement, on était plutôt sur un contrat qui allait lier la Métropole, il nous est apparu pertinent, avec Philippe DORTHE, en Conseil de surveillance, de demander que l'on associe l'ensemble des partenaires. Cela a été fait, très bien fait, on arrive à ce document abouti avec six objectifs de développement, un plan pluriannuel pour finaliser des investissements stratégiques dans l'immédiat pour le port de Bordeaux, et avec des maîtrises d'ouvrage très bien définies entre les différents acteurs, c'est-à-dire qui vont responsabiliser chaque échelon de nos Collectivités. En gros, c'est le premier pas d'une reconversion de ce port de Bordeaux, dans laquelle nous croyons tous et vous en particulier, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme MOGA. - Monsieur le Président, à l'issue de la plénière d'octobre, je vous avais interrogé sur le rôle que pouvait jouer la Région dans la crise que traversait le GPMB. Mathieu a rappelé le tableau, en partie : fortes tensions sociales, érosion du trafic avec le retrait du transporteur de conteneurs MSC, et la baisse structurelle du trafic d'hydrocarbures, coût du dragage du port, échec de l'appel d'offres pour relancer le port du Verdon. En six mois, un certain nombre de feux sont passés au vert. Grâce à la médiation de Philippe DORTHE, un accord a été conclu entre la CGT et la Direction, qui rétablit un climat social propice à l'exploitation et à la maintenance normale de l'outillage du port, notamment la manutention verticale. Un nouveau directeur de GPMB a été nommé, qui annonce dans la presse locale une stratégie de développement du port, avec notamment une fiabilisation de l'outillage et une relance du volume.

Enfin, vous nous proposez d'adhérer à ce contrat de partenariat, véritable charte de coopération et de projets. C'est un document partagé par toutes les Collectivités et par les acteurs économiques, qui traduit, Monsieur le Président, votre engagement conjoint ancien avec Alain JUPPE. C'est aussi un document ambitieux, il comporte plusieurs entrées : développement économique, industriel et touristique dans le respect de l'environnement, en particulier la biodiversité des territoires, réalisation d'infrastructures dans le but d'assurer les interconnexions modales fer, train, route, valorisation du foncier portuaire dans une perspective d'aménagement urbain cohérent et de réappropriation du port par ses habitants. Le tout avec, en toile de fond, un objectif majeur : faire de la Métropole bordelaise la première Métropole à énergie positive en 2050.

Enfin, c'est un document opérationnel qui organise à la fois une feuille de route et un nouveau mode de gouvernance, au moins pour les 18 mois à venir. Nous ne pouvons que partager, à notre tour, ces ambitions, et nous continuerons à être très attentifs à leur mise en œuvre, ne serait-ce que par attachement à notre ville et à sa vocation portuaire. « Notre » parce que je m'exprime ici au nom des élus bordelais du Conseil Régional. Reste une question : quid, dans l'immédiat, de ce qui va se passer en attendant que le nouveau projet soit lancé. En l'état de sa situation économique et financière, le port supportera-t-il les délais incompressibles, nécessaires à son redressement, puis son développement ? N'oublions pas qu'il assure 4500 emplois directs et 15 000 emplois indirects.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Je crois que l'on a la chance d'avoir un nouveau directeur – je parle sous le contrôle de Mathieu BERGE et Philippe DORTHE – qui a pris les choses en main, y compris dans les négociations salariales, et c'était une bonne chose. Mais la Région reste toujours en négociation avec les partenaires, notamment les partenaires industriels, parce que l'on a deux activités qui vont plonger, qui sont les activités de céréales et les activités de pétrole. Donc il faut que l'on réfléchisse à des trafics alternatifs, c'est le problème.

M. IRATCHET. - Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, je voudrais profiter de cette délibération et de ma dernière intervention pour ce soir, pour saluer la façon courtoise dont la Présidente de la Commission n° 4 mène ses débats, c'est-à-dire avec écoute et intelligence. Merci Madame la Présidente.

Cette délibération a donné lieu à une Commission des plus intéressantes concernant le GPMB, qui, je le rappelle, est le septième port français. Elle a pu mettre en évidence les raisons pour lesquelles ce port a connu, ces dernières années, tant de vicissitudes, à savoir, une Direction erratique, pratiquant une politique tarifaire désordonnée, des conflits catégoriels,

notamment dus aux grutiers CGTistes, sans oublier l'activisme néfaste de certains Écologistes, qui sont au développement économique et industriel ce que l'eau est au feu.

Ce contrat de partenariat pour une nouvelle gouvernance va dans le bon sens. Le GPMB, avec la richesse de son hinterland, a tous les atouts pour un réel développement. Il doit s'inscrire dans un schéma directeur global, comprenant, outre sa déclinaison propre faisant la part entre le logistique et l'industriel, son interconnexion routière, ferroviaire, fluviale, sans oublier le haut débit et l'arrivée de la 5G. Le GPMB est une porte ouverte sur le monde. Notre groupe ne la refermera pas et votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je mets aux voix.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 19

Vote sur le « Contrat de partenariats et de projets 2019-2020 entre le Grand Port Maritime de Bordeaux, Bordeaux-Métropole, le Département de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

**TRANSITION ENERGETIQUE – ENERGIES RENOUVELABLES – PROTOCOLE
D’ACCORD ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L’ENTREPRISE COMMUNE
PILE A COMBUSTIBLE ET HYDROGENE DE LA COMMISSION EUROPEENNE – FCH-JU**

Mme COUTANT. - Cette délibération propose un protocole d'accord entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'entreprise commune Piles à combustible et hydrogène de la Commission européenne. L'objectif est de promouvoir les appels à projets européens qui dépendent d'un fonds européen de 200 milliards d'euros (100 milliards d'euros venant de l'Europe et 100 milliards d'euros venant des entreprises privées du secteur de l'hydrogène) afin de développer l'hydrogène sur les territoires. Notre objectif Nouvelle-Aquitaine, en fixant ce protocole, est bien de diffuser l'information auprès des Collectivités, auprès des acteurs du territoire, pour pouvoir favoriser le déploiement de l'hydrogène vert, donc renouvelable, sur notre territoire.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je pense que tout le monde est d'accord avec cette démarche.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 20

Vote sur la «Transition Énergétique - Énergies renouvelables - Protocole d'accord entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Entreprise Commune Pile à Combustible et Hydrogène de la Commission Européenne - FCH-JU »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

SOUTIEN AU SPORT POUR TOUS – STRATEGIE REGIONALE SPORT SANTE**BIEN-ETRE 2019-2024**

Mme LANZI. - Merci Président.

Parce que le sport, ce ne sont pas uniquement des sportifs de haut niveau, des clubs de haut niveau, parce que le sport doit être pratiqué par l'ensemble de nos concitoyens et parce que fait du sport est lutter, pour chacun et chacune, contre la sédentarité, nous avons, avec Françoise JEANSON, mis en place une stratégie régionale Sport, Santé, Bien-être, parce que c'est important.

Mme JEANSON. - Merci chère collègue.

C'est un joli plan que l'on vous propose aujourd'hui, qui est au croisement des politiques santé et sport du Conseil Régional. C'est aussi un véritable enjeu de transformation de nos actions en faveur du sport et de la santé.

Un rappel : l'activité physique et le sport sont essentiels dans un monde dans lequel les moyens de déplacement, les modes de travail et les moyens de communication nous incitent juste à rester assis sur notre chaise – comme on l'a fait toute la journée -. Le problème est que la sédentarité a un certain nombre de conséquences graves. Sur les jeunes, elle diminue leurs performances physiques, on sait qu'elle permet l'arrivée de pathologies chroniques telles que le diabète, l'hypertension, les pathologies cardiaques, beaucoup plus jeunes et de façon plus prononcée que lorsque l'on fait de l'activité physique. La bonne nouvelle est que faire du sport, s'agiter, remuer ses articulations, contracter ses muscles, transpirer, permet aussi d'empêcher l'arrivée des pathologies, de limiter leurs conséquences et d'éviter leur récurrence. Quand je parle de « pathologies chroniques », je parle y compris des pathologies chroniques telles que le cancer.

Le problème est que l'activité physique et le sport ne sont pas toujours accessibles, que ce soit financièrement ou géographiquement. Ce n'est pas toujours attractif quand on n'aime pas beaucoup cela et que pas grand monde ne sait que pour vieillir en bonne santé, on a intérêt à faire du sport. Un rappel, je ne sais pas si vous savez que votre masse musculaire atteint son maximum à 40 ou 45 ans et qu'ensuite, elle ne fait que décroître. Donc si vous voulez garder un peu de force musculaire quand vous serez vieux, vous avez intérêt à en avoir beaucoup quand vous êtes jeunes. C'est donc un devoir politique de mettre des moyens dans une stratégie partagée pour que le sport-santé soit une véritable politique régionale. C'est pour cela qu'avec l'Agence Régionale de Santé et l'État, nous vous proposons ce plan, qui a quatre

objectifs : celui de promouvoir un mode de vie physiquement actif. Pour cela, nous devons développer un environnement favorable et c'est d'ailleurs pour cela que l'on a inscrit la question du sport-santé dans le SRADDET. Nous devons aussi développer les ressources territoriales et favoriser leur mise en réseau, et tout cela pour préserver l'autonomie et l'espérance de vie en bonne santé.

Ces objectifs seront atteints grâce à trois axes :

- La promotion du sport-santé. Il s'agit de sensibiliser les jeunes et les moins jeunes et de les accompagner vers l'activité physique et pour cela, de mettre en réseau l'ensemble des acteurs, en particulier sportifs,

- Le deuxième axe est de travailler auprès des médecins puisque vous le savez sans doute, maintenant, il est possible de prescrire de l'activité physique, comme l'on prescrit un médicament. Le seul ennui est que sur les 27 000 médecins qu'il y a en Nouvelle-Aquitaine, il n'y en a pas beaucoup qui le savent et surtout pas beaucoup qui savent comment prescrire. Donc le deuxième axe contient un certain nombre de fiches qui ont pour objet de faciliter cette prescription et de la rendre extrêmement cadrée.

- Et enfin, le troisième axe va être de travailler sur la communication et la recherche. Nous avons la chance d'avoir, en Région, des chercheurs de haut niveau sur la question de l'impact du sport-santé. Nous devons, non seulement les aider mais en plus, travailler à faire connaître les résultats de leurs travaux.

Voilà donc, chers collègues, le projet que nous vous proposons ce soir pour les quatre années à venir.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Une minute chacun.

Non, une minute chacun parce que sinon, on n'aura plus le quorum et on ne pourra pas continuer à travailler. Je vous rappelle que tous les projets, même culturels, sont des projets territoriaux.

Mme JOUBERT. - Ce ne sera pas possible en une minute. Je vais faire ce que je peux mais...

M. LE PRESIDENT. - Faites sauter votre introduction parce que c'est rappeler la délibération donc dites ce que vous en pensez.

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, chers collègues, cette stratégie Sport Santé Bien-être est plutôt louable mais ce n'est qu'un palliatif. Encore une fois, vous tentez de trouver des solutions qui s'attaqueraient aux conséquences des maux mais vous ne cherchez que

rarement à en définir les causes avec bon sens et pragmatisme. Deux causes principales sont pourtant faciles à identifier : la première est liée à notre société consumériste. Notre société est gangrenée par la malbouffe et de trop nombreux compatriotes ont une mauvaise hygiène de vie. Tout est fait pour favoriser une consommation déraisonnée, pour générer toujours plus de profit. L'obésité, par exemple, en est la triste et choquante illustration. Essayez de faire un régime ou simplement d'être un consommateur raisonnable et promenez-vous dans une ville ou une zone commerciale avant de vous poser devant la télévision, vous vous rendez compte à quel point nous sommes submergés par des affiches et des spots publicitaires nous incitant à manger et à boire toujours davantage, à nous rendre dans des lieux de restauration rapide, ou nous faire livrer des plats préparés sans devoir nous lever de notre canapé. Ces modes de vie et d'alimentation tuent ou abîment la santé de tous.

En outre, la consommation régulière de ces produits agroalimentaires de mauvaise qualité est encouragée par l'importation de produits, qui, très souvent, ne respectent pas les normes que nous imposons pourtant à nos producteurs français. C'est un comble ! Une fois encore, merci à l'UE et à ses aberrations cyniques et mortifères.

La seconde cause est liée au mode de vie, qui conduit beaucoup de parents qui travaillent à les déresponsabiliser et à les priver de leur rôle d'éducateurs. En effet, de nombreux enfants et adolescents sont livrés à eux-mêmes alors que c'est aux parents que, naturellement, il revient de veiller à leur alimentation équilibrée et à leur pratique d'un sport. Permettez-moi de vous rappeler que vos Gouvernements successifs ont participé à créer cette situation d'échec total de vos politiques de santé. Voilà des années que l'on nous serine avec des slogans du style « manger, bouger », « mangez cinq fruits et légumes par jour », ou comme disait Jacques CHIRAC en son temps « mangez des pommes ». Force est de constater que toutes ces belles formules n'ont eu aucune efficacité. Nous aurions préféré une délibération prônant une stratégie d'excellence du sport pour les néo-aquitains.

Voici deux pistes de réflexions que nous aurions aimé voir dans une stratégie régionale Sport Santé : d'une part, aider les infrastructures sportives des écoles, voire des communes, quand des infrastructures sont mutualisées entre plusieurs établissements. Mais également, revaloriser le sport à l'école, pourquoi ne pas remettre à l'honneur les compétitions inter-écoles. D'autre part, aider les Fédérations à répondre aux demandes qui leur sont faites et adapter leur offre, notamment vis-à-vis de nos jeunes, de nos seniors et nos personnes en situation de handicap. Nous sommes en Région de sport, profitons-en, pour ne prendre qu'un exemple : le rugby, sans parler de nos champions, nos deux collègues, en équitation Pierre DURAND, champion olympique d'Europe et du monde, et Claire DUTARET-BORDAGARAY, championne nationale de pelote basque. N'oublions pas non plus le surf, pour lequel

l'ensemble de l'hémicycle a voté pour faire de la Nouvelle-Aquitaine une terre de surf en vue des Jeux Olympiques de 2024.

Au lieu de proposer des stratégies qui enfoncent des portes ouvertes, qui ne sont que des poncifs et que l'on sait inutiles par avance, il serait souhaitable de développer nos talents et futurs talents régionaux, et de faire en sorte, par exemple, que notre jeunesse et nos sportifs se sentent investis pour représenter notre Région. Nous voterons contre cette délibération, qui n'apporte rien de nouveau pour notre Région et ses habitants.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Si vous pouviez éviter les mots blessants, alors qu'il y a eu beaucoup de travail, ce serait quand même un peu de politesse.

Deuxièmement, on n'a pas attendu le discours que vous venez de faire pour s'occuper de la préparation des JO de 2024 et de mobiliser nos lycéens. On n'a pas attendu votre discours pour s'occuper des circuits courts et de la qualité de la nourriture et de la lutte contre le gaspillage.

Mme FERREIRA. - Monsieur le Président, mes chers collègues, la stratégie régionale Sport Santé Bien-être 2019-2024 qui nous est ici présentée, s'inscrit dans une évolution de la vision de la santé en France, tendant à privilégier l'approche préventive, longuement négligée au profit du seul axe curatif. C'est toute l'importance de la santé publique qui est ainsi valorisée et c'est très bien.

Dans ce domaine – et je vais m'atteler essentiellement à l'axe 2 dont tu parlais, Françoise – qui est le domaine du sport sur ordonnance, la ville de Strasbourg fut pionnière, dès 2012, mais le décret du 30 décembre 2016, auquel vous faites référence, qui autorise les médecins à prescrire des séances de sport à leurs patients atteints de maladies chroniques, peine à s'appliquer. Plusieurs freins à ce dispositif sont facilement identifiables : il s'agit d'un déficit de formation des médecins – tu as mille fois raison – du fait qu'il n'y ait aucun remboursement par l'Assurance Maladie, c'est un deuxième élément très fort sur lequel il va falloir travailler, et parce qu'in fine, il s'agit – comme tu le disais – d'un acte de prescription complexe et chronophage. Et il va falloir que l'on agisse à corriger ces trois points-là.

La Haute Autorité de Santé a publié, en septembre 2018, un guide de plus de 100 pages, intitulé « Promotion, consultation et prescription médicale d'activité physique et sportive pour la santé », qui porte un arbre décisionnel très clair, ainsi que des référentiels de prescription d'activité physique et sportive pour six pathologies – que tu as citées - : le surpoids et l'obésité chez l'adulte, le diabète de type 2, les broncho-pneumopathies obstructives, l'hypertension artérielle, les maladies coronariennes et les Accidents Vasculaires Cérébraux. Et là, on a le quota des maladies chroniques.

Ce que vous n'avez pas intégré dans le projet qui nous est révélé ici, Monsieur le Président, les élus du groupe MoDem considèrent qu'il serait judicieux que la stratégie régionale SSBE s'en inspira, et vous remercient pour cela.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DRAPRON. - Merci Monsieur le Président.

Je partage les analyses qui ont été faites par les Conseillers qui ont présenté cette délibération. Je suis un peu déçu, malgré tout, que le dispositif Prescri'mouv, qui existait dans le domaine du sport sur ordonnance ait été arrêté par manque de financements régionaux parce que vous l'avez dit, la grande difficulté est de trouver des médecins et sur l'Agglomération de Saintes, il y avait quand même 47 médecins prescripteurs, 123 bénéficiaires du dispositif. C'était quelque chose que l'on aurait peut-être pu améliorer mais c'était une bonne base de départ. Maintenant, je suis assez confiant sur le fait que vous puissiez continuer à faire des choses mais malgré tout, je viens regretter cette disparition du dispositif.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme JEANSON. - Sur le dispositif Prescri'mouv, c'est un bon dispositif expérimental. Le seul problème est que la Région finançait une par une chaque personne qui avait accès au dispositif. C'était un peu compliqué. L'objectif, et on l'atteint avec cette stratégie, est de mettre en réseau toutes les personnes qui peuvent faire du sport-santé et de pouvoir financer des acteurs de façon plus globale pour avoir un impact plus massif. Mais je regrette que l'on n'ait pas pu continuer Prescri'mouv, je pense que cela va pouvoir se remettre en place de façon beaucoup plus large grâce à ce dispositif.

Mme DUTARET-BORDAGARAY. - Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe LR-CPNT va voter cette délibération mais permettez-nous quelques commentaires, dont certains vous ont déjà été soumis à plusieurs reprises, ici, dans cette Assemblée, à chaque fois qu'il a été question de sport, il est vrai, trop rarement.

Nous notons avec satisfaction que le sport est désormais considéré comme un outil de santé publique et qu'enfin, un cadre législatif existe depuis la loi du 26 janvier 2016 pour une prescription d'activité physique et sportive par le médecin traitant, dans une affection de longue durée. Dommage que la prise en charge par la CPAM ne s'étende pas à la prévention primaire, s'adressant en particulier aux personnes éloignées de la pratique sportive en raison de leurs faibles revenus. Mais le sport sur ordonnance finit par vaincre, peu à peu, les réticences administratives et financières auxquelles se sont exposés, depuis plusieurs années, ceux qui en ont été les pionniers parmi les acteurs du monde médical, à l'exemple de l'Association Sport Santé de la ville de Biarritz, chère à Michel VEUNAC.

Nous notons avec plaisir que la Région s'engage sur ce sujet dans une politique volontariste. Mais l'est-elle assez quand on constate que le sport dans l'entreprise n'est pas encore suffisamment encouragé ? Même si l'axe 1 du plan d'actions régional y fait référence en ciblant la sédentarisation au travail. Il faut aller plus vite, plus loin et plus fort dans les mesures incitatives, surtout qu'un rapport de l'OMS de mai 2015 nous alerte sur des projections inquiétantes, avec des taux d'obésité de 25 % pour les hommes, et 29 % pour les femmes, en France, en 2030. Là aussi, il y a urgence.

Or, dans les actions financées par la Région pour développer l'accès au sport pour tous, dont les dernières nous ont été présentées en Commission et GIA, fin mars, il n'y a toujours rien sur le sport dans l'entreprise. Au risque d'un saupoudrage, la Région se borne à reconduire toujours les mêmes aides au mouvement sportif, aux clubs amateurs Elite, au sport professionnel, aux sportifs de haut niveau et bien sûr, à nos deux CREPS. Aides, qui, souvent, doublonnent avec celles de l'État ou d'autres Collectivités locales et territoriales, et qui, en dehors de leur caractère redondant, n'impriment pas une action novatrice et pertinente de notre Région.

Bien que le sport soit une compétence partagée, soyons à l'initiative de nouvelles actions pour mener une politique en la matière, qui apporte une véritable valeur ajoutée. Vu sous l'angle de la santé et du bien-être, le sport pour tous dans l'entreprise nous en donne l'occasion. La Région, qui a vu le renforcement de son action économique par la loi NOTRe, est pleinement dans son rôle. Surtout que, selon une étude de novembre 2017, réalisée par le MEDEF, le Ministère des sports et l'Union Sport & Cycle, nous savons que 87 % des chefs d'entreprises assurent avoir entendu parler des effets positifs de la pratique sportive des salariés et que malgré tout, 82 % n'ont pas permis la mise en place de cette pratique. Parmi les 18 % qui proposent des initiatives en faveur de la pratique sportive, on ne compte que 17 % d'entreprises de 0 à 9 salariés. Sans s'éterniser sur les gains de productivité évidents pour l'entreprise, pour le salarié, c'est trois ans en plus d'espérance de vie et des économies en dépenses de santé qui sont clairement identifiées. Un salarié sportif coûte 300 à 350 € moins cher en frais de santé. Le chiffre d'une réduction de 6 % des arrêts de travail est même avancé. En raccourci, tout ce qui est bon pour le salarié est bon pour l'entreprise.

La Région doit vaincre les freins et promouvoir une stratégie entrepreneuriale qui intègre l'activité physique, et le plus gros du travail est à effectuer dans les petites entreprises. Face aux inquiétudes et au peu d'entrain des chefs d'entreprises, des mesures incitatives peuvent être mises en place. Quelques exemples non exhaustifs :

- Aide au financement de structures sportives intégrées ou à la mutualisation d'équipements,

- Aide spécifique pour favoriser l'APS dans les activités sociales et culturelles des Comités d'Entreprises,

- Aide financière individuelle aux salariés engagés dans une heure de sport hebdomadaire. Après tout, les sportifs de haut niveau bénéficient bien d'aides individualisées,

- Système de prime pour les salariés qui entreraient leurs performances sportives sur une application,

- Chèque-sport ou coupon-sport, sur le modèle des chèques-vacances,

- Création d'événements sportifs et pourquoi pas aller jusqu'à subordonner l'octroi de soutiens financiers de la Région, parmi tout l'arsenal, au bénéfice de l'entreprise. L'obligation par cette dernière de mettre en place un plan de pratiques sportives pour les employés.

Voici donc nos propositions. Sans oublier que pour que cette politique de santé par le sport devienne réalité, il faut répondre prioritairement au manque cruel d'équipements sportifs de proximité en permettant aux Collectivités de doter les communes d'équipements sportifs tels qu'Agorespace, parcours fitness, etc. Malheureusement, les demandes de ces communes n'aboutissent pas forcément au niveau régional. Ceci nous ferait monter la première marche de l'escalier, Monsieur le Président.

Merci.

Mme JEANSON. - Merci pour cette intervention. Je ne suis pas chef de toutes les entreprises de la Région, d'ailleurs, on pourrait commencer par notre entreprise à nous, ici, et je pense qu'au sein-même du Conseil Régional, on pourrait être exemplaire. Après, il y a tout un tas d'idées, je regrette que vous ne nous les ayez pas données plus tôt mais c'est certainement une politique qu'il faut développer dans tous les endroits, dans les lycées, dans les entreprises, dans les Centres de formation, et tout l'objet de cette délibération est d'amener les pilotes de ces différentes structures à mettre en place cette politique-là.

M. LE PRESIDENT. - Merci docteur.

M. TRIFILETTI. - Belle délibération. Juste un chiffre : on devrait faire 4000 pas par jour...

10 000, on en est loin. Aujourd'hui, cela a été encore un marathon, si je puis me permettre. Corréler cela à la dégradation de plusieurs facteurs, notamment qui sont définis par l'OMS : l'augmentation de la pauvreté, paradoxalement, l'omniprésence des écrans - qui a été soulignée par certains, ce soir -, la forte densité de la circulation, l'absence d'articulation sport, santé, bien-être par rapport aux mobilités actives, l'absence de parcs et de trottoirs, qui renvoie à des problématiques qui sont liées à l'urbanisme, notamment. La problématique est, fondamentalement, une question de justice sociale et écologique. Respirer un air pur, avoir accès à la beauté de la nature, manger sainement, devient un luxe dans notre société. Les

pollutions de l'air, de l'eau, la répartition des sites dangereux ou toxiques, affectent en priorité les plus pauvres, si bien que l'on peut affirmer que la dégradation de nos communs accroît les inégalités sociales, dont l'accès au SSBE.

Un chiffre : au moment où les trois quarts des enfants britanniques passent moins de temps à l'extérieur que les détenus, nous avons aussi à nous reconnecter au réel afin d'accéder au dehors. C'est aussi pour cela que paradoxalement, nous autres Ecologistes, nous nous méfions du mot « environnement ». L'environnement est ce qui nous environne. Ce n'est pas vrai car nous sommes dedans. Nous préférons le mot « nature » car nous faisons partie intégrante et dégrader la nature c'est dégrader, de fait, l'humanité et notre humanité.

Pour revenir à la délibération et pour prolonger la réflexion sur cette délibération, nous vous proposons, premièrement, dans les pistes pour la réflexion, d'intervenir en promotion de ce que les chercheurs appellent la « santé socio-écologique », qui permet de développer des actions de promotion de la santé en prenant en compte les différents facteurs influençant la santé à l'échelle régionale (facteurs individuels, facteurs sociétaux, facteurs politiques et facteurs, souvent oubliés, écosystémiques), visant à adapter l'activité physique de chacun et de chacune, selon les périodes de la vie.

Enfin, symboliquement, au niveau de notre Assemblée, d'imaginer une journée, une journée sans écran, dédiée à la reconnexion et au dehors. Les Écologistes poursuivront la réflexion afin d'explorer ce droit à l'accès au commun, et notamment à ce droit fondamental qui est l'accès au commun qu'est la nature. L'accès à la nature pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, doit être en filigrane de toutes les actions SSBE car il s'agit d'une nécessité de santé service public. Nous voterons pour cette délibération.

2.55 minutes.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

J'ajoute une chose, je vous propose un grand plan d'investissement dans le Conseil Régional - à la suggestion de Françoise JEANSON - on va refaire les escaliers et on va fermer les ascenseurs.

Et mine de rien, pour ceux qui adorent la marche en montagne - tout le monde ne peut pas avoir la taille de mollets de Mathieu BERGE ou de Mathieu HAZOUARD – mais pour préparer les randonnées, l'été, monter les escaliers... et les descendre mais c'est deux fois mieux de les monter.

Unanimité ?

Pas d'abstention ?

Pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

N° 21

**Vote sur le « Soutien au sport pour tous - Stratégie Régionale
Sport Santé Bien-Être 2019-2024 »**

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**
- **CONTRE : Rassemblement National**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

M. LE PRESIDENT. - Pourquoi votez-vous contre le sport ? Enfin !

Ce n'est pas sympathique à l'égard de... Vous auriez dû dire à votre collègue que c'était très bien. On ne peut pas s'occuper des problèmes sociétaux... on est plus concret.

**AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE : CONVENTIONS PLURIANNUELLES
D'OBJECTIFS (2019-2021) AVEC LES FONDS REGIONAUX D'ART CONTEMPORAIN
(FRAC) ET DEUX CENTRES D'ART D'INTERET NATIONAL**

M. LE PRESIDENT. - On se posait la question pourquoi il y avait de la culture, mais les territoires, c'est aussi la culture.

Mme LANZI. - Merci Président.

Je vais vous présenter quelques délibérations. La première concerne les FRAC, nous en avons trois + le Centre d'art de Vassivière. C'est une convention-cadre avec l'État, il n'y a pas d'engagement financier, il s'agit d'encadrer et de permettre le développement de ces trois FRAC. Je réprécise qu'il y en a un en ex-Poitou-Charentes, le FRAC Méca Nouvelle-Aquitaine, et le FRAC-Artothèque à Limoges pour l'ex-Limousin. Ce sont des Centres qui permettent la découverte et l'approfondissement de l'art contemporain – si cher à Monsieur CHARBONNEAU – et surtout, la médiation avec les scolaires.

C'est une convention-cadre que je vous sou mets.

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme LE GUEN. - Merci Madame la vice-Présidente.

J'ai appris ce matin que j'allais me faire beaucoup d'ennemis dans l'Assemblée, mais je constate qu'au final, tout s'est bien passé. Malheureusement, je pense que c'est maintenant que je vais m'en faire beaucoup et cela tombe encore sur vous, et Dieu sait que je vous apprécie. C'est dommage parce que quelque part, c'est un peu un crève-cœur.

À l'origine, sachez que nous ne sommes pas contre cette délibération, ni la culture d'ailleurs. Mais pourquoi, dans un seul et unique dossier, avoir mixé des conventions totalement différentes, telles que les FRAC avec les paysages de Vassivière et un Centre d'art photographique, le tout, pour faire certainement accepter et coopter des artistes tels que, pour commencer : Marcel DUCHAMP, le chantre du nu et spécialiste de films ou courts-métrages dont le plus connu est *Baroness Elsa Von Freytag-Loringhoven shaving her pubic hair*, dont les négatifs auraient été détruits. Je ne vais pas traduire parce que je pense que tout le monde a compris et en plus, je n'ai pas du tout envie que nous soyons censurés par le CSA, d'autant plus que je suis enseignante.

Ensuite, *Martin KIPPENBERGER*, propriétaire d'une station-service à la gloire de *Martin BORMANN*, haut dignitaire nazi et conseiller d'HITLER, dont la mort est d'ailleurs

controversée, sans parler de sa *Grenouille crucifiée*. Et enfin - last but not least - Paul McCARTHY et ses plugs publics, le spécialiste des symboles d'excréments, de sueur et de sang, dont l'historien Jean CLAIR disait « Paul McCARTHY s'est installé dans un filon qui court autour de la scatophilie ». Sachez, en outre, que Pierre GUERLAIN, le classifiait dans la catégorie « des subventionnés qui utilisent la publicité pour empêcher le produit financier de leur provocation ».

Par conséquent, Madame la vice-Présidente, je suis au regret de vous annoncer que le groupe DINA votera contre cette délibération.

Merci de m'avoir écoutée.

Mme BROUILLE. - On en prend note.

Mme LANZI. - Ce que je vous propose, Madame LE GUEN - comme à Monsieur CHARBONNEAU mais il n'a jamais répondu à mon invitation -...c'est que nous visitions ensemble le Fonds d'Art Contemporain avec l'explication sur chaque œuvre, et vous verrez que, hormis la *Grenouille*, j'admets, mais il y a de très belles choses et nous avons, je crois, les trois plus beaux FRAC de France. Si d'autres veulent se joindre à la visite, c'est avec grand plaisir que je vous montrerai toute cette richesse, la richesse de nos FRAC. Je suis admirative des contenus de ces trois FRAC, du travail des artistes et de la liberté d'expression.

Mme LE GUEN. - Invitez-moi Madame LANZI, je suis *open mind*.

Donnez-moi des dates, je viens !

Mme BROUILLE. - Si cela ne vous dérange pas, les prises de rendez-vous se feront après, durant le dîner.

Mme BOURDIN. - Merci Madame la Présidente.

Ce n'est pas rien. Nous actons aujourd'hui, avec ces trois conventions pluriannuelles d'objectifs, le maintien de la proximité territoriale de l'art contemporain, et c'est un choix politique courageux et responsable. L'évolution du cadre légal avait obligé l'État et les Collectivités à remettre à plat la politique à l'égard des FRAC. Avec la loi NOTRe et le contexte d'unification des trois Régions, toutes les hypothèses ont été formulées, y compris l'hypothèse d'une fusion des trois FRAC. C'est ce choix, qui a été fait par d'autres Régions, avec des mariages forcés, comme celui qui va fusionner bientôt, le FRAC de Caen et de Rouen, vécu localement comme une véritable fracture territoriale et culturelle. Ce sera probablement le cas également en Bourgogne-Franche-Comté avec la fusion des FRAC de Dijon et Besançon.

Ici, en Nouvelle-Aquitaine, la concertation autour du contrat de filière art visuel a retenu deux axes : la place de l'artiste et le développement territorial. Ces priorités ont guidé la réflexion des FRAC, qui n'ont pas hésité à questionner leurs pratiques, les confronter aux

référentiels des droits culturels, à réviser le cahier des missions et des charges du label, avec l'accompagnement bienveillant des tutelles. Au lieu de faire le choix de la concurrence, nos FRAC, dans le respect des singularités de chacun, ont priorisé des dynamiques de collaboration, de coopération, de déploiement territorial de la diversité culturelle et de l'intelligence collective. Notre Région n'a pas cédé aux sirènes de la rationalisation ou d'une hypothétique optimisation budgétaire. En assurant la pérennité des trois entités, elle garantit la diffusion territoriale de l'art contemporain, un écosystème riche, respectueux des libertés et des spécificités.

Alors oui, contrairement à d'autres Régions, en Nouvelle-Aquitaine, les FRAC resteront un symbole fort de la décentralisation régionale et nous nous en félicitons et devons en être fiers.

Merci beaucoup.

M. CHARBONNEAU. - Mesdames les vice-Présidentes, chère amie et collègue LANZI, je vous remercie de vos invitations publiques. J'eu préféré que cela se fut plus discret concernant les musées locaux...

Car si cela se trouve, nous finirions peut-être à Venise pour voir de très belles choses.

Quatre petites histoires très drôles : février 2014, Anna MACCHI, femme de ménage dans un musée de Bari, en Italie, a confondu deux installations avec des déchets et tout a été jeté à la poubelle.

« J'ai ouvert la salle, j'ai vu tout ce désordre par terre : un vrai b**del ! Alors j'ai pris les cartons, les bouteilles, j'ai tout jeté. Comment aurais-je pu le savoir ? J'ai tout simplement fait mon travail. » L'œuvre était constituée, entre autres, de papier journal, de carton, de morceaux de biscuits étalés sur le sol. - J'espère que ce n'est pas à cela que vous me convierez -. Octobre 2015, à Bolzano, au grand Museion Bozen, l'œuvre *Où allons-nous danser ce soir ?* des artistes Goldschmied & Chiari, a été jetée à la poubelle par deux femmes de ménage. L'œuvre était composée de restes d'une fête imaginaire achevée : cadavres de bouteilles, verres vides, confettis. Mai 2016, TJ KHAYATAN, un étudiant, visite le musée d'art moderne de San Francisco, aux États-Unis, il pose ses lunettes par terre, se recule, attend et constate, des spectateurs s'arrêtent longuement devant l'objet qu'ils pensaient faire partie de l'exposition, certains allant même jusqu'à prendre les lunettes en photo.

L'expérience du jeune homme remporte un franc succès puisque sur tous les réseaux sociaux, cela a été retweeté à 50 000 et 60 000 fois par like. Dernière petite histoire, en août 2018, lors d'une exposition à Porto, encore un touriste italien – vous voyez que l'on pourra peut-être finir à Florence, un jour – tombe dans une œuvre d'art contemporaine d'Anish KAPOOR et finit à l'hôpital. Il a fait une chute de 2.50 mètres de haut à l'intérieur d'une œuvre

baptisée *Descente dans les Limbes*, représentant un trou noir. – J'espère que ce n'est pas au programme de notre visite -.

Je l'ai dit et répété plusieurs fois, l'art contemporain a un côté dictature officielle, basée sur la spéculation financière, totalement assumée par le grand critique d'art contemporain que vous connaissez, le célèbre Damien HIRST, qui disait « on peut se f**tre de la gu**le de l'art mais pas de la gu**le du marché. »

J'ai terminé. Je continue d'accepter toute invitation. Nous nous abstiendrons sur cette délibération car je crois savoir que l'on ne peut pas dégrouper sinon, on aurait été favorable à la Villa Pérochon - là, il faut que l'on y aille ensemble très vite – ou à Vassivière, je ne connais pas encore mais allons-y quand vous voulez, Mesdames, et puis d'autres, éventuellement.

Mme BROUILLE. - Merci.

Nous allons procéder au vote.

Y-a-t-il des contre ?

DINA.

Des abstentions ?

RN.

N° 22

Vote sur l'« Aménagement culturel du territoire : Conventions pluriannuelles d'objectifs (2019-2021) avec les Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) et deux Centres d'art d'intérêt national »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

▪ **CONTRE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National**

Mme BROUILLE. - Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

**SPECTACLE VIVANT – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D’OBJECTIFS
D’ETABLISSEMENTS CULTURELS LABELLISES PAR L’ETAT**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
En l’absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme LANZI. - Merci Madame la Présidente.

Je vous propose une série de conventions pluriannuelles d’objectifs avec des établissements labellisés par l’État, en l’occurrence, le Centre chorégraphique national de La Rochelle avec le Centre de développement chorégraphique national de la Manufacture de Bordeaux, qui est une réussite, le Cirque pôle national des arts du cirque de Nexon, qui est également un haut-lieu des circassiens, la très belle scène nationale l’Empreinte, de Brive-Tulle, qui est également une réussite, le très beau théâtre à l’italienne de la scène conventionnée le Gallia.

Je vous demande de voter cette convention pluriannuelle et d’abonder cette convention pluriannuelle.

Mme BROUILLE. - Merci.

Mme COSTES. - Madame la Présidente, chers collègues, il nous est proposé aujourd’hui d’adopter des conventions pluriannuelles d’objectifs en faveur de quatre établissements culturels labellisés par l’État. Il s’agit de quatre structures connues chacune dans leur domaine, et qui méritent le soutien de notre Collectivité. Les objectifs énumérés dans ces conventions sont légitimes et conformes à ce que l’on peut attendre de ces établissements. C’est pourquoi, notre groupe votera favorablement cette délibération.

Pour autant, nous resterons attentifs aux montants qui seront accordés dans un second temps, dans le cadre de prochaines délibérations et de conventions financières. Je rappelle que notre groupe a demandé, à plusieurs reprises, une plus grande transparence et une véritable équité dans la répartition des aides. Les meilleurs textes et les meilleures intentions ne font pas forcément une bonne politique si les moyens accordés ne sont pas en adéquation avec les intentions affichées. À cet égard, si l’on en juge par les décisions de la dernière CP, le 1^{er} avril dernier, à Poitiers, et les aides accordées à près d’une centaine de festivals, on constate principalement des reconductions, sans que des rééquilibrages souhaitables n’aient été opérés, ou que de nouvelles demandes, pourtant légitimes, n’aient été, pour le moment, retenues. On ne voit donc guère les effets positifs du Règlement d’intervention adopté en décembre dernier, et notre groupe reste donc sur sa faim. Notre vote sera, comme je l’ai dit,

positif, mais vigilant, et nous voterons favorablement aussi, par ailleurs, les deux délibérations suivantes.

Merci Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Merci.

Je sou mets au vote cette délibération.

Y-a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

DINA et RN.

N° 23

Vote sur le « Spectacle Vivant - conventions pluriannuelles d'objectifs d'établissements culturels labellisés par l'Etat. »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

Mme BROUILLE. - Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS DE L'ABBAYE AUX DAMES,
LA CITE MUSICALE (17)**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme LANZI. - Merci.

Il s'agit encore d'une convention d'objectifs de l'Abbaye aux Dames, à Saintes. L'Abbaye aux Dames est une cité musicale qui propose des parcours de découverte, d'interprétation, de formation professionnelle, de médiation culturelle, de création et diffusion autour d'un répertoire très précis (XVIII et XIXème siècle), mais également une animation autour du patrimoine bâti, et qui soutient également une formation pour le jeune orchestre de l'Abbaye.

Je vous demande d'adopter cette convention pluriannuelle.

M. CHARBONNEAU. - Contrairement à mon habitude, Mesdames les Présidente et vice-Présidente, Monsieur le Président, qui est absent, j'aurais aimé qu'il soit là pour vous féliciter. Merci de valoriser l'Abbaye aux Dames, la cité musicale, ce cadre somptueux, qui, par la musique qu'elle fait vivre, élève l'âme des spectateurs et des auditeurs. Merci d'investir dans un auditorium de qualité, c'est un véritable écrin qui sublime la musique classique. Merci de porter une attention particulière au jeune orchestre de l'Abbaye. La transmission et la formation, qualité requise aussi de cet orchestre, conduisent à la création et sont essentielles pour l'évolution de notre culture musicale. Il y a même la création d'un Master...

M. COLOMBIER - Ils ne nous écoutent pas du tout !

M. CHARBONNEAU. - Mais peu importe, Jacques, tu sais très bien que l'on peut parler dans le désert.

Le Master musique, recherche et pratiques d'ensemble orchestre classique et romantique est un très bon exemple. Merci d'allier le passé au présent, tout en préparant l'avenir. Dans cette histoire, l'Abbaye aux Dames, le moderne est au service de l'ancien et l'innovation permet une remarquable découverte de la musique. C'est le cas du programme musical Musicaventure, avec les voyages sensoriels en 3D, ou encore le carrousel musical, le festival virtuel ou les concerts spécialisés. Merci de développer la pratique et la connaissance des instruments anciens. Vous donnez raison à Platon qui disait « si l'on veut connaître un peuple, il faut écouter sa musique ». Vous participez, enfin, à faire connaître notre Histoire de France. Merci de ne pas faire table rase du passé, comme un trop grand nombre le souhaiterait et au contraire, merci de permettre à ce site original de vivre et de se développer. Et je vais

m'arrêter de faire le petit chinois qui se courbe tout le temps pour dire « merci », mais merci pour tout, Madame. Nous voterons favorablement cette délibération, qui valorise le beau.

Et encore merci.

Mme BROUILLE. - D'autres remarques ou interventions ?

Y-a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

N° 24

Vote sur la «Convention pluriannuelle d'objectifs de l'Abbaye aux Dames,
La Cité Musicale (17) »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Mme BROUILLE. -Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE DE L'IMAGE – EESI (86) –
MODIFICATION DES STATUTS**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme LANZI. - C'est juste un changement dans la constitution du Conseil d'Administration. L'EESI, c'est l'État, la ville de Poitiers, la ville d'Angoulême, la Région Nouvelle-Aquitaine, précédemment, c'était la Région Poitou-Charentes et donc vient s'ajouter, en 2019, la Communauté Urbaine du Grand Poitiers, qui se substitue à la ville de Poitiers et la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême vient s'ajouter aux membres fondateurs.

Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Je soumetts au vote.

Y-a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

N° 25

Vote sur l'«Ecole Européenne Supérieure de l'Image - EESI (86) –
Modifications des statuts »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Mme BROUILLE. - Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

**CONVENTION OPERATIONNELLE D’ACTION FONCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE DE LA FILIERE AERONAUTIQUE DANS LE CADRE DU PROJET
TARMAQ ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX METROPOLE,
LA VILLE DE MERIGNAC ET L’ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
En l’absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. UTHURRY. - Il s’agit donc d’établir une convention opérationnelle d’action foncière pour l’attractivité de la filière économique aéronautique et spatiale, à terme. Cette convention foncière lie la Région, Bordeaux Métropole, la ville de Mérignac et l’EPF de Nouvelle-Aquitaine. Cette convention permettra la disponibilité foncière nécessaire pour accueillir un espace de 16 hectares au cœur de la zone d’opération d’intérêt métropolitain Aéroparc, à Mérignac. Un espace dit « TARMAQ », dédié à la valorisation de la filière aéronautique, aérospatiale, à son rayonnement auprès du grand public. Ce projet TARMAQ est porté par l’ensemble des acteurs aux côtés de la Région, et quand je parle de l’ensemble des acteurs, ce sont les Collectivités que j’ai citées, mais également les majors comme Dassault, Sabena, Thalès, Airbus, Aéroport de Bordeaux, CCI Bordeaux, la Caisse des Dépôts, le GIFAS et Ariane Group, notamment.

Ce site servira le rayonnement et la diffusion des savoir-faire aéronautiques et spatiaux. La formation servira la formation et l’attirance pour les métiers de la technologie, les métiers manuels. Vous savez que c’est un véritable problème pour les industriels locaux que de trouver des salariés dans ces domaines-là. Cet espace sera également la vitrine de l’excellence technologique et devra être attractif et s’équilibrer financièrement, sans recours à de la subvention, grâce à son public.

Mme BROUILLE. - S’il vous plaît.

Merci.

M. UTHURRY. - Il arrive un moment où il n’y a que ceux qui prononcent des discours qui les écoutent. Donc je vais aller très vite, il reste quatre lignes.

Aujourd’hui, il s’agit simplement d’approuver le contenu de la convention jointe, afin de compléter les 8 hectares dont les Collectivités disposent déjà, par 8 hectares supplémentaires qui sont situés en face du site de Thalès.

Merci.

Mme MONCOND'HUY. - Mes chers collègues, est présentée à notre vote TARMAQ, Cité des savoirs aéronautiques et spatiaux. Je cite : « ce lieu-totem de 16 hectares aura pour vocation de rapprocher les néo-aquitains de cette filière économique vitale, de faire naître des vocations aérospatiales, de faire rayonner la filière auprès d'un large public » peut-on lire dans la délibération. C'est un beau projet. Nous saluons ce geste fort de la Région Nouvelle-Aquitaine qui marquera, par un acte symbolique, la muséification des totems du passé, le début de la fin du Vieux monde. Vous avez aimé Jurassic Park, vous aimerez TARMAQ !

La politique mémorielle est, en effet, très importante, pour permettre aux jeunes générations de ne pas oublier, se souvenir du monde où l'on cherchait à susciter des vocations dans des filières, dans des technologies, dont on savait qu'elles mettaient en sursis l'avenir-même des enfants, comme quand on disait « allez les jeunes, mineur de charbon est une filière d'avenir ! » Ah, quelle période sombre ! Et les pistes touristiques sont énormes ! Elle est là l'innovation pour la Nouvelle-Aquitaine ! Vous vous laissez un peu de l'art préhistorique à Lascaux, le Futuroscope, c'est so *XXème siècle*, et bien TARMAQ offre des pistes inépuisables d'extension du circuit de visites à d'autres secteurs ! A votre droite, la Chimie du passé avec les bidons de Roundup, à gauche, le couloir des innovations technologiques du passé avec le fameux Minitel, l'Hyperloop ou l'avion électrique, et puis tout en face, un atelier « travaux manuels », plutôt pour les familles, avec l'immersion dans une reconstitution archéologique sur le tarmac de l'aéroport d'Agen et de Poitiers.

Tout cela serait très drôle si le projet TARMAQ ne constituait pas, dans le fond, un pied de nez d'un cynisme incroyable pour les jeunes générations. Nous voterons donc contre cette délibération.

M. UTHURRY. - Je ne me suis pas exercé à répondre sur le même ton, il faudra que l'on en parle avant.

Les politiques mémorielles, oui, c'est bon de conserver la culture. On n'a pas la même notion, sans doute, de la transition énergétique. Pour mémoire, les sites que j'ai évoqués sont des sites qui s'inscrivent dans la recherche vis-à-vis de l'aéronautique, vis-à-vis du spatial, parfois vis-à-vis de la Défense, mais qui interviennent également dans d'autres domaines, dans d'autres composantes de notre vie et je veux parler, notamment, de la recherche médicale. Et puis tout simplement, pourquoi ne pas dire que l'on ne sait pas faire une transition par baguette magique, qui pourrait nous permettre de recycler, comme cela, 70 000 emplois dans l'aéronautique dans la Nouvelle-Aquitaine, qui suppose quatre fois plus d'emplois induits. Faites l'opération, on est à 280 000 emplois à peu près, on ne sait pas faire tout de suite. On sait peut-être travailler sur des alternatives à ces moyens de transport, en travaillant notamment sur des alternatives ferroviaires pour rapprocher les grandes Métropoles, les

grandes villes et les grandes Régions de la France et de l'Europe, mais on ne sait pas faire cela aussi vite que Léonore souhaiterait que nous le fassions.

Mme BROUILLE. - Merci.

On procède au vote.

Y-a-t-il des contre ?

EELV.

Des abstentions ?

N° 26

Vote sur la « Convention opérationnelle d'action foncière pour le développement économique de la filière aéronautique dans le cadre du projet TARMAQ entre la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux métropole, la Ville de Mérignac et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**
- **CONTRE : Ecologiste et Citoyen-EELV**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Mme BROUILLE. - Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

**PARTENARIAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES CREATEURS-REPRENEURS DANS
LE CADRE DE LA FABRIQUE A ENTREPRENDRE AVEC LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE L'ESTUAIRE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. NAUCHE. - Cette convention entre la Région et d'autres partenaires, dont essentiellement la Communauté de communes de l'Estuaire et de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême se situe dans le cadre du dispositif « Entreprendre la Région à vos côtés », qui accompagne les créateurs-repreneurs d'entreprises, spécifiquement, dans le cadre de cette Fabrique à entreprendre, sur les quartiers prioritaires politique de la ville. Fabrique à entreprendre est une marque de la Caisse des Dépôts, ses activités sont reprises par la BPI depuis le 1^{er} janvier 2019 et cela vise, en direction de ces quartiers prioritaires, à mener des actions de sensibilisation à la création d'entreprise, et d'apporter aux habitants de ces secteurs géographiques, l'appui de tous les partenaires et en particulier de la Région, pour créer leur entreprise, aider à la formulation d'une idée, sécurisation du parcours de création.

C'est une délibération qui vise à formaliser, comme cela a déjà été fait sur le secteur de La Rochelle, le partenariat qui a lieu tous les jours, à l'initiative de la Région, pour favoriser la création d'entreprise partout dans notre belle Région.

Mme BROUILLE. - Merci.

Y-a-t-il des interventions ?

Je procède au vote.

Y-a-t-il des contre ?

RN et DINA.

Y-a-t-il des abstentions ?

N° 27

Vote sur le « Partenariat pour l'accompagnement des créateurs-repreneurs dans le cadre de la Fabrique à Entreprendre avec la Communauté de Communes de l'Estuaire et la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême. »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT**
- **CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Mme BROUILLE. - Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

**SAEML TERRITOIRES CHARENTE : CONTRATS DE CESSIION DES ACTIONS
DETENUES PAR LA REGION**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. UTHURRY. - Il s'agit d'approuver des contrats de cession des actions détenues par la Région dans la SA d'économie mixte locale, c'est-à-dire une Société dans laquelle les Collectivités sont majoritaires. La Région intervenait à hauteur d'1.77 % du capital, soit 45 000 €, qu'il convient de répartir. Nous proposons de les répartir aux deux Collectivités qui ont autorité pour l'immobilier d'entreprise vers lequel cette Société a été invitée à se retourner, ce sont, pour 30 000 €, l'Agglomération du Grand Cognac...

Mme BROUILLE. - S'il vous plaît, j'aimerais finir cette séance sans être obligée, à chaque fois, de demander le silence quand on vous présente les délibérations.

Merci.

M. UTHURRY. - Et pour 15 000 €, à la ville de Cognac.

Mme BROUILLE. - Merci.

Y-a-t-il des interventions ?

Y-a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

Pas d'abstention ?

N° 28

Vote sur la « SAEML Territoires Charente : contrats de cession des actions détenues par
la Région »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Mme BROUILLE. - Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – AJUSTEMENTS TECHNIQUES

HARMONISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES CADRES D'EMPLOIS EN ATTENTE DU RIFSEEP – AJUSTEMENTS TECHNIQUES

TABLEAU DES EMPLOIS

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. CHERET. - Ce sont des ajustements techniques qui sont liés à la sortie de certains textes, notamment le fait que le cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux est sorti suite à la parution d'un décret et aussi, le fait que l'on nous a demandé de supprimer la mention des cadres d'emploi en attente du RIFSEEP puisque pour les corps techniques, il y en a un certain nombre qui ne sont pas sortis.

Uniquement des petites choses comme cela qui ne bouleversent pas la logique de la délibération sur le RIFSEEP que nous avons abordée, mais qui met en conformité par rapport à la succession des textes qui sortent.

Mme BROUILLE. - Merci.

M. DRAPRON. – Vous dire que pour les trois délibérations qui suivent, le groupe UDI s'abstiendra.

M. OXIBAR. – 29, 30 et 31, le groupe LR votera contre.

Mme LE GUEN. - 29 et 30, le groupe DINA s'abstiendra.

Mme BROUILLE. - On le note mais peut-être que l'on peut attendre la présentation des délibérations.

M. CHERET. - A la limite, je ne vous présente pas les deux autres délibérations et je vous propose que l'on puisse les voter directement, s'il n'y a pas d'objection.

Tout le monde est d'accord.

Mme BROUILLE. - Sur les trois dernières délibérations, y-a-t-il des contre ?

Mme LE GUEN. - Le groupe DINA contre la 31.

Mme BROUILLE. - Et sur les 29 et 30, vous m'avez dit ?

Mme LE GUEN. - Abstention, Madame.

Mme BROUILLE. - RN pour.

Contre la totalité pour LR.

M. DRAPRON. – Abstention.

Mme BROUILLE. - Abstention pour UDI.

Tout le reste, majorité, adopté.

N° 29

Vote sur la « Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Ajustements techniques »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National**

CONTRE : Les Républicains-CPNT

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

N° 30

Vote sur l'« Harmonisation du régime indemnitaire des cadres d'emplois en attente du RIFSEEP - Ajustements techniques »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National**

CONTRE : Les Républicains-CPNT

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

N° 31

Vote sur le « Tableau des emplois »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Rassemblement National**

CONTRE : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

▪ **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés**

Je vous remercie.

GESTION DES ELUS ET MEMBRES DU CESER

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. CHERET. - C'est la mise en application du décret concernant les nouveaux tarifs de déplacement pour les élus et pour le CESER.

Donc évidemment, ceux qui s'abstiennent ou qui votent contre ne bénéficieront pas des nouveaux tarifs, c'est une évidence.

M. DRAPRON. – On s'abstient.

M. OXIBAR - On avait prévu de voter pour.

M. CHERET. - Tout à l'heure, ils ne mangent pas à table non plus. *(micro éteint)* C'est la démocratie participative.

M. COLOMBIER. - Simplement vous indiquer que l'on ne prend pas part au vote.

M. DRAPRON. – Vous préciser que l'on s'abstiendra et que l'on a toujours réclamé de devoir payer nos repas et que l'on ne l'a jamais eu.

Mme BROUILLE. - D'autres interventions ?

Y-a-t-il des abstentions ?

N° 32

Vote sur la «Gestion des Elus et membres du CESER »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement Démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés**
- **NON PARTICIPATION : Rassemblement National**

Mme BROUILLE. - Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

MOTIONS ET VŒU

Mme BROUILLE. - Nous allons passer au vote des vœux et motions.

M. OXIBAR – Pour les vœux et motions, le groupe LR ne participera pas au vote, sur aucun.

MOTION « LA NOUVELLE-AQUITAINE S'ENGAGE DANS LE GRAND DEBAT »

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - D'abord, une présentation de la motion du groupe Génération.s sur le Grand débat.

M. JACQUILLARD. – Vous l'avez sous les yeux, chacun pourra peut-être la lire s'il a envie. Cette motion s'inscrit suite au mouvement des gilets jaunes, dont on ne cesse de parler depuis ce matin mais ce mouvement des gilets jaunes, qui a été à l'origine d'un Grand débat organisé par le Gouvernement, dont on mesure aujourd'hui l'incapacité à répondre véritablement aux attentes de ce mouvement. Il nous semble donc important, en tant qu'élus d'un grand territoire rural qu'est la Nouvelle-Aquitaine, que ces revendications citoyennes non seulement, soient entendues, mais que les réponses amenées par le Gouvernement soient étroitement discutées et pourquoi pas, élaborées avec les territoires, les habitants et les élus.

Il y a trois grands thèmes dans cette motion, qui nous semblent répondre aux attentes de ce mouvement des gilets jaunes, ainsi que d'autres organisations qui n'ont pas manqué de faire un certain nombre de revendications à l'appui de ce mouvement.

Je n'en ai pas pour longtemps, si l'on peut s'écouter encore une minute...

Je vous remercie.

Il s'agit d'un premier thème sur la transition écologique, d'avoir une transition écologique beaucoup plus juste. Il nous semble intéressant de proposer une contribution climat-énergie, faire contribuer le transport routier, aérien et maritime, les industries polluantes, taxer les banques qui financent l'économie du carbone. Il s'agit aussi de flécher des recettes de la contribution du climat-énergie à la transition énergétique et écologique, afin de soutenir la mobilité durable, l'isolation des logements, les énergies renouvelables. Instaurer une taxe carbone, garantir une mobilité écologique pour tous, cela veut dire un Etat en capacité de réinvestir massivement dans le maillage ferroviaire du territoire – nous en avons parlé -, l'État doit aussi prendre des mesures coercitives contre l'étalement urbain et nous demandons un moratoire sur toute nouvelle ouverture de grandes surfaces, notamment commerciales, qui encombrant les périphéries des aires urbaines. Il s'agit aussi d'appliquer une véritable maîtrise

des coûts du logement et du foncier. Le logement pèse trop lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages, de plus en plus, et il s'agit, là aussi, d'avoir une politique extrêmement forte afin de bloquer les loyers dans les Métropoles et le coût du foncier. Il s'agit aussi de stopper et d'empêcher toute spéculation, qui, aujourd'hui, prend des dimensions incroyables. Il s'agit aussi de taxer les plus-values foncières et immobilières qui sont injustifiées.

Deuxième thème, il s'agit de lutter contre la grande pauvreté et là, on pourrait évidemment dissenter assez longtemps...

Mme BROUILLE. - S'il vous plaît, laissez terminer, mais c'est vrai que l'on avait demandé une présentation rapide et vous faites une lecture...

M. JACQUILLARD. – Elle est rapide, je ne peux pas aller plus vite, c'est comme cela.

Mme BROUILLE. - Non.

M. JACQUILLARD. – Sur la grande pauvreté, il s'agit de toucher à la question du SMIC, un SMIC qui doit être absolument revalorisé. D'avoir des minima sociaux qui ne peuvent être inférieurs à 50 % du revenu médian. Réinstaurer une justice fiscale efficace et il s'agit, là aussi, de la question de la TVA, qui est un impôt injuste, notamment sur les produits de première nécessité.

Le troisième et dernier thème touche à la question des services publics – nous en avons parlé sur la question ferroviaire - il nous semble absolument indispensable d'instaurer un véritable moratoire sur la fermeture des services publics et la réduction, à marche forcée, du nombre de fonctionnaires, qui est annoncée par le Gouvernement. Nous savons aujourd'hui que beaucoup de français sont éloignés des besoins fondamentaux en termes de services publics, qu'il s'agisse de la santé par exemple, de l'éducation, de la culture, de la formation, ou de la mobilité puisque cela a été un des premiers thèmes qui a été évoqué par le mouvement des gilets jaunes.

Et enfin, sur la question de la démocratie, il nous semble aussi important de renouveler une démocratie citoyenne véritable, et de faire en sorte que cette Vème République, à bout de souffle, retrouve une nouvelle dynamique et notamment, faire que la décentralisation puisse rapprocher les citoyens des décisions qui les touchent, qui touchent leur quotidien.

Mme BROUILLE. - Merci.

Y-a-t-il des interventions ?

M. NAUCHE. - Pour le groupe Socialiste, il y a des idées intéressantes et des discussions qui pourraient avoir lieu autour de cela mais nous sommes, le plus souvent, très loin des compétences régionales. La Région avait décidé de ne pas participer, en tant que tel, audit Grand débat, laissant la parole à ceux qui étaient les premiers concernés, les citoyens,

puisque c'est comme cela que cette initiative a été imaginée. Il n'y a, pour moi, pas lieu de voter cette motion, qui sort de notre rôle. D'autant plus que toutes les questions qui nous concernent directement, comme celle qui concerne l'aménagement du territoire, seront évoquées au mois de juillet, lors de la séance qui y sera consacrée. Donc le groupe Socialiste et apparentés rejettera cette motion présentée ici.

M. DRAPRON. – Pour le groupe UDI, on ne prend pas part au vote, sur aucune des motions.

Mme BROUILLE. - Même position du RN.

Mme LE GUEN. - DINA vote contre, Madame.

Mme BROUILLE. - Je vais procéder au vote.

Qui est contre cette motion ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

MOTION

Vote sur la motion « La Nouvelle-Aquitaine s'engage dans le Grand Débat »

- **POUR** : Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Mouvement Démocrate et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

MOTION REJETÉE

- **NON PARTICIPATION** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National

Mme BROUILLE. - Cette motion est rejetée.

MOTION « CATALOGNE POUR LA LIBERATION DES PRISONNIERS ELUS ET MILITANTS ASSOCIATIFS »

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Motion suivante du groupe Génération.s : « Catalogne pour la libération des prisonniers élus et militants associatifs ».

M. BERGE. - Je ne lirai pas la délibération, juste dire qu'elle est cosignée par le groupe EELV. Je commencerai en disant « vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà ». Alors qu'en France, les anciens élus sont condamnés et non emprisonnés, on voit qu'en Espagne, on a des élus qui ne sont pas encore condamnés, qui sont juste prévenus et qui sont emprisonnés depuis un an et demi, et que tout le monde a l'air de trouver cela normal. Ces neuf prisonniers ont participé à l'organisation d'un référendum, soit-il illégal, leur place est-elle, à l'heure actuelle, en prison, notamment pour être jugés pour rébellion, qui, dans le Droit espagnol, implique le recours à la violence ? Il me semble qu'il n'y a eu aucun recours à la violence à ce moment-là. Donc ces personnes ne sont pas condamnées, comme je vous le disais.

Nous ne tenons pas à prendre parti sur la question de l'indépendance de la Catalogne, il se trouve qu'il y a, sur ce territoire, un problème qui est un problème politique puisqu'historiquement, je tiens à rappeler à mes collègues qu'une évolution du statut autonome avait été votée par le parti Socialiste et le Gouvernement de José Luis RODRIGUEZ ZAPATERO. Cela avait été également voté par la Generalitat de la Catalogne et ce n'est qu'ensuite, quand le PP est arrivé au pouvoir, qu'il a saisi le Conseil Constitutionnel espagnol pour faire retoquer cette réforme du statut autonome et qui aurait permis de ne pas entrer dans cette crise politique.

Au nom d'une vision de la démocratie territoriale apaisée, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine réuni en Assemblée plénière, ce jour, vous propose de réaffirmer son plein soutien au respect des droits fondamentaux, en tous lieux et toutes circonstances, rappelle que l'ensemble des pays de l'UE ont fait leur la charte des Nations Unies qui met en exergue, dès son article 1er, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, salue le sang-froid et la solidarité dont a fait preuve la population, qu'elle se sent catalane ou espagnole, émet le souhait que les solutions politiques et démocratiques soient privilégiées au choix judiciaire et répressif. Je sais que la démocratie n'est pas une compétence régionale mais je pense qu'elle est partagée par tous.

M. CHARBONNEAU. - Mesdames les vice-présidentes et Présidente, chers collègues, la motion qui nous est proposée par le groupe Génération.s constitue, de notre point de vue, une ingérence caractérisée dans la politique intérieure d'un État souverain, qui plus est, est

allié de la France. Essayant de faire passer les autonomistes catalans pour les victimes de l'arbitraire de Madrid, ce texte évite soigneusement le problème de la souveraineté de l'Espagne et de l'indivisibilité de son territoire face aux menaces sécessionnistes. Je viens de lire un article du *Figaro* qui concerne 41 Sénateurs, qui viennent d'être recalés par un des membres du Conseil Constitutionnel sur leur prise de position en faveur de l'indépendance catalane.

Le Gouvernement de Monsieur RAJOY a seulement cherché à préserver l'unité et la grandeur de l'Espagne contre les menées séparatistes d'une minorité catalane, qui n'a d'ailleurs recueilli qu'une minorité de suffrages des catalans lors du référendum de 2017, avec 42 % de participation du corps électoral, rappelons, en toute illégalité, contre l'interdiction formelle de Madrid.

Je vous fais grâce de l'Histoire de la Catalogne qui vient demander à Louis XIII d'intervenir en faveur des catalans...

Mme BROUILLE. - Oui, faites-nous grâce.

M. CHARBONNEAU. - Quelque chose qui va vous intéresser puisque l'on nous en rebat les oreilles, l'Europe, dont on nous vante les mérites parce qu'elle apaise, soi-disant, les tensions, il ne faut pas les attiser aujourd'hui ni dans les Régions, ni dans les territoires qui ne nous concernent pas et respectons le droit le plus sacré de nos alliés européens. Je pense que parce que l'Espagne est une, grande et libre, nous voterons contre cette motion. *Una nueva vox esta amaneciendo* (« une nouvelle voix est en train de voir le jour »).

M. BERGE. - Il cite les fascistes espagnols, mais ce n'est pas grave.

M. NAUCHE. - Merci Madame la Présidente.

Je voudrais rappeler que nous sommes, pour le coup, très éloignés d'une motion d'intérêt régional, tel que c'est prévu par notre Règlement intérieur. Je pense que ce n'est pas à la Région Nouvelle-Aquitaine de juger et de se déterminer sur le fait que l'organisation du référendum, etc. était légale ou pas, l'Espagne est une démocratie, elle a ses propres problèmes. Je pense que ce sujet, bien que douloureux et sensible pour un certain nombre de personnes présentes ici, ne doit pas nous amener à prononcer en permanence des vœux sur tous les endroits où l'on a le sentiment que des injustices sont en train de se produire parce que je pense qu'il faut se limiter à ce qui relève de l'intérêt régional, surtout en ce qui concerne les démocraties, puisque l'Espagne, notre voisine, est une démocratie. Aussi, le groupe Socialiste, dans sa quasi-unanimité, votera contre, même si un certain nombre de personnes personnellement engagées dans un certain nombre d'actions militantes, feront usage de leur liberté de vote. Mais j'appelle le groupe Socialiste à rejeter cette motion de Génération.s

M. CHARBONNEAU. - Merci Monsieur le vice-Président.

M. PAGES. - Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Ecologistes s'est associé à ce vœu, pour une raison toute simple qui est dans le préambule de la Déclaration des Droits de l'Homme, qui dit que « l'ignorance, l'oubli ou le mépris des Droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements ». Cette motion est là pour lutter contre l'oubli de certains, l'ignorance d'autres, et le mépris de beaucoup, je pense à certains élus de l'Extrême Droite.

Mme BROUILLE. - Je vais procéder au vote.

Monsieur COLOMBIER, on va passer au vote et surtout qu'après, nous avons votre vœu donc on va y passer tout de suite.

M. COLOMBIER. - C'est une position de vote que je veux vous donner.

Je ne répondrai pas au fantôme éternel des Verts, je vous dirai simplement que nous votons contre et nous approuvons tout à fait le discours de notre collègue NAUCHE.

Mme BROUILLE. - J'étais donc en train de procéder au vote.

Qui est contre cette motion ?

Mme LE GUEN. - Le groupe DINA est contre.

Mme BROUILLE. - Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

MOTION

Vote sur la motion « Catalogne : pour la libération des prisonniers élus et militants associatifs »

▪ **POUR** : Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Parti Socialiste et Apparentés (4 / M. SAINTE-MARIE, M. SORE, Mme FRANCO, Mme DUTOYA)

▪ **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Mouvement Démocrate et Apparentés, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

MOTION REJETÉE

▪ **ABSTENTION** : Parti Socialiste et Apparentés (1/M. TIRANT)

▪ **NON PARTICIPATION** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

Mme BROUILLE. - Cette motion est rejetée.

VŒU « MORATOIRE SUR L'IMPLANTATION DE PROJETS EOLIENS EN NOUVELLE-AQUITAINE »

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Vœu présenté par le RN sur le moratoire sur l'implantation de projets éoliens en Nouvelle-Aquitaine.

M. CHARBONNEAU. - Madame la vice-Présidente, je rapporte très vite ce vœu que notre groupe a présenté, qui demande au Président ROUSSET un moratoire sur l'implantation des projets éoliens. Vous avez le texte, je ne reviens pas dessus mais il semblerait que l'éolien ne soit pas reconnu par tout le monde. 30 % de l'électricité de notre Région, m'a dit un ingénieur spécialisé, est produite de manière autosuffisante par les deux Centrales nucléaires de Civaux et de Blaye. Il y a d'ailleurs suffisamment de pollution visuelle avec ces autres pollutions car les éoliennes produisent une électricité vendue à EDF d'une manière centralisée, qui nécessite du courant produit par Electricité de France. Chacun le voit sur ses factures, les ponctions fiscales continuent d'augmenter, quelles que soient les évolutions des économies. Comment peut-on faire croire à nos compatriotes qu'il suffit de faire des économies sur sa maison, d'isolation, etc. quand, sans arrêt, l'Etat ponctionne davantage ?

Il n'y a aucune solution de recyclage, aujourd'hui, pour les éoliennes. Il semblerait que quelques chiffres soient lancés, autour de 400 000 € hors béton. Elles fonctionnent avec de l'électricité, donc recours au thermique, donc gaz à effet de serre. Une histoire de gros sous, également, semble nous contrarier, le bail signé entre les promoteurs et les propriétaires de terrains oscille entre 50 000 et 100 000 € pour une éolienne, et pour les petits agriculteurs que l'on a massacrés, cela peut être une aubaine. Je vous rappelle que les pales de ces grands oiseaux dépassent les 100 mètres de diamètre, beaucoup plus qu'un Airbus 300, c'est fabriqué principalement au Danemark, en Allemagne et en Chine.

Je conclus en insistant sur la pollution visuelle, de près ou de loin, qui semblerait être aussi un impact défavorable auprès des estivants, qui, comme chaque estivant qui vient en Nouvelle-Aquitaine, recherche la beauté de nos paysages.

Nous demandons donc au Président ROUSSET, en tant que Président de la Région, de prendre l'initiative d'un moratoire régional sur la réalisation future des projets d'implantation éolienne. Je pense que ce texte est de nature à créer une certaine synthèse entre les élus qui veulent défendre les qualités de la nature et l'électricité.

Merci Madame la vice-Présidente.

Mme LE GUEN. - Mes chers collègues, Madame la Présidente, afin d'être en totale cohérence avec notre propos liminaire de ce matin, nous voterons pour cette motion. Merci.

M. NAUCHE. - Merci Madame la Présidente.

Je ne vois pas l'intérêt d'un moratoire puisque la vraie difficulté d'un moratoire est que l'on sait comment on y entre mais on ne sait jamais comment on en sort.

L'évolution de notre mix énergétique est quelque chose qui est une dynamique sur laquelle nous savons tous que nous devons évoluer pour les générations futures et pour un avenir très immédiat, et se faire plaisir, dans une Assemblée comme la nôtre, en déposant une motion dont on sait pertinemment qu'elle ne sera pas adoptée et dont, finalement, on espère aussi qu'elle ne le soit pas... Mais j'ai un point d'accord avec Monsieur CHARBONNEAU, c'est que moi aussi, je suis contre les éoliennes avec des pales de 100 mètres de diamètre parce que je n'en ai jamais vues encore et jamais vues dans notre Région. Donc le groupe Socialiste et apparentés n'adoptera pas et votera contre cette motion.

Mme BROUILLE. - Nous allons procéder au vote.

Qui est contre ce vœu ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

RN.

VOEU

Vote sur le vœu « Moratoire sur l'implantation de projets éoliens en Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR** : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement Démocrate et Apparentés

VOEU REJETÉ

- **NON PARTICIPATION** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

Mme BROUILLE. - Ce vœu est rejeté.

Je vous remercie mes chers collègues et vous souhaite une agréable soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXE

Procès-verbal de résultat de vote

RESULTATS DE VOTE ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE
 TRANSMIS PAR LE SECRETAIRE DE SEANCE AU PRESIDENT
 POUR LECTURE EN SEANCE

INSCRITS : 183

NOMBRE DE VOTANTS : 183

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES 183

NON PARTICIPATION AU VOTE :

NOMBRE D'ENVELOPPES RETIREES DE L'URNE : 183

NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 183

Nombre de voix obtenues :

Liste présentée par le groupe :	R.N	22	voix
Liste présentée par le groupe :	LR - CPNT	29	voix
Liste présentée par le groupe :	Modem	7	voix
Liste présentée par le groupe :	PS - Najo	103	voix
Liste présentée par le groupe :	UDI	9	voix
Liste présentée par le groupe :	DINA	6	voix
Liste présentée par le groupe :	Union Centriste	5	voix
Liste présentée par le groupe :	Martine Alcorla	2	voix
Liste présentée par le groupe :			voix
Liste présentée par le groupe :			voix

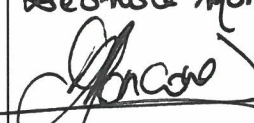
Nombre de sièges attribués à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel entre les listes mentionnées (article L4133- 5 du CGCT)

Le groupe	R.N	7	sièges
Le groupe	LR - CPNT	10	sièges
Le groupe	Modem	2	sièges
Le groupe	PS - Najo	35	sièges
Le groupe	UDI	3	sièges
Le groupe	DINA	2	sièges
Le groupe	Union Centriste	1	sièges
Le groupe	Martine Alcorla	0	sièges
Le groupe			sièges
Le groupe			sièges

Sont élus Membres de la Commission Permanente - cf annexe

Signature des membres du Bureau

Le secrétaire de séance

Léonore Moncond'huy


Les assesseurs scrutateurs

Signé  Groupe EELU	Signé  Groupe PS	Signé  Groupe UDI	Signé  Groupe R.N	Signé  Groupe LR-CPNT
Signé  Groupe 	Signé  Groupe Un. Centriste	Signé  Groupe DINA	Signé  Groupe Modem	Signé  Groupe

ANNEXE

Liste des Conseillers Régionaux avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée Régionale :

106	- Parti Socialiste et Apparentés (80)
	- Ecologiste et Citoyen – EELV (17)
	- Generation.s Nouvelle-Aquitaine (5)
	- Les Radicaux de Gauche (4)
30	- Les Républicains - CPNT (30)
5	- Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés (5)
5	- Union Centriste Nouvelle-Aquitaine (5)
7	- Mouvement Démocrate et Apparentés (7)
24	- Rassemblement National (24)
5	- Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (5)
1	- Non inscrit à un groupe (1)
183	TOTAL : 183

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional

CONSEILLERS REGIONAUX

GROUPES POLITIQUES

ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Non inscrite
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Les Radicaux de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
ASTIER Dominique	Parti Socialiste et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains - CPNT
AVERLAN Joëlle	Parti Socialiste et Apparentés
BARAT Geneviève	Parti Socialiste et Apparentés
BAUDE Vital	Ecologiste et Citoyen - EELV
BAYLE Josie	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
BEDU Anne-Laure	Parti Socialiste et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains - CPNT
BERGÉ Mathieu	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
BERROYER Jean-Paul	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
BEYRIS Maryline	Parti Socialiste et Apparentés

BEZIAT Françoise	Les Républicains - CPNT
BITEAU Benoît	Les Radicaux de Gauche
BLANCHARD Gérard	Parti Socialiste et Apparentés
BLANCHÉ Hervé	Les Républicains - CPNT
BLANCO Jean-François	Ecologiste et Citoyen - EELV
BONJEAN Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains - CPNT
BOUDIÉ Florent	Parti Socialiste et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	Parti Socialiste et Apparentés
BOULTAM Yasmina	Parti Socialiste et Apparentés
BOURDIN Katia	Ecologiste et Citoyen - EELV
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Rassemblement National
BROUILLE Andréa	Parti Socialiste et Apparentés
BRUN Yveline	Rassemblement National
CALMELS Virginie	Les Républicains - CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains - CPNT
CATHUS Christophe	Parti Socialiste et Apparentés
CAVITTE Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
CHADJAA Sally	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
CHADOURNE Sandrine	Rassemblement National
CHARAÏ Naïma	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
CHARBONNEAU Jean-Romée	Rassemblement National

CHARTIER Olivier	Les Républicains - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
CHAUMERON Lucie	Rassemblement National
CHERET Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Rassemblement National
CIBERT Cyril	Parti Socialiste et Apparentés
CLAVEAU-ABBADIE Charline	Parti Socialiste et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains - CPNT
COLOMBIER Jacques	Rassemblement National
COMBRES Maryse	Ecologiste et Citoyen - EELV
CORREIA Eric	Parti Socialiste et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	Parti Socialiste et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains - CPNT
COUTANT Françoise	Ecologiste et Citoyen - EELV
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains - CPNT
DARBON Alain	Parti Socialiste et Apparentés
DAURÉ Jean-François	Parti Socialiste et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Rassemblement National
DEGUILHEM Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	Generation.s Nouvelle-Aquitaine

DELRIEUX Benjamin	Parti Socialiste et Apparentés
DERVILLE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	Parti Socialiste et Apparentés
DIAZ Edwige	Rassemblement National
DINUCCI José	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
DORTHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
DUBOIS Robert	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains - CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains - CPNT
DUTARET-BORDAGARAY Claire	Les Républicains - CPNT
DUTOYA Emilie	Parti Socialiste et Apparentés
EMON Jacky	Parti Socialiste et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	Parti Socialiste et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains - CPNT
FEKL Matthias	Parti Socialiste et Apparentés
FELTESSE Vincent	Parti Socialiste et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains - CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains - CPNT

FRANCQ Natalie	Parti Socialiste et Apparentés
FREL Lionel	Ecologiste et Citoyen - EELV
FROPOS Sabine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
FROUSTEY Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
GENDREAU Béatrice	Parti Socialiste et Apparentés
GÉRARD Anne	Parti Socialiste et Apparentés
GERARD Vincent	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
GUERIN Guillaume	Les Républicains - CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	Parti Socialiste et Apparentés
HARRIBEY Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	Parti Socialiste et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Rassemblement National
HÉRAUD Lydia	Parti Socialiste et Apparentés
HOUDET Christian	Rassemblement National
HUSTAIX Gilles	Rassemblement National
IRATCHET Jean-Michel	Rassemblement National
JACQUILLARD William	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
JEANSON Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
JOUBERT Florence	Rassemblement National
JUTEL Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
LAFFORE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés

LAGRAVE Renaud	Parti Socialiste et Apparentés
LAINEZ Marie-Claude	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
LAMARA Laurent	Rassemblement National
LAMARQUE Gisèle	Parti Socialiste et Apparentés
LANZI Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LAOUANI Tarik	Parti Socialiste et Apparentés
LAPORTE Hélène	Rassemblement National
LAPRÉE Véronique	Les Républicains - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains - CPNT
LAURENT Patrice	Parti Socialiste et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
LE YONDRE Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENFANT Julie	Parti Socialiste et Apparentés
LENOIR Laurent	Parti Socialiste et Apparentés
LUMMEAUX BERNARD	Les Républicains - CPNT
MALHERBE Gonzague	Rassemblement National
MARCHAND Régine	Les Radicaux de Gauche
MARENDAT Véronique	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
MARTY Christine	Rassemblement National
MESNARD Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
METTE Sophie	Mouvement Démocrate et Apparentés

MINVIELLE Michel	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
MOEBS Christine	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	Parti Socialiste et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOREAU Guy	Parti Socialiste et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Ecologiste et Citoyen - EELV
MUÑOZ Jonathan	Parti Socialiste et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains - CPNT
NAUCHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
NAYACH Laure	Parti Socialiste et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	Parti Socialiste et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Ecologiste et Citoyen - EELV
OXIBAR Marc	Les Républicains - CPNT
OZSOY Mumine	Ecologiste et Citoyen - EELV
PAGÈS Jean-Louis	Ecologiste et Citoyen - EELV
PALUTEAU Bruno	Rassemblement National
PATIER Christophe	Les Républicains - CPNT
PERREAU Thierry	Ecologiste et Citoyen - EELV
PIEUCHOT Christelle	Parti Socialiste et Apparentés
PINVILLE Martine	Parti Socialiste et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains - CPNT

RABIT Philippe	Les Républicains - CPNT
RAYNAUD Jean-Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Rassemblement National
ROUÈDE Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	Parti Socialiste et Apparentés
SABAROT Henri	Parti Socialiste et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	Parti Socialiste et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	Parti Socialiste et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains - CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains - CPNT
SIMONÉ Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
SORE Serge	Parti Socialiste et Apparentés
TAUZIN Arnaud	Les Républicains - CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoit	Parti Socialiste et Apparentés
TORTOSA Huguette	Parti Socialiste et Apparentés
TRAPY Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Ecologiste et Citoyen - EELV
TRIJOLET Thierry	Parti Socialiste et Apparentés

TYTGAT Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
UTHURRY Bernard	Parti Socialiste et Apparentés
VALKO Odile	Parti Socialiste et Apparentés
VERDIN Alain	Rassemblement National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains - CPNT
VINCENT François	Parti Socialiste et Apparentés
VOLPATO Mireille	Parti Socialiste et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Rassemblement National
WILSIUS Francis	Les Radicaux de Gauche